

RAPPORT

SUR

L'ADMINISTRATION

ET LA

SITUATION DES AFFAIRES

DE LA

VILLE D'OSTENDE

EXERCICE 1906

OSTENDE

IMPRIMERIE CENTRALE ALBERT BOUCHERY
56, Rue de l'Ouest, 56

RAPPORT
SUR
L'ADMINISTRATION
ET LA
SITUATION DES AFFAIRES
DE LA
VILLE D'OSTENDE

EXERCICE 1906

OSTENDE
IMPRIMERIE CENTRALE ALBERT BOUCHERY
86, Rue de l'Ouest, 86

RAPPORT
SUR
l'Administration et la Situation des Affaires
DE LA
VILLE D'OSTENDE
présenté par le Collège au Conseil Communal

EXERCICE 1906

MESSIEURS,

Conformément à l'article 70 de la loi communale, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur l'administration et la situation des affaires de la Ville pendant l'exercice 1906.

Ostende, le 15 Octobre 1907.

PAR LE COLLÈGE :

PAR ORDONNANCE :
Le Secrétaire,
Fr. THONÉ.

Les Bourgmestre et Echevins,
PIETERS

TITRE I.

ÉTAT-CIVIL. — POPULATION. — LISTES ÉLECTORALES.

CHAPITRE I.

SERVICE DE L'ÉTAT-CIVIL.

1. MOUVEMENT. — Le tableau ci-contre (voir page 4^{me}) donne le mouvement de l'état-civil pendant l'année 1906.

Il résulte de ce tableau que les naissances, non compris les morts-nés, se sont élevées à 1490, les décès à 1092, soit un excédent de naissances sur les décès de 398.

Le tableau ci-dessous indique le mouvement de la population et de l'état-civil à partir de 1895.

Années	Total des naissances	Naissances illégitimes	Morts-nés non compris dans les naissances et décès	Mariages	Divorces	Décès	Population au 31 décemb.
1895	1146	133	53	220	4	864	27.484
1896	1213	134	87	269	4	646	30.730
1897	1286	120	69	243	1	747	31.763
1898	1235	136	55	269	5	781	32.300
1899	1504	137	62	323	4	1026	38.477
1900	1630	169	77	348	3	1077	39.537
1901	1781	177	73	357	6	951	40.575
1902	1724	165	56	358	4	992	41.134
1903	1678	146	68	369	6	882	41.177
1904	1642	142	63	307	4	1026	41.181
1905	1547	137	48	347	1	810	41.698
1906	1490	140	57	311	3	1092	41.846

T A B E A U

indiquant le mouvement de l'Etat-Civil sous le rapport des naissances, décès, mariages et divorces.

NAISSANCES NON COMPRIS LES MORTS-NÉS												DÉCÈS NON COMPRIS LES MORTS-NÉS												MORT-NÉS NON COMPRIS DANS LES NAIS- SANCES ET DANS LES DÉCÈS						NOMBRE DE MARIAGES ENTRE																	
NAISSANCES DÉCLARÉES DANS LA COMMUNE			Personnes nées hors de la com- mune mais faisaient par- tie de la population de droit			Personnes nées dans la commune mais ne faisaient pas partie de la population de droit			NAISSANCES ILLÉGITIMES			JUMEAUX COMPRIS DANS LES NAISSANCES ET DANS LES MORTS-NÉS			DÉCÈS CONSTATÉS DANS LA COMMUNE			Personnes décédées dans la commune mais faisaient pas partie de la popu- lation de droit			Personnes décédées dans la commune mais ne faisaient pas partie de la popu- lation de droit			LÉGITIMES			ILLÉGITIMES			TOTAL			GARÇONS & FILLES			GARÇONS & VÉUVES			VEUFS & FILLES			DONTE DES 2 PERSONNES EST DIVORCIÉ			TOTAL		
MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL	GARÇONS	VÉUVES	VEUFS	FILLES	FILLES	TOTAL	GARÇONS	VÉUVES	VEUFS	FILLES	FILLES	TOTAL									
747	768	1515	7	5	20	17	734	756	1490	72	68	140	34	582	498	1080	55	44	40	27	597	495	1092	29	21	4	3	33	24	270	14	17	7	3	314	3											

La comparaison des mutations de l'état-civil avec le chiffre de la population donne le résultat suivant :

ANNÉES	NOMBRE D'HABITANTS POUR 1				Nombre de mariages pour 1 divorce
	NAISSANCE LÉGITIME	NAISSANCE ILLÉGITIME	Décès	MARIAGES	
1895	27.13	206.64	35.81	124.98	55
1896	28.48	229.32	47.63	114.24	67
1897	27.24	264.69	42.52	130.71	243
1898	29.39	237.50	41.35	120.08	54
1899	28.14	280.85	37.50	119.12	81
1900	27.06	233.63	36.66	110.75	116
1901	25.29	223.37	41.57	113.46	60
1902	26.38	245.90	40.90	113.33	89
1903	26.96	281.73	46.63	111.47	61
1904	27.45	290.00	40.13	134.14	77
1905	29.57	304.36	51.48	120.16	347
1906	30.99	298.90	38.92	134.55	103

2. MARIAGES. — Le nombre des mariages s'est élevé en 1906 à 311. Ce nombre se divise comme suit d'après l'âge des mariés :

	MASCULIN	FÉMININ
Moins de 18 ans	»	8
18 à moins de 21 »	18	79
21 » 25 »	144	115
25 » 30 »	85	64
30 » 35 »	28	21
35 » 50 »	30	23
50 et au-dessus	6	1

3. DÉCÈS. — Les décès se décomposent comme suit :

	MASCULIN	FÉMININ	TOTAL
Enfants et célibataires	441	359	800
Mariés	116	72	188
Veufs	25	»	25
Veuves	»	67	67
Total :			1080

4. INHUMATIONS: — En 1906, il a été fait 980 inhumations au cimetière communal d'Ostende et 123 inhumations au cimetière de la paroisse de Mariakerke.

5. CONCESSIONS A PERPÉTUITÉ. — Voici les concessions des terrains accordées au cimetière d'Ostende en 1906.

DATE DE LA CONCESSION	NOM DU CONCESSIONNAIRE	CONTENANCE DU TERRAIN			PRIX de la conces- sion	Montant de la donation au profit des administrations charitables		
		LONG	LARG	SURF				
1906								
6 février	Frustraet Rosalie	3	0	83	2	55	245 00	68 75
12 "	Cornelis Joseph	3	0	83	2	55	245 00	68 75
22 "	Lust Auguste	3	1	20	3	60	360 00	90 00
22 "	Achalogh Charles	3	0	80	2	49	240 00	60 00
8 mars	Urbouw Marie	3	0	90	2	70	270 00	67 50
8 "	Misewaer Emérence	3	*	85	2	55	255 00	68 75
13 "	Moellemans Edouard	3	*	15	3	45	215 00	56 25
17 "	Vandijfhuys Suzanne	3	*	1	*	3	00	300 00
20 "	Chudde Jeanne	3	*	1	*	3	00	300 00
1 avril	Pluquet Pierre	3	*	1	*	3	00	300 00
29 "	Decaeckelaer	1	50	1	*	1	00	150 00
1 mai	Pariez Clémentine	3	*	2	*	6	00	600 00
19 "	Van Callie Emile	3	*	1	47	4	41	441 00
2 juin	Verhulst Gérard	1	50	1	*	1	50	150 00
28 "	Debever Aloïs	3	*	0	80	2	40	240 00
4 juillet	Vanhercke Emma	3	*	1	*	3	*	300 00
7 "	Parmentier Louis	3	*	1	75	2	25	225 00
7-14 "	Reinsbergh Henriette	3	*	0	80	2	40	240 00
26 "	Sweetlove Samuel	3	*	0	80	2	40	240 00
9 août	Vandendriessche Emilie	3	*	0	80	2	40	240 00
21 "	Muis Prudence	3	*	1	40	4	20	420 00
27 "	Carbonez Marie	3	*	1	90	5	70	570 00
27 "	Willems Camille	3	*	0	80	2	40	240 00
1 septembre	Tratsaert Pierre	3	*	0	90	2	70	270 00
20 "	Vandermeiren Marie	3	*	1	15	3	45	345 00
22 "	Baerblock Aimé	2	60	1	20	3	12	812 00
27 "	Huyghé Ernest	3	*	1	30	3	90	890 00
16 octobre	Cornelis Joseph	3	*	1	80	3	90	890 00
20 "	Mathays Victor	3	*	0	75	2	25	225 00

De plus, deux anciennes concessions temporaires de 25 ans, ont été converties en concessions à perpétuité.

6. INHUMATIONS ET TRANSPORTS FUNÈBRES. — Voici le relevé des transports funèbres qui ont été effectués en 1906.

A. — *Transports payants.*

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Adultes	1re classe	1	—	—	2	1	1	1	3	2	—	—	11
	2e	2	—	4	—	1	1	2	—	—	1	—	11
	3e	—	5	1	8	2	6	3	9	1	5	8	46
	4e	—	4	8	8	5	8	9	7	5	4	7	82
	5e	—	4	6	5	5	7	5	6	4	7	6	46
	6e	—	8	8	13	9	12	16	11	10	25	16	151
	TOTAL	26	23	31	32	28	37	32	37	37	31	20	969
Enfants	1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2e	4	14	15	4	10	4	5	4	6	4	6	80
	3e	64	61	47	37	52	20	40	103	92	48	28	638
TOTAL	68	75	62	41	62	33	45	107	98	62	32	43	718
	TOTAL GÉNÉRAL	94	98	93	78	90	70	77	144	135	88	61	1087

B. — *Transports gratuits.*

Adultes	8	5	3	3	—	9	5	1	4	4	1	3	41
Enfants en dessous de 12 ans	3	6	—	4	1	2	2	1	3	2	3	3	30
TOTAL	6	11	8	7	1	11	7	2	7	6	4	6	71

CHAPITRE II.

SERVICE DE LA POPULATION.

§ 1. — Statistiques.

Au 31 Décembre 1905, le chiffre de la population de droit (d'après les registres de population) était de :

19.875 hommes
21.823 femmes — soit 41.698 habitants.

Le mouvement de la population pour l'année 1906 s'établit comme suit :

	Masculin	Féminin	TOTAL
Enfants nés	734	756	1490
Personnes qui se sont fixées à Ostende	1285	1427	2712
TOTAL.	2019	2183	4202
Habitants décédés	597	495	1092
Personnes qui ont quitté la ville.	1388	1574	2962
TOTAL.	1985	2069	4054
AUGMENTATION.	34	114	148

Il résulte donc de ces chiffres, qu'au 31 Décembre 1906 la population de droit se composait de 19909 personnes du sexe masculin et de 21937 personnes du sexe féminin, formant un ensemble de 41.846 personnes.

§ 2. — Changements de domicile.

Les changements de domicile, qui ont eu lieu dans le

courant de l'année 1906, peuvent se résumer dans les deux tableaux suivants :

1^e TABLEAU.

Nombre des personnes qui se sont établies venant						
d'une autre commune du royaume		de l'étranger		TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
1181	1327	104	100	1285	1427	2712

2^e TABLEAU.

Nombre des personnes qui ont quitté pour s'établir						
dans une autre commune du royaume		à l'étranger		TOTAL		TOTAL GÉNÉRAL
Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
1181	1397	207	177	1388	1574	2962

§ 3. — Mutations de la population à l'intérieur de la ville.

Les déclarations de changements de demeures à l'intérieur de la ville se sont élevées à 3625.

§ 4. — Livrets d'ouvriers.

96 livrets pour adultes et 208 à des enfants âgés de 12 à 16 ans ont été délivrés.

§ 5. — Certificats de résidence.

Les certificats de résidence pour l'obtention d'abonnements ouvriers sur les lignes du chemin de fer de l'Etat et des vicinaux se sont élevés à 591.

§ 6. — Certificats d'indigence.

522 personnes ont réclamé des certificats d'indigence pour procédure gratuite, conseils de famille ou levée de pièces.

§ 7. — Indigénat.

7 déclarations d'indigénat ont été reçues pendant l'année 1906; elles ont été faites en exécution de l'art. 9 du code civil combiné avec l'art. 1 de la loi du 16 juillet 1889.

Voici les noms des déclarants :

Ansquer, Edouard-A.-J., ajusteur,
Mann, Céline, employée au téléphone,
Vanden Kieboom, Julien-J., magasinier,
Wafelmann, Jacques, employé,
Bourhis, Jean-J., pâtissier,
Linden, Raymond-J., sans profession,
Milh, Alphonse-A., ouvrier-peintre.

§ 8. — Pensions.

Le nombre des personnes qui habitent notre ville et jouissent d'une pension de retraite, s'élève à 509, réparti d'après le tableau ci-dessous.

29 pensions au delà de 2000 fr. } à charge des caisses de l'Etat.
438 id. au-dessous de 2000 fr. }
26 id. à charge de la caisse provinciale.
9 id. à charge de la caisse communale.
6 id. provisoires accordées à d'anciens militaires.
1 secours temporaire alloué à un d'ancien militaire.

§ 9. — Allocations de pensions de vieillesse.

119 personnes ont introduit une demande pour l'obtention de la pension de vieillesse.

Le comité de patronage des habitations ouvrières en a refusé 18, dont 8 hommes et 10 femmes.

CHAPITRE III.

SERVICE DES LISTES ÉLECTORALES.

SECTION I.

Listes électorales.

§ 1. — Listes électorales générales pour 1907-1908.

Les listes ont été dressées d'office, aucune demande d'inscription ou d'augmentation du nombre des votes n'ayant été faite, par les intéressés ou par des tiers.

A la suite du dépôt provisoire des listes, le 31 août 1906, 78 réclamations ont été introduites.

Ces diverses demandes ont fait l'objet d'un rapport dressé par Monsieur l'Echevin Liebaert.

Les conclusions en ont été adoptées en séance spéciale du 30 Novembre 1906 et se répartissent comme suit :

9 demandes en inscription, dont 6 admises et 3 rejetées ;
47 demandes en augmentation du nombre de votes,

dont 45 admises et 2 rejetées ;

20 demandes en réduction du nombre de votes, dont 9 admises et 11 rejetées ;

2 demandes en radiation : admises.

En plus des 35 électeurs décédés postérieurement à l'arrêt provisoire des listes, 5 autres ont été rayés par application de l'art. 21 de la loi électorale sur réquisitoire de Monsieur le Juge de Paix du Canton.

Divers jugements rendus par la Cour d'appel de Gand, ont apporté les modifications suivantes :

Radiation totale : 1.

Réduction du nombre des votes, 1.

Augmentation du nombre des votes : 0.

Radiation des listes électorales communales 4.

Les listes arrêtées définitivement le 30 Novembre 1906

donnent les résultats suivants :

6776 électeurs pour le Sénat et la Province,

8187 » » la Chambre des représentants,

6020 » » la Commune,

NOMBRE D'ÉLECTEURS INSCRITS POUR :

Le Sénat et la Province	Chambre des Représent.	La Commune		Sénat et Province	Chambre des Représent.	Commune
4429	5760	3865	à 1 vote	4429	5760	3865
1003	1042	739	à 2 votes.	2006	2082	1478
1344	1385	340	à 3 votes	4032	4155	1020
		1076	à 4 votes			4304
6776	8187	6020	Électeurs inscrits, émettant	10467	14997	10667

§ 2. — Liste des électeurs pour le Tribunal de Commerce.

Le nombre des citoyens réunissant les conditions requises pour élire les membres du Tribunal de Commerce s'élève à 425 inscrits.

§ 3. — Listes électorales du Conseil des Prud'hommes.

Les listes pour la période triennale 1906-1909 donnent les chiffres suivants :

Electeurs chefs d'industrie : 578.

» ouvriers 1853.

§ 4. — Liste des électeurs pour le Conseil de l'Industrie et du Travail

Section de la pêche : armateurs au nombre de 40

Id. : pêcheurs » » » 507.

§ 5. — Liste des Jurés.

Le nombre des personnes aptes à remplir les fonctions de Jurés pendant l'année judiciaire 1906-1907 s'élève à 243.

SECTION II.

Liste des éligibles au Sénat.

Seize citoyens sont inscrits.

Parmi ceux-ci, quatorze sont rangés dans la catégorie qui comprend les propriétaires d'immeubles d'un revenu cadastral imposable de 12000 francs au moins ou imposés au profit de l'Etat pour une somme de 1200 francs au moins.

Deux sont rangés parmi ceux de la 2^e catégorie qui comprend les citoyens, payant au trésor une somme de 900 francs au moins.

A. Habitants d'Ostende jouissant d'un revenu cadastral de 12000 frs au moins, ou imposées à 1200 frs au profit de l'Etat.

NOMS ET PRÉNOMS	LIEU ET DATE DE NAISSANCE	MONTANT DES CONTRIB. DIRECTES			TOTAL	REVENU CADASTRAL
		foncière	person- nelle	patente		
Burrat Georges	Ostende, 10 oct. 1881	120.20	1010.20	163.82		
Carbon Paul	" 14 nov. 1880					13568.72
Gaudre Gustave	" 31 juill. 1884					15008.51
Declerck Auguste	" 5 août 1886	885.91	1874.96	342.00		
Ellenboudt Jean	" 21 oct. 1885	160.64	1274.80	381.20		
Jean Edouard	" 6 avril 1882					12744.22
Jean Gabriel	" 14 avril 1883					12744.22
Klinpe Désiré	Ichteghem, 29 nov. 1885					12150.56
Serruys Désiré	Ostende, 3 sept. 1889					12744.27
Stracké Martin	Naumbourg (Prusse), 8 février 1840	94.76	760.77	396.00		
Thoma Léonce	Ostende, 26 mai 1843	807.68	790.78	342.00		
Vander Heyde Jules	" 12 févr. 1861					12744.22
van Iseghem Alphonse	" 15 juill. 1886					12194.90
van Iseghem Ch.	" 20 avril 1827					13345.50

B. Habitants d'Ostende payant moins de 1200 frs et plus de 900 frs d'impôts directs au profit de l'Etat.

NOMS ET PRÉNOMS	LIEU ET DATE DE NAISSANCE	MONTANT DES CONTRIB. DIRECTES			TOTAL	REVENU CADASTRAL
		foncière	person- nelle	patente		
David Edouard	Ostende, 22 janv. 1846	470.63	108.65	141.00	1021.88	
Hillebrand Henri	Bruges, 26 sept. 1856	98.82	681.83	102.00	972.16	

SECTION III.
Des Elections.

§ 1. — Des élections législatives.

Un arrêté royal du 4 mai 1906 convoqua le Collège électoral de Furnes-Dixmude-Ostende pour le dimanche 27 mai 1906, à 8 heures du matin, à l'effet de procéder à l'élection de quatre représentants en remplacement de MM. Vander Heyde Jules, De Groote Eugène, Pil Auguste et Buyl Adolphe.

La présentation des candidats devait avoir lieu avant le dimanche 13 mai.

Le tableau ci-contre indique le résultat détaillé des élections. Il en résulte :

- 1^e que 53033 votes valables furent émis,
- 2^e que la liste n° 1 recueillit 33997 votes et 3 sièges,
- la liste n° 2 19036 votes et 1 siège.

Le diviseur électoral était 11332.

Suffrages obtenus par les candidats.

(Votes nominatifs et attribution des votes de liste).

Liste n° 1 (catholiques)

TITULAIRES :

MM. Vander Heyde, J.,	718 + 10614 = 11332	élu
De Groote	492 + 10840 = 11332	élu
Pil	1242 + 9545 = 10787	élu
Ronsse	546	

SUPPLÉANTS :

MM. Hamman	139 + 11193 = 11332	1 ^e suppléant
Maes	79 + 11253 = 11332	2 ^e »
Deroo	55 + 11195 = 11250	3 ^e »
Dupont	83	

Liste n° 2 (libéraux)

TITULAIRES :

MM. Buyl	764 + 10568 = 11332	élu
Serruys	408 + 7103 = 7511	
Barbier	90	
Moreaux	108	

SUPPLÉANTS :

MM. Van Steleghem	39 + 11293 = 11332	1 ^e suppléant
De Cock	31 + 7250 = 7281	
Van Hille	12	
Coppiepers	411	

BUREAUX DE VOTE	LISTE N° 1 (Catholiques)				LISTE N° 2 (Libéraux)				Total des votes nominatifs	
	Votes nominatifs à MM. :		Votes nominatifs à MM. :		Votes nominatifs à MM. :		Votes nominatifs à MM. :			
	Votes de liste	Total								
Canton d'Ostende										
1 Ostende n. 1, 15 et 19	633	36	0	12	0	0	370	732	698	
2 Ostende 2 et 12, Bredene 21	633	24	10	3	1	1	671	786	565	
3 Ostende 3 et 18	864	13	0	1	1	5	379	145	638	
4 Ostende 4, 5 et 21 et Vilsechain 30	617	31	0	1	1	6	650	130	24	
5 Ostende 5, Steene 29 et Middelkerke 26	468	41	2	0	3	7	317	713	573	
6 Ostende 6 et 17	945	26	1	5	4	10	371	698	579	
7 Ostendac 1 et 14, Middelkerke 27	672	20	1	1	1	5	631	707	532	
8 Ostendac 6, Bredene 23, Lombartzyde 25	622	20	1	1	1	2	615	715	534	
9 Ostendac 9 et 16, Westende 31	668	19	4	12	0	2	603	940	710	
10 Ostendac 10 et 12, Steene 28	506	21	2	1	1	0	538	734	618	
11 Ostendac 11 et 20, Clemenskerke 24	738	20	2	1	1	0	625	826	689	
Total votes de liste.	5978	276	21	33	20	85	6	2	7347	
Total votes nominatifs.		359				100		102	408	
Ghastelles 1, Zaventem 19, St-Pieters-Lapelle 19	454	14	6	5	131	3	22	2	193	
Ghastelles 2, Moere 15, Maaskantkerke 14	667	16	1	0	30	0	0	0	315	
Ghastelles 3, Schoore 20, Westkerke 28	665	24	3	5	129	6	2	1	289	
Bekkekerke 4, Rozem 18, Loffinghe 12	632	18	0	3	9	1	1	0	201	
Herneghem 5, Wilskerke 26, Oudenburg 17	688	13	2	0	7	3	205	9	288	
Herneghem 6, Ichtegem 10 et 11	1152	20	9	1	14	0	0	10	207	
Herneghem 7, Leffinge 13, Sijne 21	891	37	3	11	14	3	1	4	288	
Herneghem 8, Zand 25, Sintsekerke 22	494	16	2	6	9	2	2	15	265	
Herneghem 9, Oudeaerding 16, Zaaivoorde 26	914	49	3	3	9	0	0	10	370	
Total des votes de liste.	6367	207	23	34	405	17	10	25	726	
Total des votes nominatifs.		660				72		72	28	

BUREAUX DÉPUTÉS	BUREAUX DE VOTE	LISTE No I (Catholique)										LISTE No II (Libérale)										
		Votes de liste	Votes nominatifs à MM. :									Titu- laire	Votes nominatifs à MM. :									Titu- laire
			Vander Hyde	De Groot	Pfl	Roumée	Hannan	Maes	De Roo	Dumont	Total		Buyl	Serrys	Barlier	Moreau	Van Sieghem	De Cock	Vachille	Coppeliers	Total	
Canton de Furnes																						
1	Furnes n. 1, Moeres 15	268	3	1	57	1	0	2	0	0	330	181	2	1	11	0	0	0	0	0	1	195
2	Furnes 2, Coxide 10, St Riquiers 17.	523	4	1	90	5	2	3	2	4	623	263	9	4	6	2	0	0	0	0	0	281
3	Furnes 3, Leysele 14, Honthem 12	712	7	2	82	7	5	6	2	5	810	470	8	3	6	2	0	0	0	0	6	489
4	Furnes 4, Vinkem 19, Ueren 16	443	4	7	62	4	1	0	0	5	520	262	9	2	0	0	0	0	1	0	0	276
5	Adinkerke 5, Steenkere 18, Isenberghe 24	622	10	1	97	7	0	2	0	0	737	407	14	1	13	0	0	0	0	0	0	435
6	Adinkerke 6, Ghverinckhove 22	357	11	0	96	0	1	0	0	1	464	288	16	0	2	0	0	0	0	0	0	346
7	Alveringhem 7, Wuilveringhem 20, Leysele 13	798	3	4	47	6	0	0	0	4	858	349	7	10	0	0	0	0	0	0	0	362
8	Alveringhem 8, Beveren 21, Stavelot 25	1123	12	1	91	0	2	0	0	0	1237	345	12	2	3	0	0	0	0	0	0	362
9	Bulscamp 9, Eggewaertscapelle 11, Hoog- stade 23	449	6	0	69	0	2	0	0	0	524	230	7	7	3	0	0	0	0	0	0	247
Total des votes de liste		5295	60	17	691	30	15	13	4	19	6093	2705	84	30	50	2	0	3	1	7	2961	
Total des votes nominatifs					798					51					166				11			
Canton de Nieuport																						
1	Nieuport 1, Oostduinkerke 8, Ramscappelle 8	658	10	3	29	4	4	3	6	2	639	521	14	2	7	1	0	0	0	6	545	
2	Nieuport 2, Oostduinkerke 6, St Joris 9	589	3	8	64	2	0	5	4	1	616	344	11	1	5	2	0	0	0	3	361	
3	Avecapelle 8, Wulpen 10	869	11	12	48	8	10	4	5	9	449	139	8	1	2	0	0	0	0	0	0	150
4	Boitschoeke 4, Pervyse 7	392	7	1	67	3	0	0	0	0	470	62	3	6	0	0	0	0	0	3	71	
Total des votes de liste		1953	31	24	209	17	14	10	13	12	2234	1066	36	10	12	3	0	0	3	10	1127	
Total des votes nominatifs					291					49					61				13			
Canton de Dixmude																						
1	Dixmude n. 1, Wommel 41, Keyem 22	733	13	13	5	9	0	2	2	3	773	438	7	2	0	2	1	0	0	0	0	449
2	Dixmude 2, Wommel 43, Conckelaer 16	708	9	18	14	0	0	1	1	2	749	508	0	5	0	0	0	0	2	3	323	
3	Dixmude 3, Merckem 27, Zarren 44	704	9	43	16	9	1	11	0	5	781	353	9	6	0	0	2	0	0	0	368	
4	Beest 4, Conckelaere 17, Polineckhove 33	969	10	5	21	0	1	4	0	0	1005	351	7	2	1	0	0	0	0	1	361	
5	Bovekerke 5, Merckem 23, Nieuwappelle 29	800	8	7	7	4	1	3	0	0	826	182	8	3	0	0	0	0	0	0	193	
6	Caeckerke 6, Merckem 26, Handzaeme 21	652	7	11	8	4	1	6	3	2	882	207	15	5	0	0	0	0	0	1	221	
7	Clercken 7, Vladslou 39, Eessen 18	615	14	78	18	6	1	4	1	2	731	297	13	7	0	0	0	0	0	0	317	
8	Clercken 8, Eessen 19, Reninghe 34	623	8	84	17	3	2	2	0	1	805	139	8	1	0	0	0	0	1	0	248	
9	Clercken 9, Lampernisse 23, Vladslou 38	649	8	49	20	0	1	4	1	3	726	217	6	3	3	0	0	0	0	0	232	
10	Cortemarck 10, Wommel 42, Oostkerke 31	614	6	14	8	5	3	2	0	0	647	201	10	3	2	0	0	1	0	0	216	
11	Cortemarck 11, Oudecappelle 32 Loo 25	855	9	17	31	3	0	0	0	1	965	193	11	7	0	0	0	0	0	0	211	
12	Cortemarck 12, Stryvekenkerke 37, Wer- cken 34	682	6	33	11	4	0	1	0	1	736	219	9	2	0	0	0	0	0	1	230	
13	Cortemarck 13, Noordschote 30, Leke 24	876	11	6	18	1	0	0	0	0	907	162	12	5	1	0	0	0	0	0	180	
14	Conckelaere 14, Handzaeme 20, St Jacques- Capelle 26	781	11	14	16	12	2	0	0	0	834	157	9	8	0	0	3	0	0	1	174	
15	Conckelaere 15, Reninghe 35, Zarren 45	835	15	20	5	0	0	0	0	0	910	255	15	7	0	0	0	0	0	0	277	
Total des votes de liste		11416	114	407	275	65	11	40	11	25	12307	3773	148	67	5	7	18	0	6	7	4000	
Total des votes nominatifs					891					37					227				31			
RÉCAPITULATION																						
Canton d'Entende		5078	276	21	33	29	85	6	2	7	6387	7575	413	150	18	91	7	21	2	375	8207	
Canton de Ghislies		6387	207	23	34	405	17	10	25	20	7026	2462	88	141	10	0	14	2	0	12	2701	
Canton de Furnes		5295	60	17	691	30	11	13	4	19	6093	2795	84	30	50	2	0	3	1	7	2961	
Canton de Nieuport		1953	31	24	209	17	14	10	13	12	2234	1066	36	10	12	3	0	0	0	0	1127	
Canton de Dixmude		11416	144	407	275	65	11	40	11	25	12307	3773	148	67	5	7	18	0	6	7	4000	
		30099	718	492	1942	546	138	79	55	83	33997	17671	760	308	95	103	39	29	9	401	19036	
					2998					265					1363				488			

§ 2. — **Elections du Conseil des Prud'hommes.**

Le 25 mars 1906 eurent lieu les élections pour le Conseil des Prud'hommes.

A. *Patrons.* — MM. Devreese Richard, De grave Jacques, Dumon Auguste et Bauwens John, furent déclarés élus sans lutte, le nombre des candidats présentés ne dépassant pas celui des mandats à conférer.

B. *Ouvriers.* — Furent déclarés élus sans lutte : Brys Adolphe, membre suppléant pour un terme de 6 années Peere Léopold » » » 3 années

Voici le résultat des élections qui eurent lieu pour la désignation des membres ouvriers effectifs des groupes A et C.

LISTES N°	NOMS DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUX	MAJORITÉ ABSOLUE	—
1	De Gryse Charles	168		
3	Loontiens Michel	435	371	élu
4	Vanhoeck Léopold	137		

Groupe A (membre effectif).

1	De Gryse Charles	168			
3	Loontiens Michel	435	371	élu	
4	Vanhoeck Léopold	137			

Groupe C (membre effectif).

1	Boomers Georges	317	254	élu	
2	Janssens Edmond	190			

Groupe A (membre suppléant).

1	Decerf Edmond	144			
2	Meyers Edouard	398	272	élu	

A la suite de ces élections le Conseil des Prud'hommes fut composé comme il est indiqué au Titre VIII, Chapitre I.

TITRE II.

ADMINISTRATION

CHAPITRE I.

DU COLLÈGE ÉCHEVINAL.

§ 1. — *Composition.*

La composition du collège échevinal n'a pas subi de modifications pendant l'année 1906.

Celle-ci figure à la page 22 du rapport de l'année 1904.

§ 2. — *Travaux de collège.*

Le Collège a tenu, pendant l'année 1906, 143 séances et a délibéré sur 1055 objets. En voici le résumé comparatif:

MOIS	NOMBRE DE SÉANCES					NOMBRE D'OBJETS				
	1902	1903	1904	1905	1906	1902	1903	1904	1905	1906
JANVIER	11	12	12	11	12	118	106	81	83	80
FÉVRIER	10	10	12	13	11	106	103	66	79	101
MARS	14	12	14	11	13	135	133	90	107	118
AVRIL	12	13	12	12	11	122	114	86	99	86
MAI	11	8	11	13	13	151	110	88	122	100
JUIN	11	13	13	11	10	95	149	112	91	68
JUILLET	12	14	11	9	10	112	122	88	78	99
AOUT	11	11	13	13	13	92	75	86	67	72
SEPTEMBRE	12	14	13	13	12	107	78	77	70	90
OCTOBRE	10	12	13	12	13	77	110	114	85	76
NOVEMBRE	10	11	11	13	12	113	88	108	83	88
DÉCEMBRE	12	13	15	12	13	112	96	95	75	77
Totaux	136	143	150	143	148	1340	1284	1091	1042	1055

§ 3 — Mouvement des affaires.

Le tableau ci-dessous indique le nombre des pièces inscrites, pendant la dernière période décennale, à l'indicateur général et au registre des sorties tenus au secrétariat :

ANNÉE	ENTRÉES	SORTIES
1897	4748	3169
1898	5336	4528
1899	6738	4830
1900	6916	5187
1901	7213	6236
1902	6527	4516
1903	7225	5287
1904	7190	5298
1905	8940	5216
1906	6803	4620

§ 4. — Personnel des services.

La composition du personnel des services de l'administration figure au rapport annuel de 1903, pages 15 et suivantes :

Les modifications suivantes sont survenues au cours de 1906.

En séance du 20 février 1906, M. Edmond Vanhuysse surveillant des travaux de la ville, à titre provisoire, a été nommé à titre définitif.

En séance du 29 décembre 1906, le conseil a nommé en qualité :

1^o) de commis de 2^e classe :

MM. Pollet Albert, Sacré Victor (secrétariat) et Casteels François (finances).

2^o) de commis de 3^e classe :

MM. Barbary Pierre (secrétariat), De Mulder Albert (port), Borgers Philippe (secrétariat), Asseloos Firmin (travaux).

§ 5 — Personnel ouvrier et employés subalternes.

La société des ouvriers et agents subalternes de l'administration Communale comptait au 31 décembre 1906

118 membres. Cinq membres ayant atteint leur 65^e année ont obtenu la jouissance d'une rente ; neuf ont démissionné et il y a eu huit affiliations nouvelles.

Les affiliés ont versé 1181 francs qui ont été inscrits à leur livret personnel ; l'administration communale a remis 303 francs représentant le montant des versements à faire par les affiliés dont le salaire n'atteint pas 70 francs par mois.

L'Etat a octroyé un subside de 258 frs. dont 234 frs ont été versés sur les livrets des affiliés. Le solde a été inscrit sur un livret d'épargne.

Les sociétaires ont obtenu des primes d'encouragement de l'Etat, de la province et de la commune. Elles ont été inscrites aux livrets par les soins de la Caisse générale d'épargne et de retraite et s'élèvent à :

- a) primes du gouvernement . . fr. 1389,60.
 b) primes de la province . . fr. 532,20.
 c) primes de la ville . . . fr. 266,50.

formant un total de fr. 2188,30.

CHAPITRE II.

DU CONSEIL COMMUNAL.

§ 1. — Composition.

Aucun changement ne s'est produit dans la composition du conseil communal, durant l'année 1906. Celui-ci est renseigné au tableau figurant à la page 25^{bis} du rapport annuel de 1904. (Voir aussi changements renseignés au rapport de 1905, page 18.)

§ 2. — Commissions permanentes.

En 1906, les commissions permanentes du conseil ont tenu 32 séances, savoir :

No	ATTRIBUTIONS	PRÉSIDENT	Nombre des séances	Nombre d'objets examinés
1	Police	M. Pieters A.	6	11
2	Commerce et Industrie, Instruction publique, Beaux-Arts.	M. Liebaert A.	6	10
3	Travaux publics, services d'incendie.	M. Fermon D.	5	10
4	Finances, Contentieux, Gaz.	M. Van Glabbeke E.	14	62
5	Régies, Sécurité publique.	M. Decock A.	1	2
	TOTAL		39	95

En séance du 16 janvier 1906, le conseil a composé comme suit ses diverses sections.

1^{re} Commission. — Président : M. Pieters. Membres : MM. Jean, Laroye, Pil, Vangraefschepe, Cnudde, Soyer, Kesteloot, Van Imschoot, Hamman et Desmedt.

2^e Commission. — Président : M. Liebaert. Membres : MM. Laroye, Vangraefschepe, Cnudde, Dumon, Pleyn, Deweert, Chenot, Helsmoortel, Hamman et Desmedt.

3^e Commission. — Président : M. Fermon. Membres : MM. Jean, Willem, Vangraefschepe, Dumon, Debacker, Deweert, Van Imschoot, Dereere, Desmet et Duchateau.

4^e Commission. — Président : M. Van Glabbeke. Membres : MM. Jean, Laroye, Pil, Willem, Cnudde, Kesteloot, Helsmoortel, Hamman, Stracké et Duchateau.

5^e Commission. — Président : M. Decock. Membres : Laroye, Pil, Dumon, Debacker, Soyer, Pleyn, Chenot, Van Imschoot, Stracké, Dereere.

§ 3. — Travaux du Conseil.

Le Conseil s'est réuni 15 fois, en 1906, savoir :

Janvier	les 16 et 30	Juillet	le 17
Février	le 20	Août	le 23
Mars	le 13	Septembre	les 11 et 25
Avril	le 10	Octobre	le 23
Mai	le 8	Novembre	le 20
Juin	le 12	Décembre	les 4 et 29

§ 4. — Règlements Communaux.

Les modifications, qui ont été apportées aux règlements communaux, ainsi que les nouveaux règlements, qui ont été votés dans le courant de l'année 1906, sont indiquées ci-après :

1^{er} Séance du 13 mars 1906. — Règlement du concours des primes pour voitures et cochers.

2^e Séances des 8 mai, 11 septembre et 20 novembre 1906. — Règlement de police des bassins, quais, etc., administrés par la ville.

3^e Séances des 11 septembre et 4 décembre 1906. — Impositions communales. Droits de bassin, quais, écluses, occupations de terrains, etc.

4^e Séances des 20 novembre et 4 décembre 1906. — Modification de l'article 3, paragraphe 3, du règlement sur le colportage.

5^e Séances des 20 novembre et 29 décembre 1906. — Modification du tarif-règlement sur les salles de danse, cafés-concerts, cafés-chantants, etc.

6^e Séances du 29 décembre 1906. — Modification du règlement de police des établissements de divertissement : salles de danse, cafés-concerts, cafés-chantants, etc.

§ 5. — Biens communaux.

(Voir à la fin du présent rapport).

§ 6. — Contentieux.

(Voir à la fin du présent rapport).

TITRE III.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

CHAPITRE I.

INSTRUCTION MOYENNE.

SECTION I.

Athénée Royal.

§ 1. — Population.

La population a atteint son maximum en novembre 1906 : 306 élèves. A la fin de décembre et de mars, elle s'est élevée respectivement à 301 et 288. Comme d'habitude l'appât d'un petit salaire pendant la saison d'été a enlevé aux études un certain nombre de jeunes gens. C'est ainsi que la population était descendue à la fin du mois de mai à 274 élèves.

§ 2. — Concours général.

Quinze élèves appartenant aux rhétoriques, à la seconde des humanités anciennes et à la troisième des humanités modernes, ont participé au concours général de 1906. Ils y ont obtenu : 4 prix, 4 accessits, 7 mentions honorables et 18 nominations (moitié des points), soit au total 83 nominations.

§ 3. — Mutations dans le personnel.

Les mutations ont encore été très nombreuses dans le courant de l'année scolaire 1906-1907.

M. Coulon, professeur de 6^e latine, a été nommé à la même chaire à l'athénée Royal de Charleroi. Il a été remplacé ici par M. Lonfils, professeur de 6^e latine à Charleroi.

M. Pigeolet, second professeur de français, a passé à l'athénée Royal d'Anvers et a été remplacé ici par M. Willière, surveillant à Anvers et docteur en philosophie et lettres.

M. Verdelyen, docteur en philosophie et lettres, a été désigné pour occuper une chaire nouvelle de professeur de flamand et d'allemand.

M. Dechambre, licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires, a été nommé surveillant en remplacement de M. Dumoulin, admis à la retraite pour limite d'âge.

M. Bragard, surveillant à l'athénée Royal de Mons et docteur en philosophie et lettres, a été désigné pour suppléer, avec le titre de professeur intérimaire, M. Deric, professeur de rhétorique française, qui a été mis en disponibilité pour cause de maladie.

M. Lonfils, a peiné installé, est devenu malade et sa chaire a été confiée provisoirement à M. Steppe, surveillant, docteur en philologie classique.

M. Stocq, docteur en sciences naturelles, a remplacé M. Steppe à titre de surveillant intérimaire.

M. Dechambre, surveillant, a été détaché en qualité de professeur de sciences commerciales à l'athénée d'Ixelles et remplacé ici par M. Duchesne, surveillant intérimaire.

M. Ulrix, surveillant à Bruges et docteur en philologie romane, a été désigné en Avril, comme suppléant de M. Deric, en remplacement de M. Bragard, détaché à l'athénée d'Ixelles.

§ 4. — Enseignement. — A. Nouvelle chaire.

Dans sa séance du 14 juillet 1906, le bureau administratif a décidé de solliciter du Conseil Communal et de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, la création d'une nouvelle chaire de 5^e professeur de langues germaniques.

En séance du 17 juillet 1906, le Conseil Communal

a approuvé cette proposition et voté son intervention dans la dépense.

M. le Ministre approuva, à son tour, la proposition par sa dépêche du 17 Août 1906 et désigna ultérieurement M. Verdeyen pour occuper la nouvelle chaire.

B. — *Matières à enseigner.*

La création de la 5^e chaire de langues germaniques a permis de séparer complètement les sections d'humanités anciennes des humanités modernes et de remanier les attributions des professeurs de langues germaniques.

Par suite de ces remaniements, M. Herman n'enseigne plus le flamand qu'aux élèves des trois classes supérieures de chaque section.

M. Toussaint joint au flamand en 5^e des humanités anciennes; l'allemand dans les classes latines et dans les trois classes supérieures des humanités modernes.

M. Vanden Weghe a dans ses attributions l'anglais dans toutes les classes et le flamand en 4^e des humanités anciennes.

MM. Van Passel et Verdeyen enseignent chacun le flamand et l'allemand dans une section de la 6^e moderne dédoublée et dans une section de la 5^e moderne dédoublée. M. Van Passel est chargé en outre du flamand en 6^e des humanités anciennes et M. Verdeyen du flamand et de l'allemand en 4^e des humanités modernes.

§ 5. — *Matériel.*

Indépendamment du matériel nouveau, qui meuble les classes et la bibliothèque créées en septembre 1906, l'Athénée s'est enrichi d'une machine à écrire, d'appareils et d'accessoires pour les cabinets de physique et de chimie, d'une série de clichés pour projections lumineuses et d'un lot considérable d'ouvrages destinés les uns aux professeurs, les autres aux élèves.

Une quinzième bibliothèque de classe a été organisée.

§ 6. — *Bâtiments.*

Travaux. — L'augmentation constante de la population scolaire a nécessité l'agrandissement des locaux de l'Athénée.

Les nouvelles classes ont été installées au 1^r étage du dortoir-annexe du pensionnat.

L'adjudication donna le résultat suivant:

MM. J. Demeester et Verkempinck	13995 fr.
P. Van Dycke	14295 fr.
A. Boncquet	16642 fr.

En séance du 7 juillet 1906, le Collège a approuvé la soumission de MM. Demeester et Verkempinck.

Ces travaux ont été achevés pour la rentrée des classes.

Peintures. — En dehors de ces travaux, l'administration communale a fait procéder à la peinture de la moitié des classes et corridors (aile sud).

L'adjudication a donné le résultat suivant:

MM. J. Nefors à Ostende	1670,00 fr.
J. Ouvry	2422,00 fr.
L. Boël-Mouqué	2531,70 fr.
H. Duforest	2535,80 fr.
G. Teygeman	2622,98 fr.
A. Germonpré	3356,63 fr.

La plus basse soumission fut approuvée par le Collège en séance du 21 août 1906 et les travaux furent terminés pour le 20 septembre.

§ 7. — *Discipline.*

La discipline générale a été bonne. Le nombre des retenues et des exclusions temporaires a considérablement diminué.

SECTION II.

École moyenne pour filles.

Par délibération du 25 septembre 1906 le Conseil Communal a décidé la création d'une école moyenne communale pour filles.

Statuant en conformité de l'article 6 § 1^{er} de la loi du 1 juin 1850, la députation permanente approuva cette délibération en sa séance du 3 novembre 1906.

Les locaux de l'école payante pour filles furent aménagés pour recevoir la nouvelle institution, qui fut ouverte le 24 septembre 1906.

CHAPITRE II.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

SECTION I.

Personnel enseignant.

Au 31 décembre 1906, le personnel des écoles primaires, gardiennes et d'adultes était réparti comme suit :

DÉSIGNATION DE L'ÉCOLE	SITUATION	Directeurs	Instituteurs	Directrices	Institutrices
Ecole payante de garçons	rue d'Est	1	8		
Id. filles	Marché-aux-Herbes			1	8
Ecole gratuite de garçons n° I	rue St François	1	8		
Id. n° II	rue Frégate	1			
Id. n° III	rue Jacobsen	1	5		
Id. n° IV	rue Constantinople	1	15		
Id. n° V	rue Raversyde	1	1		
Ecole gratuite de filles n° I	rue des Soeurs-Blanches			1	12
Id. n° II	rue Constantinople			1	11
Id. n° III	rue Blankenberghe				3
Id. n° IV	rue Frégate				2
Ecole gardienne	rue des Bâteliers			1	5
Section gardienne n° I	rue des Soeurs-Blanches				6
Id. n° II	rue Constantinople				6
Id. n° III	rue Blankenberghe				6
Id. n° IV	rue Frégate				2
Ecole payante	Marché-aux-Herbes				
Ecole d'adultes de garçons n° I	rue des Bâteliers	1	4		
Id. n° II	rue Jacobsen	1	3		
Id. n° III	rue de Raversyde	1	1		
Id. n° IV	rue de Rome		4		
Ecole d'adultes de filles	rue des Soeurs-Blanches			1	3

Il résulte de ce tableau qu'au 31 Décembre 1906 le personnel enseignant comprenait :

6 directeurs d'école primaire,
3 directrices id.
42 sous-instituteurs primaires,
37 sous-institutrices id.
1 directrice d'école gardienne,
23 sous-institutrices gardiennes,
1 sous-instituteur primaire suppléant,
1 sous-institutrice primaire suppléante,
2 sous-institutrices gardiennes suppléantes,

116

A. — Ecoles primaires Communales.

NOMS & PRÉNOMS	DATE DE LA NOMINATION A L'EMPLOI ACTUEL	DATE DE LA PREMIÈRE ENTRÉE EN FONCTIONS
1^o Directeurs et Directrices.		
Burvenich Jeannette	10 novembre 1879	1 octobre 1877
Rookers-De Clerck Math.	10 novembre 1879	1 octobre 1877
Defever Léopold	19 janvier 1880	1 novembre 1873
Vercruyce-De Clerck L ^e rie	3 septembre 1889	8 octobre 1877
Van Eslande Alphonse	18 septembre 1894	1 octobre 1870
Vanden Abeele Desiré	1 juillet 1899	1 octobre 1893 ⁽¹⁾
Tabary Henri	6 février 1900	27 avril 1880
Vercruyce Médard	6 février 1900	11 juillet 1882
Broucke Désiré	29 avril 1902	1 novembre 1882
2^o Sous-Instituteurs		
Bens Joseph	19 août 1874	1 octobre 1874
Deleger François	5 octobre 1874	24 octobre 1874
Dejonckheere Charles	21 décembre 1877	1 février 1878
Vanhoorne Charles	21 avril 1879	30 avril 1879
Bruynoghe Henri	27 avril 1880	27 avril 1880
Roos Louis	17 mars 1885	19 mars 1885
Decloodt Henri	5 mai 1885	6 mai 1885 ⁽²⁾
Baëhme Léon	4 février 1890	1 octobre 1888
Vanbille Camille	18 mars 1890	19 mars 1890
Cambron Hector	9 novembre 1894	10 novembre 1894
Patfoort Léonard	20 novembre 1894	21 novembre 1894
Dekeyser Valentin	20 novembre 1894	30 décembre 1894

(1) Date de l'entrée en fonctions à la commune de Maastricht annexée à Ostende par la loi du 1 juillet 1899.

(2) Date de la seconde nomination. Nommé une première fois le 8 Septembre 1891 il avait démissionné le 28 octobre 1891.

NOMS & PRÉNOMS	DATE DE LA NOMINATION A L'EMPLOI ACTUEL	DATE DE LA PREMIÈRE ENTRÉE EN FONCTIONS
Demaeyer Casimir	5 mars 1895	28 mars 1895
Birlouet Jules	22 septembre 1896	29 septembre 1896
Demaeyer Louis	3 décembre 1896	15 décembre 1896
Vandenberghé Gustave	31 mai 1898	1 juillet 1898
Alleman Remi	27 septembre 1898	28 septembre 1898
Peeters Edouard	27 septembre 1898	28 septembre 1898
Kesteloot Daniel	27 septembre 1898	28 septembre 1898
Decock Jérôme	8 novembre 1898	1 décembre 1898
De Cock Sidon	3 février 1899	3 février 1899
Roose Amand	19 septembre 1899	2 octobre 1899
Ryckeman Ed.	19 septembre 1899	2 octobre 1899
Van Wynsberghe J.	19 septembre 1899	2 octobre 1899
Savonie Edmond	3 octobre 1899	4 octobre 1899
Dekeyser François	20 février 1900	3 novembre 1899(3)
Parasie Charles	10 février 1900	18 décembre 1899(3)
Maas Gérard	10 juillet 1900	29 janvier 1900(3)
Savonie Charles	10 juillet 1900	1 mars 1900(3)
De Boos Hippolyte	10 juillet 1900	30 avril 1900(3)
Becu Romain	11 septembre 1900	27 septembre 1900
Deverrewaere Ad.	11 septembre 1900	27 septembre 1900
Willaert Napoléon	25 septembre 1901	30 septembre 1901
Caenen Pierre	25 septembre 1901	30 septembre 1901
Moerman Basile	25 septembre 1901	7 octobre 1901
De Cock Oscar	26 novembre 1901	18 novembre 1901
Verbiest Gilbert	30 septembre 1902	3 novembre 1902
De Lange Léandre	30 septembre 1902	28 septembre 1903(3)
De Grave Hilaire	6 octobre 1903	20 octobre 1903(3)
Gevers Eugène	1 décembre 1903	24 septembre 1904(3)
Devriese Pierre	14 mars 1905	24 septembre 1904(3)
Hauchard Charles	14 mars 1905	30 janvier 1906
Calle Camille	24 novembre 1905	18 janvier 1906
Benoit Julian	11 septembre 1906	24 septembre 1906
Verzele Julien	29 décembre 1906	24 septembre 1906
Degroote Richard	29 décembre 1906	24 septembre 1906

3^e Sous-Instituteurs suppléants à titre provisoire.

Vanderdonck Omer 29 décembre 1906 8 octobre 1906
Gilson Germain 29 décembre 1906 30 décembre 1906

4^o Sous-Institutrices.

Macken-Wens Elise	7 juillet	1880	24 juin	1880
Decloedt-Cornette Louise	22 septembre	1880	1 octobre	1880
Chevalier-Hindryckx Amélie	22 septembre	1880	4 octobre	1880
Neutens-Bonchez Sidonie	22 septembre	1880	4 octobre	1880
Hindryckx Prudence	2 juin	1881	2 mai	1881 (3)
Bruynoghe-De Vlamynck Victorine	28 octobre	1882	3 octobre	1882 (3)
Vander Aa Marie	28 octobre	1882	3 octobre	1882 (3)

(3) En qualité d'intervenante titulaire de classe.

NOMS & PRÉNOMS	DATE DE LA NOMINATION A L'EMPLOI ACTUEL	DATE DE LA PREMIÈRE ENTRÉE EN FONCTIONS
Tabary-Fleurbay Coralie	23 avril 1888	18 juin 1883
Bayens-Panesi Clémence	21 juillet 1884	7 novembre 1883 (3)
Van Cuyck Hubertine	21 juillet 1884	1 octobre 1888 (3)
Cranshoff-Striehn Marie	21 juillet 1884	25 août 1884
Breyne Charlotte	5 mai 1885	15 mai 1885
Kopp-De Clerck Rosalie	19 octobre 1886	3 octobre 1885 (3)
Sacré-Cardon Louise	19 octobre 1886	17 mai 1886 (3)
Desorgher Marie	18 septembre 1888	12 juillet 1887 (3)
Sacré Anne	18 septembre 1888	12 juillet 1887 (3)
Verstrynghe Anne	18 septembre 1888	7 novembre 1887 (3)
Doorme Cathérine	18 septembre 1888	10 octobre 1887 (3)
Casteleyn Léontine	18 septembre 1888	7 novembre 1887 (3)
Caroen-De Boevere Marie	6 novembre 1891	21 février 1898
Chevalier Hélène	6 octobre 1891	3 octobre 1890
Decock-De Lanoye Marie	31 décembre 1892	3 octobre 1891
Lescrauwet-Rolly Hélène	9 octobre 1894	15 décembre 1891
Gobin Marie	9 octobre 1894	80 décembre 1892
De Poorter Marguerite	30 octobre 1894	15 octobre 1894
Verbrugge-De Mey Geor- gine	30 octobre 1894	2 novembre 1894
Hoffmann Marguerite	30 octobre 1894	15 octobre 1894
Patfoort-Demarneffe Em.	11 septembre 1900	4 janvier 1897
Van Hercke Hélène	21 février 1899	10 juin 1897
Vandenbergh-Van Malle- ghem Marie	31 mai 1898	8 juillet 1898
Demaeker-Van Elslande Hélène	27 septembre 1898	28 septembre 1898
Broucke-Cardon Marie	8 novembre 1898	11 octobre 1898
De Roo Eugénie	20 février 1900	27 septembre 1898
Dyserynck Augusta	11 septembre 1900	27 septembre 1898
Vermeire-Ghyselen Alice	25 septembre 1900	10 octobre 1898 (3)
Loghée Zoé	11 septembre 1900	27 septembre 1900
Vandepitte Honorine	29 décembre 1906	28 septembre 1898
Thewis-Povblant Elise	11 septembre 1906	8 novembre 1898

5^e Sous-Institutrice suppléante.

Hauwaert Marie | 29 décembre 1906 | 8 novembre 1898

B. — Ecoles et sections gardiennes.

1º Directrice

Meseure-Casteleyn Oct. | 7 février 1899 | 9 juillet 1878

2^o Sous-Institutrices

Sacré Christine	29 octobre	1888	1 juillet	1879
De Ruyter Valentine	28 novembre	1891	3 novembre	1881
De Backer Emma	29 octobre	1888	1 juin	1881
Missotten Eugénie	1 juillet	1884	4 mars	1884

(3) En qualité d'intérimaire titulaire de classe.

NOMS & PRÉNOMS	DATE DE LA NOMINATION A L'EMPLOI ACTUEL	DATE DE LA PREMIÈRE ENTRÉE EN FONCTIONS
Defevere-Dickschen E.	21 juillet 1884	3 octobre 1883
Van Merhaege Louise	21 juillet 1884	3 octobre 1883
De Taeye-De Ruyter Cél.	19 octobre 1886	14 octobre 1884
Van Buckhaeve Léonie	19 octobre 1886	10 mai 1886
Hanchard Victorine	20 septembre 1898	28 septembre 1898
Decock-De Lanoye L.	20 février 1900	7 mars 1899
Dekeyser-Haverbeke L.	7 juin 1900	30 octobre 1899
Deroo Sidonie	11 septembre 1900	27 septembre 1900
Gevers-Forêt Irma	11 septembre 1900	27 septembre 1900
Van den Russche Victorine	11 septembre 1900	27 septembre 1900
Hubert Jeanne	11 septembre 1900	27 septembre 1900
Tytgat-Vandevelde Hél.	19 septembre 1901	8 janvier 1900
Cardon Rosalie	19 septembre 1901	27 septembre 1900
Teygeman Albertine	19 septembre 1901	24 septembre 1901
Moulaert Marie	19 septembre 1901	24 septembre 1901
Demoor Marguerite	19 septembre 1901	24 septembre 1901
Cloet Berthe	1 décembre 1903	18 décembre 1903
Boomers Marthe	11 septembre 1906	24 septembre 1906
Van den Abeele Valérie	11 septembre 1906	2 décembre 1903
Verstrynghe Claire	11 septembre 1906	2 décembre 1903
Cranshoff Augusta	29 décembre 1906	21 septembre 1906
Vercruyce Jeanne	29 décembre 1906	24 septembre 1906

3° Sous-Institutrices supplémentaires

Van Elslande Valérie	29 décembre 1906	8 janvier 1907	1907
Van Hercke Albertine	29 décembre 1906	3 janvier 1907	

C. — Ecoles d'Adultes

NOMS & PRÉNOMS	DATE de la désignation	DATE de l'entrée en fonctions	DATE de la nomination
----------------	------------------------	-------------------------------	-----------------------

1° Directeurs et Directrice

Defever Léopold	19 janv. 1881	19 janv. 1881	27 sept. 1898
Burvenich Jeannette	15 oct. 1881	15 oct. 1881	27 sept. 1898
Vanden Abeele Désiré	81 déc. 1895	11 janv. 1896	31 déc. 1895
Broucke Désiré	23 sept. 1902	23 sept. 1901	23 déc. 1901

2° Sous-Instituteurs

Bruynoghe Henri	16 octob. 1881	15 octob. 1881	27 sept. 1898
Roos Louis	1 janv. 1887	15 octob. 1889	27 sept. 1898
Boehme Léon	27 sept. 1898	15 octob. 1898	27 sept. 1898
Aleman Remi	20 déc. 1898	21 déc. 1898	27 sept. 1898
Vanden Berghe G.	20 déc. 1898	15 octob. 1899	20 déc. 1899
De Cock Sidon	25 sept. 1900	15 octob. 1900	25 sept. 1900
Roose Amand	16 nov. 1899	20 déc. 1899	19 déc. 1900

NOMS & PRÉNOMS	DATE de la désignation	DATE de l'entrée en fonctions	DATE de la nomination
Savonie Charles	25 sept. 1900	15 octob. 1900	25 sept. 1900
Patfoort Léonard	13 oct. 1902	13 oct. 1902	23 déc. 1902
Dekeyser Valentijn	31 oct. 1902	4 nov. 1902	28 déc. 1902
De Boos Hippolyte	31 oct. 1902	4 nov. 1902	23 déc. 1902
Ryckeman Edouard	21 déc. 1902	24 déc. 1902	23 déc. 1902

Sous-Institutrices

Vander Aa Marie	15 oct. 1888	15 oct. 1888	27 sept. 1898
Sacré Anna	15 oct. 1897	15 oct. 1897	27 sept. 1898
Verstrynghe Anna	19 sept. 1899	15 oct. 1899	19 sept. 1899

SECTION II.

Création d'écoles et de classes.

(Néant).

SECTION III.

Nominations.

A. — Dans le personnel des écoles primaires.

Benoot Julien, sous-instituteur	11 sept. 1906
Verzele Julien	29 déc. 1906
Degroote, Richard	29 déc. 1906
Vandepitte Honorine, sous-institutrice	29 déc. 1906
Vanderdonckt Omer, sous-instituteur suppléant	29 déc. 1906
Gilson Germain,	» »
Hauwaert Marie, sous-institutrice suppléante	29 déc. 1906

B. — Dans le personnel des Ecoles gardiennes.

(Néant).

SECTION IV.

Intérimaires.

De même que les autres années, votre Collège a dû recourir à la désignation d'intérimaires en remplacement de divers membres du personnel en congé pour cause de maladie.

SECTION V.

Circonscriptions scolaires.

Aucun changement n'est intervenu.

SECTION VI.

Population scolaire.

§ 1. — Ecoles primaires. —

Le tableau suivant fait connaître la population de nos écoles primaires au 31 août de chacune des années de la dernière période quinquennale.

	1901-1902	1902-1903	1903-1904	1904-1905	1905-1906
Ecole payante de filles, M.-au-Herbes	233	281	272	270	285
» grat. de filles n°1, r. des Sœurs-Bl.	580	588	580	560	540
» » n°2, rue Constantin	522	576	566	554	559
» » n°3, r. de Blankenb.	124	145	129	132	145
» » n°4, r. de la Frégate	108	118	124	142	134
Ecole payante de garçons, rue d'Est	291	300	308	306	309
» grat. de garçons, n°1. r. des Batel.	816	381	832	822	817
» » n° 2, r. de la Frégate	184	198	184	219	218
» » n° 3, rue Jacobsen	175	203	220	284	225
» » n° 4, rue Constantine	521	586	635	711	722
» » n° 5, rue de Raversyde	86	92	84	87	108
Total . . .	3138	3973	8884	3587	3557

§ 2. — Ecole et sections gardiennes.

Voici la population de nos école et sections gardiennes pendant la dernière période quinquennale.

	1901-1902	1902-1903	1903-1904	1904-1905	1905-1906
Sect. gard. de l'éc. payante des filles, Marché-aux-Herbes	88	78	75	60	58
Sect. éc. de filles n° 1, r. des Sœurs Bl.	288	314	305	303	345
» » n° 2, rue Constantin	488	499	471	489	461
» » n° 3, r. de Blankenb.	190	211	201	188	186
» » n° 4, r. de la Frégate	125	154	149	165	188
Ecole gardienne, r. des Bateliers . . .	278	300	274	308	361
Total . . .	1442	1551	1475	1498	1509

Le tableau suivant renseigne la population des école et sections gardiennes par sexe :

	1901-1902	1902-1903	1903-1904	1904-1905	1905-1906
	G	F	G	F	G
Section gard. de l'école payante de filles	29	54	28	46	31
» école des filles n° 1 . . .	141	147	148	171	148
» » n° 2 . . .	208	275	211	288	228
» » n° 3 . . .	105	85	115	96	102
» » n° 4 . . .	67	59	81	73	67
Ecole gardienne	19	124	158	142	142
Total	619	743	736	815	713
	702	717	776	759	750

§ 3. — Cours d'adultes.

Voici la population des cours d'adultes au 1 mars des cinq dernières années :

	1902	1903	1904	1905	1906
Ecole de garçons n° 1, rue des Batehers	92	101	75	53	53
» de filles n°1.r.des Sœurs-Blanches	84	81	80	83	92
» de garçons n° 2, rue Jacobsen .	89	93	82	142	93
» » n° 3.rue de Raversyde	40	40	34	32	30
» » n° 4.r.Constantinople	115	152	155	93	
Total	305	432	428	484	861

CHAPITRE III.

ÉCOLE INDUSTRIELLE

§ 1. — Commission administrative.

(Voir le Rapport de l'exercice 1905).

§ 2. — Enseignement.

Voici le rapport que nous a adressé la commission administrative sur l'année scolaire 1905-06 :

Inscription des nouveaux élèves. — Les nouveaux élèves se sont fait inscrire les 29 et 30 Septembre.

Ouverture et durée des Cours. — L'ouverture des cours a eu lieu le 2 octobre et ceux-ci ont été donnés, sans interruption, jusqu'au 31 mars inclusivement.

Admissions. — Dans l'épreuve préalable à l'admission, 67 jeunes gens ont démontré par leur travail qu'ils se trouvaient dans les conditions exigées par l'article 23 du règlement organique et ont été admis à suivre les cours préparatoires de première année ; 5 autres possédant à un degré plus élevé les connaissances fondamentales ont été acceptés en 2^e année préparatoire, et 6 autres, plus instruits encore, ont été reconnus aptes à suivre les leçons de 1^e année d'application.

Population de l'école. — Enfin, 88 anciens élèves ayant continué à fréquenter les cours, la population totale de l'école s'est élevée au début de l'année à 166 élèves.

Dénombrement des élèves. — Ces élèves ont été répartis comme il est indiqué ci-après, par classe et par profession :

A. — *Par Classe.*

Cours de dessin linéaire et à main levée	67 élèves
Cours de projections et de formes géométriques.	47 »
Cours de dessin d'ornements	6 »
Cours de dessin industriel	20 »
Cours d'architecture	22 »
Cours de construction navale.	4 »
	166 »

Cours oraux.

Cours de dessin linéaire	67 élèves
» d'arithmétique (division inférieure)	67 »
» » (» supérieure)	47 »
» de géométrie (» inférieure)	47 »
» » (» supérieure)	23 »

» de physique (» inférieure)	23 élèves
» » (» supérieure)	14 »
» géométrie descriptive (division inférieure)	47 »
» » (» supérieure)	23 »
» d'algèbre	23 »
» de tenue des livres	14 »
» construction civile (division inférieure)	9 »
» » (» supérieure)	7 »
» mécanique (division inférieure)	6 »
» » (» supérieure)	4 »
» construction navale (division inférieure)	2 »
» » (» supérieure)	1 élève
d'économie industrielle	30 élèves
d'hygiène	30 »

B. — *Par Profession.*

Ajusteurs	27 élèves
Charpentiers	10 »
Commis de bureau	1 élève
Constructeurs de navires	2 élèves
Dessinateurs	2 »
Ebénistes	9 »
Ecoliers	58 »
Forgerons	12 »
Garçons de bureau	4 »
Maçons	10 »
Mécaniciens	1 élève
Menuisiers ,	7 »
Peintres	4 »
Plombier	1 élève
Porteurs de télégrammes.	2 élèves
Tourneurs	2 »
Sans profession	4 »
Sculpteur	1 élève
Surveillants de travaux.	3 »
Tailleurs de pierres.	4 »
Tapissiers	2 »
	166 »

Examens de passage. — 38 élèves de première année des cours préparatoires ont été, après examen, jugés capables de passer en 2^{me} année.

23 élèves de la 2^{me} année des cours préparatoires ont subi avec succès l'examen de passage en 1^{re} année des cours d'application.

9 de ces derniers élèves sont entrés dans la section du dessin d'ornements.

9 de ces derniers élèves sont entrés dans la section des élèves-architectes.

1 de ces élèves est entré dans la section des élèves-constructeurs de navires, et

10 de ces élèves sont entrés dans la section des élèves-mécaniciens.

Dans la section des élèves-architectes :

6 élèves ont passé de 1^{re} en 2^{me} année d'études et

7 » » 2^{me} en 3^{me} » »

Dans la section des élèves-mécaniciens :

6 élèves ont passé de 1^{re} en 2^{me} année d'études et

4 » » 2^{me} en 3^{me} » »

Dans la section des élèves-constructeurs de navires :

2 élèves ont passé de 1^{re} en 2^{me} année d'études et

1 élève est passé de 2^{me} en 3^{me} » »

Certificats de capacité. — Le sieur Goddemaer Albéric, de la section des élèves-mécaniciens, a subi, d'une manière satisfaisante, devant le jury d'examen, l'épreuve réglementaire sur toutes les matières faisant l'objet de l'enseignement spécial de la dite section et a obtenu, en conséquence, le certificat de capacité.

Le jury, sous la présidence de M. l'échevin A. Decock, était composé de M. l'Ingénieur Van der Schueren, membre de la Commission, du directeur de l'école et des professeurs du récipiendaire.

Distribution des prix. — La distribution solennelle des prix a eu lieu dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville, le dimanche 6 mai, à 11 heures du matin.

M. Hacken, professeur de mécanique, chargé de pronon-

cer le discours d'usage, avait pris pour sujet « La transformation de l'énergie par les machines ». Ce discours-conférence a été très goûté par les nombreux auditeurs, lesquels n'ont pas ménagé leurs applaudissements à l'excellent orateur.

Présence au cours. — Ainsi que j'ai le plaisir de le constater chaque année, l'assiduité aux cours a été très satisfaisante. J'ajouterais que dans presque tous les cas les absences ont été justifiées par les certificats que je réclame chaque fois aux parents des élèves en défaut.

Déchets pendant l'année. — A partir de l'ouverture des cours et jusqu'à la fin de décembre, le déchet dans le nombre des élèves a été presque nul. Au commencement de janvier, les cours étaient encore régulièrement suivis par 159 de ces jeunes gens, mais ce nombre est descendu à 128 au 1^{er} mars pour ne plus être que de 119 à la fin de l'année scolaire.

Discipline — Comme de coutume, l'ordre et la discipline n'ont jamais cessé de régner à l'école et je n'ai dû faire usage que de mesures disciplinaires très légères.

Corps enseignant. — Depuis mon dernier rapport, aucun changement ne s'est produit dans la composition du corps enseignant.

Cours professionnels de peinture d'imitation de bois et marbres et de tracé de navires. — Ces cours dominicaux ont été fréquentés respectivement par 10 et par 3 élèves.

Inspection. — M. l'Inspecteur Wauters a inspecté l'école le 15 décembre.

Collections. — A défaut des ressources budgétaires nécessaires, nous n'avons pu augmenter nos collections cette année ; mais dans son état actuel, notre matériel de démonstration suffit, dans la plupart des cas, aux exigences de notre enseignement.

Bibliothèque. — Au moyen des envois que nous devons à la constante sollicitude de M. le Ministre de l'Industrie et du Travail et grâce aux achats que les allocations du

budget nous ont permis d'effectuer, le catalogue de notre bibliothèque s'est enrichi de plusieurs livres très utiles et de publications périodiques fort instructives.

Locaux et mobilier. — L'administration communale ayant décidé que l'école irait pour la rentrée d'octobre réoccuper les locaux qu'elle a abandonnés en 1902, nous ne croyons pas, étant donné que cette situation ne sera sans doute que provisoire, émettre aucune considération ni sur notre installation actuelle, ni sur le transfèrement en question ; nous nous bornerons à formuler le vœu que, dans un avenir peu éloigné, l'école soit établie dans un immeuble dont les dispositions et l'emplacement soient de nature à assurer une meilleure fréquentation de l'établissement. Quant au mobilier, il est indispensable de le compléter par des pupitres d'écoliers en nombre suffisant et par des chaises pour professeurs d'un modèle convenable. En outre, diverses tables à dessiner devraient être modifiées et remises en bon état.

Desiderata. — Je me permets itérativement de rappeler ici que la direction et le corps professoral de l'école voudraient voir apporter les modifications suivantes au règlement organique :

1^o Etablir un faible droit d'inscription à payer par les élèves, mais qui leur serait restitué à la fin de l'année scolaire lorsque leur assiduité aurait été satisfaisante.

2^o Fixer à 13 ans, au lieu de 12 ans, l'âge requis pour l'admission des élèves.

CHAPITRE IV.

ECOLE DE NAVIGATION

§ 1. — Commission Administrative.

Le Conseil d'administration de l'école de navigation était composé au 31 décembre 1906 comme suit :

NOMS & PRÉNOMS	DATE de la 1 ^{re} NOMINATION	DATE de la dernière NOMINATION	DURÉE du mandat
M.le Baron de Béthune gouverneur, Président.	Membre de droit		
M. Alphonse Pieters bourgmeître, vice-président	id.		
MM. Olivier Roger Aug. Hamman Désiré Fermon Amédée Pierre Aug. Daniels	A. R. du 31 déc. 1887 id. id. 1888 A. R. du 20 avr 1896 A.R. du 31 déc. 1892	A. R. du 28 déc. 1904 id. A. R. du 31 déc. 1903 id. A.M. du 23 déc. 1904	4 ans id. id. id. id.

§ 2. — Personnel enseignant.

Le tableau suivant renseigne la composition du personnel enseignant :

NOMS & PRÉNOMS	FONCTIONS	DATE de la NOMINATION
M ^r Edg. Remy	Professeur principal	A. R. 8 sept. 1893
Alph. Bultinck	Professeur de navigation	A. M. 2 août 1893
F. VandenWeghe	Professeur d'anglais	A. M. 7 août 1893
Lucien Dupont	'Agréé pour donner le cours de droit commercial maritime	20 juill. 1899
Eugène Van Oye	Agréé pour donner le cours d'hygiène et de méd. prat.	20 juill. 1899
G. Saffre	Prof. de cours de mach. mar.	A. M. 30 sept. 1902

§ 3. — Fréquentation.

Le tableau ci-dessous fait connaître le nombre d'élèves de chaque catégorie qui ont fréquenté les cours pendant l'exercice 1906, ainsi que le nombre d'élèves restant à la fin de l'exercice.

CATÉGORIES	RESTANT 1 JANVIER 1906	ENTRÉES	SORTIES	RESTANT AU 1 JANVIER 1907
Long Cours	26	50	39	37
Cabotage	6	10	6	10
Pêche	4	11	8	7
Non Marins	—	—	—	—
Totaux	36	71	53	54

Parmi les 53 élèves sortis, 33 ont subi avec succès leurs examens respectifs aux quatre sessions du jury, savoir :

Diplôme de capitaine au long cours	11
» de 1 ^r lieutenant au long cours	7
» de 2 ^e lieutenant au long cours	12
» de lieutenant au cabotage	2
» de patron-pêcheur	1

La population de l'école, dont l'augmentation a été constatée les années précédentes, a continué à suivre la même progression pendant l'exercice 1906.

Le nombre d'élèves présents aux cours a atteint une moyenne de 45.

§ 4. Cours spécial de machines à vapeur.

Le cours, dont l'ouverture a eu lieu le 1^r Octobre 1905 et la clôture fin Juin 1906, a été suivi par 25 élèves. Le nombre total des leçons a été de 73.

2 de ces élèves se sont fait inscrire en vue des examens de la session de Juillet pour l'obtention d'un diplôme de mécanicien de 2^e classe.

L'un a subi l'épreuve d'une manière satisfaisante, l'autre a été ajourné.

CHAPITRE V.

ÉCOLE DE PÊCHE COMMUNALE.

Rapport sur la marche de l'école de pêche communale pendant l'année scolaire 1906-1907.

Elèves	Cours inférieur	Cours supérieur	Total
1. — Population de l'école au commencement de l'année scolaire	37	27	64
Elèves sortis pendant l'année scolaire	8	17	25
Restent.	29	10	39
Elèves entrés pendant l'année scolaire	4	11	15
Population de l'école à la fin de l'année scolaire	33	21	54
Des 25 élèves sortis	11 ont pris la mer. 6 sont partis pour l'école des Frères. 3 » » » n° 1. 11 est parti pour l'école payante. 1 » » Flessingue. 1 est décédé. 2 sont partis pour l'apprentissage d'un métier. 8 sont venus de l'école des Frères. 3 » » » n° 1. 1 est venu de l'école n° 4. 1 » » de Flessingue. 2 sont venus de la mer.		
Des 15 élèves entrés	Nombre de jours de classe pendant l'année scolaire: 2391,2.		

2. Fréquentation scolaire. — La fréquentation scolaire a été, pour certains élèves, très irrégulière. Leurs parents en ont été les seuls vrais coupables. Pendant les heures de classe, ils leur ont imposé un travail ou une commission

futile quelconque et ont invoqué, pour motiver leurs absences, des raisons plutôt ridicules que plausibles. Ces absences se sont multipliées au lieu de devenir plus rares. Tous les moyens qui ont été mis en œuvre pour rendre le séjour à l'école agréable et attrayant, ont eu pour les élèves un insuccès non désiré.

§ 3. — Situation de l'épargne.

COURS	Solde des livres au commencement de l'année scolaire	ÉLÈVES			Sommes versées pendant l'année scolaire	Sommes versées à la fin de l'année scolaire	Intérêts échus de la rentrée pendant l'année scolaire	Sommes remboursées pendant l'année scolaire	Sommes retirées de la banque pendant l'année scolaire	Solde des livres à la fin de l'année scolaire	En caisse à la fin de l'année scolaire	
		Total	Épargnantes	Livres								
Inférieur .	905.16	41	18	18	23	315.95	313.00	29.05	1.60	148.42	1000.79	2.15
Supérieur .	131.64	38	9	9	29	145.05	144.00	3.06	1.05	115.93	162.77	0.00
Sommes .	1036.80	79	27	27	52	461.00	457.00	32.11	2.65	264.35	1261.50	2.15

Les épargnantes ont été moins nombreux, mais les sommes versées plus considérables que pendant l'exercice précédent. De la manière dont elle se pratique actuellement à l'école, l'épargne manque entièrement son but. Ce sont les parents et non les élèves qui épargnent ; les sommes versées en sont la preuve évidente. Les versements se font presque exclusivement en vue de la première communion et cessent, pour beaucoup d'élèves, à partir de cet âge.

4. *Bâtiment d'école.* — Depuis la rentrée des classes, l'école est transférée de la rue des Bateliers au n° 14 de la rue St-François. Les locaux ne répondent pas entièrement aux besoins de l'institution. Leur pénurie et leur exiguité ne permettent pas de lui donner une organisation modèle. A défaut de place, le treuil à vapeur n'a pu y être installé. Il occupe donc toujours une des pièces du rez-de-chaussée

des locaux délaissés. Pour s'y rendre les élèves sont obligés de traverser la rue. Ces déplacements fréquents sont très désagréables, surtout pendant le froid rigoureux de l'hiver; de plus, ils sont fort préjudiciables à l'ordre et à la discipline et causent une perte de temps considérable. Les salles de classe ne sont pas assez spacieuses. Elles sont trop étroites et trop basses; l'air et la lumière n'y sont pas assez abondants.

5. *Mobilier scolaire et matériel didactique.* — Le mobilier scolaire, qui s'est toujours trouvé dans un état déplorable, a subi cette année une légère amélioration. Plusieurs objets, acquis par la ville, sont venus enrichir le matériel didactique de l'établissement.

6. *Personnel.* — Aucune modification n'a été introduite dans la composition du personnel enseignant.

7. *Boîte de secours.* — Aucun accident ne s'étant produit à l'école pendant l'année scolaire écoulée, la boîte de secours, qui y est déposée, est restée intacte.

8. *Transfert de classes.* — La direction croit de son devoir d'insister à nouveau sur la nécessité du détachement des deux classes de pêche de l'école n° 1 et de leur annexion à l'école de pêche. Inutile de revenir toujours sur les raisons multiples, qui ont été développées dans des rapports antérieurs et qui militent toutes en faveur du changement en question.

9. *Examens de capacité professionnelle pour mousses.* — Ces examens ont eu lieu la semaine avant Pâques. — 27 anciens élèves de l'école se sont fait inscrire; — 17 ont subi avec succès le premier examen; — 7 autres ont satisfait à la 2^e épreuve ou épreuve finale et ont obtenu le diplôme de capacité.

10. *Visites.* — Pendant l'année scolaire écoulée, l'école a été honorée de la visite de grands dignitaires autrichiens et japonais venus à Ostende pour étudier l'organisation et le fonctionnement des écoles de pêche belges.

CHAPITRE VI.

ÉCOLE MÉNAGÈRE COMMUNALE.

Voici le rapport pour l'année scolaire 1906-1907 que nous a fait parvenir la direction de l'école ménagère :

Population. — Les cours ont commencé le 24 septembre et ont été suivis par 51 élèves âgées de 13 à 18 ans. Il y a eu 27 élèves dans la 1^e année et 24 dans la 2^e.

Exposition. — L'année scolaire a été clôturée par une exposition générale, qui a été ouverte du 16 au 19 juin. Cette exposition a eu un très grand succès ; les élèves y ont travaillé par groupes, afin de mieux faire voir aux parents ce qui est enseigné à l'école ménagère.

Les objets exposés avaient rapport à tous les cours : raccommodage, remaillage, lessive, repassage, coupe, confection, hygiène, nettoyage, soins à donner aux enfants, aux blessés et aux vieillards, etc.

Fréquentation. — La fréquentation a été très régulière et les progrès réalisés ont été très satisfaisants.

Discipline. — La discipline générale n'a rien laissé à désirer et je n'ai pas eu à infliger des punitions graves.

Enseignement. — J'ai constaté qu'en général les élèves éprouvent du plaisir à être attentives aux leçons et qu'elles retirent tous les avantages possibles des explications de leurs institutrices. Celles-ci ont rendu leurs leçons attrayantes et n'ont pas perdu de vue qu'elles doivent faire de leurs élèves des bonnes filles et des mères dévouées.

Ce sont surtout les exercices pratiques qui offrent le plus d'attrait à nos jeunes filles. A cette occasion, je prends la liberté de renouveler ma demande pour l'obtention d'une machine à coudre. C'est un objet de toute nécessité, dont les élèves peuvent se servir très avantageusement ; les établissements similaires en sont d'ailleurs pourvus depuis longtemps.

Des 51 élèves qui ont fréquenté les cours :

3	viennent de l'école des filles	n° 1
38	»	n° 2
2	»	n° 3
2	»	d° 4
1	»	payante.
3	»	des religieuses
2	»	d'autres localités.

Inspections. — M^{me} Van Gehuchten, inspectrice, a fait trois visites à notre établissement et s'est chaque fois déclarée satisfaite de la tenue de l'école et des progrès des élèves.

Comité de patronage. — Le comité de patronage se compose actuellement de M^{me} Pieters, présidente ; M^{mes} Van Sieleghem, Serruys, Mertian, Verhaeghe, Driebeek, de Knuyt et Guillaume, membres.

À la distribution des prix, M^{me} Pieters a remis une très belle montre à la 1^e élève du cours supérieur et un réveille-matin à la 1^e du cours inférieur ; les autres dames-patronnes ont offert des prix analogues aux six élèves suivantes.

Personnel. — Les absences des institutrices ont été très peu nombreuses.

Il n'y a pas eu de changement dans le personnel qui se compose actuellement de :

M^{me} Vercruyce, directrice, nommée le 14 octobre 1897 ;
M^{me} Danloy-De Gembe, » 14 » 1897 ;
M^{me} Maurus-De Landsheer » 24 décemb. 1897.

TITRE IV.

FINANCES COMMUNALES

CHAPITRE I

EMPRUNTS ET DETTES.

§ 1. — Emission du solde de l'emprunt de 1898.

Nous constatons dans notre précédent rapport, qu'aux fins de nous permettre d'attendre le moment favorable pour émettre le solde de l'emprunt, vous nous aviez autorisé à contracter avec la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite sous la garantie de l'Etat, un emprunt provisoire de cinq cent mille francs, représenté par cinq cents bons de caisse de mille francs chacun.

Sur ces cinq cents bons de caisse, il n'en fut émis que trois cent cinquante au cours de l'année 1905.

Au mois de juin 1906, la Ville d'Ostende prit les mesures nécessaires pour renouveler cet emprunt et elle procéda, en même temps, à l'émission des 150 bons encore en caisse.

Entretemps, le 30 mai, nous avions conclu par l'intermédiaire de la Caisse générale d'Epargne, un emprunt sur titres de 150.000 francs, portant ainsi notre dette provisoire à 650.000 francs.

A fin décembre, la Ville d'Ostende remboursa les 500.000 francs de bons de Caisse.

Quant au prêt sur titres, qui n'avait été conclu que pour un terme de six mois, il fut renouvelé pour un même laps de temps à l'échéance de novembre.

D'autre part, le placement des titres de l'emprunt de 1898 s'est régulièrement poursuivi pendant tout le cours

de cette année à des prix variant de frs 85 à frs 83 pour les 19.000 titres vendus.

§ 2. — Tableau des dettes au 31 décembre 1906.

NATURE DES DETTES	CAPITAL NOMINAL	INTÉRÊTS	TAUX DE L'INTÉRÊT, INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT	MONTANT DE L'ANNUITÉ	AMORTISSEMENT	INTÉRÊTS	Montant à courir	CAPITAL RESTANT À AMORTIR AU 31 DECEMBRE 1906
B) DETTES EXIGIBLES								
1858 Emp. à primes	1000000		—	40000			7	185100
1877 id. id.	4000000	4 %	4.85	20650			41	393000 (1)
1891 Emp. contracté par l'entremise de la Société du crédit Communal.	325000	4 %	5.59	17875	8442	9433	18	295827
1898 Emp. à lots	25172500	2 %	3 09427	664000	168500	498500	81	24775000

B) DETTES NON EXIGIBLES	NOMBRE DE KASSBIL-JETTEL	VALEUR FLORINS P. B.	Nombre des billets fractionnaires	VALEUR FLORINS P. B.	VALEUR TOTALE EN FRANCS
1815 Dette différée	1132	113200	236	11837.43	264629.22

CHAPITRE II.

TAXES COMMUNALES.

§ 1. — Modifications aux tarifs-règlements.

A. Bâtisses. — En séances des 9 mai et 28 décembre 1905, vous avez voté la suppression de l'ancien tarif-règlement

(1) Cet emprunt a été converti en partie en 1898.

des taxes : 1^e sur les propriétés riveraines des rues ouvertes, élargies ou redressées aux frais de la commune ; 2^e sur les constructions, arrêté par le Conseil en séance du 26 février 1901 et approuvé par Arrêté Royal du 30 avril suivant. Il fut remplacé par un règlement des taxes de voirie, de bâtisse et de pavage, qui fut approuvé par Arrêté Royal du 17 février 1906.

§ 2. — Tableau des centimes additionnels.

Le tableau figurant à la page 50^{bi} indique les centimes additionnels perçus au principal des contributions foncières et personnelles et aux patentes.

§ 3. — Tableau des impositions communales.

Le tableau ci-contre (page 50^{ter}) résume les impositions communales actuellement existantes :

§ 4. — Taxes perçues à l'abattoir.

A. — Taxe d'abatage et d'expertise.

Le règlement fut approuvé par Arrêté Royal du 8 avril 1904 pour un terme expirant le 31 décembre 1908.

Boeufs, taureaux, vaches, génisses et chevaux	fr. 2.00
Veaux	» 0.55
Porcs et cochons de lait	» 0.50
Porcs au delà de 150 kilos.	» 0.75
Moutons, agneaux et chèvres	» 0.45
Moutons, agneaux, porcs en dessous de 50 kilos destinés à l'exportation.	» 0.25

B. — Taxe d'expertise.

Le règlement fut approuvé par Arrêté Royal du 4 décembre 1903 pour un terme expirant le 31 décembre 1908.

Boeufs, taureaux, vaches, génisses et chevaux	fr. 1.00
Veaux	» 0.25
Porcs et cochons de lait	» 0.20
Porcs au delà de 150 kilos.	» 0.25
Moutons, agneaux et chèvres.	» 0.10

C. — Droit de pesée.

Tarif du 3 octobre 1893 :

§ 3. — Tableau des centimes additionnels au principal de contributions foncières et personnelles et au droit de patente.

NOMBRE DE CENTIMES ADDITIONNELS EN COURS DE PERCEPTION AU PRINCIPAL		VOTÉS PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU	AUTORISÉS PAR ARRÊTÉ ROYAL	DURÉE	A PARTIR DU	Maintenus par délibération du conseil communal du	AUTORISÉS PAR ARRÊTÉ ROYAL	DURÉE	OBSERVATIONS		
DES CONTRIBUTIONS	du droit de patente	foncière	personnelle								
7	7			3 sept. 1867 (1)	30 déc. 1867	indéterminée	1 janv. 1868		1) Ces cent. add. ordin. étaient perçus obligatoirement avant 1863 en vertu de l'art. 15 de la loi du 21 juillet 1821, tombée en désuétude. Le conseil communal sur invitation du gouvernement en a décidé le maintien.		
20	15			19 août 1858 (2)	6 déc. 1858	6 ans	1 janv. 1859	oct. 1864 oct. 1870 oct. 1880 déc. 1890 nov. 1900 mai 1905 (3)	13 déc. 1864 2 déc. 1870 27 déc. 1880 10 janv. 1891 12 janv. 1901 3 nov. 1905	6 ans 10 ans 10 ans 10 ans 5 ans 31 Déc. 1915	2) Par délib. du 19 janv. 1852, approuvée par Arrêté Royal du 13 mai 1852, le conseil communal avait voté 10 cent. add. sur les contributions foncière et personnelle pour un terme de 25 ans. Le 27 sept. 1856, le conseil communal vota 10 cent. add. sur la contribution foncière, 5 cent. add. sur la contribution personnelle. Ces impositions devaient servir à l'intérêt d'emprunts provisoires remboursés par l'emprunt de 1858. C'est pour ce motif que ces deux délibérations furent rapportées et n'en forment qu'une seule à partir de ce moment. Le produit devait servir à l'intérêt, à l'amortissement du nouvel emprunt.
13	18	20		19 mars 1877	26 mai 1877	indéterminée	1 juillet 1877		3) Ces délibérations ayant été approuvées par le même Arrêté Royal, n'en forment plus qu'une.		
20	20			5 déc. 1881	6 janv. 1882	1 an	1 janv. 1882	août 1882 août 1884 sept. 1886 déc. 1895 mai 1905 (3)	5 janv. 1883 29 déc. 1884 2 déc. 1886 10 janv. 1896 3 nov. 1905	1 an 2 ans 9 ans 10 ans 31 Déc. 1915	
20	20	2		8 août 1885	17 déc. 1885	10 ans	1 janv. 1886	déc. 1895 mai 1905 (3)	10 janv. 1896 3 nov. 1905	10 ans 31 Déc. 1915	
80	80		40								

NATURE DES IMPOSITIONS	ÉTABLIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU	AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ ROYAL DU	MODIFIÉE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU	AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ ROYAL DU	DURÉE	BASE DE LA RÉPARTITION OU DE LA VOCATION
1. Sur les chiens	21 octobre 1825	15 novembre 1825	14 octobre 1843 13 octobre 1868 9 juillet 1901	29 novembre 1868 28 septembre 1901	indéterminée 31 décembre 1910	Chien ordinaire fr. 3.00 Chien de luxe » 10.00 Lévrier » 20.00
2. 4 % sur le revenu cadastral . . .	13 octobre 1868	24 décembre 1868	6 novembre 1871 5 février 1889 24 décembre 1889 24 octobre 1899	7 février 1872 1 juin 1889 1 janvier 1890 27 décembre 1902	10 ans 1 an 10 ans 31 décembre 1909	
3. 1 % sur la valeur locative	9 avril 1869	30 août 1869	30 novembre 1897	12 février 1898	indéterminée	a) SALLES DE DANSE : Orchestre, orchestrion, orgue fr. 150.00 Piano » 100.00 Accordéon ou tout autre instrument » 75.00
4. Sur les salles de danse	1 février 1887	18 mars 1887	11 novembre 1902 15 mars 1904	27 décembre 1902 30 août 1904	indéterminée 31 décembre 1912 31 décembre 1912	b) CAFÉS CHANTANTS : Orchestre ou superficie de salle supérieur à 60 m ² » 500.00 Piano ou tout autre instrument » 75.00
5. Colportage	19 décembre 1893 5 juin 1894	24 juillet 1894	25 mai 1897 31 janvier 1905	1 mai 1905	31 décembre 1914	c) CAFÉS CONCERTS : Orchestre ou superficie de salle supérieure à 60 m ² » 250.00 Orchestrion ou orgue » 100.00 Piano » 50.00 Tout autre instrument » 25.00
6. Egouts et trottoirs	1 décembre 1896 8 juin 1897	13 octobre 1897	20 juin 1899 25 mars 1902	15 septembre 1899 20 juillet 1902	31 décembre 1907 31 décembre 1907	1 ^o à bras par jour fr. 1.00 par an » 50.00 2 ^o à brouette par jour » 1.50 id. » 80.00 3 ^o charrette à chien par jour » 2.50 id. » 100.00 4 ^o attelage par jour » 5.00 id. » 150.00
7. Jeux non prohibés par la loi . . .	21 mars 1899 21 avril 1899	5 juin 1899			31 décembre 1908	ÉGOUTS : 1 ^o Nouveau bâtiments, fr. 0.10 au m ³ de volume de la propriété. 2 ^o Bâtiments agrandis fr. 0.10 au m ³ de volume de la partie agrandie. 3 ^o Bâtiments modifiés, fr. 50.
8. Taxe de voirie, de bâtisse et de pavage	9 mai et 28 décembre 1905	17 février 1906			10 ans 31 décembre 1915	TROTTOIRS : fr. 8.50 par m ² 25.000 fr. par exploitant ou par Billard
						CHAPITRE I. — Taxes extraordinaires de bâtisse. — Ouverture de rues aux frais de la ville A) — Taxe indirecte. 40 francs par mètre carré de superficie de l'axe de la rue à l'alignement. B) — Taxe directe. 4 1/2 0/0 annuellement calculés sur le montant de la taxe indirecte. C) — Taxe indirecte de terrassement. 1.50 franc par mètre cube entre l'alignement et l'axe de la voie publique.
						CHAPITRE II. — Taxe ordinaire de bâtisse (taxe indirecte). Sur les constructions et les reconstructions. Base : cube des parties bâties et situation des propriétés.
						CHAPITRE III. — Taxe indirecte et directe de pavage. A) Taxe indirecte. — Par mètre courant de façade. B) Taxe directe. — Par mètre courant de façade.

1 à 49 kilogrammes	fr. 0.10
50 à 99 »	« 0.15
100 à 199 »	» 0.25
200 à 299 »	» 0.35
300 à 399 »	» 0.45
Dix centimes en plus par 100 kilos ou fraction de cent kilos.	

§ 5. — Droits de minque.

Ces droits sont les suivants :

A. Au profit de la caisse communale.

1° — Un droit de minque de 1 % sur le produit brut de la vente de poisson (art. 15 du règlement-tarif du 19 novembre 1884).

2° — Un prélèvement volontaire, consenti par les vendeurs, de 1/4 % sur le produit brut de la vente de poisson.

Le produit de ce prélèvement, porté au budget de la ville en recettes et dépenses pour ordre, sert à payer le contrôleur du service de la minque, ainsi que les ouvriers chargés du déballage du poisson et du classement de ce dernier.

Ce contrôle est un rouage introduit dans l'intérêt des vendeurs et acheteurs. Le contrôleur est leur mandataire, chargé de les renseigner sur les prix de vente. Il en est de même des ouvriers chargés du déballage du poisson. Leur salaire est à charge des vendeurs qui ont abandonné au Collège échevinal la nomination de ces agents et ont consenti au prélèvement dont il s'agit pour couvrir la dépense à résulter de ce chef.

Depuis le 3 janvier 1905, le contrôleur est devenu employé communal.

B. — Au profit de la caisse de prévoyance des pêcheurs

1 % du produit brut de la vente du poisson.

Ce produit est versé annuellement entre les mains du trésorier de la dite caisse (art 3 n° 3 du règlement de la caisse de prévoyance des pêcheurs d'Ostende, fondée à Ostende le 17 décembre 1887 et approuvée par Arrêté Royal du 5 octobre 1888).

§ 6. — Taxe sur les dépôts de bois.

A) Pour les bois mis en dépôt à terre :

0, fr. 10 au m² d'occupation pendant le premier mois, 10 jours après le déchargement du navire, de wagons ou des radeaux.

0,fr.08 les mois suivants.

B) Pour les bois formés en radeaux :

0, fr. 08 par m² pour le premier mois, 0. fr. 06 pour chacun des mois suivants.

§ 7. — Droits de bassins.

Le tarif-règlement des droits de quai et de bassin en vigueur a été voté par le Conseil communal en séance du 24 décembre 1895, en conformité de l'art. 1 de la loi du 12 juillet 1895, portant suppression du droit de fanal.

Cette délibération a été approuvée par Arrêté Royal.

Nous donnons ci-dessous le tableau des droits perçus :

a) Navires de commerce.	en charge (1). fr.0.30	par tonne Moorsom	Ces navires paient en outre un droit additionnel de 3 % sur le principal des taxes pour couvrir les frais d'éclairage des bassins.	
	de passage (1) fr. 0.10			
b) Navires de commerce desservant une ligne régulière	venant de l'extérieur et rompant charge 0.30	par tonne de 1000 kg. de marchandises déchargées		
	venant de l'intérieur et prenant charge 0.30.	id. chargées		
	pour les 25 premiers voyages . fr. 0,30	par tonne Moorsom		
	pour les 15 voyages suivants . fr. 0,25			
	pour les voyages suivants . . . fr. 0,20			

c) Bois à flot : 0,10 fr. par m² au delà de 15 jours.

d) Autres bâtiments ou magasins : 0,07 fr. par m³ de jauge (2).

(1) Les navires peuvent séjournier dans les bassins pendant 3 mois. Passé ce délai il est perçu 0,05 fr. par tonne et par mois.

(2) Cette taxe est due par voyage ou par période de 3 mois.

e) Chaloupes de pêche, 2,50 fr. en sortant des bassins.

Des modifications ont été introduites au tarif-règlement du 24 décembre 1895 par délibération du Conseil Communal des 27 novembre 1897 et 26 avril 1898, approuvées par Arrêté Royal du 25 juin 1898.

Les littera d et e ci-dessus ont été remplacés par les dispositions suivantes :

d) Autres bâtiments que navires de mer en charge ou non, ou séjournant ; 0,07 fr. par m³ de jauge (2).

e) Chalutiers à vapeur, 12,00 fr. par voyage.

f) Chaloupes à voile 2,50 fr. en sortant des bassins.

g) Bâtiments servant de magasin, 0,10 par m³ et par période de 3 mois.

h) Bâtiments à demeure ne servant pas de magasin, 0,25 fr. par période de 3 mois.

La délibération du Conseil communal du 22 décembre 1903 ajoute à ces divers droits les dispositions suivantes :

Le receveur des droits de bassin est autorisé à délivrer des abonnements aux droits de quai et de bassin.

a) En faveur des navires d'intérieur, au prix suivant par bateau :

1^o Bateaux jaugeant jusque 100 tonnes : 1000 fr. par an.

2^o id. de 101 à 150 » 1250 fr. »

3^o id. de 151 à 200 » 1500 fr. »

et ainsi de suite avec augmentation de 250 fr. par 50 tonnes.

Ces abonnements sont délivrés par trimestre et sont payables par anticipation.

§ 8 — Produit des taxes communales en 1906.

80 centimes additionnel : à la contribution foncière 108.285.55

80 centimes additionnels à la contribution personnelle 154.339.86

40 centimes additionnels au droit de patente 27.233.30

4 % du revenu cadastral des propriétés

(2) Cette taxe est due par voyage ou par période de 3 mois.

exonérées de la contribution foncière (règlement du 27 décembre 1899)	2,643.27
4 % sur la valeur locative de la contribution personnelle (règlement du 12 février 1898)	14.597.93
Taxe sur les chiens (règlement du 28 octobre 1901)	4.388
Taxe pour emprises sous trottoirs (règlement du 16 novembre 1888)	7,318
Taxes de voirie (règlement du 30 avril 1901)	60.802.79
Taxes sur les salles de danse (règlement du 11 novembre 1902)	8.775
Taxe sur le colportage (règlement du 11 octobre 1904)	2.683.50
Taxe sur les égouts (règlement du 13 août 1897-2 août 1902)	8.080.95
Taxe sur le placement de trottoirs (règlement du 13 octobre 1897)	20.467.76
Taxe sur les dépôts de bois	20.488.70
Taxes perçues à l'abattoir	11.979.40
Droits de minque	48.908.82
Droits de bassins.	60.132.91

CHAPITRE III

COMPTE DE 1906.

SECTION I.

Recettes.

A. — *Recettes ordinaires.*

Chapitre I. Dotation communale	382.658,79
» II. Cenitimes additionnels et impositions communales	419.616
» III. Annuités et intérêts	137.178.11
» IV. Produit des établissements d'instruction publique.	18.441

» V. Subsides de l'Etat et de la Province	76.449
» VI. Commerce maritime	75.683.79
» VII. Abattoir et minque	80.905.72
» VIII. Exploitations en régie	174.145.70
» IX. Fermes et locations	259.577.96
» X. Produit des propriétés louées	641.624.52
» XI. Produits divers	20.071.01
	2.286.351.60

B. — *Recettes pour ordre.*

Chapitre I. Commerce maritime	24.183.88
» II. Pensions	28.014.08
» III. Produits divers	25.075.63
	77.273.59

Total des recettes ordinaires	2.363.625.19
-------------------------------	--------------

C. — *Recettes extraordinaires.*

Chapitre I. Résultat des exercices antérieurs	27.747.72
» II. Recettes arriérées	»
» III. Recettes diverses	90.078.14
» IV. Subsides extraordinaires	20.488.60
» V. Recettes pour ordre 1.617.951.26	
» VI. Recettes sur le ressources des emprunts	2.137.258.09
	3.893.523.81
Total des recettes	6.257.149. »

SECTION II.

Dépenses.

A. — *Dépenses ordinaires.*

1 ^e Section : Administration	612.997.49
2 ^e » Pensions.	50.409.06

3° » Police et sûreté publique	273.977.59
4° » Bienfaisance publ.	220.600.64
5° » Cultes	18.964.89
6° » Enseignem. public	377.922.81
7° » Dettes et rentes	666.588.46
	<u>2.221.460.94</u>

B. — *Dépenses extraordinaires.*

Chapitre I. Rappel et régularisations	100.554.75
» II. Dépenses diverses	224.496.70
» III. Dépenses pour ordre	1.641.249.27
» IV. » sur les ressources des emprunts	2.041.381.99
	<u>4.007.682.71</u>
	<u>6.229.143.65</u>

Balance.

Recettes	6.257.149.
Dépenses	<u>6.229.143.65</u>
Boni	28.005.35

CHAPITRE IV.

BUDGET DE 1907.

SECTION I.

Recettes.

A. — *Recettes ordinaires.*

Chapitre I. Dotation communale	381.484.
» II. Centimes additionnels et impositions communales	406.400.
» III. Annuités et intérêts	135.107.67
» IV. Produit des établissements d'instruction	19.000

» V. Subsides de l'Etat et de la Province en faveur de l'instruction publique	75.957
» VI. Commerce maritime	99.100
» VII. Abattoir et Minque	78.055
» VIII. Exploitations en régie	165.350
» IX. Fermes	251.778.80
» X. Produits des propriétés louées	647.291.99
» XI. Produits divers	19.450
	<u>2.278.974.46</u>

B. — *Recettes pour ordre.*

Chapitre I. Commerce maritime	21.750.
» II. Pensions	28.284.05
« III. Produits divers	21.217.97
	<u>71.252.02</u>

2.350.226.48

C. — *Recettes extraordinaires.*

Chapitre I. Recettes arriérées	26.826.48
» II. Recettes diverses	338.055.81
» III. Recettes extraord.	11.978.02
» IV. Recettes pour ordre	311.000
» V. Recettes sur ressources des emprunts	1.569.500
	<u>2.257.360.81</u>
	<u>4.607.586.79</u>

SECTION II.

Dépenses.

A. — *Dépenses ordinaires.*

1° Section. Administration	587.101.97
2° » Pensions	49.487.87
3° « Police et sûreté publique	285.229.80

4 ^e Section Bienfaisance publique	223.984.01
5 ^e " Cultes	20.313.97
6 ^e " Enseignement public	393.996.29
7 ^e " Dettes et rentes . .	<u>788.780.53</u>
	2.348.894.44

B. — *Dépenses extraordinaires.*

Chapitre I. Résultat des exercices antérieurs .	189.820.02
» II. Rappels et régularisations	261.048.09
» III. Dépenses diverses .	362.932.39
» IV. Dépenses pour ordre	311.000.00
» V. Dépenses sur les ressources des emprunts	1.132.000.00
Total des dépenses extraordinaires	2.256.800.50
Total fr.	4.605.694.94

Balance.

Recettes	4.607.586.79
Dépenses	4.605.694.94
Boni	1891.85

TITRE V.

CULTES.

CHAPITRE I.

CULTE CATHOLIQUE.

SECTION I.

Conseils de Fabrique.

Le tableau ci-dessous indique la composition des Conseils de fabrique des diverses églises catholiques à la suite des élections du premier dimanche d'avril 1906 (1^r avril) :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE DE LA 1 ^e NOMINATION	FIN DU MANDAT
<i>I. — Eglise de SS. Pierre et Paul.</i>			
De Cannière Pierre	Curé-doyen	membre de droit	
Pieters Alphonse	bourgmeestre	"	
Van Caillie Emile	secrétaire	1 octobre 1871	
Vanderheyde Albert	membre	16 mars 1884	
Hammans Auguste	"	12 juillet 1889	
Verbeeck Louis	"	5 avril 1896	
Schramme Charles	"	15 mars 1896	
Desmet Henri	président	8 octobre 1885	
VanderHeyde Georges	membre	15 mars 1896	
Schottee Eugène	"	3 avril 1898	
Bouckaert Prosper	"	2 avril 1900	
<i>II. — Eglise de St Joseph.</i>			
Verhaege Emile	curé	membre de droit	
Halewyck Michel	président	25 avril 1889	
Staesens Emile	membre	25 avril 1900	
Van Iseghem Edmond	"	28 janvier 1889	
Snoeckx Remi	"	20 novembre 1906	
Montangie Oscar	"	"	
Coppens Louis	Secrétaire	25 avril 1900	1 ^r dimanche d'avril 1912

NOMS & PRÉNOMS	QUALITE	DATE DE LA 1 ^e NOMINATION	FIN DU MANDAT
Wolter Joseph Dupont Lucien Baels Henri	membre » »	25 avril 1900 23 novembre 1906 »	1 ^r Dimanche d'avril 1912.
III. — <i>S^e Marie des Dunes</i>			
Bossuyt Jules Roose Edmond Diericxk-Visschers Ch. Pittery Cyrille Decoster Salomon De Winter François	curé président secrétaire membre » »	7 avril 1895 7 avril 1904 7 avril 1904 7 avril 1889 7 avril 1903	1 ^r dimanche d'avril 1909 1 ^r dimanche d'avril 1912
IV. — <i>Eglise Notre Dame</i> ,			
Debruyne Amand Turlot Oscar Doude Jean Helsmoortel Jules Decler Philippe Vanderheyde Jules	curé secrétaire membre » président membre	membre de droit 2 octobre 1887. 6 avril 1890: 1 janvier 1888 6 avril 1873 2 janvier 1887	1 ^r dimanche d'avril 1909 1 ^r dimanche d'avril 1912
V. — <i>Eglise de St Antoine de Padoue</i> .			
Patfoort Jules Defever Camille Borny Odo Schreus Louis Pauwels Modeste Vanhoucke Aug.	curé secrétaire membre » président membre	membre de droit 20 sept. 1899 » 20 sept. 1906 5 oct. 1899. 5 avril 1903	1 ^r dimanche d'avril 1909 1 ^r dimanche d'avril 1912.

SECTION II.

Délimitation des paroisses.

Néant.

SECTION III.

Batiments du Culte.

§ 1. — *Eglise des SS. Pierre et Paul.*

Les travaux de construction de la nouvelle église ont été poursuivis activement.

Nous avons donné dans le rapport sur l'exercice 1905 un aperçu des travaux supplémentaires exécutés depuis le commencement des travaux ; il n'en a pas été ordonné de nouveaux au cours du présent exercice.

Chapelle annexe. — L'Etat a pris à sa charge la construction d'une chapelle funéraire, annexe de l'église des SS. Pierre et Paul, destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges.

Le Budget du Ministère de la Justice de 1905, contient en dépenses exceptionnelles un crédit de 710.000 fr. pour couvrir les frais de cette construction.

§ 2. — *Eglise de S^e Marie des Dunes.*

Voir le Rapport sur l'exercice 1905.

§ 3. — *Autres églises.*

Néant.

SECTION IV.

Biens des fabriques d'église.

§ 1. — *Eglise de S^e Marie des Dunes.*

Par délibération du 11 février 1907, le Conseil de fabrique de l'église de S^e Marie des Dunes sollicita l'autorisation de céder gratuitement à la ville d'Ostende, en vue de la formation de l'assiette des rues de France et de Russie, une parcelle de terrain de 507.m², faisant partie des parcelles cadastrées section B (Ostende-Ouest) n° 44^a et 50^a.

Le conseil émit un avis favorable à l'approbation de cette délibération en séance du 20 février, et la députation permanente l'approuva par arrêté du 7 décembre 1906.

§ 2. — *Eglise des SS. Pierre et Paul.*

Voir le Rapport sur l'exercice 1905.

§ 3. — *Autres Eglises.*

Néant.

SECTION V.

Comptabilité.

Le tableau suivant indique les chiffres des budgets et comptes approuvés par la députation permanente.

ÉCHÉANCES	RECETTES		DÉPENSES			EXCÉDENT	
	Ordinaires	Extraordinaires	Total	Relatives à la célébration du culte	Utilitaires		
	Budgets de 1906						
des SS. Pierre et Paul	10.524.64	375.971.19	386.455.83	3.400.	7.024.64	375.971.19	386.455.83
id. budget supplément.	1.854.44	22.885.00	24.739.44	1.430.	724.44	22.885.00	24.739.44
des Capucins	1.980.06	58.63	2.038.69	786.00	1.166.57	49.86	2.002.57
de Notre-Dame	5.868.78	334.62	6.203.40	1.732.00	4.470.58	0.82	6.206.40
de St. Joseph	10.988.45	3.803.05	14.801.20	3.958.20	8.093.	2.750.	14.801.20
de S ^e Marie des Dunes	3.160.54	10.70	3.171.24	1.467	1.702.94	1.30	3.171.24
de St. Antoine	4.578.47	300.00	5.178.47	1.580.	2.740.	858.17	5.178.47
	Comptes de 1905.						
des SS. Pierre et Paul	14.301.20	376.910.28	381.211.48	3.198.82	10.242.70	356.212.75	372.654.27
des Capucins	1.956.06	88.28	2.044.34	786.	1.148.52	75.14	2.009.66
de Notre-Dame	6.413.84	1.687.45	7.800.96	1.885.74	5.459.18	—	7.044.92
de St. Joseph	12.328.73	18.374.78	30.613.51	3.646.25	8.026.80	16.274.78	27.947.83
de S ^e Marie des Dunes	3.404.99	48.40	3.453.39	1.467.00	1.777.94	200.00	3.444.94
de St. Antoine	5.449.80	—	5.149.80	1.654.30	2.910.05	1.480.17	5.744.52
	En dépenses relatives à la célébration du culte						18.557.24
	En dépenses ordinaires						34.68
	En dépenses extraordinaire						766.04
	En dépenses ordinaires						2.665.68
	En dépenses extraordinaire						8.45
	En dépenses ordinaires						594.72

— 62 —

— 63 —

CHAPITRE II.

CULTE ANGLICAN.

SECTION I.

Conseil de fabrique.

Voici la composition du Conseil d'Administration tel qu'il a été élu en séance du 15 février 1906 :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE DE LA 1 ^e NOMINATION	FIN DU MANDAT
Hawkins Charles-La-wrence	chaplain membre de droit	4 juin 1904	15 février 1908
Golder Henri	secrétaire	12 nov. 1891	15 février 1910
Hervey William	membre	15 fév. 1906	15 février 1910

SECTION II.

Comptabilité.

Le compte pour 1905 s'élevait :

En recettes ordinaires	fr. 2.191.57
En recettes extraordinaire	» 660.12
Total à	2.851.69

En dépenses relatives à la célébration du culte	fr. 190.87
En dépenses ordinaires	» 2.141.89
En dépenses extraordinaire	» 60.45
Total	2.393.21
Excédent fr.	458.48

Le budget de 1906 s'est élevé :

En recettes ordinaires	fr. 2.110
En recettes extraordinaire	» 908.65
Total	3.018.55

En dépenses relatives à la célébration du culte	fr. 255.
En dépenses ordinaires	» 2.699.
En dépenses extraordinaires	» 64.65
Total	3.018.65

SECTION II.

Bâtiments du Culte.

Par délibération en date du 27 février 1906, le Conseil d'administration de l'église anglicane sollicita l'autorisation de renouveler une partie du mobilier existant. Le montant du devis s'élevait à 1577 francs et comprenait l'acquisition de 28 bancs et d'une chaire de vérité et la restauration de 28 autres bancs.

En séance du 20 novembre 1906 le Conseil Communal décida d'intervenir dans cette dépense pour une somme de 300 francs.

Par dépêche du 23 janvier 1907, M. le Gouverneur de la Province nous fit savoir que ni le Ministre de la Justice, ni la Députation permanente n'avaient pu accorder un subside en faveur du renouvellement d'une partie du mobilier.

GHAPITRE III.

CULTE ISRAËLITE

SECTION I.

Conseil d'administration.

Voici la composition du Conseil d'administration, tel qu'il a été élu en séance du 17 juin 1904.

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE DE LA 1 ^e NOMINATION	FIN DU MANDAT
Fridlander Ely	Ministre officiant	membre de droit	
Bloch Max	président	17 Juin 1904	mai 1940
Natan Raphaël	membre	"	"
Cerf Charles	secrétaire	"	mai 1907
Feldberg Bernard	membre	"	"

SECTION II.

Comptabilité.

Le budget pour 1906 s'élevait :

En recettes ordinaires à	fr. 1.450
En recettes extraordinaires	» 175
Total à	fr. 1.625

En dépenses relatives à la célébration du culte	fr. 188
En dépenses ordinaires	» 1.373.10
En dépenses extraordinaires	—

Total à	fr. 1.561.10
Excédent	63.90

Le compte de 1905 s'est élevé :

En recettes ordinaires à	fr. 1.069.35
En recettes extraordinaires	» 690.

Total à	fr. 1.769.35
----------------	---------------------

En dépenses relatives à la célébration du culte	fr. 280.69
En dépenses ordinaires	» 1.426
En dépenses extraordinaires	—

Total à	fr. 1.706.96
Excédent	62.39

SECTION II.

Bâtiment du Culte.

Le Conseil d'administration de la Synagogue d'Ostende ayant décidé de construire un temple à l'usage du Culte

Israélite, sollicita à cette fin de l'administration communale un subside.

Par délibération du 12 juin 1906, vous avez décidé d'intervenir dans cette dépense par la cession d'un terrain de 300 m², sis rue du sport, et par délibération du 27 février 1907, vous avez augmenté cette intervention par l'octroi d'un subside en argent de 15000 fr.

L'intervention de la province et de l'Etat a été demandée.

TITRE VI.

BIENFAISANCE PUBLIQUE.

CHAPITRE I.

BUREAU DE BIENFAISANCE

SECTION 1.

Administration.

En séance du 20 novembre 1906 le Conseil Communal a renouvelé pour un terme de 5 années, le mandat de M. Cambier Arthur, en qualité de membre du Bureau de Bienfaisance.

Celui-ci était donc composé comme suit au 31 décembre 1906 :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE de la 1 ^e NOMINATION	FIN DU MANDAT
Thoma Léon	Président	14 Févr. 1883	31 Déc. 1909
Stubbe Auguste	Membre	7 » 1891	» 1907
Van Glabbeke Arthur	»	10 Juillet 1900	» 1908
Dumon Auguste	»	17 Déc. 1901	» 1910
Cambier Arthur	»	» »	» 1911
Pede Noé	Secrétaire	25 Mars 1886	
Borgers Auguste	Receveur	11 Mai 1887	

Médecins du bureau.

Voici les noms des Médecins attachés au service des pauvres en 1906.

NOMS & PRÉNOMS	DATE DE LA 1 ^{re} NOMINATION	
Van Oye Eugène	4 Juillet	1878
Verscheure Polydore	21 Novembre	1883
Kockenpoo Arthur	15 Mai	1895
Goffin Hector	15 Juillet	1896
Kaisergrüber Gustave	15 Juillet	1896
Vande Male Georges	30 Décembre	1896
Pleyn Irmin	30 Décembre	1899

SECTION II.

Biens, meubles et immeubles,

Le Bureau de Bienfaisance possède :

- 1^e Une maison sise rue St. François à Ostende, d'un rapport annuel de fr. 900.
- 2^e Une parcelle de terre labourable à Leffinghe de 4 Ha. 84 a. 33 ca. d'un rapport annuel de fr. 585.
- 3^e Un capital de fr. 3.400. — Legs Delannoy produisant un intérêt annuel de fr. 102.
- 4^e Un capital de fr. 4.600. — Legs Fontaine produisant un intérêt annuel de fr. 138.
- 5^e Un capital de fr. 3.500. — Legs Ghyselinck produisant un intérêt annuel de fr. 105.
- 6^e Un capital de fr. 17.500. — Legs Uzielli produisant un intérêt annuel de fr. 525.
- 7^e Un capital de fr. 4.400. — Don Deloy produisant un intérêt annuel de fr. 132.
- 8^e Un capital de fr. 4.200. — Quote-part dans le pari mutuel des courses produisant un intérêt annuel de fr. 128.

9^e Un capital de fr. 15.800. — Concessions au cimetière produisant un intérêt annuel de fr. 474.

10^e Un capital de fr. 25.900 produisant un intérêt annuel de fr. 777.

11^e Les 3/5 des baux sur des biens indivis entre le bureau de bienfaisance et les hospices civils d'Ostende, consistant en ferme et terres évaluées fr. 120.000 dont la location annuelle rapporte fr. 591,50 dont les 3/5 soit fr. 354,90.

12^e Une parcelle de terrain de 52 a. 90 ca. produisant un rapport annuel de fr. 40.

13^e Une maison pour indigents estimée fr. 3000. — (pour mémoire).

14^e Un capital de fr. 4.100. — Quote-part dans le pari mutuel des courses et de concessions au cimetière communal produisant un intérêt annuel de fr. 123.

15^e Un capital de fr. 6.100, provenant de concessions au cimetière communal et du remboursement d'une créance de fr. 5.195, produisant un intérêt annuel de fr. 183.

16^e Un capital de fr. 3.600. — Quote-part dans le pari mutuel des courses et de concessions au cimetière communal produisant un intérêt annuel de fr. 108.

17^e Legs Termote pour la 1^e communion : fr. 400 par an.

18^e Un capital de fr. 2.500. — Quote-part dans le pari mutuel des courses produisant un intérêt annuel de fr. 75.

19^e Un capital de fr. 1.500. — Concessions au cimetière communal produisant un intérêt annuel de fr. 45.

20^e Un capital de fr. 1000. — Concessions au cimetière communal produisant un intérêt annuel de fr. 30.

21^e Intérêts de 9 actions du vélodrome d'Ostende soit fr. 26,40 par an.

SECTION III.

Comptabilité.

§ 1. — *Compte de 1905.*

Le compte de l'exercice 1905 se clôturait par un boni de fr. 478.95

Remboursement de secours par diverses communes	fr. 983.50
Location d'immeubles.	» 1.485. »
Bail de terres labourables.	» 40. »
3/5 de la location de biens indivis entre les Hospices et le bureau	» 354.90
Llegs Termote 1 ^e Communion	» 400. »
Intérêts Llegs Delannoy	» 102. »
» » Fontaine	» 138. «
» » Ghyselynck	» 105. «
» » Uzielli	» 525. »
» Don Delyo	» 132. «
» Concessions au cimetière	» 729.55
» Pari mutuel aux courses	» 126. »
» Inscriptions au grand livre	» 777. »
Intérêts d'un capital de fr. 4.000 fr	» 123. »
» » » 6.100	» 183. »
» » » 3.600.	» 108. »
» de 9 actions non réclamées du Vélodrome d'Ostende	» 26.40
Concessions au Cimetière communal en 1905	» 928.44
Dons divers	» 4.174.41
Subside de la ville	» 103.500. »
» extraordinaire	» 17.000. »
Les recettes s'élèvent à	fr. 132.420.15
Les dépenses »	» 132.316.22
Excédent. fr.	103.93

Quelques crédits spéciaux du budget de 1906 ayant été dépassés d'une somme de fr. 22.728,97, le conseil communal, en séance du 9 avril 1907, a autorisé le prélèvement de cette somme sur l'excédent des autres articles du même budget, ainsi que sur le crédit supplémentaire alloué.

§ 2. — Budget pour 1907.

Le budget de l'année 1907 se résume de la manière suivante :

Dépenses	fr. 114.636.80
Recettes	» 8.636.80
Le subside à fournir par la ville sera de	fr. 106.000. «

SECTION IV.

Distribution de Secours.

Pain	fr. 3.599.64
Viandé	» 1.506.03
Numéraire	» 80.973.66
Indigents étrangers	» 1.100. »
« résidant à l'étranger.	» 4.737.46
Mendiants	» 7.404.58
Délinquants	» 3.426.09
1 ^e Communion	» 400. »
Médicaments	» 2.191.25
Bandages herniaires	» 293.50
Vêtements aux écoles	» 6.129.20
Objets d'habillement et de couchage	» 3.913.51
Sage-femmes	» 576. »
Secours extraordinaires	» 4.045.46

SECTION V.

Statistique de l'indigence.

Le nombre des indigents s'est légèrement accru par suite de l'hiver rigoureux.

Le tableau ci-dessous renseigne le mouvement des indi-

gents à charge de la ville, dans les établissements de bienfaisance de l'Etat pendant l'année 1906.

CHAPITRE II. HOSPICES CIVILS.

SECTION I.

Administration.

La Commission administrative a nommé, en séance du 18 Avril 1906, comme Président des Hospices civils, Monsieur Edouard Jean, en remplacement de Monsieur E. Lansweert, décédé.

Le Conseil communal, en séance du 8 Mai 1906, a nommé Monsieur Louis Valcke en qualité de membre de la Commission administrative des Hospices civils d'Ostende, pour continuer le mandat de Monsieur E. Lansweert, décédé.

Dans la même séance, la nomination de Monsieur le docteur G. Verhaeghe en qualité de médecin de l'hôpital civil a été approuvée.

En séance du 23 Octobre 1906, le Conseil communal a renouvelé pour un terme de cinq ans le mandat de Monsieur Louis Valcke, expirant le 31 Décembre 1906.

Le 18 Avril 1906, Monsieur C. De Jonckheere a été nommé secrétaire des Hospices civils en remplacement de Monsieur Blomme, démissionnaire.

Au 31 Décembre 1906, la commission des Hospices se composait de :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE de la 1 ^e NOMINATION	FIN DU MANDAT
Jean, Edouard	Président	20 Janv. 1891	31 Déc. 1907
Serruys, Georges	Membre	28 Févr. 1893	» 1910
Deceuninck, Charles	»	3 Oct. 1899	» 1908
Helsmoortel, Oscar	»	25 Mars 1902	» 1909
Valcke, Louis	»	8 Mai 1906	» 1911
De Jonckheere, Charles	Secrétaire	18 Avril 1906	
Borgers, Auguste	Receveur	21 Déc. 1886	

Personnel médical de l'hôpital-hospice.

NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉS	DATES DES 1 ^{res} NOMINATIONS	
Schramme Charles . . .	Médecin principal	8 Juin	1870
Vande Male, Georges . .	Médecin	5 Avril	1898
Kaisergrüber, Gustave .	Médecin adjoint	2 Novembre	1898
Kockenpoo, Arthur . .	id.	2 id.	1898
Verhaeghe, Georges . .	id.	26 Avril	1906

Le service intérieur de l'hôpital-hospice se fait par la Mère supérieure, Dame Marie Swertvaegher, assistée de 17 religieuses et de 13 domestiques. Une sage-femme diplômée est attachée à la Maternité.

SECTION II.

Biens meubles et immeubles.

L'Administration des Hospices civils possédait au 31 Décembre 1906 les immeubles suivants :

1 ^e Commune de Wilskerke : 2Ha.24a.20ca. terre produisant	fr. 480,00
2 ^e Même commune : 0Ha.56a.40ca. terre produisant	» 45,00
3 ^e Commune de Ghistelles : une maison et 0Ha.62a.15ca. verger et terre produisant . .	» 125,00
4 ^e Ville d'Ostende : une maison avec dépendances sise rue des Sœurs blanches ayant une superficie de 197 m ² produisant	» 800,00
5 ^e Même ville : une maison avec dépendances sise rue St François produisant . . .	» 1500,00
6 ^e Même ville : l'hôpital civil avec ses dépendances (pour mémoire)	»
7 ^e Même ville : la nue propriété d'une maison sise rue de la Chapelle, occupée par l'usufruitière (pour mémoire)	»

Il résulte du rapport dressé le 8 Décembre 1900, à la suite de l'expertise faite du patrimoine du bureau de bienfaisance de l'ancienne commune de Mariakerke, que les biens suivants ont été attribués aux Hospices civils d'Ostende.

1 ^e Commune de Middelkerke : 94 ares 90 centiares de pâture	fr. 100,00
2 ^e Même commune : 2 hectares 70 centiares de terre produisant	» 225,00
3 ^e Même commune : 53 ares 60 centiares de terres produisant	» 80,00
4 ^e Ancienne commune de Mariakerke : 65 ares de terre et de pâture produisant »	35,00
5 ^e Produit du droit de chasse	» 27,50
6 ^e Les 2/5 sur le produit des biens réservés produisant	» 236,60
	fr. 3354,10

Valeurs mobilières.

1 ^e Un capital de 234,700 fr. à 3 p. % en inscription au grand livre de la dette publique Belge donnant une rente annuelle de	fr. 7041,00
2 ^e Une somme de 316,73 fr. placée à la caisse générale d'épargne et de retraite à 3 %	» 9,50
Total général : fr. 10404,60	

SECTION III.

Locations et Adjudications.

Les diverses fournitures à faire pour les besoins de l'Hôpital-hospice pendant l'année 1907 ont fait l'objet d'une adjudication publique, qui a eu lieu le 26 novembre 1906. Cette adjudication a donné le résultat suivant :

Pain de froment à Vanden Busche A.	au prix de fr.	0.15	le kg.
Pain blanc	"	0.19	"
Viande à Dewulf Médard	"	0.87	"
Charbons à Helsmoortel J.	"	19.67 les 1000 kg.	
Bière à Lust Auguste	"	9.95 la tonne	
Savon noir à Quinet François	"	0.27 le kg.	
Pommes de terre à Verlinde et Lagasse	"	6.30 les 100 kg.	
Paille à Monteyne C.	"	4.30 "	
Betteraves à Vermeire-Faict V°	"	1.35 "	
Farine de seigle à Decloodt Charles	"	14.65 "	
Farine de lin "	"	18.70 "	
Mais et Froment à Monteyne C.	"	14.20 "	
Drèche à Staessens Em.	"	3.40 "	

SECTION IV.

Légs et Donations.

La société « Hoop in de Toekomst » a fait don aux Hospices civils d'une somme de 129 fr. formant le produit du bal donné à la mi-carême de 1906.

Le Collège échevinal a fait parvenir en 1906 une somme de 928,44 fr. à titre de remboursement du produit des donations faites au profit des Hospices par les personnes qui ont acquis des terrains au cimetière communal pendant l'année 1905, pour y fonder leur sépulture et celle de leurs parents.

SECTION V.

Acquisition, aliénations, échanges.

Aucune opération de ce genre n'a eu lieu pendant l'année 1906.

SECTION VI.

Remboursements et remplois de capitaux.

Il n'a été fait ni remboursements ni remplois de capitaux en 1906.

SECTION VII.

Comptabilité.

Le compte de l'exercice 1906 donne les résultats suivants

<i>Recettes.</i>	
Reliquat du compte de 1905	fr. 19593.82
Revenu des propriétés mobilières et im- mobilières, pensions, rentes etc.	» 12714.15
Remboursement des frais d'entretien dé- divers indigents n'ayant pas leur domi- cile de secours à Ostende.	» 11988.74
Produit de la culture	» 3024.90
Produit du dépôt mortuaire	» 190.00
Produit de la taxe établie par l'art. 21 du règlement du 23 février 1859	» 679.50
Dons anonymes et manuels	» 51108.19
Subside ordinaire de la caisse communale .	» 70220.00
Total des recettes	» 169519.30

<i>Dépenses.</i>	
Frais généraux et administration	fr. 16306.87
Hôpital et Hôtel-Dieu.	
Entretien, lavage et couchage fr. 11.311.57	
Alimentation.	» 32.378.39
Mobilier	» 1.812.52
Médicaments.	» 7.157.53
Habillement	» 1.744.95
Chauffage et éclairage.	» 6.875.50
	fr. 61.280.46
Orphelins et nécessiteux placés dans divers établissements et chez des particuliers, ha- billement compris	» 19.001.33
Rentes viagères	» 1.200.00
Achat d'une inscription au grand livre de la dette publique Belge.	» 29.982.50
Droits de succession, honoraires de notaire etc. relatifs au legs de Madame V° Dutremez .	» 7.818.81
Remboursement du solde dû pour l'achat en 1865 de la maison sise rue St François	» 14.000.00
Dépense extraordinaire et imprévue . . .	» 20.00
Total des dépenses.	fr. 149.609.97

RÉSULTAT

Les recettes se sont élevées à fr. 169.519.30

Les dépenses à » 149.609.97

Solde en boni . . . fr. 19.909.33

Le compte de la culture de l'hôpital pour 1906 a été arrêté comme suit :

Les recettes à fr. 9.470.40

Les dépenses à » 6.445.50

Boni. . . fr. 3.024.90 qui a été porté en recette au compte de l'Administration pour l'exercice 1907.

SECTION VIII.

Contentieux.

L'Administration des hospices n'a intenté ni soutenu aucune action judiciaire pendant l'année 1906.

SECTION IX.

Contestations.

1^o Un arrêté de la Députation permanente du conseil provincial de la Flandre Occidentale du 27 Septembre 1906 porte que la commune de Breedene était au 18 Mars 1900, et était restée aux 18 Février 1902 et 10 Mars 1903, le domicile de secours de Louis Everaerd, admis le 18 Mars 1900 à l'hôpital de Tirlemont, le 18 Février 1902 à la maison de refuge de Wortel et le 10 Mars 1903 à l'hôpital de Malines.

2^o Un recours ayant été formé par la ville d'Ostende contre un arrêté de la Députation permanente du conseil provincial de la Flandre Occidentale en date du 25 Mai 1906, portant que cette ville était au 24 Octobre 1903 et était restée au 7 Avril 1905 le domicile de secours de Denecker Eugène. Un arrêté royal du 22 Octobre 1906 annule l'arrêté pris par la Députation permanente du

Conseil provincial de la Flandre Occidentale, en date du 25 Mai 1906, et déclare que la ville de Bruges était aux dates du 24 Octobre 1903 et du 7 Avril 1905 le domicile de secours du nommé Denecker Eugène.

SECTION X.

Statistique de l'hospice des Vieillards.

À la date du 31 Décembre 1906, la population de l'Hôtel-Dieu se composait de 26 personnes dont 13 hommes et 13 femmes.

1 vieille femme y étant décédée en 1906, l'Administration a pourvu à la place vacante par l'admission d'une personne âgée.

La conduite des pensionnaires de l'Hôtel-Dieu a été généralement satisfaisante ; on n'a eu à réprimer aucun fait grave en 1906.

SECTION XI.

Statistique des Orphelins.

L'Administration a pourvu en 1906 à l'entretien de 44 orphelins placés chez divers.

31 orphelines placées »

16 » » à l'Orphelinat de l'Ange Gardien à Bruges.

5 » » » de Clercken.

6 orphelins et orphelines placés dans d'autres établissements.

Ensemble 102 orphelins qui ont coûté aux Hospices une somme de 10.623.21 francs.

Statistique de l'Hôpital Civil.

À la date du 31 Décembre 1905, il restait en traitement à l'hôpital civil. 40 hommes et 27 femme

Il a été admis en 1906 . . 555 » 368 »

Total. . 595 » 395 »

En 1906, il est sorti de l'établissement par guérison . . .	491	»	314	»
par décès . . .	45	»	44	»
	—	—	—	—
Soit. . .	536	»	358	»
	—	—	—	—

Il restait donc en traitement au 31 Décembre 1906. . . 59 » 37 »

D'après les renseignements qui précèdent, le nombre des personnes traitées à l'hôpital pendant l'année 1906 a été de 990; pendant la même année 805 en sont sorties par guérison et 89 y sont décédées, et 96 malades continuaient à y être traités au 31 Décembre 1906.

Le nombre de journées d'entretien des personnes entretenues à l'hôpital civil pendant l'année 1906 s'élève à 46.769 et se subdivise comme suit:

Indigentes appartenant à la localité	20.361
» étrangères	4.860
» placées à l'hospice	9.490
Non » attachées au service de l'établissement	10.585
» payant leur entretien	1.473
Total de journées.	46.769

CHAPITRE III.

ALIÉNÉS ET FONDS COMMUN.

SECTION I.

Fonds Commun.

Voici le montant des versements annuels effectués par notre ville au Fonds commun, institué par l'article 17 de la loi du 27 novembre 1891 sur l'assistance publique :

1891	34087.20	1899	31000.14
1892	39835.18	1900	37445.32
1893	29776.86	1901	35695.37
1894	24025.42	1902	34298.02
1895	21420.01	1903	36360.91
1896	34144.48	1904	37188.11
1897	24274.09	1905	39234.12
1898	25669.67	1906	42341.46

SECTION II.

Statistique des aliénés.

Le tableau ci après renseigne l'âge, le sexe, l'état-civil, le lieu d'origine des personnes colloquées pendant l'année 1906, ainsi que la forme presumée de l'aliénation mentale.

AGE	Sexe et Etat Civil		Lieu de Naissance				Collations		Visa (art. 7 de la loi)		Guérisons		Décès	
	Catholiques		Mariés		OSTENDE		Autres com- munes belges		ÉTRANGER					
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
1 à 10 ans	2	1	»	»	2	1	»	»	»	»	2	1	»	»
11 à 20 »	1	3	»	»	1	3	»	»	»	»	1	3	»	»
21 à 30 »	3	»	»	1	»	1	2	»	1	»	3	1	»	1
31 à 40 »	1	»	1	»	1	»	1	»	»	»	2	»	»	»
41 à 50 »	»	4	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	1
51 à 60 »	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	1	»	1	2
61 à 70 »	»	»	1	1	»	1	1	»	»	»	1	1	»	2
71 à 80 »	»	»	5	»	»	3	»	2	»	»	5	»	»	»
Total	7	5	8	2	4	6	8	1	3		15	7	1	3
			</td											

Affaiblissement général des facultés intellectuelles	2
Incohérence des idées, folie	5
Lypémanie Idées de suicide	2
Démence progressive	1
Délire, insomnie	3
Cécité	1
	—
	22

CHAPITRE III.

MONT DE PIÉTÉ.

SECTION I.

Administration.

En séance du 29 décembre 1906, le Conseil communal a nommé, en qualité de membre de la commission administrative, en remplacement de M. Ed. Lanszweert, décédé; Monsieur Henri Hillebrand, dont le mandat expire le 31 décembre 1907.

La Commission se composait donc au 31 décembre 1906 comme suit :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE de la 1 ^{re} nomination	FIN du mandat
Borgers Auguste	Président	2 mars 1885	31 déc. 1909
Jean Edouard	Membre	12 févr. 1901	» 1909
Valcke Louis	»	31 déc. 1888	» 1907
Thoma Léon	»	11 nov. 1902	» 1907
Hillebrand Henri	»	29 déc. 1906	» 1907

SECTION II.

Personnel.

Il ne s'est produit ni changement, ni mutation parmi le personnel en fonction; celui-ci est le même comme au 31 Décembre 1905.

SECTION III.

Opérations	1905	1906
Engagements { Nombre de prêts, fr	32.470.00	30.553.00
» Capitaux prêtés »	349.331.00	384.600.00
» Nombre de gages »	32 696.00	31.738.00
Dégagements { Capitaux rembour- sés et intérêts per- cus »	374.226.06	398.896.00

SECTION IV.

Comptabilité.

Recettes générales.	fr.	510.251.01
Dépenses générales	»	475.497.38
Numéraire en caisse au 31 Décembre 1906	»	34.753.63
Capitaux disponibles à la Caisse d'épargne	»	1.877.97

Les opérations proprement dites se sont présentées ainsi qu'il suit :

Recettes.	
Intérêts sur prêts	fr. 14.446.96
Intérêts sur gages vendus	» 1 248.75
Intérêts sur capitaux à la caisse d'épargne	» 54.45
Intérêts sur capitaux placés en banque	» 761.30
Boni prescrit sur gages vendus.	» 554.94
Location : Loyer payé par le Directeur	» 600.00
Caisse de retraite : Tantièmes payés par le personnel	» 388.00
	fr. 18.054.40

Dépenses.

Amortissement sur le bâtiment.	.	.	fr.	3.000.00
Perte sur gages vendus			fr.	6.34
Frais relatifs à la vente des gages			fr.	18.00
Intérêts sur cautionnements			fr.	1.100.00
Pensions : Caisse provinciale de retraite.	.	.	fr.	824.50
Traitements et gratifications.	.	.	fr.	40.100.00
Fournitures de bureau.	.	.	fr.	381.70
Chaudrage, éclairage et eau			fr.	47.66
Entretien du bâtiment.			fr.	350.70
Contributions foncières			fr.	95.55
Assurance contre l'incendie.			fr.	205.10
Dépenses imprévues			fr.	60.00
Menus frais			fr.	120.00

Récapitulación

Recettes	fr.	18.054,40
Dépenses	fr.	16.739,55
Boni.	fr.	1.314,85
		<hr/>

Situation.

L'actif du Mont-de-Piété, à la date du 31 Décembre 1906, s'élève à 196.251,60 fr. se répartissant comme suit :	
a) gages en dépôt : 8811 représentant un capital avancé de *	fr. 431 620,00
b) espèces en caisse et en banque	» 34 753,63
c) capital à la caisse d'épargne	» 1.877,97
d) immeuble servant aux divers services de l'établissement : terrain et construction. » 50 000,00	
fr 218 251,60	
dont à déduire les cautionnements » 22 000,00	

Etat Comparatif des opérations de l'exercice 1906.

CHAPITRE IV.

LOTERIES ET TOMBOLAS.

Le tableau ci-dessous indique les diverses tombolas ou loteries qui ont été autorisées en 1906.

LOCAL	ORGANISATEURS	BUT	Date de l'autorisation et autorité qui l'a accordée
Café de la Rhétori-que, rue Christine	Société « Katholieke volkshond. »	Pour la caisse des malades	Collège, 3 fév. 1906
Ecole des Sœurs, rue St. Sébastien	M. Decannière curé-doyen	En faveur de l'école ménagère libre	Collège, 27 mars 1906
Café « La Couronne d'or» rue de l'Eglise	Société Boekdrukkersbond.	En fav. de la Caisse des sans-travail	Collège, 23 juin 1906
Hôtel de la Couronne Quai de l'Empereur	Cercle « 12 Apôtres »	au profit des pauvres	Collège, 8 nov. 1906
Aux armes de la ville rue St. Sébastien	Voorstaanders der gemeentescholen	Habillement des enfants fréquentant les écoles communales	Collège, 22 nov 1906
rue Christine, 135	M ^e Vandervelde	en faveur d'un vieillard nécessiteux	Collège, 18 déc. 1906

TITRE VII.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

CHAPITRE I.

CAISSE DE PRÉVOYANCE DES PÈCHEURS.

SECTION I.

Administration.

Le Conseil d'Administration se composait comme suit au 31 Décembre 1906 :

NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE DE LA NOMINATION	FIN DU MANDAT
Pieters, Alphonse	Bourgmestre-Président		—
Thoma, Léon	Délégué du Bur. de Bienfais.		—
Seurya, Georges	Délégué des Hospices civils		—
Van de Walle, Auguste	Membre	8 Novembre 1904	31 Déc. 1907
Bauwens, John	»	28 Avril 1896	»
Defet, Charles	»	»	»
Defet, Henri	»	1 Juillet 1896	»
Velschaerts, Emile	Secrétaire	22 Juillet 1896	—

SECTION II.

Statuts.

Dans le courant de cette année, aucune modification n'a été apportée aux statuts.

SECTION III.

Comptabilité.

Etat indiquant les opérations de la Caisse pendant l'année 1906.

LIBELLÉ DES RECETTES ET DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES
Prélèvement sur le produit brut des pêches.	48.908,87	»
Intérêts des fonds placés	5.040,74	»
Recettes extraordinaires	5,00	»
Pensions de veuves de pêcheurs	» 27.384,00	
» vieux pêcheurs	» 20.479,00	
» aux parents de pêcheurs décédés	» 180,00	
Secours aux pêcheurs atteints de maladies non causées par le service de la pêche	» 1.833,00	
Secours aux pêcheurs blessés ou estropiés par suite du service de la pêche	» 3.094,50	
Bandages herniaires	» 102,00	
Frais d'administration	» »	
Emoluments du secrétaire et honoraires du médecin	» 800,00	
Frais de bureau	» 18,50	
Solde créditeur	» 68,61	
	53.954,61	53.954,61

SECTION IV.

Situation de la Caisse.

Au 31 Décembre 1906, le capital se composait comme suit :

1 ^e Une inscription 2 1/2 % sur le Grand Livre de la dette publique, valeur nominale fr. 167.000,00 ayant coûté fr. 109.199,11 au cours de fr. 84,75.	fr. 141.532,50
2 ^e Une rente 3 % sur la Caisse d'épargne valeur nominale fr. 30.000,00 ayant coûtée 29.591,00 au cours de fr. 99,50	» 29.850,00
3 ^e Un livret de la Caisse d'épargne	» 215,17
4 ^e Espèces en Caisse	» 3.321,91
Montant du capital.	fr. 174.919,58

SECTION V.

Statistique.

Le nombre des personnes secourues et pensionnées dans le courant de l'année s'élève à 1.153
 Nombre des décès 26

Nouvelles admissions à la pension	47
Veuves de pêcheurs qui se sont remariées	6
Orphelins éliminés pour limite d'âge.	9

CHAPITRE II.

CAISSE DE SECOURS AUX VICTIMES DES ACCIDENTS DE LA MER.

SECTION I.

Administration.

Au 31 Décembre 1906, la commission administrative de cette Caisse était composée comme suit :

NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE DE LA 1 ^e NOMINATION
Pieters, Alphonse	Bourgmestre-Président	24 Novembre 1896
Thoma, Léon	Membre	1 Janvier 1902
Serruys, Georges	»	24 Novembre 1896
Coudde, Gustave	»	»
Van Glabbeke, Arthur	»	8 Novembre 1904
Vande Walle, Auguste	»	24 Novembre 1896
Bauwens, John	»	»
Defér, Charles	»	»
Van Iseghem, Alphonse	»	»
Valschaerts, Emile	Secrétaire	»

SECTION II.

Comptabilité.

Capital au 1 ^r Janvier 1906	fr. 17.962,30
Intérêts sur capital en banque	» 661,80
Dons reçus en 1906	» 18.350,07
Ensemble.	fr. 36.974,17
Secours distribués en 1906	» 3.669,66
Capital au 31 Décembre 1906	fr. 33.304,51

SECTION III.

Statistique.

Ont été secourus en 1906 :

Veuves de pêcheurs péris en mer	14
Nombre d'orphelins	27
Pêcheurs estropiés au cours de leur travail	1

CHAPITRE III.

SOCIÉTÉ DE LA CRÈCHE LOUISE-MARIE.

SECTION I.

Administration.

A la date du 31 décembre 1906, le Comité d'administration de la Crèche était composé comme suit :

a) MM. le général Gilson, président nommé en 1904	
Bouchery A., secrétaire	» » 1888
Bultinck, A., trésorier,	» » 1899
Pede N., membre	» » 1888
Duclos J.	» » 1890

nommés par l'assemblée générale des sociétaires.

b) MM. De Ridder F. et Brouwet L., nommés par le Cercle Cœcilia.

Le Comité des Dames-patronesses se composait de : M ^{me} A. Pieters.	présidente, nommée en 1886
Guillaume van Assche, secrétaire,	» » 1889
de Knuydt-de Vosmaer, membre	» » 1898
Barrat,	» » 1901
Goffin,	» » 1903
Soyer,	» » 1908
M ^{me} G. Jean,	» » 1905

Dans le courant de l'exercice, la Crèche Louise-Marie a prêté son assistance à 389 enfants, subvenant à leurs besoins à raison de 32.099 journées de présence.

La durée moyenne du séjour dans l'établissement s'est élevée à 12 1/2 heures, pendant lesquelles le bébé est nourri, baigné et confortablement vêtu.

Le 4 août, une grande fête de bienfaisance est donnée au Kursaal d'Ostende avec le bienveillant appui de Monsieur Georges Marquet. La Crèche distribue à cette occasion 12500 francs à d'autres œuvres intéressées au bien-être de l'enfance pauvre de la Ville.

Dans le courant de l'été et à l'occasion de la création à Ostende de l'Ecole des pupilles de la pêche, S. A. R. le Prince Albert de Belgique signale tout particulièrement le rôle utile de la Crèche; quatre collaborateurs de cette œuvre : MM. Bouchery, Bultynck ; MM^{es} A. Pieters et et A. Guillaume-van Assche font partie du Comité choisi par le Prince pour diriger l'« Ibis. »

Le conseil d'administration de la crèche décide de créer une filiale qui aura pour but d'organiser une consultation médicale gratuite pour les mères et les nouveaux-nés. La question de la fondation d'une crèche de nuit est mise à l'étude comme suite à un voeu émis à Gand en 1902 par la commission instituée pour rechercher le moyen de restreindre la mortalité infantile.

Quatre berceaux ont été fondés dans le courant de 1906 sous les dénominations de : Blumenthal ; — van Holsbeek — Fernand et Paula Moreau — et M^{me} Kaisergrüber. Cette dernière fondation constitue un hommage de gratitude à l'endroit de MM. les docteurs Moreau et Kaisergrüber qui ont été pendant plusieurs années les collaborateurs dévoués de l'œuvre.

L'état sanitaire de la crèche a été bon.

Le personnel a été à la hauteur de sa tâche.

Au cours de l'exercice, la crèche a été l'objet de multiples manifestations de bienveillance. Il convient de citer parmi les principaux bienfaiteurs : La société du Kursaal et des Bains de mer, MM. Bouchery, Rinskopf et Arm. Lutens ; M^{es} A. Pieters, Guillaume-Van Assche et de Knuydt de Vosmaer ; le Cercle Cœcilia, etc..

La situation générale de la Société de la Crèche Louise-Marie est florissante ; l'état des finances de l'œuvre permet d'étendre son action en proportion des besoins résultant de

l'extension ininterrompue d'Ostende et de l'accroissement de sa population ouvrière.

SECTION II.

Comptabilité.

La balance en actif s'élevait au 31 décembre 1906 à frs 72.124,87.

La valeur du mobilier n'est pas comprise dans cette évaluation ; des dépenses considérables ont été faites dans le but d'assainir les locaux et de pallier ainsi au manque de soins à domicile dont sont victimes tant d'enfants pauvres à Ostende.

Recettes.

En caisse au 31 décembre 1905	fr.	136.28
Cotisation des membres	»	470.00
Fondation de berceaux	»	200.00
Dons divers	»	605.29
Produit brut des fêtes	»	40.958.91
Rétribution des mères	»	3.462.70
Subsides, intérêts, troncs	»	2.923.84
Total.	fr.	48.757,02

Dépenses.

Entretien et achat de lingerie, etc.	fr.	1.584.59
Ménage, chauffage, éclairage	»	10.029.54
Traitements, gages, gratification	»	2.880.00
Assurances, contributions	»	185.00
Frais de fête, impressions	»	1.870.57
Travaux de construction et d'assainissement	»	3.846.20
Contributions à d'autres œuvres	»	12.500.00
Entretien du bâtiment et du mobilier.	»	5.736.44
En caisse (dépôt banques, créances)	»	10.124.67
Total Fr.		48.757.02

CHAPITRE IV.

COMITÉ DE PATRONAGE DES HABITATIONS OUVRIÈRES.

SECTION I.

Commission administrative.

Au 31 décembre 1906, ce comité était composé comme suit :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE de la DERNIÈRE NOMINATION		FIN DU MANDAT
Dumon Auguste	membre	Dépôt perm.	Air. 14 déc 1906	31 déc. 1909
Ghewy Guillaume	trésorier	»	»	»
Owaer Auguste	membre	»	»	»
Rotsaert Pierre	membre	»	»	»
Schramme Charles	vice-président	»	»	»
Van de Kerckhove H.	membre	»	»	»
Casse P.	vice-président	Arrêté Royal	31 Décembre	»
Pattyn E.	membre	»	»	»
Roger Olivier	membre	»	»	»
Vanderheyde Albert	président	»	»	»
Verraert Augusta	secrétaire	»	»	»

Le Comité a tenu 8 séances plénières dont quatre ont été spécialement consacrées à l'examen des pensions ouvrières.

SECTION II.

Habitations ouvrières.

Nous extrayons les renseignements suivants du rapport annuel du Comité de patronage des habitations ouvrières:

La seule Société pour la construction d'habitations ouvrières, qui existait dans notre arrondissement, et qui fut fondée en 1897, à Ostende, est en liquidation depuis l'année dernière.

Comme nous l'avons fait remarquer dans notre rapport de l'exercice 1905, la cheréité des terrains et le prix élevé des matériaux de construction sont les seuls obstacles qui empêchent l'ouvrier Ostendais de devenir propriétaire de son habitation.

D'autre part, les nombreuses expropriations en vue de l'embellissement de la Ville et l'élargissement des rues, se faisant aux dépens des quartiers ouvriers, on constate que les maisons ouvrières sont surpeuplées depuis les sous-sols jusqu'aux greniers.

Ainsi pour ne citer que le cas de l'Avenue Henri Serruys précédemment dénommée rue du Carénage, la presque totalité des habitants de cette rue appartiennent à la classe ouvrière. — Actuellement ce quartier ouvrier a été presque complètement démolie pour l'élargissement de la rue et l'agrandissement du parc Léopold ; à peine une vingtaine de maisons ouvrières y existent encore et très prochainement celles-ci vont être démolies à leur tour.

Parmi ces dernières, nous citerons spécialement les deux maisons sises à l'angle de la rue Euphrosine Beernaert et de la nouvelle Avenue.

Ces deux immeubles actuellement expropriés ont été mis en location depuis l'année dernière par la service des Domaines en attendant qu'ils soient démolis.

Avant l'expropriation, ces maisons étaient occupées par trois et quatre ménages ; à présent ces chiffres ont plus que doublé quoique ces immeubles n'aient pas été agrandis.

D'autre part, nous constatons une même augmentation de la population dans les maisons ouvrières existant dans les rues adjacentes aux nouvelles artères créées par suite des expropriations.

Dans la rue Babylone, à proximité de l'Avenue précitée, nous relevons dix et douze ménages, là, où avant les expropriations, il n'y en avaient que trois et quatre tout au plus. Ce que nous venons de dire de la rue de Babylone s'applique à la rue du Port franc à la suite des expropriations en vue de la création de l'Avenue de Smet de Naeyer.

Inutile de dire que toutes ces personnes vivent dans ces véritables casernes en dépit de toutes les règles de l'hygiène.

Notre Comité a décidé de s'occuper dans l'avenir principalement de la question de l'habitation ouvrière à Ostende, qui, par suite des nombreuses expropriations en vue de la création de belles et larges artères, devient de la plus haute importance.

Nous espérons être largement secondés dans cette tâche ardue par tous les pouvoirs publics.

Le tableau suivant indique le nombre des certificats délivrés par le Comité depuis 1890 en vertu des articles 14 et 16 de la loi du 9 août 1889 :

ANNÉES	Pour l'achat d'une maison ou de terrain. Art. 14	Pour prêt d'argent en vue de l'acquisition d'un terrain ou d'une maison. Art. 16.	TOTALX
1890	0	0	0
1891	2	0	2
1892	3	1	4
1893	4	0	4
1894	0	0	0
1895	3	0	3
1896	10	0	10
1897	44	7	51
1898	41	16	57
1899	65	36	101
1900	60	36	96
1901	40	28	68
1902	55	18	73
1903	54	35	89
1904	54	23	77
1905	58	35	93
1906	50	26	76
Totaux	543	281	804

Les chiffres ci-dessus se répartissent comme suit d'après la profession des ouvriers :

PROFESSIONS	CERTIFICATS			TOTALX
	Pour achats de maisons Art. 14	Pour achats de terrains Art. 14	Pour achats de prêts Art. 16	
Ouvriers agricoles	13	4	7	24
Machinistes	—	1	—	1
Maçons	—	8	1	4

PROFessions	CERTIFICATS			TOTALS
	Pour achats de maisons Art. 14	Pour achats de terrains Art. 14.	Pour achats de prêts Art. 16.	
Jardiniers	—	1	1	2
Menuisiers	1	1	2	4
Plafonneurs	1	—	—	1
Poseur de Télégraphe	1	—	—	1
Ouvr. de la propr. publ.	—	1	—	1
Terrassiers	—	1	—	1
Garde-frein	1	—	—	1
Chauffeurs	5	—	4	9
Briquetiers	—	2	2	4
Carreleurs	1	—	1	2
Chaudronniers	—	—	1	1
Savonniers	—	1	—	1
Débardeurs	1	—	—	1
Vanniers	—	1	1	2
Piocheurs	1	—	—	1
Forgerons	—	1	1	2
Journalières	—	1	1	2
Journaliers	3	1	1	5
Pêcheurs	1	1	1	3
Ouvriers-brasseurs	—	—	1	1
Scieurs de long.	1	—	1	2
Totaux :		30	20	76

CHAPITRE V.

SOCIÉTÉS DE MUTUALITÉ.

La ville d'Ostende comptait, au 31 Décembre 1906, 27 sociétés de mutualité; l'arrondissement d'Ostende en comptait 54.

Le tableau suivant indique les versements effectués par chaque société, ainsi que les subventions accordées en vertu des articles 5 et 12 de la loi du 10 mai 1900 et les primes d'encouragement aux membres à raison des versements opérés en 1905, à la Caisse générale de retraite par l'intermédiaire de ces associations (Arrêté Royal du 31 Juillet 1906).

NOMS DES SOCIÉTÉS D'OSTENDE	DATES de la reconnaissance légitime	Nombre de membres	Nouveaux brevets délivrés	PRIMES d'encouragement pour 1905	SUBVENTIONS de denix francs pour 1905	TOTAL PAR VERSEMENTS	
						PRIMES d'encouragement pour 1905	Subventions de denix francs pour 1905
1. Les anciens Frères d'Armes, rue St Sébastien, 26	27 Juin 1900	30	4	220.00	36.00	811.00	
2. Jong gespaaid oud vergaard (scolaire) rue Constantijnopie, 35	24 Juin 1905	71	13	162.00	64.00	316.00	
3. Jong wordt oud (scolaire) Boulevard du Midi, 21	10 Oct. 1902	49	7	180.80	66.00	228.00	
4. Loon naar werken rue de l'Eglise, 18	20 Déc. 1900	42	0	148.40	82.00	277.00	
5. Maatschappij van onderlingen bijstand der werklleden en ondergeschikte stadhouderenden van Ostende, rue de l'Eglise, 1	27 Août 1901	120	4	1,289.60	258.00	1.717.00	
6. Nu voor later (post-scolaire). rue des Soeurs Blanches, 37	31 Déc. 1908	187	187	2,085.00	800.00	4,209.00	
7. Ons pension rue Louise, 18	6 Oct. 1904	28	28	812.40	222.00	1.500.00	
8. Oostendische vrijfentgilde rue Christine, 65	31 Déc. 1900	»	19	987.80	264.00	1.516.00	
9. Les ouvriers d'Ostende rue St Sébastien 11.	1 Déc. 1861	34	3	261.20	64.00	324.00	
10. Pensionengilde St Antonius rue du Fort	27 Déc. 1901	68	4	323.40	104.00	342.00	
11. La Peraévrance rue des Champs, 39.	28 Mai 1898	»	4	610.60	110.00	1.819.00	
12. La Sauvegarde rue Marie-Thérèse, 16.	17 Août 1902	95	3	712.80	186.00	1.278.00	
13. Société mutualiste des agents des lignes vicinales du groupe d'Ostende chaussée de Nieuwpoort (Dépot vicinal) .	13 Mars 1902	252	30	2,299.60	612.00	8.555.00	
14. Bond der Politiebeamten der stad Oostende « Help en Vriendschap » chaussée de Thourout, 69	15 Déc. 1899	7	1	—	—	54.00	

NOMS DES SOCIÉTÉS D'OSTENDE	DATES de la reconnaissance légalement	Nombre de membres	Nouveaux livrets délivrés	PRIMES d'encouragement pour 1906	SUBVENTIONS de deux francs pour 1906	TOTAL DU VERSEMENT
15. Société Royale des Ex-sous-officiers de l'Armée Belge, rue Joseph II, 21	28 Déc. 1899	86	6	909.00	150.00	951.00
16. De standvastigheid, rue St Paul, 48	24 Oct. 1900	*	6	568.80	132.00	1.324.00
17. De Toekomst, (scolaire), rue des Bateaux (école de garçons n. 1)	24 Juin. 1905	61	13	85.20	64.00	207.00
18. L'Union amicale (acolinaire) rue d'Est, 25	6 Oct. 1904	120	27	585.60	172.00	1.188.00
19. Voor onzen onder dag (scolaire) rue Frégate, 5	21 Juin 1905	58	18	104.40	70.00	1.261.00
20. Vooruitzichtende Jeugd, (scolaire) rue Stockholm, 1	24 Août 1900	465	44	1.111.80	556.00	1.684.00
21. De Vuurtoren (scolaire) rue de Blankenbergh (école n. 3) .	17 Août 1905	17	3	27.60	24.00	78.00
22. Zorg voor later (scolaire) Marché aux Herbes, 1.	2 Sept. 1901	38	*	73.80	30.00	123.00
23. Spaarzaamheid en broederliefde rue Christine, 65	14 Fév. 1898	*	*	—	—	—
24. Door vereeniging verbetering rue de Rome, 48	26 Mars 1897	151	34	—	—	841.00
25. Vooruitzicht in de Toekomst Stockholmstraat, 1.	22 Juin 1899	*	*	—	—	—
26. Association générale des employés rue Longue, 68	17 Août 1902	8	*	—	—	24.00
27. Gespaard is gewonnen rue du Village, Ostende-Mariakerke .	1 Juin 1906	84	64	—	—	474.77
28. Weisijn door spaarzaamheid, rue de Raversyde, 182 (Mariakerke). .						

CHAPITRE VI.

PENSIONS DE VIEILLESSE.

Le Comité de patronage des habitations ouvrières et des institutions de prévoyance de l'arrondissement d'Ostende a eu à examiner en 1906, 382 dossiers, soit une majoration de 65 dossiers sur le total de l'année 1905.

Cet examen a pris 4 séances.

Sur les 382 demandes introduites, 277 ont été admises et 105 ont été rejetées.

Sur ce dernier nombre, 46 impétrants ont interjeté appel de la décision du comité de patronage.

La commission d'appel en a accueilli 6 et rejeté 40.

D'autre part, M. le Gouverneur de la Province a interjeté appel contre 8 décisions du Comité dont 5 ont été maintenues.

Conformément à la circulaire ministérielle du 5 février 1902, le Comité a notifié 30 lettres recommandées pour avis de nouvelle instruction des demandes des pensions admises précédemment.

Après examen, nous avons rayé des anciennes listes 236 personnes dont 59 pour changements de résidence, 165 pour décès, 8 ayant été hospitalisées et 4 ne se trouvant plus dans les conditions requises.

Nous faisons suivre les différents tableaux des opérations du Comité pour l'examen des demandes de pensions pendant l'année 1906.

Etat des demandes de Pensions de Vieillesse des différentes communes de l'Arrondissement d'Ostende soumises à l'examen de notre Comité pendant l'année 1906.

N° d'Ordre	NOMS DES COMMUNES	Nouvelles demandes introduites	Demandes admises	Demandes rejetées	Nombre total des personnes admissibles en 1906	DATES DES SÉANCES
1	Ostende	121	85	36	773	20 avril 1906
2	Bekelgem	3	0	32	32	3 avril
3	Breedene	9	7	2	133	20 avril
4	Clemsterke	3	3	0	67	"
5	Ettelghem	9	9	43	26 mars	
6	Ghislengh	41	28	13	189	"
7	Ichteghem	29	23	6	216	3 avril
8	Leffinge	7	7	0	77	10 avril
9	Lombartijde	3	3	0	38	"
10	Mannekensvere	3	3	1	23	"
11	Middelkerke	5	2	3	42	"
12	Moere	7	7	0	53	3 avril

N° d'ordre	NOMS DES COMMUNES	Nombre de demandes introduites	Demandes admises	Demandes rejetées	DATES DES SÉANCES	
					Nombre total des personnes admises en juillet	
13	Oudenbourg . . .	15	12	3	110	26 mars
14	Roxem . . .	1	1	0	36	"
15	St-Pierre-Cappelle . . .	0	0	0	8	10 avril
16	Schoore . . .	5	3	2	37	"
17	Slipe . . .	10	9	1	70	"
18	Snaeskerke . . .	4	3	1	22	26 mars
19	Steene . . .	6	6	0	40	20 avril
20	Vlisseghem . . .	13	7	6	48	"
21	Westende . . .	8	4	4	50	10 avril
22	Westkerke . . .	10	8	2	63	26 mars
23	Wilskerke . . .	0	0	0	5	10 avril
24	Zande . . .	3	3	0	30	3 avril
25	Zandvoorde . . .	12	7	5	45	20 avril
26	Zevecote . . .	28	23	5	108	26 mars
27	Eerneghem . . .	28	18	10	203	3 avril
	Totaux	382	277	105	2561	

Etat des personnes admises à la pension de vieillesse dans les différentes communes de l'arrondissement d'Ostende depuis l'année 1901.

N° d'ordre	NOMS DES COMMUNES	Nombre d'habitants au 31 décembre 1906	DEMANDES ADMISES EN :					
			1901	1902	1903	1904	1905	1906
1	Ostende . . .	41181	577	722	755	725	802	773
2	Bekkeghem . . .	1021	28	23	32	31	32	32
3	Breedene . . .	3765	429	129	137	135	143	135
4	Clemsterke . . .	1457	65	65	69	73	73	67
5	Eerneghem . . .	4875	214	214	211	212	202	203
6	Ettelghem . . .	1009	33	45	42	42	46	43
7	Ghisléelles . . .	3787	103	170	175	173	175	189
8	Ichteghem . . .	5260	193	223	227	234	220	216
9	Leffinghe . . .	1874	68	89	76	81	87	77
10	Lombartzyde . . .	1066	37	41	41	43	47	38
11	Mannekenvere . . .	591	28	25	22	24	24	23
12	Middelkerke . . .	2723	35	53	51	53	56	42
13	Moere . . .	1195	45	46	47	52	48	58
14	Oudenbourg . . .	2996	77	90	91	96	107	110

N° d'ordre	NOMS DES COMMUNES	Nombre d'habitants au 31 décembre 1906	DEMANDES ADMISES EN					
			1901	1902	1903	1904	1905	1906
15	Roxem . . .	730	32	35	38	38	36	36
16	St-Pierre-Capelle . . .	228	8	9	10	8	8	8
17	Schoore . . .	406	34	43	43	42	42	37
18	Slype . . .	1404	52	63	65	61	66	70
19	Snaeskerke . . .	854	25	21	21	20	22	22
20	Steene . . .	2421	31	27	27	36	38	40
21	Vlisseghem . . .	1079	45	48	46	48	44	48
22	Westende . . .	1014	45	46	47	50	55	50
23	Westkerke . . .	1251	53	66	63	59	61	63
24	Wilskerke . . .	382	9	5	9	9	7	5
25	Zande . . .	579	21	30	29	33	30	30
26	Zandvoorde . . .	1048	34	36	37	35	45	48
27	Zevecote . . .	782	32	53	95	106	110	108
	TOTAUX . . .	85010	2033	2422	2506	2520	2628	2561

Il résulte du tableau qui précède que le chiffre des pensions payé dans le ressort de notre comité s'élevait en 1901 à la somme de $2033 \times 65 =$ fr. 132.145
en 1902 " $2422 \times 65 =$ fr. 157.430.
en 1903 " $2504 \times 65 =$ fr. 162.890
en 1904 " $2520 \times 65 =$ fr. 163.800
en 1905 " $2626 \times 65 =$ fr. 170.690
en 1906 " $2561 \times 65 =$ fr. 166.465

CHAPITRE VII.

FONDS DE CHOMAGE.

En séance du 17 juillet 1906, le Conseil Communal adopta le règlement sur le fonds de chomage et procéda en la même séance à la nomination du Comité.

Voici le règlement :

Article 1. — Il est constitué à Ostende une caisse chargée de développer la prévoyance en vue de parer au chômage. Cette caisse recevra un subside de la ville.

Le Conseil Communal en fixera l'importance en s'inspirant des besoins et des circonstances.

Le subside est payable à partir du 1^r janvier.

La Ville supportera les frais d'administration de cette caisse.

Art. 2. — Ce fonds sera administré par un Comité composé de huit membres nommés par le Conseil Communal. Cette Commission nommera dans son sein un Président et un Secrétaire-Trésorier.

Le membre qui se sera absenté sans motifs de trois séances consécutives, sera considéré comme démissionnaire et il sera pourvu à son remplacement.

Le Conseil Communal pourvoira aux vacatures qui pourraient se produire.

Art. 3. — Le subside prévu à l'article premier constituera le budget ordinaire de la caisse de chômage.

Il sera employé exclusivement pour donner une indemnité de chômage suffisante aux ouvriers et aux employés de commerce d'Ostende.

Le produit de souscriptions, de fêtes, de legs et d'autres dons, viendra s'ajouter au budget ordinaire.

Ces ressources extraordinaires constitueront une caisse spéciale, dont le Comité pourra faire usage pour enrayer de la façon qui lui paraîtra la plus efficace, les causes et les conséquences du chômage.

Art. 4. — La caisse encouragera de deux manières la prévoyance en vue du chômage :

1^e en majorant l'indemnité d'assurance accordée par les groupements professionnels à leurs membres sans travail.

2^e en propageant l'épargne constituée en vue de combattre les conséquences du chômage.

Art. 5 — La caisse augmentera l'indemnité d'assurance accordée par les associations professionnelles, en donnant aux sans-travail une majoration proportionnelle au montant de l'indemnité de chômage.

Les indemnités de chômage ne pourront jamais être augmentées de plus de 100 %, dépasser plus de 1 franc par jour, ni être accordées pour plus 60 jours.

Art. 6. — Les associations d'ouvriers ou d'employés, qui désirent faire participer leurs membres aux avantages de la caisse doivent donner dans la première quinzaine de chaque mois le nombre de jours et le montant exact des indemnités qu'elles ont payées. A défaut de fournir ces renseignements dans la première quinzaine du mois, la majoration ne pourra être payée que dans le courant du mois suivant.

Toute majoration qui ne serait pas réclamée trois mois après, est déclarée abandonnée.

Les associations doivent fournir chaque année le bilan de leurs opérations et communiquer leurs règlements de service intérieur et leurs statuts.

Art. 7. — Le comité a le droit de vérifier les registres des assurances contre le chômage des associations affiliées.

Les membres du Comité prennent l'engagement d'honneur de ne publier aucun des renseignements qu'ils pourraient trouver dans ces registres.

Art. 8. — Les ouvriers et employés qui ne sont pas membres d'un groupement professionnel ou d'épargne affilié à la caisse pourront profiter cependant des avantages reconnus à ceux qui épargnent en vue du chômage.

Ils doivent à cet effet :

1^e prendre un livret de la Caisse générale d'épargne et de retraite :

2^e se faire inscrire chez le Secrétaire du Comité (à l'Hôtel-de-Ville, bureau de la population).

Ils conservent leur livret d'épargne et peuvent donc faire les dépôts, et demander les remboursements qu'ils jugeront utiles ou nécessaires.

Art. 9. — Pour profiter des avantages du subside communal, le titulaire d'un livret peut demander des remboursements dont le maximum est fixé de 12 fr. Il ne pourra obtenir une indemnité proportionnelle à ces remboursements que pour autant qu'il ait produit une déclaration de chômage.

Il devra indiquer exactement son domicile, sa profession

le nom et l'adresse de son dernier patron, ainsi que la date de son renvoi pour cause de manque de travail.

Le pêcheur, le matelot de la marine marchande ou de cabotage doivent communiquer leur livret d'enrôlement.

Après approbation de ces renseignements, le Secrétaire autorisera ou refusera à l'intéressé de venir signer chaque jour le registre des chômeurs. Ce dernier pourra en appeler au Comité.

Le sans-travail qui aura négligé pendant quatre jours de venir signer le registre des chômeurs sera considéré comme ayant trouvé de l'occupation et devra produire une nouvelle déclaration pour être autorisé à signer de nouveau.

Art. 10. — Les remboursements reçus dans le délai de quinze jours qui suit la signature du registre donneront droit à autant de majorations que le chômeur aura signé de fois le registre pendant la quinzaine qui précède. Toute signature ne donne droit qu'à une majoration.

La majoration ne sera accordée que trois mois après que l'intéressé sera devenu titulaire d'un livret d'épargne et seulement pour les sommes déposées depuis au moins 3 mois.

Art. 11. — Le chômeur qui refuserait d'accepter un travail désigné par le Comité; sera exclu du partage des subsides.

A cet effet, le Comité entretiendra des rapports suivis avec les institutions officielles ou particulières qui ont entrepris de combattre le chômage.

Art. 12. — Les cas de maladie, d'accident, d'invalidité, de vieillesse, ne peuvent être considérés comme une cause de chômage involontaire.

Sont exclus des bénéfices du présent règlement, les grèves et les lock-out ou leurs conséquences.

TITRE VIII.

INDUSTRIE.

CHAPITRE I.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

SECTION I.

Composition.

Le Conseil des prudhommes était composé au 31 décembre 1906 comme suit:

ORDRE	NOMS & PRÉNOMS	GROUPES	PROFESSION	SÉRIE SORTANTE	
				EN	EN
<i>Président :</i>					
1	Dumon Auguste				
2	Vice-Président				
3	De Grave Jacques				
<i>Membres effectifs</i>					
1	De Vriesse Richard	groupe A	Entrepreneur	1912	
2	Loontiens Michel	"	Maçon	1912	
3	De Grave Jacques	groupe B	Armateur à la pêche	1912	
4	Passchyn Gustave	"	"		1909
5	Peere Leopold	"	Patron-pêcheur	1909	
6	Baillieu Edouard	"	"		1909
7	Dumon Auguste	groupe C	Maitre Charpentier	1912	
8	Pannier Léon	"	"		1909
9	Allary Felix	"	Ouvrier Menuisier		1909
10	Boomers Georges	"	"	1912	
<i>Membres suppléants</i>					
1	Brys Edouard	groupe A	Entrepreneur		1909
2	Meyers Edouard (1)	"	Ouvrier plâtrier	1912	
3	Bauwens Jean	groupe B	Armateur à la pêche	1912	
4	Brys Adolphe (2)	"	Patron-pêcheur	1912	
5	Roos Oscar	groupe C	Maitre charpentier		1909
6	Ferier Edouard	"	Ouvrier Menuisier		1909
	Greffier				
	Sperlaeken Emile				

(1) Déclaré démissionnaire (Arrêt de la Cour d'appel du 10 août 1906).

(2) Démissionnaire.

SECTION II.

Travaux.

§ 1. — Bureau de Conciliation.

Nombre des séances du bureau de Conciliation — 68.

NOMBRE DES AFFAIRES	CONTESTATIONS DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL			
	ENTRE			TOTAL
	Ouvriers	Chefs d'industrie et ouvriers	Chefs d'industrie	
Pendentes devant le bureau au 1er Janvier	*	*	*	*
Inscrites { retenues par le bureau	16	373	*	389
pendant l'année { renvoyées à un bureau spécial	*	*	*	*
Total des affaires dont le bureau était saisi	16	373	*	389
AFFAIRES				
Sur comparution conciliées	*	*	*	*
volontaire non conciliées et renv. au Conseil	*	*	*	*
Sur avertissement conciliées	4	270	*	274
par lettre du non conciliées et renv. au Conseil	12	64	*	76
greffier restées sans suite ou retirées par les parties	*	39	*	39
conciliées	*	*	*	*
non conciliées { en personne	*	*	*	*
sur citation après comparution des parties { par représentant	*	*	*	*
conciliées	4	270	*	274
non conciliées	12	64	*	76
RÉCAPITULATION restées sans suite	*	39	*	39
Total des affaires dont le bureau a été dessaisi	16	373	*	389
Affaires pendantes devant le bureau au 31 Décembre	*	*	*	*

Affaires conciliées par le bureau.

NATURE DES CONTESTATIONS	CONTESTATIONS				
	ENTRE	Ouvriers	Chefs d'industrie et ouvriers	Chefs d'industrie	TOTAL
1^e De la compétence du conseil.					
Paiement de salaires	13	276	*	*	289
» parts de pêche de marée	*	4	*	*	4
» parts de masse de pêche	*	31	*	*	31
Indemnité pour renvoi sans préavis	*	22	*	*	22
» refus de licencier	*	2	*	*	2
» inexécution de contrat de travail	1	30	*	*	31
Restitution de retenues sur salaires	*	1	*	*	1
Indemnité pour abandon de travail	*	2	*	*	2
Restitution d'effets de mer	*	2	*	*	2
Indemnité pour avaries au matériel de pêche	*	2	*	*	2
Restitution d'avances sur salaires	*	2	*	*	2

2^e En dehors de la compétence du Conseil.

NÉANT

§ 2. — Travaux du Conseil.

NOMBRE DES AFFAIRES	CONTESTATIONS	
	de la compétence du conseil	en dehors de la compétence du conseil
Restant à juger au 1^{er} Janvier		
Introduites { sur citation	27	*
devant le Conseil { sur comparution volontaire ou avertissement pendant l'année	31	*
Revenues à l'audience sur opposition	1	*
TOTAL	59	*
Jugements ayant de statuer au fond, préparatoires, interlocutoires ou sur incident	*	*
Jugements par défaut suivis d'opposition	1	*

		CONTESTATIONS	
		de la compétence du conseil	en dehors de la compétence du conseil
NOMBRE DES AFFAIRES TERMINÉES			
Par jugement	au fond contradictoire	25	»
ou sentence d'incompétence	11	»	
A l'amiable et sans jugement	»	»	
		23	»
Total des affaires terminées	59	»	
Affaires restant à juger au 31 Décembre	»	»	

Affaires terminées par jugements ou à l'amiable.

NATURE DES AFFAIRES	AFFAIRES TERMINÉES PAR JUGEMENTS entre				A L'AMIABLE ET SANS JUGEMENT entre	
	Ouvriers		Chefs d'industrie et ouvriers			
	En dernier resort	A charge d'appel	En dernier resort	A charge d'appel		
1^o De la compétence du Conseil						
Paiement de salaires	1	»	22	»	3 20	
Indemnité pour inexécution du contrat de travail	»	»	8	»	»	
Paiement parts de compte de masse de pêche	»	»	3	»	»	
Indemnité pour renvoi sans préavis	»	»	1	»	»	
» pour avaries au matériel de pêche	»	»	»	1	»	
2^o En dehors de la compétence du Conseil						
NÉANT.						

Actes d'instruction. — Renseignements divers.

Enquêtes directes } sur procès-verbal	Pro Des accordés	23
} sans procès-verbal	Id. rejetés	»
Enquêtes contraires	Autorisations de suivre pour ester en justice	»
	délégués d'office	
Prestation de serment id par la partie référée	Nominations de tuteurs pour représenter des mineurs	»
Visite des lieux	Déclarations d'inscriptions en faux	»
Expertises	Recueillies suivies d'acquiesce-ment	»
	Réquisitions renvoyées au tribunal de 1 ^{re} instance	»
	Autres notes	»

§ 3. — Séances du Conseil.

SÉANCES	Nombre des séances où se sont retrouvés (art. 87 de la loi)	NOMBRE DES SÉANCES					
		Un patron	Un ouvrier	Deux patrons	Deux ouvriers	Trois patrons ou plus	Trois ouvriers ou plus
À 4 membres	1	»	»	1	»	»	»
» 6 id.	5	3	»	2	»	»	»
» 8 id.	18	8	2	»	»	»	»
» 10 id.	5	»	»	»	»	»	»
» 12 id.	»	»	»	»	»	»	»
» 14 id.	»	»	»	»	»	»	»
» 16 id.	»	»	»	»	»	»	»
Remise pour absences du Président	»	»	»	»	»	»	»
Renouvelles pour insuffisance de membres	»	»	»	»	»	»	»
Total pendant l'année.	29	6	2	3	»	»	»

CHAPITRE II.
PÊCHE MARITIME.

SECTION I.
Mouvement de la pêche.

Le port d'Ostende présente le grand avantage d'offrir, pour l'écoulement du produit de la pêche, de nombreux débouchés directs servis par des communications rapides.

Le poisson s'y vend toute la journée à mesure de son arrivée à la minque ; celle-ci est fréquentée par des pêcheurs de diverses nationalités.

La flotille de pêche appartenant au port d'Ostende comprenait, au 31 décembre 1906, 103 bateaux à voile et 24 chalutiers à vapeur. Les bateaux à vapeur ont sur les chaloupes ordinaires, l'avantage de pouvoir rentrer au port à volonté, les jours de la semaine où le poisson se vend le mieux : le mardi, le mercredi et le jeudi.

Il y avait, en outre, 166 canots pêchant dans les eaux territoriales, c'est-à-dire en deçà de trois milles à partir de la laisse de basse-mer.

Le tableau suivant donne l'état comparatif des pêches, du nombre des paniers et du produit de la pêche en 1905 et 1906 :

NATIONALITÉ	Nombre de pêches		NOMBRE DE PANIERS		PRODUIT	
	1905	1906	1905	1906	1905	1906
Belge	1538	4397	822.169	796.905	4.292.738 20	4.415.201.03
Anglais	75	87	24.145	23.145	134.172 80	122.453.70
Français	339	384	33.189	25.275	199.879 10	229.232.68
Allemand	—	—	55	390	463.30	5.427.00
Hollandais	25	17	24.995	17.295	90.069.50	81.096.10
Petit poisson	—	—	—	—	36.691.00	37.466.00
Totaux	4977	4885	904.553	863.107	4.754.013.70	4.890.876.46
Différence	en moins pour 1906 : 92		en moins pour 1906 : 41.448		en plus pour 1906 : fr. 136.862.76	

Le produit général de la vente du poisson frais à la minque a été supérieur de 136.862.76 fr. à celui de l'année 1905. Il convient cependant de noter que dans ce produit on a compris la vente du hareng frais, qui s'effectuait jadis en dehors du contrôle de l'administration de la minque et n'était donc pas mentionné dans les statistiques. En défaillant la valeur du hareng, soit 155.201,56 francs, le produit de la vente en 1906 est inférieur de 18.338,80 francs à celui de 1905.

Outre la mer du Nord, les chalutiers à vapeur ont exploité divers autres fonds de pêche tels que : le Cattegat, le Murray-Firth, les îles Féroé et Shetland, l'Islande, la Manche, les canaux de Bristol, de St. Georges et de la Clyde, le golfe de Gascogne et les côtes de l'Espagne et du Portugal. Il résulte des renseignements qui nous ont été fournis que trois nouveaux fonds de pêche vont être essayés cette année savoir : les côtes du Maroc, le Labrador et la Mer Blanche.

Diverses mesures ont été prises en vue du bien-être de nos pêcheurs. Nous les examinons plus longuement au chapitre III du présent titre.

Signalons toutefois ici la loi du 24 décembre 1906 (*Budget des voies et moyens pour l'exercice 1907*) qui stipule en son article 9.

« Est supprimée l'exemption des droits sur les boissons spiritueuses embarquées à bord des bateaux de pêche pour la consommation de l'équipage.

« Cette disposition est applicable aux boissons spiritueuses placées sous le régime du transit comme à celles d'origine indigène. »

Le Gouvernement justifiait cette mesure comme suit dans l'exposé des motifs du projet de loi :

ART. 9. — En vertu de l'article 5 n° 6 de la loi générale de perception du 26 août 1822, combinée avec les articles 98 et 100 de la loi du 15 avril 1896 sur l'alcool et avec certaines dispositions de la loi du 6 août 1849 sur le transit, exemption des droits est accordée, dans les limites déterminées pour les boissons spiritueuses mises à bord des bateaux de pêche et destinées à la consommation de l'équipage.

A différentes reprises, le Gouvernement a été sollicité de retirer cette immunité à raison des excès auxquels les pêcheurs sont entraînés lors-

qu'ils se trouvent en mer et les dangers qui en résultent pour leur sécurité.

Il résulte, d'ailleurs, de renseignements recueillis par le département des finances que certains patrons de bateaux de pêche n'embarquent jamais des liqueurs, mais uniquement de la bière, et que ce sont les équipages de ces bateaux qui font les pêches les plus fructueuses et, par conséquent jouissent d'un plus grand bien-être.

Pour ces motifs, le Gouvernement demande à la législature le pouvoir de retirer en tout ou en partie, suivant les besoins et les circonstances, l'immunité dont jouissent les liqueurs spiritueuses.

La mesure s'appliquerait non seulement aux boissons d'origine indigène mais aussi à celles qui se trouvent dans le pays sous le régime du transit.

SECTION II.

Flotille de Pêche.

§ 1: — Chaloupes à voile.

Au 31 décembre 1906, la flotille de pêche d'Ostende se composait de 103 chaloupes à voile et 24 bateaux à vapeur. En voici la nomenclature :

N°	CHALOUPES	Tonnage	PATRONS	ARMATEURS
2	Aimé-Pierre	648/100	Verbiest, Aimé	Verbiest, Léopold
4	Louise	535/100	Salliau, Henri	Salliau, Henri
5	Maria	1112/100	désarmé	de Cloedt, Emile
6	Richard-Alphonse	678/100	Verschelde, Alph.	Verschelde, Alph.
7	Laurent	534/100	Ghysel, François	Ghysel, François
8	Louise	2707/100	Martens, Louis	Wolter, Joseph
9	Prince Albert	713/100	Eauwen, Charles	Geselle, Jean
10	Stephanie	648/100	Chapman, Henri	Chapman, Henri
11	De Jonge Irma	4361/100	Dieussaert, Em.	Aspeslagh, Jos. (père)
12	Jonge Ernest	3274/100	Vantourtnout, Ed ^a	id.
13	Edouard-Sophie	631/100	Van Wynsberghe, P.	Lanoye, Richard
14	Naar mijn genoegen	3976/100	Laneres, H.	VANGEWALLE AUG. & BAUWENS J.
15	Zoé	648/100	Verbiest, Edouard	Verbiest, Edouard
16	De Troost	8459/100	Geselle, Gust.	Geselle, Jean
17	Jean-Virginie	52/100	Geselle, Léop.	Geselle, Léop.
18	Joseph-Mathilde	3770/100	Labbeke, Louis	VANDEWALLE AUG. & BAUWENS J.
19	Alida-Irène	636/100	Desmet, Aug.	Pieters, Edouard
20	De kleine Ferdinandina	677/100	Dasseville, Gust.	Ponjaert, Louis
21	Romanie	3618/100	Degruyter, Richard	Degruyter, Richard
22	Virginie-Alice	749/100	Fontaine, F.	Meyers, Patrice
23	Martha	3586/100	Vandenberghen, Méd.	Desforges, Maurices

N°	CHALOUPES	Tonnage	PATRONS	ARMATEURS
26	Paula-J.-léonard	988/100	Vandewalle, Ch.	V ^e Duyck, Aug.
27	Edouard-Madeleine	832/100	Deckmyn, Jean	Deckmyn, Aug.
28	Anna and William	3489/100	Meyers, Patrice	Geselle, Jean
29	Auguste-Marie	606/100	Deckmyn, Henri	Deckmyn, Aug.
30	Anna-Victorine	622/100	Salliau, E.	Pieters, Edouard
31	Jean-Marie	3648/100	Hessens, Alex.	Vroome, Alb. (fils)
32	Victorine-Pierre	98/100	Bessire, Pierre	Bessire, Pierre
33	Irma-Joséphine	539/100	Pieters, Edouard	Pieters, Edouard
34	Frans-Julia	740/100	id.	Aspeslagh, Joseph
37	Julien-Lydie	3192/100	Titerickx, G.	Duyck, Ch.
38	Alice	1138/100	désarmé	Rycx, Antoine
39	Charles	852/100	Rycx, Charles	Vanhee, Edouard
40	Alida Madeleine	900/100	Vanhee, Edouard	Duyck, Pierre
41	Marie	820/100	Geselle Ch.	Kavanagh, Joseph
42	Léopold	304/100	Corveleyn, Victor	Duyck, Charles
43	Charles-Germaine	688/100	Wynsberghe, C.	Geselle, J.
44	Irénée	3454/100	Caroen, E.	Hamman, Aug.
45	De Jonge Paul	3251/100	Nieuwenhuysse, M.	Rau, Eugène
46	Charles-Yvonne	4112/100	Crekillie, L.	Hamman, Aug.
47	Euphrosine	3236/100	Laforce, Ed.	Rabou, Ch.
48	Elvire-Mathilde	3446/100	Rabou, Ch.	Corneau, Edouard
51	Henri Corneau	3121/00	Monteny, E.	Hamman, Aug.
52	La Pipette	3468/100	Eerebout, Charles	Deckmyn, Aug.
54	Itodosphe-Madeleine	831/100	Deckmyn, André	Hamman, Aug.
56	Jeanne	3667/100	Termote, Ch.	id.
57	Auguste-Espérance	3234/100	Fonteyne, Auguste	De La Ruyse, Louis
58	Stéphanie	2947/100	Vanhoeck, Fr.	Geselle, Jean
62	Valentine	762/100	Bauwens, Ch.	Saelens, Henri
64	Bruno	403/100	Saelens, Henri	Deckmyn, Alph.
66	Mélanie-Clémence	566/100	Doeyden, Léonard	Vande Walle, Franc.
67	De Kleine Jacques	2930/100	Verlaecke, Pierre	Degrave, Alex s
70	Amandine-Marie	3211/100	Aspeslagh, Joseph	Aspeslagh, Jos. (fils)
71	Justine	3450/100	Severy, Jean	Severy Jean
72	Louis-Euphrosine	3777/100	Janssens, Aug.	Janssens, Aug.
75	Petrel	3272/100	Eerebout, M.	Hamman, Aug.
79	Vrede	3668/100	Coopman, H.	Vande Walle, Aug.
80	Jacques-Joseph	36/100	Dewulf, Pierre	Deschepper, Henri
84	Vier Gebroeders	3691/100	Lauwereins, Victor	Baeis, Jules
87	Prince Léopold	3110/100	Martinse, P.	Hamman, Aug.
90	Geneviève	3115/100	Decraecke, Charles	id.
92	Sint-Bernardus	3235/100	Piolon, Antoine	Piolon, Antoine
93	Jean-Bart	6/100	Vanthournout, M.	Peere, Auguste
94	Maria de Tournai	3208/100	Kroothoep, Ch.	Corveleyn, Jean
95	Auguste-Marie	3511/100	Henriette	Willaert, Emile
96		62/100	Min.J. Vandenpeereboom	Willaert, Emile
98		3500/100	De Jonge Charl.-Edouard	Laforce, F.
100		347/100	Labbeke, P.	Hamman, Auguste
101		2900/100	John-Bertha	Labbeke, Pierre
102		3416/100	Sylvie	V ^e Lauwereins-Janssens
103		3468/100	Marie-Louise	Kavanagh, Joseph
				Ponjaert, Alph.

N°	CHALOUPES	Tonnage	PATRONS	ARMATEURS
107	Emma-Maria	253 ³ /100	Martiosen, Oscar	Wolter, Joseph
111	Marie-Jeannette	296 ⁶ /100	Acken, Emile	Acken, Emile
114	Express	32 ⁴ /100	Billiet, Charles	V° Allaert, Sylvie
117	Waakzaamheid	35 ² /100	De Groot, François	De Groot, François.
118	Jeune Progrès	278 ⁰ /100	Durand, Arth.	Durand, Arth.
119	Albert Vroome	35 ⁴ /100	Smissaert, Henri	Vroome, Albert (fils)
122	Pierre-Marie	278 ⁰ /100	Corveleyn, Pierre	Corveleyn, Pierre
124	De Jonge Albert	63 ⁶ /100	Cattoor, Jos.	Cattoor, Jos.
129	Baron Ruzette	31 ⁶ /100	Vanderputte, Corneille	Hammaq, Aug.
130	Jonge Auguste	29 ⁷ /100	Schinkel, Aug.	Schinkel, Auguste
132	De Nieuwe Eeuw	32 ⁷ /100	Fontaine, Eug.	Baels J. et Mauricx
133	Kiene Roger	29 ² /100	Vanderbal, Gust.	Baels, Jules
134	Ernest-Hélène	30 ⁵ /100	Vercnocke, Louis	Vroome, Albert (fils)
135	Charles	31 ⁶ /100	Nefors, Emile	Nefors, Emile
136	Prince Albert	31 ²⁴ /100	Geldhof, Auguste	Vroome, Albert (fils)
137	Alfred Vroome	30 ⁷⁹ /100	Labbeke, Ant.	id. (père)
138	Joseph	38 ¹ /100	Geril, Adolphe	id. (fils)
139	Hélène	37 ⁹⁹ /100	Deplanter, Edouard	Vroome, Albert (fils)
142	O. Heer bewaart ons	33 ³⁷ /100	Lusyne, Arthur	Lusyne, Arth.
143	Echo	34 ⁷⁵ /100	Brys, Ad	Brys, Ad.
144	La Marée	41 ⁹⁴ /100	De Vos, L.	Vroome, Albert (fils)
145	Florida	35 ⁰¹ /100	Makelberge, Charles	id.
146	Marcelle-Emilienne	32 ⁴⁰ /100	De Prince, L.	VROOME FILS & LESCRANWAET
149	Léon	36 ⁸ /100	Falise, Pierre	Geselle, Jean
150	Jongen Edouard	23 ³⁶ /100	Laforce, Frédéric	Laforce, Frédéric
151	Robert	49 ⁹⁹ /100	Defer, F.	Demoor, Henri
153	Cornelis Gracia	25 ⁸⁴ /100	Vanderputte, Jos.	Vandepoete
156	Hortensia-Elisa	37 ²⁸ /100	Deroo, Louis	Vanden Eekhoute
159	Renilde-Marie	38 ⁴¹ /100	Vercnocke, Charles	Deroo, L. et Blomme, F.
161	Germaine	34 ⁴⁶ /100	Martiusen, Polyd.	Vanheste, François
162	De vier Zonen	9 ⁹⁵ /100	Deconinck, Bern.	Demoor, H.
164	Hoop in de Toekomst	30 ²⁷ /100	Holmens, Mich.	Deconinck, Bernard
165	Arthur-Bertha	36 ²⁸ /100	Everaert, Louis	Deckmyn, Pierre
167	Gustave-François	33 ⁵⁹ /100	Deschepper, Michel	Everaert, Louis
168	Esperance	33 ³⁵ /100	Debeau, François	Deschepper, Henri
169	Louise	97 ⁴ /100	Pincket, G.	Debeau, François
174	Anna-Prosper	32 ⁸ /100	Steenkiste, Henri	Pincket, Isid.
177	Alice	31 ⁹⁸ /100	Lauwereins, Victor	Steenkiste, Isid.
181	Maurice	32 ⁸⁶ /100	Vanleke, L.	Lauwereins, Victor
182	Auguste-Albertine	29 ⁹⁵ /100	Kooy, Marcel	Demoor, Heuri
183	Marie-Auguste	32 ³⁹ /100	Decraecke, Aug.	Vande Walle, Aug.
185	Auguste et Jean	35 ⁶³ /100	Makelberge, Aug.	Decraecke, Auguste
187	Vive Marie	30 ⁹¹ /100	Vandichele, Pierre	Vande Walle, Aug.
188	Delpokine	28 ⁹² /100	Peere, L.	V° VANDEPUTTE-LAUWEREINS
189	Marie-Clémentine	34 ²³ /100	Ramon, C	Peere, L.
190	Louis-Antoinette	33 ¹⁴ /100	Billiau, Eug.	V° Cattoor-Mollemans
195	Richard	33 ³¹ /100	Hallemeersch, F.	Billiau, Eug.
198	Urbanie	33 ³⁰ /100	Zanders, G.	Peere, Auguste
199	De Jonge Edouard	31 ⁷⁰ /100	Clément, P.	V° Cattoor-Mollemans
				V° Lauwereins-Janssens

N°	CHALOUPES	Tonnage	PATRONS	ARMATEURS
201	Albert-Madeleine	3193/100	Vande Kerckhove, L.	Vande Walle, Aug.
204	Anna	3306/100	Van Weissenaers, P.	Van Weissenaers, P.
205	Louis-Irène	3547/100	Asaert, Louis	Asaert, Louis
206	Jeannet	32 0/100	Dewulf, Charles	Vroome, Albert (fils)
207	De Jongen Arthur	2979/100	Major, V.	V ^e Cattoor-Mollemans
208	Valentine-Pierre	3146/100	Zeebroeck, Charles	Zeebroeck, Charles
209	Mouette	3318/100	Laneres, Henri	Hamanen, Auguste
210	John	3373/100	Vande Kerckhove, L.	VANDERWAEL, AUG. & BAUWENS J.
212	Princesse Charlotte	3373/100	Everaert, Edouard	Goetghebeur, Aug.
213	Louis-Emile	3519/100	Baillieul, Edouard	Deroo, L et Blomme, G.
214	Camille	2897/100	Desweylgh, Jos.	Vroome, Albert (fils)
216	Edouard-Marie	3698/100	Ponjaert, Aug.	Degruyter, Ed.
217	Damide	1160/100	Candael, Alph.	V ^e De Graeve, Sophie
218	Eerlijkheid	4097/100	Vijnck, P.	Corveleyn, Jean
219	Vierge-Marie	3636/100	Decraeckere, P.	Pieters, Alexis
220	Susanne	2878/100	Kooy, Joseph	Pede, Aug.
221	Standvastigheid	4429/100	Sluyter, Alph.	Sluyters, Alph.
222	De Drij Gebroeders	3156/100	Elegeer, J.	Monroy, Alph.
224	Princesse Elisabeth	3162/100	Bogaert, Pierre	Vroome, Albert (fils)
1	Mercedes	9067/100	Klausing, Jean	César De Groote
20	Alphonse	6527/100	Poelaert, Constant	J. Bauwens
25	Maurice-Christine	7560/100	Declercq, J.	Soc. anon. Pêcheries d'Islande, Directeur J. Baels
35	JulesOrban de Xivry	5820/100	Lefevre, Pierre	Golder, A. Brinx et C ^{ie}
36	Prince Charles	10241/100	Titeljon, Pierre	id.
63	Hélène	6177/100	Nassel, Pierre	De Groote, César
65	Pêcheries Ostendaises V.	6121/100	Azaert, Pierre	Golder, Alfred
78	Belgica	6698/100	Lodriga, Edouard	Hessens, Léopold
81	Emmanuel	4791/100	Ponjaert, Louis	Bauwens, J.
82	Albert	4847/100	Coopman, Emile	id.
85	Président Stevens	87 7/100	Bedrie, Louis	id.
86	Isa	5915/100	Termote, Charles	id.
88	Bernard	4835/100	Declercq, Auguste	id.
89	Gérard	4847/100	Ufer, Pierre	id.
97	Marie-Louise	4837/100	Haegheman, Jacques	id.
99	Pêcheries à vapeur X	4849/100	Coopman, Albert	id.
115	J. Baels-Mauricex	8730/100	Zanders, Em.	Soc. anon. Pêcheries d'Islande Directeur J. Baels
125	Tourquenois	6863/100	Steenkiste, Ed.	H. ASPESLAGH & FL. ZONNEKEYN
126	Neptune	7054/100	Aspeslagh, Jacq.	H. Aspeslagh
127	Numitor	123 6/100	Zonnekeyn, Louis	H. ASPESLAGH & FL. ZONNEKEYN
128	Naulius	11890/100	Leire, Alexis	H. Aspeslagh
140	Nervien	6024/100	Renard, Arthur	H. Aspeslagh & C ^{ie}
160	Mie	59 4/100	Declercq, Gust.	Henri Declercq

SECTION III.

Changements survenus dans la flottille de pêche d'Ostende pendant l'année 1906.

§ 1. — *Bateaux qui ont obtenu le certificat de nationalité.*

N° 0.114. *Express*, dandy cutter à arrière rond, construit en 1905, sur chantier V^e Goormachtig, armateur Dame Allaert Sylvie, épouse Billiet, entré en ligne le 9 avril 1906.

N° 0.115. *J. Baels-Mauricx*, steamer de pêche gréé en goëlette, construit en 1906 à Glasgow, sur chantier Machy et Thomson, armateur S^{te} anon. Pêcheries d'Islande, directeur J. Baels, Ostende ; entré en ligne le 17 mai 1906.

N° 0.204. *Anna*, dandy cutter à arrière rond, construit à Ostende en 1906, sur chantier Hamman, armateur Pierre Van Welsenaers ; entré en ligne le 30 juillet 1906.

N° 0.212. *Princesse Charlotte*, dandy cutter à arrière rond, construit en 1906 à Ostende, sur chantier Hamman, armateur Adolphe Goetghebeur ; entré en ligne le 30 juillet 1906.

N° 0.210. *John*, dandy cutter à arrière carré, construit à Ostende en 1906, sur chantier Auguste Cattoor, armateurs Auguste Van de Walle et J. Bauwens ; entré en ligne le 31 août 1906.

N° 0.161. *Germaine*, dandy cutter à arrière rond, construit à Ostende sur chantier Hamman, armateur Henri De Moor, entré en ligne le 31 août 1906.

N° 0.156. *Hortensia-Elisa*, dandy cutter à arrière rond, construit en 1906 à Ostende, sur chantier V^e Deweert Joseph, armateurs Louis Deroo et Emile Blomme ; entré en ligne le 21 septembre 1906.

N° 0.168. *Espérance*, dandy cutter à arrière rond, construit en 1906 à Ostende, sur chantier V^e Goormachtig, armateur François Debeau ; entré en ligne le 21 septembre 1906.

N° 0.174. *Anna-Prosper*, dandy cutter à arrière rond,

construit en 1906, sur chantier Louis Deweert, armateur Henri Steenkiste ; entré en ligne le 27 septembre 1906.

N° 0.48. *Elvire-Mathilde*, dandy cutter à arrière rond, construit en 1906, sur chantier Hamman, armateur Charles Rabou ; entré en ligne le 4 octobre 1906.

N° 0.9. *Prince Albert*, cutter à arrière plat, construit à Ostende, sur chantier Henri Panesi, armateur Jean Geselle ; entré en ligne le 24 novembre 1906.

§ 2. — *Bateaux qui se sont perdus.*

N° 0.233. *Matigheid*. Sombré en mer le 12 mars 1906, vers 17 heures en vue d'Ostende, dans le N. N. q. E. et à 1 mille anglais de la côte, près de la bouée Ouest de la passe directe du Stroombank. Equipage péri.

N° 0.76. *Jeanne-Blanche*. Abandonné le 18 mars 1906, coulant bas d'eau dans le N. N. O. et à 9 ou 10 milles allemands d'Ostende. Equipage sauvé.

N° 0.158. *Rosalie-Fidoline*. Abordé et coulé le 23 juin 1906, vers 1 heure du matin, par le travers et à 5 milles anglais de Lowestoft. Equipage sauvé.

N° 0.83. *Roi des Belges*. S'est échoué et perdu sur un récif dans la baie de Maurice (Espagne), à 6 milles environ du phare « Corobedo », le 31 août 1906, vers midi. Equipage sauvé.

§ 3. — *Bateaux qui ont changé de nom.*

N° 0.111. *Happy Return*. Porte actuellement le nom *Marie-Jeannette* depuis le 5 octobre 1906.

N° 0.160. *Léonie*. Porte actuellement le nom *Mie* depuis le 15 octobre 1906.

§ 4. — *Bateaux démolis.*

N° 0.9. *Amandine-Marceline*. Démoli en mars 1906.

N° 0.114. *Express*. Démoli en avril 1906.

N° 0.210. *Sidonie-Augusta*. Démoli en mai 1906.

- N° 0.123. *Elvire-Mathilde*. Démoli en juin 1906.
 N° 0.204. *Anna*. Démoli en juillet 1906.
 N° 0.212. *Princesse Charlotte*. Démoli en juillet 1906.
 N° 0.225. *Deugdzaamheid*. Démoli en juillet 1906.
 N° 0.156. *Hortensia-Elisa*. Démoli en septembre 1906.
 N° 0.168. *Albert*. Démoli en septembre 1906.
 N° 0.174. *Anna Prosper*. Démoli en septembre 1906.
 N° 0.49. *Getrouwheid*. Démoli en octobre 1906.
 N° 0.3. *Jean*. Démoli en novembre 1906.

§ 5. Bateaux qui ont changé de port d'attache.

N° 0.9. *Prince Albert*, cutter à arrière carré, ayant appartenu à La Paune d'où il naviguait sous le nom de *Prince Albert P. 16*; entré en ligne à Ostende, le 31 mars 1906.

§ 6. — Bateaux qui ont cessé de naviguer sous pavillon belge.

N° 0.147. *Océana*. Vendu à Ostende, le 21 mars 1906, aux sieurs Tonnesen-Thervald et Samuelsen Johan, de Farsund (Norvège), d'où la chaloupe naviguera sous le nom de *Forsoget*.

N° 0.214 *Emile-Alice*. Vendu à Ostende, le 27 juin 1906, aux sieurs A. J. Grefstad et G. Rasmussen, de Christiansand, pour naviguer de ce dernier port sous le nom de *Togo*.

N° 0.39. *Henri-Marie*. Vendu à Ostende, le 26 septembre 1906, au sieur Clin Henri, de Dunkerque, pour naviguer à la pêche.

N° 0.9. *Prince Albert*. Vendu à Ostende, le 28 septembre 1906, au sieur Delahay-Fauconnier, de Gravelines (France), pour naviguer de ce port.

§ 7. — Chaloupes en construction.

Une nouvelle chaloupe *Lydie*, appartenant à M Vroome, est en construction sur chantier Henri Panesi, et quatre nouvelles chaloupes en construction, respectivement sur chantiers de MM. Hamman et Borrey.

SECTION IV.

Pêche à la morue.

Le tableau suivant indique les armements et les importations de la pêche nationale, pour les années 1876 à 1906.

ANNÉES	PÊCHE À LA MORUE													
	NOMBRE D'ARMEMENTS				PRODUITS (en kilogrammes)									
	PÉRIODE D'ÉTÉ		PÉRIODE D'HIVER		TOTAL	PÉRIODE D'ÉTÉ			PÉRIODE D'HIVER			TOTAL		
	Anvers	Ostende	Nieuport	Anvers	Ostende	Nieuport	Anvers	Ostende	Nieuport	Anvers	Ostende	Nieuport		
1876	8	129	5	x	x	4	146	154.806	1.479.040	88.360	x	x	86.960	1.754.186
1877	8	127	9	x	x	5	140	147.880	1.498.580	92.320	x	x	12.600	1.741.860
1878	6	117	10	x	x	5	198	82.930	1.471.680	70.720	x	x	81.360	1.636.600
1879	9	107	40	x	x	5	131	161.930	1.147.800	86.720	x	x	44.180	1.468.010
1880	7	120	10	x	x	5	142	161.460	1.200.000	68.200	x	x	22.941	1.442.501
1881	10	109	8	x	x	4	131	128.720	810.000	43.978	x	x	8.143	1.000.239
1882	0	105	6	x	x	4	124	131.210	710.000	21.610	x	x	4.800	867.860
1883	0	101	1	x	x	1	112	138.780	631.705	6.528	x	x	2.017	679.081
1884	7	97	1	x	x	1	106	103.280	885.808	1.196	x	x	3.508	493.780
1885	5	49	x	x	x	x	84	80.000	225.000	x	x	x	x	265.660
1886	4	32	x	x	x	x	36	39.450	128.000	x	x	x	x	167.450
1887	8	60	x	x	x	x	68	45.052	265.050	x	x	x	x	311.902
1888	7	41	x	x	x	x	48	70.500	218.500	x	x	x	x	284.000
1889	2	18	x	x	x	x	20	15.500	190.000	x	x	x	x	205.500
1890	8	46	x	x	x	x	49	26.000	388.180	x	x	x	x	409.180
1891	4	62	x	x	x	x	60	16.500	420.000	x	x	x	x	465.500
1892	3	19	x	x	x	x	22	30.400	70.000	x	x	x	x	100.400
1893	3	27	x	x	x	x	30	38.400	135.000	x	x	x	x	168.400
1894	2	30	x	x	x	x	32	15.000	189.945	x	x	x	x	204.945
1895	1	45	x	x	x	x	46	30.000	294.867	x	x	x	x	324.867
1896	x	42	x	x	x	x	42	x	265.682	x	x	x	x	265.682
1897	x	40	x	x	x	x	40	x	193.252	x	x	x	x	193.252
1898	x	40	x	x	x	x	40	x	116.082	x	x	x	x	116.082
1899	x	22	x	x	x	x	22	x	81.185	x	x	x	x	81.185
1900	x	21	x	x	x	x	21	x	57.240	x	x	x	x	57.240
1901	x	9	x	x	x	x	9	x	33.750	x	x	x	x	33.750
1902	x	6	x	x	x	x	6	x	23.025	x	x	x	x	23.025
1903	x	1	x	x	x	x	1	x	4.657	x	x	x	x	4.657
1904	x	2	x	x	x	x	2	x	6.750	x	x	x	x	6.750
1905	x	1	x	x	x	x	1	x	4.050	x	x	x	x	4.050
1906	x	1	x	x	x	x	1	x	5.805	x	x	x	x	5.805

SECTION V.

Petite pêche du Hareng.

Le tableau suivant indique les armements et les importations de la petite pêche nationale pour les années 1876 à 1906 :

ANNÉES	NOMBRE D'ARMEMENTS				PRODUITS (en valeur)			
	Coxeys		Nieuport		Coxeys		Nieuport	
	Oostduinkerke		La Panne (Adinkerke)		Oostduinkerke		La Panne (Adinkerke)	
	TOTAL		TOTAL		TOTAL		TOTAL	
	france	france	france	france	france	france	france	france
1876	4	9	27	36	101.547	101.547	174.968	2.480.913
1877	2	14	26	40	11.687	11.687	137.700	2.589.296
1878	0	14	26	40	3.978	3.978	139.680	163.049
1879	0	15	26	41	2.789	2.789	175.750	2.614.017
1880	0	15	27	42	4.348	4.348	199.410	2.611.566
1881	0	14	25	39	5.673	5.673	214.751	2.614.585
1882	0	9	24	34	5.031	5.031	187.921	2.715.045
1883	0	23	34	34	5.000	5.000	168.800	2.715.045
1884	0	24	34	34	5.986	5.986	187.912	3.038.135
1885	0	25	34	34	5.545	5.545	186.246	3.448.329
1886	0	26	33	33	5.432	5.432	199.844	3.448.329
1887	0	26	33	33	4.542	4.542	204.150	3.783.529
1888	0	26	33	33	4.542	4.542	179.681	3.803.529
1889	0	26	30	30	4.382	4.382	180.671	3.827.186
1890	0	32	36	36	7.544	7.544	185.419	3.857.549
1891	0	34	36	36	1.600	1.600	186.050	3.857.549
1892	0	34	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
1893	0	34	36	36	4.500	4.500	186.050	3.857.549
1894	0	34	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
1895	0	34	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
1896	0	34	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
1897	0	34	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
1898	0	34	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
1899	0	34	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
1900	0	34	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
1901	0	34	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
1902	0	34	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
1903	0	34	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
1904	0	34	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
1905	0	34	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
1906	0	34	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
1	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
1	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
62	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
99	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
98	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
97	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
96	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
95	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
94	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
93	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
92	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
91	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
90	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
89	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
88	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
87	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
86	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
85	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
84	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
83	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
82	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
81	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
80	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
79	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
78	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
77	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
76	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
75	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
74	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
73	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
72	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
71	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
70	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
69	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
68	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
67	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
66	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
65	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
64	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
63	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
62	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
61	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
60	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
59	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
58	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
57	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
56	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
55	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
54	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
53	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
52	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
51	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
50	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
49	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
48	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
47	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
46	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
45	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
44	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
43	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
42	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
41	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
40	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
39	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
38	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
37	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
36	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
35	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
34	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
33	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
32	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
31	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
30	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
29	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
28	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
27	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
26	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
25	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
24	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
23	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
22	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
21	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
20	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
19	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
18	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
17	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
16	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
15	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
14	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
13	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
12	0	35	36	36	3.000	3.000	186.050	3.857.549
11	0	35	36	36	3.000	3.00		

SECTION VII.

Tableau comparatif des différents ports de pêche.

TABLEAU indiquant l'effectif des chaloupes de pêche à la fin de chacune des années 1876 à 1906, ainsi que le nombre de chaloupes qui ont péri en mer.

	NOMBRE DE CHALOUPES	TONNAGE		NOMBRE D'HOMMES D'ÉQUIPAGE		Nombre de chaloupes qui ont péri en mer
		Total	Chaloupe à voile	Total	Hommes	
1876	9	250	694	5816	263	224
1877	10	278	769	6020	327	211
1878	11	28	715	6311	327	124
1879	12	26	712	6011	322	205
1880	13	27	907	7000	332	104
1881	14	29	899	7470	247	104
1882	15	29	802	7200	182	209
1883	16	30	1010	7778	183	214
1884	17	31	1082	8369	104	180
1885	18	32	1095	9161	116	185
1886	19	32	988	8941	98	190
1887	20	33	944	8912	98	192
1888	21	33	1125	8653	166	193
1889	22	33	1152	8181	186	194
1890	23	34	1123	8148	179	195
1891	24	34	1123	8528	175	196
1892	25	35	1120	8515	164	197
1893	26	35	1079	9228	1120	198
1894	27	35	1123	8965	1231	199
1895	28	36	1025	7606	1200	200
1896	29	36	1150	8011	12191	201
1897	30	36	1152	8658	11931	202
1898	31	36	1123	8482	1250	203
1899	32	36	1123	8265	1230	204
1900	33	37	1120	8265	1220	205
1901	34	37	1079	8025	10751	206
1902	35	37	1123	8085	10636	207
1903	36	37	1085	7788	10855	208
1904	37	37	1123	8780	10900	209
1905	38	37	1123	8956	10955	210
1906	39	37	1123	8828	10966	211
						190
						191
						192
						193
						194
						195
						196
						197
						198
						199
						200
						201
						202
						203
						204
						205
						206
						207
						208
						209
						210
						211
						212
						213
						214
						215
						216
						217
						218
						219
						220
						221
						222
						223
						224
						225
						226
						227
						228
						229
						230
						231
						232
						233
						234
						235
						236
						237
						238
						239
						240
						241
						242
						243
						244
						245
						246
						247
						248
						249
						250
						251
						252
						253
						254
						255
						256
						257
						258
						259
						260
						261
						262
						263
						264
						265
						266
						267
						268
						269
						270
						271
						272
						273
						274
						275
						276
						277
						278
						279
						280
						281
						282
						283
						284
						285
						286
						287
						288
						289
						290
						291
						292
						293
						294
						295
						296
						297
						298
						299
						300
						301
						302
						303
						304
						305
						306
						307
						308
						309
						310
						311
						312
						313
						314
						315
						316
						317
						318
						319
						320
						321
						322
						323
						324
						325
						326
						327
						328
						329
						330
						331
						332
						333
						334
						335
						336
						337
						338
						339
						340
						341
						342
						343
						344
						345
						346
						347
						348
						349
						350
						351
						352
						353
						354
						355
						356
						357
						358
						359
						360
						361
						362
						363
						364
						365
						366
						367
						368
						369
						370
						371
						372
						373
						374
						375
						376
						377
						378
						379
						380
						381
						382
						383
						384
						385
						386
						387
						388
						389
						390
						391
						392
						393
						394
						395
						396
						397
						398
						399
						400
						401
						402
						403
						404
						405
						406
						407
						408
						409
						410
						411
						412
						413
						414
						415
						416

— 122 —

CHAPITRE III.

SECTION I.

ŒUVRES DE PROTECTION ET D'ENCOURAGEMENT
DE LA PÊCHE

Des primes de la Pêche.

§ 1^e. — Concours de l'été 1906.

En séance du 24 Avril 1906, le Collège a réparti comme suit la somme de 2000 francs votée par le Conseil Communal, à titre de primes aux pêcheurs pour la saison d'été 1906 :

1^e Prime de 300 fr.
2^e » de 250 fr.
3^e » de 200 fr.
4^e » de 150 fr.
5^e » de 150 fr.
6^e » de 125 fr.
7^e » de 125 fr.
8^e » de 100 fr.

Les tableaux suivants indiquent : 1^e les équipages auxquels les primes ont été allouées, et 2^e le résultat général du concours.

Commencement du concours : 3 septembre 1906.

Fin du concours : 3 septembre 1906.

Nombre de participants : 93.

Date de la distribution des primes : 2 avril 1907.

Voici le résultat général de ce concours :

No d'ordre	N° des chaloup. fr.	PRODUIT fr.	N° de dra n° des chaloup.	N° des chaloup. fr.	PRODUIT fr.	N° d'ordre	N° des chaloup. fr.	PRODUIT fr.
1	8	4182.50	39	114	6512.50	77	201	6565.10
2	11	5150.50	40	118	4010.00	78	204	4484.60
3	12	5992.50	41	119	4857.50	79	205	6852.50
4	14	4475.00	42	122	3837.50	80	206	5510.50
5	16	5116.20	43	129	3163.50	81	207	3181.00
6	18	5986.40	44	130	3525.10	82	208	4573.40
7	22	4311.50	45	132	5284.20	83	209	4084.40
8	28	5020.70	46	193	6116.30	84	212	6156.50
9	31	6372.50	47	134	4544.00	85	213	6053.40
10	37	4807.10	48	135	5164.40	86	215	5059.00
11	42	3251.50	49	136	7311.00	87	216	4334.60
12	44	5806.70	50	137	4713.80	88	218	4204.30
13	45	5356.50	51	138	5202.50	89	219	4828.90
14	47	4276.50	52	139	4731.50	90	220	3683.50
15	49	3809.40	53	142	5116.00	91	221	4285.50
16	51	4855.10	54	143	4542.00	92	222	5423.00
17	52	6368.20	55	144	4574.00	93	224	5747.30
18	56	4206.50	56	145	5395.40			
19	57	4618.30	57	146	4082.00			
20	58	4967.60	58	149	5067.70			
21	70	3942.50	59	150	7044.80			
22	71	4385.20	60	151	4856.00			
23	72	4027.30	61	153	4171.50			
24	79	4016.00	62	156	3578.00			
25	80	6008.10	63	159	4370.80			
26	84	5819.70	64	164	6005.20			
27	87	5163.30	65	165	4548.00			
28	90	5780.20	66	167	5060.20			
29	92	3539.50	67	174	4076.50			
30	94	4385.00	68	181	6445.50			
31	95	3752.50	69	182	5078.10			
32	98	4088.00	70	183	7773.00			
33	100	6107.70	71	185	4185.90			
34	101	4107.50	72	187	4651.40			
35	102	4477.90	73	189	3677.50			
36	103	8377.00	74	190	5546.50			
37	107	5218.30	75	195	3585.20			
38	111	4115.10	76	199	5047.40			

§ 2. — Concours de l'hiver 1906-1907.

En séance du 25 septembre 1906, le Collège a réparti comme suit la somme de 4000 francs, inscrite au budget de 1906 pour l'organisation du concours de pêche pendant la période d'hiver.

1^e Catégorie. — Chaloupes avec Donkey.

1 ^e prime . . .	350 francs	10 ^e prime . . .	175 francs
2 ^e prime . . .	325 »	11 ^e prime . . .	175 »
3 ^e prime . . .	300 »	12 ^e prime . . .	150 »
4 ^e prime . . .	275 »	13 ^e prime . . .	150 »
5 ^e prime . . .	275 »	14 ^e prime . . .	125 »
6 ^e prime . . .	250 »	15 ^e prime . . .	125 »
7 ^e prime . . .	225 »	16 ^e prime . . .	100 »
8 ^e prime . . .	225 »	17 ^e prime . . .	100 »
9 ^e prime . . .	200 »	18 ^e prime . . .	75 »

2^e Catégorie. — Chaloupes sans donkey.

1 prime de 100 francs.

En outre, une somme de 400 francs fut affectée à l'acquisition de primes extraordinaires pour les patrons-pêcheurs qui se distingueraient par le plus haut produit de pêche.

Elles consistent en montres, jumelles marines, cartes marines et règles parallèles avec compas.

Commencement du concours : 1^r octobre 1906.

Fin du concours : 1^r avril 1907.

Nombre de participants : 78

Voici les noms des équipages qui ont gagné les primes :

NO D'ORDRE	NO DES CHALOUPES	PATRONS	ARMATEURS	Produit
1	204	Vanwelssenaers Pierre	Vanwelssenaers Pierre	12067 10
2	1 ^e 3	Luis Emile	Ponjaert Alphonse	11936 10
3	224	Bogaert Pierre	Vroome Albert	11898 10
4	222	Elegeert Jean	Monroy Alphonse	11576 40
5	45	Nieuwenhuysse Michel	Hamman Auguste	11573 30
6	150	Laforce Frédéric	Laforce Frédéric	11269 20
7	213	Baillien Edouard	Deroo & Blomme	11046 30
8	31	Hessens Alexandre	Vroome Albert	11039 50
9	138	Geril Adolphe	» »	11002 90

N° D'ORDRE	N° DES CHALOUPES	PATRONS	ARMATEURS	Produits
10	205	Asaert Louis	Asaert Louis	10845 10
11	52	Eerebout Charles	Hamman Auguste	10727 10
12	133	Vanderval Gustave	Baelz Jules	10725 40
13	183	Decraecke Auguste	Decraecke Auguste	10592 70
14	119	Smissaert Henri	Vroome Albert	10504 70
15	145	Makelberge Charles	" "	10866 40
16	80	Goopman Henri	Vandewalle Auguste	10287 40
17	212	Everaert Edouard	Goetghebeur Auguste	10286 40
18	156	Deroo Louis	Deroo & Blomme	10280 40

Le tableau suivant indique le résultat général du concours d'hiver :

N° D'ORDRE	N° DES CHALOUPES	PRODUIT	N° D'ORDRE	N° DES CHALOUPES	PRODUIT	N° D'ORDRE	N° DES CHALOUPES	PRODUIT	N° D'ORDRE	N° DES CHALOUPES	PRODUIT
1	8	7827 30	20	84	9796 60	39	139	9402 00	58	189	4092 40
2	14	7049 60	21	90	8683 50	40	143	6819 70	59	190	7017 60
3	16	7810 10	22	98	6356 30	41	144	6619 30	60	198	3895 50
4	18	8186 20	23	100	6337 70	42	145	10366 40	61	201	9454 10
5	24	8087 70	24	102	9093 80	43	149	6854 80	62	204	12067 10
6	28	8721 70	25	103	11936 10	44	150	11269 20	63	205	10845 10
7	31	11089 50	26	107	8689 90	45	151	5828 60	64	206	9903 90
8	42	5496 40	27	114	8598 00	46	153	4043 60	65	207	5513 20
9	45	11573 30	28	118	8578 20	47	156	10280 40	66	208	6192 80
10	47	8439 80	29	119	10504 70	48	161	8905 30	67	209	5196 50
11	52	10727 10	30	122	3499 20	49	165	8841 00	68	210	9375 70
12	56	4881 40	31	129	7551 00	50	167	9605 30	69	212	10286 40
13	57	7751 30	32	132	9095 00	51	174	8863 20	70	213	11046 30
14	58	7088 80	33	133	10725 40	52	177	4929 00	71	215	7842 20
15	67	9090 70	34	134	8839 90	53	181	9422 20	72	216	8242 80
16	71	8133 90	35	135	8678 70	54	182	9240 00	73	218	8750 80
17	72	8151 80	36	136	10059 20	55	183	10592 70	74	219	8352 30
18	79	8902 80	37	137	6710 40	56	185	9795 00	75	222	11576 40
19	80	10287 40	38	138	11002 90	57	187	7196 70	76	224	11898 10

SECTION II.

Ecole des Pupilles de la pêche.

Une école des pupilles de la pêche, œuvre d'adoption des enfants orphelins de marins pêcheurs, devenait une nécessité sociale et sa création s'imposait.

Nos braves pêcheurs de la mer du Nord, trop souvent, hélas, victimes des tempêtes, laissent, plus que tous autres artisans, de nombreux orphelins et les courageuses mères ne peuvent à elles seules suffire à leur entretien.

Sont-ils pour cela abandonnés ? Certes non, car dans la corporation des pêcheurs règne une solidarité et une confraternité qui font que l'orphelin est vite recueilli dans une famille de marins, pour qui souvent cette adoption est une lourde charge.

De là ce fait trop fréquent, que l'enfant adopté est plutôt poussé à abandonner le métier de la mer, pour chercher un gagne-pain plus rémunératrice et moins ingrat.

Cette situation nuit à notre pêche maritime et l'on y constate de plus en plus le manque de bras.

La pénurie de personnel pour les bateaux de pêche prend des proportions excessives et il est d'intérêt national de chercher à pousser les jeunes fils de pêcheurs à continuer le métier de leur père.

Jusqu'à présent aucun organisme ne s'est occupé, en Belgique, de l'enfant du marin-pêcheur pendant la période la plus délicate : celle du jeune âge et de la croissance.

Pour les petits enfants, du berceau jusque trois ans, il y a les Crèches, là où il en existe.

Pour les adolescents de 11 à 17 ans, il y a les Ecoles de pêche communales ou libres, l'Ecole des mousses.

Pour l'orphelin en bas âge, il n'existe rien.

L'Ecole des pupilles de la pêche est fondée pour combler cette lacune.

Crée en dehors de tout esprit politique, l'œuvre a pour base la fraternité et pour principe la charité. Son but est de recueillir l'enfant du pêcheur naufragé et ensuite, méthodiquement, par une série de mesures toutes de sollicitude et de bonté, le former et l'éduquer afin que, plus instruit et mieux préparé, il lui soit permis de voir dans son métier autre chose que l'éreintement, le danger et la misère.

Progressivement l'Ecole donnera à ses jeunes protégés une instruction adéquate ; elle les formera, surtout par les leçons de choses, sans perdre de vue que les conditions de la pêche maritime se modifient de jour en jour, que la pénurie de poisson force les marins à pousser de plus en plus au large et les astreint, par conséquent, à posséder des connaissances théoriques et pratiques plus étendues.

Dans cet ordre d'idées, après avoir formé le cœur et le cerveau de ses enfants d'adoption, l'Œuvre des pupilles complètera sa tâche philanthropique en les mettant à bord de ses annexes flottantes, où la pratique du métier leur sera enseignée par un personnel d'élite et au moyen d'un matériel de choix.

Grâce à des coopérations puissantes et généreuses, l'Œuvre des pupilles de la pêche pourra offrir à l'enfant du naufragé une hospitalité large, saine et réconfortante, puis, progressivement, elle fera du petit abandonné un homme de cœur et de bien, un marin d'élite et un citoyen dévoué à la Patrie.

§ 1. — Fondation de l'œuvre.

L'Œuvre de l'Ecole des Pupilles de la Pêche a été solennellement fondée à Ostende le *Dimanche 6 juillet 1906*.

La cérémonie a eu lieu dans les salons de l'Hôtel de Ville, où, bien avant onze heures, se trouvaient réunis :

M. Gustave Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail ;

MM^{mes} Pieters, Guillaume et Amélie van Iseghem ;
MM. F. Empain, Warocqué et Coppée ;

Les Bourgmestres d'Ostende, de Blankenberghe, d'Heyst, de Nieuport, d'Oostduinkerke, de Coxyde, d'Adinkerke-La Panne ;

Le Président et le Secrétaire de la Chambre de Commerce d'Ostende ;

Le Président de l'Association de la Presse Belge ;

MM. Allo, de Hempinne, Golder, Grisar, Hamman, Le-grand, Lejeune, Marquet, Kufferath, Pierrard, Schwenn, Van den Berghe, de Cuyper, Bultinck, Bauwens, Laroye, Pype, Fredericq, Nyssens-Hart, Valère Mabille.

De nombreux représentants de la presse assistaient à la séance.

A 11 heures, Monsieur Pieters, bourgmestre de la ville d'Ostende et les membres du Conseil d'administration provisoire, se portent au devant de Son Altesse Royale le Prince Albert, qui arrive à l'Hôtel-de-Ville accompagné du général Jungbluth, son aide-de-camp.

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Albert préside la séance et donne la parole à Monsieur le bourgmestre Pieters qui adresse au Prince ce discours de bienvenue.

Discours de M. le Bourgmestre d'Ostende :

Monseigneur,

Les premières paroles du bourgmestre d'Ostende seront pour remercier Votre Altesse Royale d'avoir bien voulu assister à la réunion des comités de l'Ecole des Pupilles de la Pêche et d'avoir choisi Ostende pour siège de cette institution.

En mon nom et au nom de mes collègues des villes et communes côtières, j'adresse à Votre Altesse Royale nos plus sincères remerciements et nos sentiments de très vive reconnaissance pour l'œuvre humanitaire que Votre Altesse Royale a concue et qu'Elle a, avec une rare persévérance, édifiée et organisée.

Les pêcheurs de la côte, sous la rude écorce de travailleurs de la mer, ont un cœur reconnaissant, et c'est profondément émus qu'ils voient le haut intérêt que Votre Altesse Royale porte à la pêche maritime et les efforts qu'Elle fait pour améliorer le sort des pêcheurs

et assurer l'existence des orphelins, trop nombreux; hélas! que font chaque année les tempêtes et les sinistres.

Par la voix des bourgmestres, les populations de [pêcheurs d'Ostende de Blankenbergh, d'Heyst, de Nieuport, d'Oostduynkerke, de Coxyde et d'Adinkerke-La Panne prient respectueusement Votre Altesse Royale de vouloir agréer l'expression de leur profonde gratitude et de leur inaltérable dévouement.

Ils acclament le nom du Prince Albert, leur puissant protecteur, et celui de la gracieuse Princesse Elisabeth, dont ils savent la charité, la bienfaisance et l'ardent dévouement à toutes les œuvres de l'enfance.

Ce discours est chaleureusement applaudi par toute l'assemblée.

Le Prince Albert se lève et prend la parole en ces termes :

Discours de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Albert de Belgique:

Monsieur le Bourgmestre,

Je suis très sensible à vos bienveillantes paroles.

Si l'œuvre a pu être fondée aussi facilement, c'est en grande partie grâce à la bienveillance que partout elle a rencontrée.

Aussi est-ce pour moi un devoir de gratitude de vous remercier, Monsieur le Bourgmestre, du très encourageant accueil que nous a fait la Ville d'Ostende.

De grands services nous ont également été rendus par l'Administration de la Marine et par celle des Ponts et Chaussées, dont les fonctionnaires ont vraiment montré le zèle le plus aimable à nous être utiles. Je prie les Messieurs qui représentent ici ces départements de recevoir l'expression de ma très sincère reconnaissance.

Mesdames et Messieurs,

Vous avez bien voulu répondre avec beaucoup d'empressement à l'appel des organisateurs de l'école des pupilles de la pêche.

Votre acceptation est, pour les organisateurs de cette œuvre, le plus précieux des encouragements et le concours de vos bonnes volontés sera pour notre école flottante, un gage de développement et de prospérité.

Mesdames,

Je tiens beaucoup à vous assurer combien votre adhésion nous a réjoui et combien nous vous en sommes reconnaissants.

Permettez-moi de vous le dire, nous attendons beaucoup de vous, parce que nous connaissons la tendre sollicitude que vous prônez si bien aux œuvres de l'enfance.

Messieurs.

Depuis longtemps tous ceux qu'a émus le sort de nos vaillantes populations côtières, réclament un orphelinat.

La Chambre de Commerce d'Ostende émettait un vœu en ce sens il y a déjà plus de sept ans.

La mer, hélas! fait bien des victimes.

Il y a dix jours à peine, une tempête effroyable est encore venue augmenter la liste déjà si longue des disparus et priver plusieurs familles de leur soutien.

Pour toutes les industries, il y a des lois qui régissent la réparation des accidents du travail. Or rien de semblable n'existe en faveur de l'industrie de la pêche qui ne bénéficie pas de cette législation protectrice.

Il est vrai que les enfants orphelins de pêcheurs sont toujours recueillis par les autres familles; ainsi le veut la traditionnelle et touchante solidarité qui unit ces rudes travailleurs.

Mais les enfants adoptés imposent une lourde charge à ces familles nombreuses qui sont elles-mêmes dénuées de ressources suffisantes. On conçoit aisément ce que sont l'instruction et l'éducation de ces enfants dans de pareilles conditions. Souvent aussi, les orphelins sont placés à la campagne, chez des parents ou des amis, et ils deviennent cultivateurs mais ne reviennent jamais au métier de leur père.

L'œuvre qu'il convient d'instituer a pour objet : recueillir, instruire, éduquer les orphelins de pêcheurs et les conserver au métier de leurs ancêtres en leur donnant un enseignement professionnel élémentaire.

L'école des pupilles de la pêche ne recueillera pas seulement des orphelins de pêcheurs d'Ostende, mais bien ceux de tout le littoral ainsi que d'Anvers.

Et si les ressources le permettent, nous étendrons certainement l'hospitalité de l'Ibis aux orphelins de marins belges, heureux que nous serons de voir l'œuvre ouverte à un milieu plus vaste.

Actuellement, le problème du développement de notre marine marchande occupe beaucoup l'opinion publique en Belgique.

Il n'est pas inutile de rappeler à ce propos que dans tous les pays du monde, les populations de pêcheurs fournissent les meilleurs éléments du personnel marin et que, par conséquent, sauvegarder les intérêts de la pêche, c'est travailler aussi pour notre marine marchande.

Mais l'œuvre serait incomplète, si après s'être occupé des enfants on négligeait les jeunes gens.

Le bateau-école des pupilles de la pêche sera destiné aux petits orphelins et il sera complété par des annexes navigantes qui reprendront les enfants quand ils auront passé par l'apprentissage de mousse.

On recueillera les orphelins à partir de 6 ans; jusqu'à cet âge ils bénéficient des crèches et des écoles gardiennes. Ils resteront sur le navire jusqu'à douze ans et y recevront l'instruction primaire et des notions pratiques d'enseignement primaire.

A douze ans, ils quitteront le bateau-école.

Les rouages éducatifs intermédiaires existent.

C'est l'âge où ils peuvent être admis soit à l'école des mousses de l'Etat, soit sur les chaloupes de pêche dont les armateurs reçoivent dans ce but une prime du ministère du Travail.

L'apprentissage des mousses étant de trois ans, ces jeunes gens, vers quinze ans, seraient repris, par notre œuvre à bord de bateaux de pêche-écoles pour parfaire leur éducation de marin et de pêcheur. Ces bateaux seraient des chaloupes mixtes qui réalisent, d'après l'opinion des spécialistes, le type de la chaloupe de pêche de l'avenir.

Nous espérons en mettre une en service cette année et nous avons l'ambition d'en avoir plus tard plusieurs, pour répondre aux exigences de l'enseignement d'un nombre plus considérable d'élèves.

A l'issue de leur stage sur ces navires, nous reprisons ces marins (car ils le seraient devenus alors) aux armateurs qui trouveraient en eux, nous en avons la conviction, des éléments d'élite.

J'ose espérer, Mesdames et Messieurs, que ce court exposé vous aura montré que cette œuvre répond à une nécessité et qu'elle peut rendre de vrais services à la fois aux pêcheurs et aux armateurs et par conséquent à l'industrie de la pêche.

Nous ne voulons pas que ce soit simplement une œuvre de banale et d'administrative bienfaisance, mais une œuvre pratique et populaire, comprise et appréciée de ceux à qui elle est destinée.

Nous établirons dans cette école flottante un régime paternel; il faut qu'on y soit heureux, et tous nos efforts tendront à ce que ces petits enfants y trouvent les soins dévoués qu'il auraient été en droit de recevoir au foyer paternel.

Nous avons le ferme espoir que cette école marquera un progrès dans la situation de nos pêcheurs.

L'avenir de beaucoup d'industries dépend du degré de savoir professionnel du personnel.

Il en est, à plus forte raison, de même dans une industrie comme la pêche, condamnée à décliner si elle n'adopte pas des méthodes

nouvelles. Or tout progrès technique exige, pour être fécond, un relèvement de la valeur personnelle de la main-d'œuvre.

Mesdames et Messieurs,

Je crois avoir tracé le cadre général de l'œuvre à laquelle vous avez bien voulu accepter de vous intéresser.

M. de Cuypér va vous donner lecture des détails de son organisation.

La fondation de cette institution n'a été motivée que par une seule ambition : améliorer le sort des populations de pêcheurs en répandant l'instruction, l'éducation et le savoir professionnel parmi les orphelins.

A la réalisation de ce but élevé ont bien voulu s'intéresser de généreux donateurs dont les noms sont si souvent associés aux œuvres de progrès et d'émancipation sociale. Je veux citer M. Ernest Solvay, M. Raoul Warocqué, M. Edouard Empain et M. Evence Coppée.

Je tiens vivement à leur exprimer ici devant vous l'admirative reconnaissance de tous ceux que préoccupe l'avenir de nos vaillantes populations de pêcheurs.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi pour finir d'adresser un chaleureux appel à vos sentiments philanthropiques en faveur de l'Ecole des pupilles de la pêche.

Puisse-t-elle, sous votre sauvegarde, faire rayonner sa bienfaisante action dans les foyers éprouvés et contribuer à donner à notre Pêche nationale le vigoureux essor que nous envions aux pays maritimes voisins.

Discours de M. E. de Cuypér, président du Conseil d'administration provisoire.

Monsieur le Ministre,
Mesdames,
Messieurs,

L'exposé si complet de l'œuvre d'adoption des enfants de marins pêcheurs, que vient de vous faire Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Albert, vous a convaincus, j'en suis persuadé, de l'urgente nécessité qu'il y a de créer sur le littoral une Ecole de pupilles de la pêche.

Cette question, si souvent posée et jamais résolue, ne pouvait aboutir que grâce au puissant appui qu'a bien voulu lui apporter le Prince et la coopération de généreux donateurs, qui, avec Son Altesse Royale, ont donné les capitaux nécessaires.

La question financière résolue, il fallut s'occuper de la forme à donner à l'établissement.

D'après les renseignements recueillis par M. le commandant Bultinck, qui fut pour Son Altesse Royale un collaborateur des plus précieux, renseignements venus de France, d'Allemagne, d'Italie et d'Angleterre, il fut décidé d'établir l'Ecole des pupilles à bord d'un établissement flottant, spécialement aménagé pour recevoir de jeunes enfants.

L'établissement flottant offre, en effet, de grands avantages.

Il y a d'abord une économie très notable dans les frais de première installation. Puis l'enfant pêcheur, élevé d'une façon paternelle sur un navire-école, ne perdra pas le goût des choses de la mer, qu'il a déjà par atavisme. Là, tout lui parlera du métier qu'il devra exercer plus tard; les leçons de choses l'instruiront en l'amusant, l'attacheront à la vie de bord avec laquelle il est utile de le familiariser dès son jeune âge.

Le navire stationnaire permet de plus une éducation saine et économique; une fois installé il coûte peu comme entretien; il est facile de le déplacer quand les circonstances l'exigent. Enfin, sa situation en plein air et dans des eaux courantes, donne une garantie d'hygiène des plus propice au développement normal et rapide des enfants.

Mais où trouver un bâtiment convenant à cette destination spéciale?

De nouveau, grâce à la haute influence de Son Altesse Royale, une grande administration étrangère agissant sur la bienveillante recommandation de Sir Arthur Hardinge, Ministre de la Grande Bretagne à Bruxelles, eut la gracieuseté de mettre à la disposition des promoteurs de l'Ecole des Pupilles de la Pêche, les plus compétents de ses conseillers.

Sur leurs indications, un navire de service spécial fut cédé à l'œuvre à sa valeur marchande et l'on procéda de suite à son aménagement dans un chantier de constructions navales de Southampton.

Ce navire, Messieurs, est mis à la disposition de l'œuvre par Son Haut Protecteur et par les membres fondateurs. A bref délai, il pourra être amené à Ostende.

Le Haut Protecteur de l'œuvre a baptisé le navire et choisi son pavillon. Le nom est « Ibis », le pavillon est bleu et blanc.

Touchante et délicate attention qui fait flotter sur l'*« Ibis »* les couleurs claires et joyeuses qui paraissent la capitale le 7 octobre 1900, lorsque Bruxelles, au nom de toute la Belgique, acclamait la gracieuse Princesse, qui venait de s'unir à notre Prince bien-aimé.

L'*« Ibis »* a sensiblement les dimensions du 3 masts-école *« Ville de Bruges »*. Sa longueur totale est de 45 mètres, sa largeur moyenne est de 8 m. 25, son tirant d'eau en service sera de 4 mètres.

Eu égard à sa destination spéciale, le bâtiment a été gréé en trois-mâts-goëlette. Les mâts, de cette façon, se prêteront à l'enseignement des manœuvres propres aux bâtiments de pêche.

La chambre ou salle de réception a été construite à l'arrière du pont, où elle couvre une surface de seize mètres carrés. Un large escalier mène du pont dans la salle d'étude, qui servira aussi de réfectoire; cette salle occupe toute la largeur du navire sur une longueur de 15 mètres. Elle donne accès vers l'avant au dortoir où sont installés les caissons des élèves; ce dortoir renferme le bureau du surveillant ainsi que deux carrés.

A l'arrière de la salle d'étude se trouve le lavoir avec une vingtaine d'installations pour la propreté corporelle.

Une salle de bains est également installée à l'arrière du navire.

Après le réfectoire vient l'infirmérie, qui comprend une pharmacie, des lits, un buffet-armoire, etc.

Le personnel dispose d'un carré-salon et de chambres spacieuses meublées en acajou; le directeur possède en outre une cabine-bureau confortablement installée.

Les cales contiennent les magasins et les soutes, ainsi que le lest qui est de cent-vingt tonnes.

La coque est construite entièrement en acier recouvert de bois de teck; quatre grandes cloisons étanches transversales en acier et douze cloisons partielles en métal et bois la divisent en nombreux compartiments; la carène est recouverte de cuivre; la stabilité est complétée par l'adjonction de deux grandes quilles de roulis en bronze.

Le navire n'a jamais fait de service fatigant; mis en activité vers 1886-1887, il a presque toujours stationné dans les ports.

En fait, on peut dire que la coque est neuve et l'*« Ibis »* pourra être utilisé jusqu'à l'époque où le développement de l'œuvre, les résultats dus à son action puissante et bienfaisante, réclameront des installations plus spacieuses.

Actuellement l'*« Ibis »* peut recevoir 80 élèves. Après les transformations déjà étudiées il pourra en recevoir 250, si les ressources de l'œuvre de permettent.

A l'ouverture de l'école des pupilles, nous commencerons par recevoir vingt enfants d'âge moyen, que nous prendrons sur tout le littoral. Ce premier contingent installé et habitué, nous pourrons en prendre un second d'enfants plus jeunes, auxquels les premiers serviront d'aides, de frères.

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Administration provisoire, à qui Son Altesse Royale le Prince Albert a daigné exposer de quelle façon il désirait voir organiser l'œuvre qu'il a conçue, a dû prendre avant cette séance

certaines mesures et élaborer un programme qu'il vous prie de bien vouloir ratifier et adopter.

Emplacement du navire.

Dès son arrivée à Ostende, l'*« Ibis »* sera conduit au-delà de l'écluse du Sus-Slykens et amarré dans le petit havre confortable et sûr, situé à côté de l'écluse du canal de Bruges.

L'Administration des Ponts et Chausées, avec un empressement auquel nous nous plaisons à rendre hommage, fait établir dans ce havre une disposition d'amarrage spécial, de façon à ce que l'*Ibis*, éloigné des murs de quai, reçoive la lumière de tous les côtés.

La jetée formant avancée dans les eaux du canal de Bruges, sera aménagée en préau, ce qui permettra aux enfants de l'*« Ibis »* de jouer et de courir en plein air, comme doivent le faire des enfants de leur âge.

Inventaire du Navire.

Les accessoires scolaires, les literies, la batterie de cuisine, ont été commandés en Belgique, et dès que le navire sera à quai, la mise en état de service sera faite dans les meilleures conditions et dans une période de temps aussi courte que possible.

Administration générale.

L'œuvre sera dirigée par un Comité central assisté d'un Conseil d'administration.

Le Comité central exerce la haute surveillance de l'œuvre, dont il s'efforce d'étendre l'influence bienfaisante.

Le Conseil d'administration veille directement sur les enfants, dirige leurs éducation et pourvoit à tous leurs besoins au moyen des ressources de l'œuvre.

Il nomme le personnel, règle les admissions et les licenciements, Il dirige l'armement des annexes navigantes.

Un Comité de dames patronnesses est adjoint à l'œuvre avec mission de coopérer au bien-être des pupilles et d'augmenter les ressources de l'œuvre.

Personnel.

Le personnel fixe se composera :

1^e D'un directeur, agent de la Marine de l'Etat, qui a déjà fait un long stage à l'Ecole des mousses.

2^e De patrons instructeurs ayant navigué à la pêche.

3^e D'un surveillant instructeur de gymnastique sorti des rangs de l'armée.

4^e D'un cuisinier

Des instituteurs et des maîtres viendront à bord pour donner l'instruction.

Les élèves.

Les enfants admis à bord de l'*« Ibis »* se diviseront en trois catégories.

A) Les petits trouveront à bord des soins tout de honté et de charité, à qui l'on demandera surtout d'être heureux et que des maîtres bons et doux initieront aux premières notions de l'instruction primaire.

B) Les moyens, qui, en âge de fréquenter les écoles de pêche, trouveront à bord de l'*« Ibis »* une hospitalité large et généreuse, leur donnant le gîte et la nourriture et les faisant bénéficier de tous les avantages de l'œuvre.

C) Les grands, qui, apprentis-marins, recevront un enseignement professionnel à bord des annexes navigantes.

Comme vous le voyez, Messieurs, ce n'est pas seulement une œuvre de charité que veut créer le Haut Protecteur de l'Ecole des pupilles de la pêche.

Il veut également que nos pupilles et les mousses des bateaux de pêche puissent, à bord d'annexes navigantes, se perfectionner et s'instruire pour le plus grand bien de la pêche nationale.

Afin d'atteindre ce résultat, outre son annexe pontée, destinée à l'initiation primaire des enfants, l'œuvre de l'*« Ibis »* sera dotée dans le plus bref délai possible d'une première annexe navigante,

Celle-ci sera du type de la chaloupe de pêche d'Ostende, mais avec un outillage et un armement des plus perfectionnés.

Construite dans un chantier local, cette chaloupe sera affectée à des croisières d'instruction et d'études, destinées à initier les pêcheurs novices aux méthodes nouvelles de pêche et de navigation.

Pourvue d'un moteur de puissance appropriée, la chaloupe école fera tous les essais, toutes les recherches propres à contribuer au développement de notre pêche.

Le bénéfice net réalisé sur les prises ira grossir le budget de l'œuvre toute idée de gain commercial étant strictement exclue de notre programme.

A cette première annexe viendront s'en adjoindre d'autres.

Nous aurons ainsi tout une flottille de bateaux de pêche, battant pavillon de l'*« Ibis »*, où nos jeunes marins s'instruiront et se perfectionneront, grâce à l'enseignement professionnel si nécessaire et si utile.

Telle est, Mesdames et Messieurs rapidement esquissée, l'organisation de l'Ecole des pupilles de la pêche, que Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Albert a placée sous votre haute surveillance et sous votre administration. Vous aurez à cœur de faire prospérer l'œuvre, de la développer et de l'étendre pour le plus grand bien des populations si méritantes de nos ports de pêche.

Avant de terminer, je dois remplir un devoir de gratitude et de reconnaissance en remerciant la presse de l'accueil bienveillant qu'elle a fait à l'œuvre dès que son organisation fut connue.

Cela ne nous a nullement surpris, car vous êtes, Messieurs les Journalistes, les premiers et les meilleurs défenseurs de toute œuvre de charité et de progrès. Jamais on ne fait en vain appel à votre puissance, quand il s'agit de soulager une infortune, d'améliorer le sort des humbles et des déshérités. Votre magnifique élan lors de l'épouvantable catastrophe de Courrières et des désastreuses inondations en Belgique en est la meilleure preuve.

Nous mettons l'œuvre de l'Ecole des pupilles de la pêche sous votre protection et nous la recommandons à toute votre bienveillance.

Monseigneur,

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration que Vous avez daigné me confier me donnent la flatteuse mission d'être l'interprète de tous ceux que Vous avez appelés à collaborer à l'œuvre d'adoption des enfants de marins pêcheurs, pour remercier Votre Altresse Royale de l'honneur qu'Elle nous fait en nous associant à l'idée généreuse qu'Elle a eue de recueillir les orphelins de pêcheurs, de les instruire et de les perfectionner par un enseignement professionnel.

Tout nos efforts, Monseigneur, tendront à réaliser le programme que Vous nous avez tracé et sous Votre Haut Patronage l'œuvre que Votre Altresse Royale a conçue et édifiée sera prospère et féconde en résultats heureux.

Les populations côtières, Monseigneur, dont Vous Vous êtes fait l'ardent protecteur, apprendront avec joie le haut intérêt que Vous leur portez, elles apprécieront, comme ils le méritent, les bienfaits que Vous leur prodiguez.

Et dans quelques années, quand vos protégés devenus forts, vigoureux et instruits, iront faire flotter au loin le pavillon Belge, ils se souviendront que c'est sous le pavillon de l' « *Ibis* » qu'ils sont devenus des hommes de cœur et de volonté ; ils béniront votre nom, Monseigneur, et celui de la toute gracieuse Princesse Elisabeth, dont les couleurs flottant aux masts de l' « *Ibis* » sauvegardent et protègent l'œuvre.

La fin de ce discours est vivement acclamée, M. le bourgmestre Pieters prenant la parole dit :

« Après le discours de Son Altresse Royale, qui vous a décrit l'œuvre, et l'exposé de M. le Président de Cuypers, relatant les détails de l'organisation provisoire de l'Ecole des Pupilles de la

Pêche, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'acclamer la constitution définitive de l'œuvre et de consacrer les pouvoirs du Conseil d'administration provisoire. »

Cette proposition est unanimement approuvée.

§ 2. — *Statuts de l'Ecole des Pupilles de la Pêche.*

I. — L'Œuvre est dirigée par un *Comité central* assisté d'un *Conseil d'administration*.

II. — Le *Comité central* exerce la haute surveillance de l'Œuvre, dont il s'efforce d'étendre l'influence bienfaisante.

III. — Il se réunira chaque semestre, sur la convocation du président.

IV. — Le *Conseil d'Administration* veille directement sur les enfants, dirige leur éducation suivant les vues du Conseil central et pourvoit à tous leurs besoins au moyen des ressources de l'Œuvre ; il nomme le personnel, règle les admissions et les licenciements, dirige l'armement des annexes navigantes.

Le siège du *Conseil d'Administration* est à Ostende.

Un *Comité de Dames* a pour mission de coopérer au bien-être des pupilles et d'augmenter les ressources de l'Œuvre.

§ 3. — *Administration de l'Ecole des Pupilles de la Pêche.*

Comité central.

Haut Protecteur : Son Altresse Royale Monseigneur le PRINCE ALBERT de Belgique.

Présidents d'honneur : M. le Ministre de l'Industrie et du Travail ; MM. Egence Coppée ; Empain Edouard ; Solvay Ernest ; van Loo, (b^{on}) Albert et Warocqué Raoul.

Président : M. le Bourgmestre d'Ostende.

Membres : MM. le Bourgmestre de Blankenberghe ; le Bourgmestre de Heyst ; le Bourgmestre de Nieuport ; le Bourgmestre d'Adinkerke-La Panne ; Le Bourgmestre d'Oostduinkerke ; le Bourgmestre de Coxyde ; le Président de la Chambre de commerce d'Ostende ; le Secrétaire de la Chambre de Commerce d'Ostende ; le Président de l'As-

sociation de la Presse belge. MM. Allo N., directeur général de la Marine ; Frédéricq, P., professeur à l'Université de Gand ; Golder A., armateur, président de la section de la pêche maritime de la Chambre de commerce d'Ostende ; Grisar A., membre de la Caisse de secours et d'assistance des marins belges ; Hamman A., président de la Commission de la pêche maritime ; Legrand Ch., président de la Ligue maritime belge ; De Hemptinne L., président du Yacht-club d'Ostende ; le docteur Kufferath ; Le Jeune Ch., dispacheur ; Nyssens-Hart, administrateur délégué de la C^e des Installations maritimes de Bruges ; Pierrard A., directeur du service des Constructions maritimes de l'Etat ; Schwenn. E., courtier maritime ; Valère Mabille, industriel ; Vanden Berg Ch., président de la Fédération belge des orphelins.

Conseil d'Administration provisoire.

Président : M. de Cuyper E., directeur général des Chemins de fer vicinaux du littoral.

Secrétaire : M. Bultinck, A., commandant de l'Ecole des Mousses de l'Etat.

Membres : M. Bauwens J., armateur, secrétaire de la section de la pêche maritime de la Chambre de commerce d'Ostende.

M. Laroye L., capitaine du port d'Ostende.

M. Pype, H., aumônier en chef de la Marine de l'Etat.

Comité des Dames Patronnesse.

Présidentes d'honneur : M^{me} Baronne de Béthune, Baronne R. de Kerckhove d'Exaerde, L. Osterrieth.

Présidente : M^{me} A. Pieters.

Membres : M^{me} A. Guillaume-van Assche, Amélie van Iseghem.

SECTION III.

Oeuvre des Bourses d'apprentissage du Gouvernement.

§ 1. — Origine et Règlement.

A diverses reprises, la Chambre de commerce d'Ostende,

avait attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité de rechercher les moyens d'engager les armateurs à placer un mousse parmi l'équipage des chaloupes de pêche. C'est en effet le seul moyen d'augmenter le nombre des pêcheurs, car dans toute industrie il faut des apprentis. En Angleterre chaque patron prend à bord deux, trois, et souvent quatre apprentis ; il les nourrit, les habille et leur donne l'instruction nautique.

Les démarches de la Chambre de commerce ont été couronnées de succès. Par dépêche du 12 septembre 1902, Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Travail lui fit savoir que, dans le but de faciliter le recrutement des équipages de pêche, il consentait à accorder des bourses d'apprentissage aux patrons pêcheurs et aux mousses, comme prix de concours professionnels.

Voici le règlement de ces concours :

I.

Règlement concernant l'allocation de bourses d'apprentissage aux patrons et aux mousses de bateaux belges jaugeant au moins 25 tonneaux et armés à la pêche en haute mer.

ARTICLE PREMIER. — Une prime de 75 francs sera allouée à tout patron-pêcheur de bateaux belges jaugeant au moins 25 tonneaux de mer et armés à la pêche en haute mer, qui enrôlera un mousse pour la saison d'hiver, finissant aux Pâques.

Cette prime sera réduite à 50 francs, si le mousse n'obtient pas 40 p. c. des points à l'examen de capacité dont il est question à l'article 2.

ART. 2. — À partir du lundi avant Pâques, les mousses seront admis à l'examen de capacité professionnelle, dont le programme est fixé plus loin. Ils devront se faire inscrire chez le Commissaire maritime d'Ostende, au plus tard trois semaines avant Pâques.

ART. 3. — Le jury, nommé par le Gouvernement est composé de six membres : un délégué de la Commission de la pêche maritime, président de droit, un délégué de la Chambre de commerce d'Ostende, les directeurs des deux écoles de pêche d'Ostende, un patron ou ancien patron-pêcheur et un délégué du Département de l'Industrie et du Travail, fera connaître aux mousses inscrits les heures et le local où il siégera.

ART. 4. — Ne seront admis à l'examen que les mousses qui prouveront avoir accompli la campagne de pêche pendant la durée prescrite.

De plus, ils devront être âgés de 13 ans révolus, lors de l'engagement, et de 17 ans, au plus, lors de l'épreuve finale.

ART. 5. — L'apprentissage des mousses devra comprendre deux campagnes d'hiver. Cependant une de ces campagnes pourra être remplacée par une expédition à la morue, de 18 semaines (ou trois mois) au moins.

A la fin de chacune des campagnes, les mousses devront subir l'examen de capacité.

Le certificat de capacité ne sera délivré qu'après la seconde épreuve.

Les mousses ayant subi d'une manière satisfaisante la première épreuve recevront, à titre d'encouragement, une carte marine avec compas et règles parallèles.

ART. 6. — Outre la prime de 75 francs par saison, prévue par l'article premier ci-dessus, une prime supplémentaire de 50 francs, pour chaque moussa formé par lui et obtenant le certificat de capacité, sera accordée au patron-pêcheur après les deux campagnes.

ART. 7. — Tout moussa ayant fait les deux campagnes de pêche et subi les deux épreuves d'examen d'une manière satisfaisante, obtiendra, outre son certificat de capacité, une prime de 50 francs sur carnet de la Caisse d'épargne ou de retraite.

Le jury d'examen pourra réclamer, en tant que preuves de navigation et d'âge prévues à l'article 4 :

1^o Un certificat du Commissaire maritime, constatant que la moussa a accompli la campagne de pêche pendant la durée prescrite ;

2^o La reproduction du livret de mariage des parents des mousses ou un extrait d'acte de naissance émanant de l'Etat-Civil.

ART. 8. — Le jury fixera l'ordre et la durée des examens et veillera à ce que tous les récipiendaires soient interrogés pendant une heure au moins, à chacun des examens partiels.

ART. 9. — Toute difficulté non prévue dans le présent règlement sera tranchée sans appel, à la majorité des voix des membres du jury.

Programme de l'examen des mousses de bateaux-pêcheurs de haute mer.

Nombre de points attribués à chaque numéro.	NUMÉROS DU PROGRAMME	QUESTIONS
6	1. Cosmographie.	La longitude. La latitude.
12	2. La boussole	La déviation. La variation.
6	3. Dérive.	Manière de la calculer.
3	4. La sonde.	La ligne de sonde. Les marques de la ligne.

NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS À CHAQUE NUMÉRO	NUMÉROS DU PROGRAMME	QUESTIONS
3	5. L'heure du bord.	Différence sur l'heure de Greenwich. Le temps réel.
6	6. Le loch.	Deux espèces de lochs. Lire le loch.
12	7. Cartes marines.	Lecture des cartes marines. Feux, phares, profondeurs. Bancs, courants de marée. Fonds de mouillage, fonds de pêche, routes.
6	8. L'octant.	Hauteur méridienne par l'octant.
12	9. Règlement de route.	Feux et signaux phoniques. Règlement pour prévenir les abordages.
9	10. Treuil à vap. Donkey.	Comment on s'en sert ; conduite et entretien ; description des différentes pièces ; ses avantages, ses dangers. — Le jury remplacera cette question par une autre, pour les mousses qui naviguent sur les chalutiers sans Donkey.
3	11. Rapport de mer.	Mesures à prendre en cas de relâche par suite d'abordage ou d'une autre cause.
3	12. Eaux territoriales.	Limites.
3	13. Poisson immature.	Dimensions des différentes espèces.
3	14. Harenguières.	Mesures à prendre pour les éviter et s'en dégager.
3	15. Accidents professionnels.	Premiers secours en cas d'accident. Boîtes de secours.
3	16. Rôle d'équipage	Engagement. Devoirs de l'équipage envers le patron à bord.
4	17. Entretien et réparation des engins de pêche.	Réparation des filets, etc. Epissures etc.
3	18. Trafic en mer (loi).	Boissons alcooliques ; tabac. Echange contre poisson ou objets de l'inventaire.
100	Total des points attribués aux 18 numéros du programme.	

Chacun des examinateurs annotera sa cote pour chacun des dix-huit chapitres ci-dessus (numéros du programme). La moyenne des points donnera le résultat pour chaque mousse.

Le mousse qui aura obtenu 60 p. c. des points sur l'ensemble et 50 p. c. sur chacun des numéros 1, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 11, 14, 16 et 17, sera admis. Le même programme servira pour les deux examens, mais les questions seront plus approfondies pour la seconde épreuve.

Le jury siégera pendant la semaine avant Pâques, à partir de lundi.

II.

Règlement concernant l'allocation de bourses d'apprentissage aux patrons et aux mousses de bateaux-pêcheurs de petit tonnage.

ARTICLE PREMIER. — Aux conditions fixées par le présent règlement, il sera alloué une prime de 50 francs à tout patron de bateaux belges de moins de 25 tonneaux, armés à la pêche côtière et ayant au moins quatre personnes d'équipage, y compris un mousse enrôlé pour une période d'au moins dix mois.

Cette prime sera réduite de la moitié si le mousse n'obtient pas 40 points sur 100 à l'examen dont il est parlé à l'article 2 ci-dessous.

ART. 2. — A la fin de chaque campagne, les mousses seront admis à l'examen de capacité professionnelle, dont le programme est fixé plus loin.

A cet effet, ils devront en faire la demande, verbalement ou par écrit, au commissariat maritime de leur ressort.

Cette demande doit être faite au plus tard, le 31 mai, au Commissaire maritime de Nieuport; le 31 août, à celui de Blankenberge, et le 28 février, à celui d'Ostende.

Le Commissaire maritime inscrira les mousses, avec mention de leur date de naissance, de la date de leur enrôlement et de la durée de leur engagement, sur une liste qu'il fera parvenir, avant le 8 du mois suivant, au président du jury. Ce dernier fera connaître aux mousses, dans les douze jours qui suivent, c'est-à-dire avant le 20 du mois, les jours, heures et lieux où le jury siégera dans chaque localité de pêche.

Les sessions d'examens auront lieu : vers Pâques, à Ostende; en octobre, à Blankenberge et à Heyst, et en juillet, dans les autres ports de pêche.

ART. 3. — A Ostende, le jury se composera des membres désignés pour les examens des mousses des bateaux-pêcheurs de haute mer.

Pour Blankenberge, Heyst, Nieuport, La Panne, Oostduinkerke et Coxyde, les membres n° 3, 4 et 5 du Jury de la pêche en haute mer

seront remplacés par trois personnes compétentes choisies parmi les habitants de ces localités.

ART. 4. — Ne seront admis à l'examen que les mousses qui prouveront avoir navigué à la pêche pendant dix mois au moins, de l'année écoulée.

De plus, ils devront être âgés de 13 ans révolus, lors de l'engagement, et de 17 ans, au plus, lors de l'épreuve finale.

ART. 5 — L'apprentissage des mousses devra comprendre deux campagnes, de dix mois chacune.

Après chacune d'elles, les mousses devront subir l'examen de capacité.

Après la première épreuve, il leur sera délivré une carte marine, avec compas et règles parallèles, à titre de récompense.

Le certificat de capacité ne sera délivré qu'après la seconde épreuve.

ART. 6. — Outre la prime de 50 francs par campagne, prévue par l'article premier ci-dessus, une prime supplémentaire de 25 francs, pour chaque mousse formé par lui et obtenant le certificat de capacité, sera accordée au patron-pêcheur après les deux campagnes.

ART. 7. — Tout mousse ayant fait les deux campagnes de pêche et subi les deux épreuves d'examen d'une manière satisfaisante, obtiendra, outre son certificat de capacité, une prime de 50 francs, sur carnet de la Caisse d'épargne ou de retraite.

Le Jury d'examen pourra réclamer, en tant que preuves de navigation et d'âge prévues à l'article 4 :

1^o Un certificat du Commissaire maritime constatant que le mousse a accompli la campagne de pêche pendant la durée prescrite;

2^o La production du livret de mariage des parents des mousses ou un extrait d'acte de naissance émanant de l'Etat-Civil.

ART. 8. — Le Jury fixera l'ordre et la durée des examens et veillera à ce que tous les récipiendaires soient interrogés pendant quarante minutes au moins, à chacun des examens partiels.

ART. 9. — Toute difficulté non prévue dans le présent règlement sera tranchée sans appel, à la majorité des voix des membres du jury.

Programme de l'examen des mousses de bateaux-pêcheurs de petit tonnage.

Nombre de points attribués à chaque numéro.	NUMÉROS DU PROGRAMME		QUESTIONS
6	1. Cosmographie.	La longitude. — La latitude.	
12	2. La boussole.	La déviation. — La variation.	
6	3. Dérive.	Manière de la calculer.	
8	4. La sonde.	La ligne de sonde. Les marques de la ligne. Etude spéciale des fonds de la côte flamande au point de vue de l'atterrissement par temps brumeux.	
4	5. Le loch.	Deux espèces de lochs. Lire le loch.	
10	6. Cartes marines.	Lectures des cartes marines ; feux ; phares ; profondeurs. Bancs, courants de marée ; fonds de mouillage ; fonds de pêche ; routes.	
16	7. Règlement de route.	Feux et signaux phoniques. Règlement pour prévenir les abordages. Lettres désignant les ports d'attache des bateaux de pêche.	
7	8. Trenil à vapeur Donkey.	Comment on s'en sert. Conduite et entretien. Description des différentes pièces. Ses avantages. Ses dangers. Le jury remplacera cette question par une autre, pour les mousses qui naviguent sur les chalutiers sans Donkey.	
3	9. Rapport de mer.	Mesures à prendre en cas de relâche par suite d'abordage ou d'une autre cause.	
3	10. Eaux territoriales.	Limites.	
3	11. Poisson immature.	Dimensions des différentes espèces.	
3	12. Harenguières.	Mesures à prendre pour les éviter et s'en dégager.	

Nombre de points attribués à chaque numéro	NUMÉROS DU PROGRAMME	QUESTIONS
3	13. Accidents professionnels.	Premier secours en cas d'accidents. Boîtes de secours.
3	14. Rôle d'équipage.	Engagement. Devoirs de l'équipage envers le patron à bord.
10	15. Entretien et réparation des engins de pêche.	Réparation des filets, etc. Epissures etc.
3	16. Trafic en mer.	Boissons alcooliques ; tabac. Echange contre poisson ou objets de l'inventaire.
100	Total des points attribués aux 16 numéros du programme.	

Chacun des examinateurs annotera sa cote pour chacun des seize chapitres ci-dessus (numéros du programme). La moyenne des points donnera le résultat pour chaque mousses.

La mousses qui aura obtenu 60 p. c. des points sur l'ensemble et 50 p. c. sur chacun des numéros, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 12, 14 et 15, sera admis.

Le même programme servira pour les deux examens, mais les questions seront plus approfondies pour la seconde épreuve.

Les sessions d'exams sont fixées : pour Ostende, à la semaine avant Pâques ; pour Heyst et Blankenberge, au mois d'octobre ; pour les autres ports de pêche, au mois de juillet.

Les mousses inscrits seront prévenus dix jours d'avance.

§ 2. — Résultats généraux.

La première session d'examen eut lieu à l'Hôtel-de-Ville, du 6 au 11 avril 1903 ; les sessions suivantes eurent lieu chaque année pendant la semaine de Pâques. Nous donnons ci-après un tableau indiquant d'une façon générale le résultat de ces épreuves. Le jury qui y présida était composé comme suit :

Président : M. Aug. Hamman.

Membres : Boëhme, directeur de l'école com^{te} de pêche ; Golder, délégué de la Chambre de commerce ; Pype, directeur de l'école libre de pêche ; Rombaut, inspecteur général de l'enseignement industriel et professionnel ; Van Welsenaers, patron à la pêche.

ANNÉES	MOUSSES		TOTAL	MOUSSES		TOTAL		
	INSCRITS POUR LE			QUI ONT RÉUSSI DANS LE				
	1 ^e EXAMEN	2 ^e EXAMEN		1 ^e EXAMEN	2 ^e EXAMEN			
1903	28	néant	28	21	néant	21		
1904	50	16	66	41	13	54		
1905	38	36	74	19	29	48		
1906	44	17	61	26	13	39		

MOYENNE DES POINTS OBTENUS PAR LES MOUSSES QUI ONT RÉUSSI DANS LE	MOUSSES		TOTAL	MOYENNE DES POINTS OBTENUS PAR LES MOUSSES QUI ONT ÉCHOUÉ DANS LE		PRIMES alloués par le Gouvernement		
	QUI ONT ÉCHOUÉ			QUI ONT ÉCHOUÉ				
	1 ^e examen	2 ^e examen		1 ^e examen	2 ^e examen			
100 points	100 points	100 points		100 points	100 points			
81	néant	7	néant	7	39	néant	3308.40	
74	81	9	3	12	28	-32	6497.20	
75	81	19	7	26	40	46	8014.35	
73	80	18	4	22	42	40	6053.10	

SECTION IV.

Institution d'une Commission d'études.

En séance du 2 octobre 1906, le Collège Echevinal vota la résolution suivante :

Le Collège Echevinal,

Considérant que les installations mises à la disposition de la pêche ne répondent plus aux nécessités de cette importante branche de l'industrie et du commerce locaux; qu'il est urgent, en vue de soutenir la concurrence des ports étrangers, de doter notre port de pêche d'un outillage plus moderne et en rapport avec son importance toujours croissante;

Décide :

Art. 1. — Il est institué une commission chargée d'examiner quelles sont les installations à créer dans l'intérêt de l'industrie de la pêche au port d'Ostende.

Art. 2. — Sont nommés Membres de cette commission :

MM. De Cock Ach. Echevin des régies, président ;

Liebaert Aug. Echevin du commerce, membre ;

Hamman Aug. Conseiller communal, président de la commission de Mariculture, membre ;

Van Gansbergh Louis, Ingénieur en chef, directeur du service spécial de la côte, membre ;

Borgers Aug. Président de la Chambre de Commerce, membre ; Golden Alf. Président de la section de pêche de la chambre de commerce, membre ;

Valschaerts Em. Directeur de la Minque communale, membre ; Verraert Aug. Ingénieur de la Ville, secrétaire.

Art. 3. Une expédition du présent arrêté sera adressée au président de la commission aux fins d'exécution, à chacun des membres et au secrétaire pour notification.

PAR LE COLLÈGE:

Le Secrétaire fl.,
P. DE PUYDT.

Le Bourgmestre,
PIETERS.

Cette Commission visita successivement les ports de pêche de Altona, Hambourg, Geestemünde, Ymuiden, Scheveningue, Hull et Grimsby.

Le 19 juillet 1907, elle déposa un rapport contenant la description des installations existant dans les ports de pêche visités.

Nous croyons utile de reproduire ici les conclusions de ce remarquable travail :

Nous terminons ici l'étude sommaire des ports de pêche allemands, hollandais et anglais que nous avons eu l'occasion de visiter rapidement. Elle met en évidence la progression constante de l'industrie de la pêche dans la plupart de ces ports et notamment à Geestemunde et Ymuiden, alors qu'à Ostende cette industrie reste sensiblement stationnaire, et que même elle est en recul.

Nous avons exposé notamment à propos du port d'Ymuiden, que ce sont les ports étrangers qui alimentent les marchés belges et qu'en six ans l'importance des envois de la minque d'Ymuiden, seule à presque doublé.

Quand on analyse les statistiques de la minque d'Ostende, on constate que depuis un an le produit de la pêche au poisson frais se trouve augmenté par celui de la vente du hareng, qui antérieurement n'entrant pas en ligne de compte. Il est certain que, défaillance faite du produit de la vente du hareng, celle du poisson frais est en décadence. Sans vouloir rechercher la raison de la supériorité des ports de pêche étrangers, ce qui nous écarterait de notre mission, nous estimons qu'elle réside, en ordre principal, dans le développement rapide qu'a su prendre la flottille des chalutiers à vapeur dans ces ports, grâce aux installations spéciales dont ceux-ci ont été pourvus en vue de la meilleure utilisation des modernes bâtiments de pêche ; et, nous pouvons signaler, dans le même ordres d'idées, l'organisation remarquable du service d'exploitation de ces installations, notamment à Geestemunde : déchargeement, étalage, vente, emballage et expédition des produits de la pêche ; tout y est organisé aux fins de réaliser le maximum de célérité avec le minimum de dépense.

Les installations du port de pêche d'Ostende sout, sous ce rapport, dans une situation d'infériorité indéniable. Car, elles ont été établies uniquement pour les chaloupes à la voile. Le bassin d'échouage et le banc de carénage conviennent fort bien pour ces bateaux, mais ne peuvent être utilisés par les chalutiers à vapeur. Ceux-ci devant rester à flot à tout état de la marée, n'ont d'autre ressource que de se rendre dans les bassins de commerce pour y décharger leur cargaison et s'y ravitailler et sur les rives duquel n'existent ni hangars, ni magasins appropriés.

Pour le radoubage et les réparations des chalutiers, il faudrait une petite cale sèche, si l'on veut éviter que nos vapeurs doivent continuer à se faire réparer à Anvers, Middelbourg, Rotterdam ou dans quelque autre port mieux outillé qu'Ostende.

Les remarques précédentes s'appliquent également à la Minque. Ce bâtiment répondait sans doute à sa destination à l'époque où il a été construit, alors que les seuls voiliers alimentaient le marché du poisson frais. Mais actuellement, outre que l'importance des transactions économiques a notablement changé, la consommation nationale du poisson, pour ne parler que de celle-là, a progressé considérablement ; la clientèle des grands centres veut plus que jadis obtenir les produits de

la pêche dans les meilleures conditions de rapidité, de conservation et de prix. Il n'est donc pas étonnant que la concurrence étrangère se soit introduite dans cette industrie et qu'elle ait réussi à accaparer la majeure partie du marché. Car, elle produit dans des conditions plus favorables de célérité et de prix que nous, notamment, nous le répétions, en raison des installations plus perfectionnées de ses ports de pêche et de leur meilleure exploitation.

Et résumé, si l'on veut atteindre le but que s'est proposé l'Administration communale, nous sommes d'avis qu'il faudra, en ce qui concerne les chalutiers à vapeur, s'inspirer de ce qui a été fait avec tant de succès à Geestemunde et Ymuiden, tout en tenant compte de la situation spéciale dans laquelle se trouve le port d'Ostende. Cette situation, qui est due à la grande dénivellation de la marée et au rapide envasement des parties du port soustraites aux courants d'évacuation, est telle qu'un bassin sans écluse n'est pas admissible pour un mouillage qui doit atteindre au minimum 5 m. afin que les plus grands chalutiers, s'y puissent toujours tenir à flot. Sur l'un des terres-pleins de ce bassin, on construirait une halle aux poissons ou minque du type longitudinal, avec compartiments spacieux pour l'emballage et l'expédition, les bureaux des expéditeurs, etc. Cet ensemble serait desservi par une gare d'expédition installée près de la minque.

Dans ces conditions, la flottille des chalutiers à vapeur pourrait se développer et la pêche nationale pourrait soutenir, avec plus de succès, la lutte contre la concurrence étrangère. Il en serait surtout ainsi si les tarifs de transport pouvaient être revisés dans un sens tel qu'il ne serait plus possible, comme maintenant par exemple, de transporter le poisson de Hambourg à Liège (481 kilomètres) au même prix que d'Ostende à Liège (225 kilomètres) et si on établissait le retour franco des emballages vides, comme dans les autres pays.

Sur l'autre rive du nouveau bassin, opposée à celle occupée par la minque et ses dépendances, on aménagerait des terrains qui seraient affectés à l'établissement d'industries dérivant de la pêche ou connexes avec celles-ci, telles que glacières, cordieries, chantiers de construction, saurisseries, fumeries, fabriques d'engrais, etc.

Un ensemble d'établissements industriels de l'espèce est le complètement nécessaire des ports de pêche modernes. Ils contribuent à augmenter le rendement des capitaux engagés dans la pêche maritime.

Car, non seulement ils centralisent tout ce qui concerne la pêche et réduisent au minimum les opérations nécessaires à l'entretien et au ravitaillement des bateaux, mais, surtout, ils assurent la mise en valeur de produits secondaires aujourd'hui perdus ou négligés ; ils permettent aussi d'étendre le champ d'activité de l'industrie de la pêche ; la pêche aux harengs, par exemple, ne peut être rémunératrice, s'il n'existe pas sur place des usines où l'on puisse saler, fumer ou marinier ces poissons ; sans cela, en effet, les prix s'avalissent bientôt à cause de la grande abondance des produits.

A côté du bassin éclusé, destiné aux chalutiers à vapeur, il semble qu'il faille disposer un bassin spécial, non éclusé, à l'usage des chaloupes à voile, auxquelles il convient de maintenir les facilités actuelles d'entrée et de sortie du port.

Voilà dans quel sens nous estimons que l'on devra résoudre le problème dont vous nous aviez confié l'étude.

Cela posé, nous avons recherché quelle serait la manière la plus pratique de réaliser la solution préconisée ci-dessus.

A. — Il n'est pas possible d'approprier aux besoins nouveaux les installations du port de pêche existant. La place y est beaucoup trop restreinte pour la création des bassins et des terres-pleins indispensables.

D'aucuns ont proposé de transformer le bassin d'échouage en bassin à flot, en remplaçant les pertuis d'entrée par une écluse. Nous estimons que cette proposition ne comporte aucune solution pratique, parce que l'emplacement fait défaut pour établir l'écluse et son chenal d'accès ; et il est à noter que ce dernier serait indispensable, parceque l'étroitesse du chenal d'entrée du port, au droit du bassin des pêcheurs, ne permettrait pas de tolérer le moindre encoragement dudit chenal par les bâtiments stationnant devant l'écluse.

Si néanmoins l'Administration communale, pour des motifs dont nous n'avons pas à connaître, estimait qu'il n'y a pas lieu de solliciter le déplacement du bassin de pêche et qu'il soit donc préférable selon elle de conserver celui-ci, il serait tout au moins à lui conseiller d'apporter aux bâtiments de la minque, les améliorations décrites ci-après en attendant que l'avenir impose la réalisation d'une réforme plus complète du port de pêche :

1^o Augmenter le nombre des compartiments de la minque :

a) par l'adjonction d'une annexe du côté Nord-Ouest, analogue à celle qui a été construite déjà du côté opposé (sans caves) ;

b) par la construction de compartiments à l'emplacement des bureaux de la Direction. Ceux-ci seraient transférés dans le local, aujourd'hui vacant, occupé antérieurement par les bureaux de la G. S. N. C. Ces transformations sont figurées au plan N° 15 ci-annexé. Le nombre des compartiments à louer serait augmenté de 19.

2^o Augmenter l'aire réservée à l'étalalage et à la vente du poisson, aire qui est actuellement tout à fait insuffisante, en construisant un hall couvert sur le terre-plein du quai des bateaux à vapeur. Le hangar métallique existant, propriété de la Ville, pourrait être utilisé à cet effet, dès le transfert au nouveau quai à marée, des lignes de navigation sur Tilbury et sur Londres, à condition d'y effectuer les réparations et transformations nécessitées par son état de délabrement et par sa destination nouvelle.

En été, par les jours de mer calme, lorsque l'effet de la houle ne se fait pas trop sentir dans le port, les chalutiers à vapeur pourraient aborder le long du mur de quai des bateaux à vapeur et décharger direc-

tivement sous ce hangar le produit de leur pêche d'Islande. Ils se rendraient ensuite dans les bassins de commerce, pour y embarquer les charbons, la glace, l'eau et les provisions de bord.

En attendant la transformation du hangar de l'ancien quai des bateaux à vapeur on pourrait, dans le but de diminuer la superficie d'étalage du poisson, introduire le mode d'exposition et de vente en caisses, comme à Geestemünde, Ymuiden, etc. Ces caisses peuvent se superposer et permettent donc une utilisation meilleure de la surface où s'opère la vente. Elles présentent encore ce grand avantage que le pavement est souillé beaucoup moins.

3^o Remplacer le pavement de la partie centrale et des annexes de la minque par un autre en pavés de grès retaillé posés au mortier de ciment, dont un échantillon a été placé récemment et généralement approuvé. Le pavement de la criée et des compartiments doit être composé de matériaux à surface très unie, facile à laver. Les dispositions doivent être prises pour que les chariots n'y aient pas accès.

4^o Améliorer l'éclairage de la minque. Lorsque le courant électrique sera fourni aux installations maritimes et notamment au quai des pêcheurs, il sera possible d'éclairer, à peu de frais, la minque à l'électricité.

5^o Afin d'accélérer le chargement des colis et poisson dans les wagons, il serait nécessaire de construire à l'Est une rampe de chargement analogue à celle qui existe à l'Ouest.

6^o Les quais de chargement et les voies ferrées destinées au stationnement des wagons doivent être mis à l'abri du soleil. Ils doivent donc être couverts

Il va sans dire que le hangar à établir au-dessus des voies devra être payé par l'Administration des chemins de fer.

B. — Une proposition vise la construction le long du mur du quai en construction entre le premier bassin de commerce et le pont de la porte de Bruges, d'une minque succursale, du type d'Ymuiden, qui serait affectée spécialement au service des chalutiers à vapeur. La minque actuelle serait réservée à la vente des produits de la pêche à la voile.

Cette combinaison présenterait des avantages pour les chalutiers à vapeur et à ce point de vue, elle mérite d'être prise en considération, quoique l'espace disponible soit très limité. Mais, elle aurait l'inconvénient de morceler le service de la minque et, par conséquent, d'augmenter les frais d'administration, tout en rendant la surveillance plus difficile. De plus, elle est affectée de la même tare que la précédente, elle ne permet pas de réaliser la solution intégrale du problème, en raison de l'absence de terrains suffisants à proximité du port de pêche.

C. — La troisième proposition est la plus radicale et la seule complète. Elle comporte la création d'un nouveau port de pêche, conçu d'après les règles exposées plus haut. Deux emplacements ont été proposés à cet effet.

1^e Sur la rive gauche du canal de Bruges à Ostende, immédiatement en amont des terrains destinés au nouveau chantier de créosotage de l'Etat.

2^e A l'Est du chenal d'entrée du port, sur les terrains qui deviendraient actuellement disponibles, si le bassin de chasse Léopold pouvait être désaffecté et au besoin sur d'autres terrains à y annexer.

La première solution à le mérite d'être facilement et rapidement réalisable ; le tracé d'une ou plusieurs darses y serait aisément, de même que les tracés des voies ferrées appelées à les desservir ; les terrains industriels n'y feraient d'ailleurs pas défaut. Mais elle présenterait, d'autre part, de sérieux inconvénients, notamment l'obligation pour les bateaux de passer cinq ponts tournants pour arriver à destination et l'impossibilité pour les voiliers d'y atteindre, à moins d'être remorqués où pourvus d'un moteur ; peut-être la navigation de commerce subirait-elle des entraves.

Il est à noter que le passage des bâtiments de pêche par le nouvel avant-port ne doit pas être pris en considération, parceque l'ouverture fréquente du pont de l'avant-port ne serait pas compatible avec les exigences de la circulation routière. De plus, le mouillage à l'écluse de Slykens est insuffisant pour les chalutiers à vapeur.

La deuxième solution nous paraît préférable dans son ensemble, nonobstant les difficultés techniques plus grandes qu'elle pourrait présenter.

Les terrains à l'Est du port sont suffisamment spacieux pour la construction d'un bassin à flot à l'usage des chalutiers à vapeur et d'un bassin à marée pour les voiliers, et l'espace n'y manque pas pour l'établissement d'usines ou de dépôts, qui constituent le complément indispensable de tous les ports de pêche que nous avons visités.

En résumé, nous sommes unanimes à considérer l'agrandissement de la minque comme un palliatif.

La vapeur étant appelée à faire disparaître la voile, mieux vaut songer à créer des installations en vue de l'avenir. Le bassin d'échouage actuel ne peut être ni utilisé par les chalutiers à vapeur, ni approprié pour ces bâtiments, et le mur de quai de l'avant-port (ancien quai des bateaux à vapeur) n'y pourrait être affecté d'une façon permanente à cause de l'intensité de la houle en cet endroit.

Il faut donc trouver un emplacement assez vaste où les installations nécessaires puissent être aménagées et étendues au fur et à mesure des besoins de l'industrie de la pêche. Et par le mot « Industrie » nous entendons, non seulement la pêche maritime proprement dite et son ravitaillement, mais aussi les usines qui s'occupent des divers modes de préparation du poisson.

Le problème est donc réduit à la désignation de l'emplacement propre à réaliser ces désiderata dans les meilleures conditions

a) La rive gauche de la dérivation du canal de Bruges n'offre pas de terrains suffisamment étendus ;

b) L'établissement du port sur la rive gauche du canal de Bruges est une solution possible, mais elle présente les inconvénients majeurs exposés ci-dessus.

c) Seule la construction d'un port de pêche à l'Est du chenal, suivant les dispositions générales du croquis annexé au présent rapport ou d'autres à étudier, doit, à notre avis, être considérée comme particulièrement digne de retenir l'attention des pouvoirs publics.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés de toute nature qu'entraînerait la mise à exécution d'un projet de pareille importance. Il est même probable qu'à l'heure présente la proposition provoquerait de nombreuses et énergiques oppositions : trop d'intérêts sont engagés dans la question pour qu'il en put être autrement.

Mais, nous croyons aussi que les administrateurs publics, qui contribuerait à faire aboutir une telle œuvre, rencontreraient l'appui de tous les esprits clairvoyants et de tous ceux qui, soit par leur profession, soit par leurs études, sont à même de connaître les nécessités de la pêche maritime.

On nous objectera sans doute et nous sans raison, que c'est, en définitive, à l'autorité supérieure qu'il appartient de se prononcer en dernier ressort sur le principe de ce projet.

Cela n'est pas contestable ; mais nous estimons qu'à l'Administration Communale incombe plus spécialement la mission de veiller à la prospérité de la Ville et qu'elle doit préparer les voies à la solution proposée, en émettant un vœu en faveur du projet et en le transmettant au bienveillant examen du Gouvernement.

CHAPITRE IV.

ETABLISSEMENT INSALUBRES, DANGEREUX ET INCOMMODES.

Relevé des établissements dangereux, insalubres et incommodes autorisés sur le territoire de la ville pendant l'année 1906.

Etablissements de 1^{re} Classe.

N ^o d'ordre	NATURE de l'usine, fabrique ou établissement	SITUATION	NOM du propriétaire auquel l'autorisation a été accordée	Date de l'autorisation par le Collège échevinal ou par la Députation permanente	Durée de l'autorisation
1	Fabrique d'eaux gazeuses.	Rue Archiduchesse, n. 40.	M. A. De Cock	7 déc. 1906	30 ans
2	Briqueterie	Quartier du Phare	M. H. Smis-Valke	8 juin 1906	
3	Garage pour automobiles	Boul. Van Iseghem n. 87.	M. Louis Barrat	7 sept. 1906	15 ans
4	Moteur à gaz et dynamo	Rue de la Chapelle n. 105.	M. Richard Daveluy	17 août 1906	30 ans
5	Fabrique de tabacs	Rue Longue, n. 93.	M. L. Janssens	7 déc. 1906	30 ans
6	Fabrique de savon	Rue de Leffinghe	M. J. Deswaeef	7 sept. 1906	30 ans
7	Production de l'électricité	Rue de Flandre n. 42.	M. E. David-Vanuyck	pas statuée	30 ans
8	Scieries en grand de pierres et marbres	Rue d'Amsterdam n. 82.	M. F. Simon	Arr. Royal 12 avril 1907	15 ans
9	Eclairage à l'acétylène	Canal rivedes Blanchisseurs n. 23.	M. Aug. Samyn-Fischer	21 déc. 1906	30 ans
10	Scierie - raboterie de bois	Rue des Brigantins n. 18.	M. J. Liebaert	15 févr. 1907	30 ans

Substances explosives.

11	Dépôt d'explosifs	Poudrerie	Administration de la marine	Arr. Royal 24 juill. 1906	sans terme
----	-------------------	-----------	-----------------------------	---------------------------	------------

N ^o d'ordre	NATURE de l'usine, fabrique ou établissement	SITUATION	NOM du propriétaire auquel l'autorisation a été accordée	Date de l'autorisation par le Collège échevinal ou par la Députation permanente	Durée de l'autorisation
------------------------	--	-----------	--	---	-------------------------

Etablissements de 2^{me} Classe.

12	Dépôt de matières inflammables.	Rue de Brabant n. 5.	M. Ch. Trybou-Maertens	6 janv. 1906	révocable de tout temps
13	Ecurie et étables	Av. de Smet de Naeyer.	M. Cam. De Knock	6 janv. 1906	id.
14	Funoir de lard et moteur électrique	Place d'Armes n.2.	M. J. Bogaerts	Arr. Dép. per. 9 mars 1906	15 ans
15	Moteur à pétrole	Rue de Roumanie	M. Dierickx-Vischers	22 févr. 1906	révocable de tout temps
16	Dépôt de pétrole id.	Coin rues Christine et Courte	M. Eug. Commun-dant	24 févr. 1906	id.
17	Moteur à gaz	Rue Courte n. 13.	M. S. Jacobs	3 mars 1906	id.
18	Dépôt de pétrole	Rue St-Paul n. 27.	M. A. Dossaer	Arr. Dép. per. 22 juin 1906	id.
19	Ecurie	Av. Henri Serruys n. 11.	M. G. Czerwinski	5 avril 1906	id.
20	Dépôt de matières inflammables	Boulangerie	M. E. Declercq	24 avril 1906	révocable de tout temps
21		Dépôt de pétrole	M. L. Goetghebeur	5 mai 1906	id.
22		Moteur à gaz	M. Rich. Schepens	7 mai 1906	id.
23		Rue de Babylone n. 7.	Rue de Raversyde	MM. L. Janssens et Ch. Mestdagh	23 mai 1906
24		Forge	Rue de Stokholm n. 13 bis.	M. C. Provoost	26 mai 1906
25		Moteur à pétrole	Rue Léopold II.	M. H. Snykers	7 juin 1906
26		Boucherie	Rue d'Ouest n. 21.	MM. J. Kerkvoorde et D. D'Heere	7 juin 1906
27		Magasin de détaillement de poisson	Rue d'Ouest n. 15 bis.	M. G. Masquelier	7 juin 1906
28		Moteur à gaz	Boul. du Midi n. 90	M. G. Hoornaert	12 juin 1906
29		Moteur à gaz	Rue du Quai n. 55	M. R. Pierloot	12 juin 1906
30		Criée	Rue des Capucins.	M. Is. Jasmin-Baeyens	19 juin 1906
31			Rue d'Ouest.	M. J. Kerkvoorde	19 juin 1906
32			Rue de Leffinghe	M. H. Smis-Valcke	23 juin 1906
33			Rue de la Chapelle n. 6.	M. V. Lievens	23 juin 1906
34		Dépôt de pétrole	Ch. de Nieuport, n. 44.	M. Al. Avereyn	28 juin 1906
35		Boucherie	Ch. du Phare n.39	M. F. Mylle-Vantuyn	4 juill. 1906
36					id.

N° d'ordre	NATURE de l'usine, fabrique ou établissement	SITUATION	NOM du propriétaire auquel l'autorisation a été accordée.	Date de l'autorisation par le Collège échevin, ou par la Députation permanente	Durée de l'autorisation
37	Moteur à gaz	Rue de Rome n. 69	M. Oscar Decoo	4 juill. 1906	id.
38	Dépot de poisson	Rue du Quai n. 53	M. R. Lucas	11 août 1906	id.
39	Boulangerie	Rue du Cercle n. 8	M. L. Verdonck	8 sept. 1906	id.
40	Boucherie	Rue des Plafonneurs n. 52.	M. E. Raes	22 sept. 1906	id.
41	Four à cuire le pain	Ch. de Thourout.	M. L. Van Wassenhove	22 sept. 1906	id.
42	Moteur à gaz	id.	id.	id.	id.
43	Moteur à gaz	Marché aux Herbes n. 12.	M. C. De Bouver	4 oct. 1906	id.
44	Pâtisserie	Rue de la Chapelle n. 72.	M. O. Muylle	15 oct. 1906	id.
45	Atelier de pôelier	Rue Joseph II n. 50	M. A. Lescrauwae	5 nov. 1906	id.
46	Ecurie avec remise et garage pour automobilles	Rue des Capucins	M. Ch. Boels	14 nov. 1906	id.
47	Magasin de détaillant de poisson	Rue du Quai n. 50	M. R. Lucas	20 nov. 1906	id.
48	Dépot de pétrole	Boul. du Midi n. 126.	M. G. Claeys-Isebaert	22 nov. 1906	revocable de tout temps

Machines et Chaudières à Vapeur.

49	Machines et chaudière à vapeur id.	Rue des Bateliers n. 41.	Administration communale	23 janv. 1906	id.
50		Rue de Raversyde	MM. Janasens et Mestdagh	23 mai 1906	id.

TITRE IX.

COMMERCE ET MOYENS DE TRANSPORT.

CHAPITRE I.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

Année judiciaire 1905-1906 (du 1^{er} août 1905 au 1^{er} août 1906)

Composition du Tribunal. — MM. Georges Périer, Président : Léonce Thoma, Pierre Laroye, Auguste Christiaens, Henri Deweert, juges ; Louis Deridder, Louis Janssens, Jean Devisscher, Auguste Dumon, juges suppléants ; Edouard Jean, greffier.

Audiences. — Pendant l'année 1905-1906, le tribunal a siégé le jeudi de chaque semaine à 3 1/2 h, de relevée ; il a de plus siégé en audiences extraordinaires soit pour terminer les affaires urgentes, soit pour concilier les parties.

Statistique. — Pendant l'année 1905-1906, le tribunal a eu à statuer sur 500 causes, 50 de plus que pendant l'année 1904-1905.

Des 500 causes dont le tribunal a eu à connaître pendant l'année 1905-1906 :

1^{er} 259 ont été terminées par jugements 123 contradictoires et 136 par défaut.

2^{me} 133 par décrettement de conclusions, transactions, abandon ou radiation ; 23 affaires ont été rayées du rôle après assignation à la suite de transactions conclues à l'intervention du tribunal.

Il restait 108 affaires au rôle à la fin de l'année soit au 1^{er} août 1906.

Le tribunal a rendu pendant l'année, outre les jugements définitifs et outre les jugements en matière de concordat préventif de la faillite et en matière de faillite, 101 jugements sur compétence interlocatoires ou incidentels.

Les 392 procès terminés pendant l'exercice 1905-1906 par jugements ou radiation du rôle l'ont été après le laps de temps ci-après :

A) *Inscription au rôle depuis moins de trois mois.*

Terminés par jugements contradictoires	72
id. jugement par défaut	125
id. radiation du rôle	96
	293

B) *Inscription au rôle depuis trois mois à six mois.*

Terminés par jugements contradictoires	19
id. jugements par défaut	7
id. radiation du rôle	19
	45

C) *Inscription au rôle depuis six mois à un an.*

Terminés par jugements contradictoires	22
id. jugements par défaut	3
id. radiation du rôle	9
	34

D) *Inscription au rôle depuis un an à trois ans.*

Terminés par jugements contradictoires	10
id. jugements par défaut	1
id. radiation du rôle	8

E) *Inscription au rôle depuis cinq à dix ans.*

Terminés par jugements contradictoires	0
id. jugements par défaut	0
id. radiation du rôle	1
	1

392

Remises de causes. — Le tribunal a accordé à la demande des parties ou de leurs conseils pendant l'année 1905-1906 2684 remises de causes ; il a remis d'office 21 causes.

Faillites. — Pendant l'année 1905-1906, 18 faillites ont été déclarées : cinq de plus que pendant l'année 1904-1905. 13 faillites restaient à liquider de l'année écoulée.

Dans le courant de l'année 1905-1906, 14 faillites ont été terminées par liquidation, 2 terminées par concordat et 3 ont été closes à défaut d'actif.

Il restait 12 faillites à liquider à la fin de l'année judiciaire soit au 1^{er} août 1906.

Concordats préventifs. — Pendant l'année 1905-1906, 8 requêtes aux fins d'être admis à faire des propositions concordataires préventives de la faillite ont été présentées au tribunal ; pendant l'année 1904-1905, 7 requêtes à cette fin avaient été présentées.

La procédure préalable a été autorisée pour 6 de ces demandes ; deux débiteurs ont été déclarés en faillite avant toute procédure ; un concordat a été retiré pendant la procédure.

Deux concordats ont été votés aux majorités légales et ont été homologués par le tribunal.

Et trois débiteurs ont été déclarés en état de faillite pendant la procédure en obtention de concordat, soit sur aveu, soit à défaut d'obtention des majorités légales.

Lettres de change et billets à ordre protestés. — Pendant l'année 1905-1906, il a été protesté dans le ressort du tribunal de commerce d'Ostende :

698 lettres de change acceptées et
32 billets à ordre,
dont le montant s'élève ensemble à la somme de
fr. 263.576,19. Pour les lettres de change, il y en a 263
de plus et pour les billets à ordre 9 de moins qu'en 1904-
1905 et le chiffre total du montant des traitements acceptées
et des billets à ordre protestés a été de fr. 86.115,58 supé-
rieur à ce chiffre total en 1904-1905.

CHAPITRE II.
ENTREPOT PUBLIC.

Commission administrative.

Au 31 décembre 1906, cette commission était composée comme suit :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE de la 1re nomination. Arr. Royal du	FIN DU MANDAT
Fonteyne Arthur	Contrôl. des douanes	membre de droit	—
Liebaert Auguste	Echevin	25 mars 1889	31 déc. 1909
Fermon Désiré	id.	20 févr. 1888	31 déc. 1908
Laroye Jean	Conseill. communal	16 avril 1900	31 déc. 1907

CHAPITRE III.
COMMERCE DE POISSON.

Le tableau ci-après indique l'importance des ventes mensuelles de poisson frais à la minque pendant la dernière période quinquennale :

Statistique comparative des ventes mensuelles de poisson frais à la Minque d'Ostende de 1902 à 1906.

MOIS	1902	1903	1904	1905	1906
Janvier	538.321,00	505.929,60	492.112,70	450.697,65	578.151,33
Février	424.886,50	430.805,50	433.815,40	382.146,30	433.564,03
Mars	403.149,80	435.089,70	405.025,50	446.958,15	415.861,50
Avril	338.627,05	384.728,75	289.183,10	391.513,30	330.604,40
Mai	353.377,20	305.171,65	321.717,10	343.013,00	329.136,00
Juin	282.894,90	340.032,25	307.944,05	325.420,40	331.672,40
Juillet	367.256,40	349.632,40	309.539,60	305.645,00	347.555,60
Août	370.716,25	419.258,00	396.266,00	440.966,00	427.056,10
Septembre	390.734,05	381.165,20	397.890,80	360.959,30	358.274,30
Octobre	412.581,75	399.013,30	392.857,50	423.069,60	446.121,70
Novembre	422.013,00	389.695,35	449.846,25	427.021,70	443.692,50
Décembre	498.335,60	483.029,40	446.900,20	456.608,30	448.992,60
	4.802.893,50	4.823.051,10	4.581.098,20	4.754.013,70	4.890.676,46

TABLEAU SYNOPTIQUE du produit des ventes de poisson faites à la minque pendant l'année 1908.

1809

MOIS	POISSON BELGE		ANGLAIS		FRANÇAIS		ALLEMAND		HOLANDE		NOMBRE DE PANIERS		NOMBRE DE PÂCHES										
	VOILIERS	VAPEURS					TOTAUX	DROIT DE MINQUE	1/4 % CONTRÔLE	PETIT POISSON			BELGES	Anglais	Français	Allemands	Hollandais						
Janvier	297.241.85	224.124.10	6.309.80	46.953.48	✓	✓	279.40	3.273.✓	578.151.33	5.781.52	1.437.86	7.00	81140	1150	5050	✓	637	2	79	✓			
Février	202.911.48	193.771.60	8.075.30	25.395.95	✓	✓	359.70	3.050.✓	433.564.03	4.335.69	1.076.87	5.20	58780	1125	3150	✓	445	3	40	✓			
Mars	137.613.50	240.932.80	6.485.30	10.171.40	✓	✓	17.538.80	3.120.✓	415.861.50	4.158.61	1.033.38	4.80	69165	1080	1675	✓	3120	381	1	49	4 H.		
Avril	83.547.00	210.222.30	11.170.40	6.177.80	✓	✓	16.985.40	2.495.✓	330.601.40	3.306.02	820.78	5.00	59205	1770	1205	✓	3840	246	11	20	5 ✓		
Mai	122.478.50	176.393.40	8.866.90	9.617.10	✓	✓	413.60	8.070.80	3.351.✓	329.136.00	3.291.38	815.17	6.60	60835	720	1290	✓	3720	283	12	18	2 ✓	
Juin	130.980.10	161.980.20	18.060.70	13.839.00	✓	✓	3.623.40	3.180.✓	331.672.40	3.284.84	821.78	6.00	71875	4177	1395	✓	1080	348	17	30	1 ✓		
Juillet	135.573.30	169.405.30	18.794.00	14.908.00	✓	✓	6.048.00	2.827.✓	347.555.60	3.475.53	862.49	8.80	61985	4095	1480	✓	1200	369	10	29	1 ✓		
Août	151.630.60	225.497.50	11.012.20	10.693.10	✓	✓	16.277.70	2.936.✓	427.056.10	4.270.56	1.000.85	12.00	72445	1416	1490	✓	2610	342	10	34	2 ✓		
Septembre	125.067.80	198.127.50	7.965.20	17.589.00	✓	✓	7.514.80	2.987.✓	358.271.30	3.582.71	889.03	9.60	54000	1665	1420	✓	1400	304	3	28	2 ✓		
Octobre	167.542.80	238.140.00	10.969.80	24.545.40	✓	✓	121.00	1.599.70	3.403.✓	446.581.70	4.465.09	1.108.14	11.20	68840	2730	1955	✓	95	325	9	31	✓	
Novembre	185.224.80	221.660.40	8.896.80	20.759.40	✓	✓	2.372.00	1.297.10	3.488.✓	443.692.50	4.438.94	1.101.42	7.80	65310	2470	1850	✓	105	80	388	5	30	✓
Décembre	197.738.40	217.532.40	6.747.80	19.583.50	✓	✓	2.520.40	1.497.60	3.373.✓	448.992.60	4.489.91	1.114.88	9.00	87325	865	3315	✓	205	150	392	4	28	✓
Total 1906	1.937.469.13	2.477.731.90	122.453.70	229.232.63	5.427.00	81.096.10	37.466.✓	4.890.876.46	48.908.80	12.142.45	93.00	766975	23242	25275	✓	390	17265	4397	87	384	17 H.		
Id. 1905	1.987.557.40	2.305.181.40	134.172.80	199.879.10	463.30	90.069.50	36.691.✓	4.754.013.70	47.539.96	11.801.77	87.90	829169	24146	33189	✓	55	24965	4538	75	339	25 ✓		
Difference	—	+ 172.550.80	— 11.718.90	+ 29.253.53	4.933.70	8.973.40	776.✓	136.802.76	1.369.54	340.68	5.10	25264	903	7914	✓	355	7700	144	12	45	8 H.		

Le tableau ci-contre p. 162^{bi} indique le produit de la vente du poisson à la minque pendant l'exercice 1906, ainsi que le montant des sommes versées par les vendeurs pour droits de minque et de contrôle.

CHAPITRE IV.

DES TRANSPORTS PAR VOIE DE TERRE.

SECTION I.

Transports par chemins de fer vicinaux.

§ 1. — Voies et travaux.

Le tableau suivant donne la situation des dépenses de construction au 31 décembre 1906 des lignes en exploitation aboutissant à Ostende :

DÉSIGNATION DES LIGNES	Longueur	DÉPENSES		CAPITAUX SOUSCRITS		DIFFÉRENCE	
		Totales	Par kilom.	Par ligne	Par kilom.	Capital disponible	Excédent des dépenses
Ostende-Nieuport-Furnes . . .	36.5	1.500.614.27	48.824	1.707.000	50.767	107.935.73	—
Ostende-Blankenbergh et extensions	88.83	2.122.745.21	54.817	3.800.000	67.913	1.871.256.79	—

§ 2. — Exploitation

A. — Tableau des recettes effectuées en 1906.

DÉSIGNATION DES LIGNES	Voyageurs	Bagages	Marchan- dises, finan- cier et animaux	Produits divers	Recettes totales
Ostende-Nieuport-Furnes (service rural)	210.421.46	2.193.66	101.600.11	4.042.98	348.758.15
» » (service urbain)	10.777.69	—	—	—	10.777.69
Ostende-Blankenbergh (ser. rur.)	204.404.25	3.226.20	124.573.27	329.50	428.623.22
» » (service suburbain)	8.818.11	—	—	—	8.818.11
» » (embranch. vers le phare)	38.098.50	9.75	4.287.21	6.00	42.385.46
Ostende-Westende (Bains)	223.873.25	2.501.15	27.507.85	—	255.884.25

B. — Tableau des dépenses en 1906 :

DÉSIGNATION DES LIGNES	Frais de l'exploitation. Part de l'exploitant	Frais extraordinaires d'exploitation	Intérêts sur excédents des dépenses	Frais généraux d'administration	Dépenses totales
Ostende-Nieuport-Furnes et extensions . . .	233.823,20	8.582,61	—	12.588,75	249.430,56
Ostende à Blankenbergh et extensions . . .	311.400,62	6.862,54	—	16.584,20	334.437,36
Ostende-Westende (Bains)	179.118,95	8.824,77	—	8.953,95	196.897,70

§ 3. — Tableau récapitulatif.

Tableau indiquant par année les recettes effectuées sur les lignes du Littoral depuis leur ouverture :

ANNÉE	Ostende-Nieuport-Furnes. Service rural	Ostende-Blankenbergh. Service rural.	Service Urbain par l'électricité dans la ville d'Ostende.	Ostende-Blankenbergh. Embranchement vers le phare.
1885	38.762,65	—	—	—
1886	101.505,28	81.316,30	—	—
1887	114.812,40	123.486,50	—	—
1888	109.750,35	117.987,05	—	—
1889	110.473,95	94.676,95	—	—
1890	126.567,25	135.712,20	—	—
1891	148.408,05	142.007,55	—	—
1892	150.607,80	126.647,08	—	—
1893	170.545,74	147.788,91	—	—
1894	172.683,18	155.988,65	—	—
1895	193.005,41	183.812,70	—	—
1896	199.117,70	181.762,14	—	—
1897	200.857,06	180.783,39	8.395,90	—
1898	214.131,06	212.759,89	7.920,35	—
1899	243.718,17	250.652,15	10.507,10	—
1900	221.140,77	255.885,98	8.869,95	—
1901	257.249,44	266.073,92	9.019,30	—
1902	274.634,05	232.400,74	8.615,85	—
1903	347.961,57	365.487,20	7.773,35	9.901,73
1904	307.989,18	364.412,45	—	34.221,71
1905	331.647,35	352.332,22	—	35.502,90
1906	348.758,15	422.623,22	—	42.895,46

§ 4. — Date d'ouverture des lignes.

- | | | |
|--------------------------------|-------------|-------|
| 1. Ostende-Middelkerke, | 15 juillet | 1885. |
| 2. Ostende-Palingbrugge, | 15 août | 1885. |
| 3. Ostende-Nieuport (station), | 20 décembre | 1885. |
| 4. Ostende-Furnes, | 22 juillet | 1886. |
| 5. Ostende-Blankenbergh, | 8 août | 1886. |

6. Service urbain par l'électricité dans la ville d'Ostende, 1 juillet 1897.
 7. Ostende-Blankenbergh (embranchement vers le Phare), 21 septembre 1903.

§ 5. — Lignes concédées en construction.

Ostende à Dixmude. — La longueur de cette ligne est de 25 kilomètres 600 mètres. Les travaux se sont poursuivis régulièrement. La ligne a été livrée à l'exploitation le 29 juin 1907.

Blankenbergh-Heyst. — Les négociations sont entamées pour obtenir les souscriptions provinciale et communale, le capital devant être fusionné avec celui de la ligne d'Ostende à Blankenbergh.

Coxyde à la Panne. — Le tronçon forme le complément de la ligne d'Ostende-Nieuport-Furnes. Le capital nécessaire à sa construction doit être fusionné avec celui de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes.

§ 6. — Voies et travaux.

Nous donnons ci-dessous quelques renseignements au sujet des lignes en exploitation, pour le compte desquelles ont été exécutés pendant l'exercice 1906 des travaux importants :

Ligne d'Ostende-Blankenbergh. — Capital 3.800.000 frs. Au 31 décembre 1905 le disponible était de fr. 1.861.270,54
 Au 31 décembre 1906 " " " 1.671.256,79

Différence fr. 190.013,75

Cette dépense a été consacrée à l'établissement d'une seconde voie dans la traversée de Blankenbergh, à l'achat de deux fourgons, de sept wagons plats, de quatre-vingt-neuf wagons à hausslettes et de deux wagons fermés.

Ligne d'Ostende à Middelkerke-Bains. — Capital 2.600.000 francs.

Au 31 décembre 1905 le disponible était de fr. 142.438,29
 id. 1906 id. 1.141,55
 Différence fr. 141.296,74

Cette somme a été employée à la réfection de la voie et des installations électriques, l'acquisition de quatre voitures électro-motrices et de quatre voitures de remorque, l'équipement électrique de quatre voitures motrices.

§ 7. — Traction et matériel.

Ligne d'Ostende à Westende (14 km. 70). Le service régulier a fonctionné depuis le 7 avril jusqu'en octobre 1906 et a été suspendu comme d'habitude pendant l'hiver. Cet arrêt a permis l'exécution de travaux importants de modification aux voies et à la ligne entre Mariakerke et Middelkerke.

Tous les poteaux en bois ont été remplacés par des poteaux métalliques.

En 1906, le nombre de trains-kilomètres réalisés a été de 282.388, soit une majoration de 32 p. % sur l'exercice précédent.

SECTION II.

Transports par chemins de fer.

§ 1. — Marchandises arrivées à Ostende.

Tableau indiquant par tonne de 1000 kilogrammes la nature des principales marchandises arrivées pendant l'année 1906.

A. — STATION D'OSTENDE.

NATURE DES MARCHANDISES	NOMBRE DE TONNES DE 1000 KILOS				
	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	TOTAL
Automobiles	174	129	102	142	547
Beurre	748	415	340	390	1888
Bière	175	617	1252	170	2214
Bois de construction	994	675	420	508	2597
Bois ouvré	1170	879	200	365	2104

NATURE DES MARCHANDISES	NOMBRE DE TONNES DE 1000 KILOS				
	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	TOTAL
Cendrées	138	288	184	150	700
Céréales	770	328	550	471	2019
Chaux	986	574	368	537	2465
Chicorée	683	767	525	590	2565
Ciment	—	653	—	—	653
Cordages	93	28	42	22	185
Drâches	190	583	234	494	1501
Eaux minérales	—	247	371	28	646
Engrais chimiques	26	—	—	—	26
Épiceries	296	495	508	198	1492
Farine	897	404	475	961	1637
Fer ouvré	1277	2611	722	1146	5756
Fromage	1013	1162	864	1044	4083
Fruits	110	93	2737	214	3154
Fumier	—	152	—	35	187
Glace (eau congelée)	62	55	817	—	484
Groupages	2864	2443	2674	8000	10981
Houblon	52	78	120	605	855
Houille et briquettes	19365	19977	20523	21886	81751
Huile	414	140	378	14	946
Jouets	638	528	513	1171	2845
Lapins abattus	908	172	394	1077	2846
Macadam	2210	3112	5626	1801	12749
Machineries	213	314	213	569	1299
Marbre ouvré	180	282	216	940	968
Matériel de foire	—	—	56	225	280
Meubles	96	552	317	86	1001
Nitrate	—	275	—	—	275
Oeufs	2404	1096	829	186	5215
Paille	295	174	65	287	621
Papier	449	449	277	320	1505
Pavés	394	1229	622	56	1801
Pétrole	270	71	—	210	551
Pierre de taille	968	2251	878	2254	6351
Plantes	93	106	68	108	375
Plomb	14	54	—	—	68
Poisson frais	142	77	99	51	369
Pommes de terre	1178	1125	859	216	2872
Porcs abattus	489	98	60	237	678
Poteries	41	41	25	28	130
Pulpes	15	—	—	935	935
Sel	99	121	79	37	336
Sucre	260	188	80	88	561
Tissus	758	680	542	640	2570
Tuiles	179	140	60	48	427
Tuyaux en grès	288	173	139	220	775
Tuyaux en fonte	—	36	—	—	36
Tourbe	76	—	—	—	76

NATURE DES MARCHANDISES	NOMBRE DE TONNES DE 1000 KILOS				
	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	TOTAL
Vannerie	153	95	131	167	551
Verrerie	475	220	160	160	1015
Vidanges	55	179	86	0	339
Vin	97	144	42	32	311
Volaille et gibier	428	107	99	1018	1647
Trafic total à l'arrivée .	51645	58506	52974	50214	208339

B. — STATION D'OSTENDE-MARITIME.

Bordures	65	184	—	—	199
Cendres	540	1865	270	—	2175
Chaux	20	—	70	60	150
Déchets de carrières	—	203	931	558	1697
Eaux minérales	10	16	11	0	87
Fer armé	17	336	495	73	941
Houille et briquettes	975	815	635	840	2765
Huile	451	445	887	575	1858
Machineries	80	3	—	—	83
Pavés	1810	2120	1720	270	5920
Pierres brutes et taillées	129	247	220	59	648
Tuyaux en fonte	133	32	16	—	181
Verreries	2	1	1	1	5
Divers	60	48	88	79	276
Totaux .	4285	5786	4844	2010	16875

§ 2. — Marchandises au départ d'Ostende.

Tableau indiquant en tonnes de 1000 kilos, par nature des principales marchandises, le trafic au départ pendant l'année 1906 :

A. — STATION D'OSTENDE.

Bois de construction	3408	2881	2608	2758	11605 -
Briques	95	—	81	—	126
Céréales	1064	427	258	711	2455
Chiffons	356	418	379	488	1641
Coke	671	507	837	969	2975

NATURE DES MARCHANDISES	NOMBRE DE TONNES DE 1000 KILOS				
	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	TOTAL
Eaux minérales	138	107	149	168	569
Fumier	95	15	—	45	155
Glace (eau congelée)	615	892	3585	449	5541
Goudron	153	149	109	146	557
Houille	9060	14103	5956	9375	39294
Laine brute	336	275	116	708	1435
Matériel de foire	—	—	—	312	312
Meubles	153	180	141	361	785
Nitrate	8846	1799	408	27	6080
Sable	—	56	—	9	65
Sulfate	496	576	—	47	1119
Vidanges	80	165	584	201	981
Poisson frais	5962	8580	8295	4049	16886
Trafic total au départ .	88679	81218	24401	27872	115670

Poisson frais
à grande vitesse vers :

l'Allemagne	1266	423	440	536	2665
la France	57	88	19	121	230
la Hollande	867	5	—	7	879
la Suisse	158	158	189	197	682

B. — STATION OSTENDE-MARITIME.

Billets	2311	3416	5639	5442	16808
Bois de construction	6722	7812	8814	9516	32864
Chiffons	1	—	1	—	2
Meubles	2	—	3	2	7
Mitraille de fer, acier et fonte	28	47	141	278	484
Nitrate	1759	1575	2164	—	5498
Rails	22	47	285	138	492
Totaux .	10840	12897	16547	15871	55655

CHAPITRE V.
DES TRANSPORTS PAR EAU.

Navigation intérieure

Le tableau ci-après indique pour 1906 le nombre de bateaux d'intérieur entrés et sortis du port, ainsi que leur tonnage.

MARCHANDISES	JANVIER				FEVRIER				MARS				
	ENTRÉES		SORTIES		ENTRÉES		SORTIES		ENTRÉES		SORTIES		
	NAVIRÉS	TONNES											
Bois	2	25	15	2739	»	»	20	3224	1	373	21	3737	
Brèques	2	286	2	100	»	»	4	231	4	402	8	599	
Charbon	3	852	23	2434	5	1459	18	1870	3	769	20	2445	
Ciment	4	895	1	168	1	380	»	5	881	»	»	»	
Beurts	55	3420	50	3210	54	330	50	3210	54	3427	50	3240	
Eau	14	816	»	»	14	1024	»	»	13	1008	»	»	
Glace.	4	170	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	
Grains	2	142	3	250	7	670	»	»	3	93	»	»	
Nitrate	»	1	50	»	»	5	647	3	362	2	102	»	
Pierres	1	174	»	»	»	»	»	»	1	101	»	»	
Vides.	33	»	25	»	44	»	21	»	46	»	20	»	
Totaux	1906	117	6781	120	8931	122	6493	118	9182	130	7446	124	10039
DIFFÉRENCE	17	-	2694	20	285	12	2782	22	34	4	928	1	2046
	-	-	-	-	-	-	-	-	+	+	+	+	+

	MARCHANDISES												
	AVRIL						MAI						
	Navires		Tonnes		Navires		Tonnes		Navires		Tonnes		
Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties		
Bois . .	1	153	16	2058	5	720	20	4207	1	106	27	4124	
Briques .	3	479	14	899	»	13	804	3	772	2	175		
Charbon .	2	363	36	4473	1	283	29	3689	4	1123	17	1612	
Ciment .	6	1254	»	6	1011	»	»	5	1017	»	»		
Beurts .	56	3379	50	3210	58	3441	50	3212	57	3524	50	3210	
Eau . .	10	760	»	»	11	816	»	»	13	968	»	»	
Glace. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Grains .	5	502	3	138	»	»	»	»	6	327	»	»	
Nitrate .	1	150	»	»	1	200	»	»	1	262	»	»	
Pierre .	»	»	»	»	6	2563	»	»	»	»	»	»	
Vides .	46	»	23	»	45	»	25	»	30	»	35	»	
Totaux	1906	130	7020	142	10478	133	9069	137	12212	120	8086	131	9121
DIFFÉRENCE	+ 1905	+ 127	+ 6872	+ 130	+ 7835	+ 149	+ 10351	+ 139	+ 8540	+ 113	+ 8883	+ 114	+ 6548

MARCHANDISES	JUILLET				AOUT				SEPTEMBRE				
	Entrée		Sorties		Entrées		Sorties		Entrées		Sorties		
	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	
Bois . .	2	147	15	2141	1	50	16	1912	1	68	12	1561	
Briques .	4	1231	»	»	»	1	42	»	»	»	»	»	
Charbon	6	1437	11	1109	7	1523	16	1433	6	1642	21	2135	
Ciment .	14	3772	»	»	7	1574	»	»	10	1868	»	»	
Beurts .	58	3444	50	3210	58	3431	50	3210	56	3408	54	3486	
Eau . .	14	1064	»	»	15	1200	»	»	11	856	»	»	
Glace. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Grains .	2	126	»	»	4	140	»	»	5	651	1	249	
Nitrate .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Pierre .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Vides .	26	»	42	»	24	»	34	»	31	»	37	»	
Total	{ 1906	126	11224	118	6460	116	7918	117	6597	120	8493	125	7431
	1905	117	7789	120	7721	117	7817	113	8088	114	10715	125	10548
DIFFÉRENCE	9	3432	2	1261	1	101	4	1491	6	2222	—	3087	
	+	+	—	—	—	+	+	—	+	—	—	—	

MARCHANDISES	OCTOBRE				NOVEMBRE				DÉCEMBRE				
	Entrées		Sorties		Entrées		Sorties		Entrées		Sorties		
	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	
Bois .	3	418	15	2813	12	469	8	1456	1	400	14	2343	
Briques .	—1	60	»	»	5	619	»	»	5	287	»	»	
Charbon	7	1685	17	1450	4	926	19	2167	3	687	16	1625	
Ciment .	6	1296	»	»	9	2091	1	87	8	1247	»	»	
Beurts .	55	3440	50	3210	54	3355	50	3210	59	3700	55	3465	
Eau . .	9	704	»	»	11	816	»	»	12	879	»	»	
Glace. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Grains .	7	449	»	»	6	881	2	172	4	510	2	140	
Nitrate .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Pierre .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Vides .	20	»	23	»	25	»	27	»	32	»	32	»	
Total	{ 1906	108	8052	105	7473	116	9157	107	7092	124	7410	119	7573
	1905	117	10235	114	6780	115	6719	107	6901	122	7497	125	9468
DIFFÉRENCE	9	2183	9	713	1	2438	—	791	2	87	6	1895	
	—	—	—	+	+	+	—	+	+	—	—	—	

T O T A U X

MARCHANDISES	Entrées		Sorties	
	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes
Bois.	20	2630	199	32315
Briques.	24	4136	44	2850
Charbon	51	12429	243	26442
Ciment.	81	17236	2	255
Beurts.	674	41249	609	39053
Eau.	144	10901	»	»
Glace	4	170	»	»
Grains	51	4491	11	929
Nitrate.	6	974	8	799
Pierre	8	2843	»	»
Vides	899	»	344	»
TOTaux		1906	1462	97059
		1905	1463	98256
Définition	—	—	—	—
Définition	1	1197	24	4862
Définition	—	—	—	+

**SECTION II.
Navigation maritime.**

Le tableau ci-après indique le mouvement d'importation et d'exportation par voie de mer et d'après la nature des marchandises pendant l'année 1906 :

DATES	BOIS				CHARBON				GLACE			
	Entrées		Sorties		Entrées		Sorties		Entrées		Sorties	
	Navires	Tonnes										
Janvier .	1	374	»	»	9	4241	»	»	»	»	»	»
Février .	3	2190	»	»	12	5958	»	»	2	605	»	»
Mars .	3	2009	»	»	13	6207	»	»	5	1366	»	»
Avril .	3	2530	»	»	20	10058	»	»	5	1408	»	»
Mai .	6	4862	»	»	12	5880	»	»	3	907	»	»
Juin .	6	5268	»	»	9	3766	»	»	6	1886	»	»
Juillet .	6	3506	»	»	9	4290	»	»	9	2856	»	»
Août .	7	5720	»	»	8	3876	»	»	10	3333	»	»
Septem .	6	6094	»	»	10	4680	»	»	7	2248	»	»
Octobre .	6	6069	»	»	10	5154	»	»	1	386	»	»
Novem .	7	4833	»	»	10	5076	»	»	4	1151	»	»
Décem .	10	8879	»	»	8	3572	»	»	1	386	»	»
Total	1906	82284	»	»	129	62707	»	»	53	16532	»	»
Total	1905	63025	2	1625	93	42476	»	»	44	13324	»	»
DIFFÉRENCE	—	10641	2	1625	32	20232	»	»	9	3208	»	»
DIFFÉRENCE	—	—	—	—	+	+	»	»	+	+	»	»

DATES	D I V E R S E S												
	G1. Steam N° C°				Sté Cockerill				Autres				
	Entrée		Sortie		Entrée		Sortie		Entrée		Sortie		
	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	
Janvier.	10	3704	10	3704	27	10497	26	10108	2	110	1	639	
Février .	8	2743	8	2743	24	9330	23	8941	2	201	6	867	
Mars . .	8	3018	8	3018	27	10497	28	10836	3	877	5	994	
Avril . .	9	3351	10	3694	24	9330	23	8940	—	—	2	212	
Mai . .	8	3293	8	3293	27	10496	28	10886	—	—	—	—	
Juin . .	12	5038	10	3737	25	9718	26	10106	—	—	—	—	
JUILLET . .	9	3086	9	3086	26	10108	25	9719	3	137	4	2952	
Août . .	9	3086	9	3086	26	10108	26	10108	2	99	3	180	
Sept. . .	9	3361	8	3018	26	10108	26	10108	4	536	—	—	
Octobre. .	9	3224	9	3224	26	10108	27	10497	1	65	2	131	
Nov. . .	8	2743	8	2743	26	10107	25	9719	—	—	—	—	
Décembre	8	2743	8	2743	24	9330	25	9719	1	86	—	—	
Total	{ 1906	107	39390	105	38089	308	419937	308	119737	18	2111	23	5975
	{ 1905	105	41633	105	41633	308	119745	311	120901	17	1094	19	7739
DIFFÉRENCE	2	2243	—	3544	—	2	3	1164	1	1017	4	1764	
	+	—	—	—	+	—	—	+	+	+	—	—	

DATES	NITRATE				EST				
	Entrées		Sorties		Entrées		Sorties		
	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	
Janvier . .	1	1785	»	»	»	»	11	4799	
Février . .	1	1492	»	»	2	76	16	9340	
Mars . . .	»	»	»	»	1	38	20	10592	
Avril . . .	1	1061	»	»	1	38	27	13765	
Mai . . .	1	1594	»	»	3	204	25	13370	
Juin . . .	1	1909	»	»	3	806	22	11442	
Juillet . . .	»	»	»	»	2	612	26	9887	
Août . . .	»	»	»	»	3	180	27	14636	
Septembre .	»	»	»	»	2	3030	29	16440	
Octobre . .	1	877	»	»	1	66	22	10810	
Novembre .	»	»	»	»	1	76	22	12858	
Décembre .	»	»	»	»	»	»	22	13886	
Total	{ 1906	6	8718	»	»	19	5126	269	141765
	{ 1905	41	43712	»	»	13	5929	228	131086
Difference .	5	4994	»	»	6	803	41	10679	

T O T A U X

DATES	Entrées		Sorties	
	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes
Janvier	50	20711	48	19250
Février	54	22595	53	21891
Mars	60	24012	61	25430
Avril	63	27786	60	25935
Mai	61	27294	63	27950
Juin	57	26646	56	24841
Juillet	67	26547	65	26295
Août	65	26402	65	28010
Septembre	64	29732	64	29634
Octobre	55	25949	60	24662
Novembre	56	24036	55	25320
Décembre	52	24996	55	26348
Totaux		1906	704	306706
		1905	667	301448
Différence		37	5258	37
		+	+	+
				2850

TABLEAU II.

MOIS	ALLEMAND				ANGLAIS				BELGE				
	Entrées		Sorties		Entrées		Sorties		Entrées		Sorties		
	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	
Janvier.	»	»	»	»	21	8055	20	8382	27	10497	26	10108	
Février .	1	680	1	680	22	8508	21	6408	24	9930	23	8941	
Mars .	3	2009	2	1252	22	8775	25	10985	27	10497	28	10886	
Avril .	5	3655	5	3351	26	11195	24	10292	24	9830	23	8940	
Mai .	4	2515	5	3576	22	8340	23	9115	27	10496	28	10886	
Juin .	8	6043	8	6043	14	5401	13	5373	27	10496	28	10543	
Juillet .	7	3902	5	2646	19	7678	19	7679	29	10255	29	9917	
Août .	5	3478	6	4162	18	6005	18	6005	28	10207	28	10545	
Sept. .	7	8706	8	8706	18	6648	17	6272	30	10644	29	10255	
Octobre. .	7	5860	6	4228	19	7700	21	7355	26	10108	27	10497	
Nov. .	3	1760	3	2830	17	6771	18	7648	28	11613	26	10531	
Décembre	4	2310	5	2372	15	7215	15	7215	25	10377	26	10414	
Totaux	{ 1906	54	40918	54	40346	283	92291	234	92729	322	123850	321	122463
	{ 1905	26	20097	27	22532	228	106376	228	105936	324	123393	326	124451
DIFFÉRENCE	28	19921	27	17814	5	14085	6	13207	2	457	5	1988	
	+	+	+	+	+	-	+	-	-	+	-	-	

MOIS	DANOIS				FRANÇAIS				HOLLANDAIS				
	Entrées		Sorties		Entrées		Sorties		Entrées		Sorties		
	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	
Janvier .	1	374	1	374	1	1785	»	»	»	»	»	»	
Février .	»	»	»	»	»	1	1785	1	749	1	749		
Mars .	1	174	»	»	1	52	1	52	»	»	»	»	
Avril .	3	1901	3	1944	»	»	»	»	»	»	»	»	
Mai .	1	767	1	767	1	1594	»	»	»	»	»	»	
Juin .	1	182	»	»	1	1909	»	»	»	»	»	»	
JUILLET .	1	182	1	182	1	556	2	2150	1	608	»	»	
Août .	3	1738	2	1020	»	»	1	1909	»	»	1	608	
Septemb.	1	182	2	900	»	»	»	»	»	»	»	»	
Octobre .	1	718	2	900	»	»	»	»	»	»	»	»	
Novemb.	1	182	1	182	»	»	»	»	»	»	»	»	
Décem .	2	642	2	642	»	»	»	»	»	»	»	»	
Total	1906	16	7042	15	6911	5	5896	- 5	5896	2	1357	2	1357
Total	1905	9	4631	9	4631	1	1785	1	1785	1	597	1	597
DIFFÉRENCE		7	2411	6	2280	4	4111	4	4111	1	760	1	760
	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	

MOIS	NORVÉGIENS				SUÉDOIS				TOUX 1906				
	Entrées		Sorties		Entrées		Sorties		Entrées		Sorties		
	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	
Janvier .	»	»	1	386	»	»	»	»	60	20711	48	19250	
Février .	—	3518	6	3518	1	559	1	559	54	22585	53	21891	
Mars .	5	1756	4	1506	»	»	»	»	60	24012	61	25430	
Avril .	5	1705	5	1408	»	»	»	»	63	27786	60	25985	
Mai .	4	1749	4	1773	12	1833	2	1833	61	27294	63	27950	
Juin .	5	1704	6	1971	1	911	1	911	57	26646	56	24841	
JUILLET .	9	3209	8	2956	1	765	1	765	67	26547	65	26295	
Août .	9	3151	9	3154	1	1215	1	1215	65	26402	65	28010	
Sept .	7	2854	7	2893	1	698	»	»	64	29732	64	29634	
Octobre .	1	386	3	984	1	1177	1	698	55	25949	60	24662	
Novemb.	7	3710	6	2957	»	»	1	1172	56	24036	55	25320	
Décemb.	5	3663	6	4416	1	789	1	789	52	24996	55	26348	
Total	1906	63	27405	65	27922	9	7947	9	7942	704	306706	705	305566
Total	1905	66	32435	66	32739	9	7093	8	6403	667	301448	668	303216
DIFFÉRENCE		3	5080	1	4817	»	854	1	1539	37	5258	37	2350
	+	—	—	—	—	—	+	+	+	+	+	+	

MOIS	TOTALS 1905				DROITS DE BASSIN				DROITS D'ÉCLUSE				
	Entrée		Sorties										
	Navires	Tonnes	Navires	Tonnes	1906		1906		1906		1905		
Janvier .	51	21969	49	20547	3607	77	3520	38	144	22	»	»	
Février .	50	23103	50	22973	3854	55	4302	89	245	96	»	»	
Mars .	55	25200	51	23704	5053	49	4920	00	83	63	»	»	
Avril .	52	20979	56	24779	5870	45	5117	79	190	98	»	»	
Mai .	53	22288	53	21221	5882	38	4332	22	481	27	»	»	
Juin .	55	25325	55	23482	5859	77	5374	21	479	41	359	38	
Juillet .	64	27507	62	27029	5055	16	5374	95	188	51	198	45	
Août .	64	28881	60	28795	5293	55	5845	84	339	20	524	18	
Septem .	66	30659	74	34944	6082	»	7631	79	422	71	750	79	
Octobre .	48	20789	48	20142	4907	38	3645	67	292	13	159	93	
Novem .	55	24523	52	22987	5437	79	4393	86	424	81	338	48	
Décem .	54	30225	58	32663	5990	99	8010	20	670	72	789	58	
Total	1906	667	301448	668	303216	62395	39	62165	77	3913	55	3115	79
	1905	»	»	»	»	62165	77	»	»	3115	79	»	»
DIFFÉRENCE		»	»	»	»	729	62	»	»	797	76	»	»
		»	»	»	»	+		»	»	+	»	»	

Etat récapitulatif des navires déclarés à l'entrée pendant l'année 1906.

Etat récapitulatif des navires déclarés à la sortie pendant l'année 1906.

Navires entrés au port d'Ostende pendant l'année 1906
avec un tirant de 50 décimètres et plus.

1906 DATE	N O M		PAVILLON ET ESPÈCE DE NAVIRE	VENANT DE	CHARGEMENT	TONNAGE	TIRANT D'EAU
	DU NAVIRE	DU CAPITaine					
Janv. 12	Maria Molitor	Chevalier	S'm. J. Franco	Palafrugell -	nitrates	7983	67
Février 8	Ida Pengewen	Tarren	Steun. norv.	Christianssand	bols	931	64
Mars 20	Bridot	Joues	Steun. angl.	Rouen	nitrates	1492	64
Avril 8	Carolina	Blairburn	Steun. angl.	Surinam	charbons	587	51
21	Bridot	Winkler	Steun. danois	Arundel	obtations	1194	53
22	Kunim Minlos	Bliebun	Steun. angl.	Sunderland	bols	1837	50
23	Aurum	Oustakine	Steun. alleen.	Danzig	bols	938	51
Mar. 3	Oustakine	Holtum	Steun. angl.	Plewa	bols	1063	57
10	Franklin	Hartung	Steun. angl.	Bilth	bols	590	52
12	Thunes	Vigfus	Steun. angl.	Suisse land	clambons	524	50
15	Molata Stroem	Henrik	Steun. angl.	Newcastle	bols	776	50
20	Big	Henrik	Steun. angl.	Holmehal	bols	1186	53
21	Presto	Abeens	Steun. norv.	Stockwick	bols	708	52
21	T. M. Foster	Lewison	Steun. angl.	Newcastle	bols	797	55
23	Magnus	Leibnitz	Barque-franc	Queenstown	obtations	610	50
May 20	Hugin	Dolfin	Steun. norv.	Christaphia	nitrate	1693	63
June 1	Tilly Rane	Kleindal	Steun. alleen.	Narr	bols	373	51
7	Stella	Kortt	Steun. alleen.	Fraugend	bols	1854	58
20	Eunisa Minlos	Abag	Steun. alleen.	Danzig	bols	911	55
25	Alimentum	Bach	Steun. alleen.	Stettin	bols	908	56
July 12	Fylgia	Lyvco	Steun. alleen.	Autogaster	nitrate	1908	67
18	Minna	Subtiler	Steun. alleen.	Danzig	bols	436	58
31	Carina	Teall	Steun. alleen.	Stettin	bols	1068	60
Aug. 31	Allua	Luzia	Steun. alleen.	Danzig	bols	680	50
Sept. 4	Sjefstorg	Lucy Andreæn	Steun. alleen.	Danzig	bols	897	50
5	Gebtill	Kyoko	Steun. alleen.	Rambo	bols	1118	50
25	Eunisa Minlos	Eunisa	Steun. alleen.	Wintham	bols	1046	53
29	Lynd	Ruch	Steun. alleen.	Tringsend	bols	718	52
Octobre 2	Peter Skarpe	Pastury	Steun. alleen.	Rambo	bols	1406	52
7	Nyland	Jadson	Steun. norv.	Danzig	bols	1028	52
Obéryndale	Peters	Peters	Steun. alleen.	Danzig	bols	785	51
Dolinkot	Corneet	Wolter	Steun. alleen.	Danzig	bols	1170	57
2	Weg	Brueh	Steun. alleen.	Rambo	bols	829	50
3	Wegh Andersen	Wileen	Steun. alleen.	Rambo	bols	1082	55
16	Vollvits	Wright	Steun. danois	Sunnsvall	bols	631	51
Nov. 23	Rigm	Dukan	Steun. angl.	Juneau	bols	718	52
24	Silene	Corriente	Steun. angl.	Portsmouth	nitrates	877	50
28	Van Dyck	Palm	Steun. alleen.	Rambo	bols	1172	54
Dec. 2	Maurander Oberpräsident	Trossend	Steun. alleen.	Rambo	bols	1886	57
6	Homilia	Peters	Steun. alleen.	Rambo	bols	830	50
7	Albertovits	Linka	Steun. angl.	Rambo	bols	1172	54
12	Nerlios	Sharp	Steun. angl.	Rambo	bols	1890	55
13	Carl XV	Lanch	Steun. norv.	Rambo	bols	863	51
20	Sorrento	Hansen	Steun. norv.	Rambo	bols	1181	55
24	Peter Benoit	Hengenau	Steun. belge	Rambo	bols	1070	52
		Elbingborg			diverses	1047	51

SECTION III.

Service des Paquebots entre Ostende et Douvres.

Le tableau ci-dessous indique la nature et l'importance des transports effectués par la ligne des paquebots de l'Etat d'Ostende à Douvres.

NATURE DES TRANSPORTS	A N N E E 1 9 0 6											NAUTON	
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Décem.	
Nombre de voyageurs	3792	2807	3786	9183	8799	16092	23123	30267	22876	7395	4087	4524	142651
Nombre de colis bagages	2687	1635	1917	4006	5198	6444	12073	14916	11189	4284	2436	2296	68180
Nombre de sacs dépêches	14242	15268	15679	14001	15006	14203	14605	15334	16094	14878	14538	16632	180620
Journaux { Nombre de paquets	419	886	456	390	421	537	507	430	440	433	446	388	5262
Poids	0970	5830	6800	5670	6700	7240	6830	6020	6800	6860	7320	6550	79290
Finances { Nombre de colis	275	243	184	162	187	242	247	250	248	192	176	192	2578
Valeur	956590	788690	1390185	776126	627315	889670	887970	1020290	793510	946305	640610	596025	10214185
Articles de Messageries { Nombre de colis	22281	25163	22762	25140	28001	23633	23731	23313	23838	28072	24871	27732	306487
Poids	175320	218269	214940	202670	229020	196830	198730	185792	230040	256880	206840	23720	2562471
Poissons { Nombre de colis	198	160	97	113	146	538	724	311	471	282	194	130	3106
Poids	8300	10940	4720	4650	4960	21600	33675	14530	23380	14100	10680	8350	189065
Levures { Nombre de colis	91	25	155	108	117	98	102	120	96	106	100	128	1246
Poids	2960	740	4430	3240	4040	2940	3060	3500	3490	3120	3000	3720	38380
Colis postaux	33560	33140	38411	33367	36889	33492	32185	31535	33489	38187	39005	53370	436510

Le tableau ci-après indique l'importance du trafic sur cette ligne pendant la dernière période décennale :

ANNÉE	PASSAGERS	DÉPÈCHES POSTALES	Colis-Bagages Enregistrés	Colis postaux (pet. paquets)
En 1895	116,044	84,750	69,154	321,763
1896	118,366	89,902	71,282	367,131
1897	125,605	108,536	73,403	395,676
1898	119,174	119,948	70,488	341,767
1899	124,058	121,942	74,244	357,762
1900	113,827	133,859	71,318	369,731
1901	127,403	148,142	76,176	371,503
1902	122,049	140,425	69,668	417,547
1903	118,454	135,528	62,852	420,979
1904	122,782	159,729	62,197	414,287
1905				
1906				

SECTION IV.

Services réguliers de Navigation.

Trois services réguliers de navigation maritime à vapeur desservent le port d'Ostende ; ce sont les suivants :

1^e Le service postal des paquebots de l'Etat belge d'Ostende à Douvres (Angleterre). Il fait l'objet des renseignements détaillés à la Section III ci-dessus ;

2^e Le service d'Ostende à Londres de la « General Steam Navigation Company » ;

3^e Le service extra-rapide d'Ostende à Tilbury, fondé par la Société John Cockerill, de Seraing. Ce service, inauguré le 1^{er} juin 1896, relie Ostende au port de Tilbury, sur la Basse-Tamise, à 56 kilomètres de Londres. Ses bateaux quittent Ostende à 2 heures de relevée et arrivent le même soir à 10 heures à Tilbury-Docks, où ils déposent leurs marchandises au moyen de grues hydrauliques, dans les wagons du « London-Tilbury and Southend Railway ». Le lendemain, à 4 heures du matin, les denrées alimentaires qu'ils ont transportées sont vendues aux marchés londoniens de Billingsgate et de Covent-Garden. Le départ de Tilbury a lieu à 8 heures du soir et l'arrivée

à Ostende vers 4 heures du matin, de telle sorte que le déchargement s'effectuant avec toute la célérité possible, les marchandises destinées pour les succursales d'entrepôt parviennent à leur destination dans la matinée du même jour.

Le service d'Ostende à Londres transporte des marchandises et des passagers ; celui d'Ostende à Tilbury ne transporte que des marchandises. Le premier à un départ d'Ostende les jeudi et dimanche de chaque semaine, à une heure de relevée, et le second, un départ d'Ostende les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et dimanche de chaque semaine, à 2 heures de relevée.

Voici les noms des navires qui assurent chacun des services :

NOMS DES STEAMERS	TONNAGE BRUT		NOMBRE D'HOMMES D'ÉQUIPAGE	ARMEMENTS
	Tonneaux	Contièmes de tonneaux		
Swift . .	480	34	19	Général steam Navigation company
Aleurette .	342	91	20	id.
Topaze . .	389	08	14	Société Cockerill
Rubis . .	388	51	14	id.
Saphir . .	388	67	14	id.

CHAPITRE IV.

MOUVEMENT POSTAL.

Le tableau suivant indique l'importance des opérations postales dans les divers bureaux d'Ostende :

RECEIVED

NATURE	OSTENDE (Centre)		OSTENDE (Station)		OSTENDE (Kaisan)	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Timbres poste.	—	230.305,96	—	94.543,84	—	48.177,
Timbres télégraphiques . .	—	8.535,00	—	—	—	—
Pernis de pêche	—	548,00	—	887,00	—	—
Taxe mandats internes . .	—	3.063,20	—	1.244,00	—	232,
Taxe mandats internation. .	—	4.106,84	—	921,78	—	685
Taxe sur bons poste. . . .	—	862,70	—	366,80	—	51,
Mandats internes.	10240	1.274.139,01	3866	500.281,78	721	98.980,
Mandats internationaux . .	7118	436.324,29	1706	98.818,04	901	82.947,
Bons de poste.	18140	123.632,00	6336	50.097,00	787	8.190,
Abonnements journaux. . .	3941	25.149,84	—	10.731,63	—	—
Versements caisse d'épargne.	16883	1.488.232,00	8181	359.002,00	—	—
Versements caisse retraite .	819	17.285,00	501	18.604,00	—	—
Effets commerce dépôt. .	2071	643.223,68	1580	922.896,59	—	—
Quittances déposées. . .	17618	980.558,40	12950	1.408.505,33	—	—
Effets commerce encaissées .	7360	1.795.636,40	1424	814.285,35	—	—
Quittances encaissées . . .	72479	3.208.900,18	6559	228.007,43	—	—
Coupons encaissés	—	2.007,60	—	—	—	—
Objets assurés déposés. . .	1846	2.171.369,51	3086	2.957.980,28	356	401.733,
Objets recommandés déposés	18046	—	8617	—	4793	—
Objets enregistrés distribués	40698	—	285	—	579	—
Lettres express au départ. .	12800	—	17285	—	8114	—

DÉFENSES

TITRE X.

SERVICES COMMUNAUX.

CHAPITRE I.

GRANDE VOIRIE.

§ 1. — Classification.

Par délibération du Conseil Communal du 20 novembre 1906, approuvée par Arrêté Royal du 21 janvier 1907, la voie publique dite Avenue Elisabeth, comprise entre les chaussées de Nieuport et de Thourout, a été classée dans la grande voirie.

Aucune autre modification n'a été apportée à la classification de la grande voirie dans la traverse d'Ostende, qui comprenait au 31 décembre 1906 les routes suivantes :

Longueur.

Km. 16,136.85

» 2,020.90

» 2,222.00

1. La route d'Ostende à Blanckenbergh.

2. Avenue du Congo, partie comprise entre l'origine de la chaussée goudronnée vers Blanckenbergh et le Pont du nouvel avant-port d'Ostende.

3. Route de Bruxelles à Ostende, partie comprise entre les écluses de Slykens et l'origine de la rue de la Chapelle.

Cette section de route comprend la chaussée entre les écluses de Slykens et le pont sur le nouvel avant-port, la route longeant le mur de Quai à Marée de cet avant-port, l'avenue de Smet de Naeyer, la place Vandersweep et la chaussée reliant cette place à la rue de la Chapelle.

4. Traverse d'Ostende, comprenant le Quai de l'Empereur, entre la rue de la Chapelle, l'avenue Henri Serruys, le square Marie-José (côtés Est et Nord), la rue

Royale et la rue Courbe jusqu'à l'avenue de la Reine Km. 1,522.50

5. L'avenue de la Reine, entre la digue de mer et la route d'Ostende à Nieuport. » 0,411.50

6. Avenue des Courses, entre l'avenue de la Reine et la route établie sur la digue de mer, entre l'avancée de l'ancien fort Wellington et Albertus. » 1,008.75

7. Route établie sur la digue de mer, entre l'avancée de l'Ancien fort Wellington et le perré d'Albertus. » 1,406.00

8. Avenue North traversant le quartier d'Ostende-Extension entre la digue de mer et la route d'Ostende à Nieuport. » 0,478.50

§ 2. — Travaux d'amélioration.

Pendant l'année 1906, l'Etat a fait procéder à la réfection de la route d'Ostende à Thourout, entre la route vers Ghilstelles et Wynendaele. La dépense s'est élevée à 366,029.94 francs.

En outre l'Etat (service spécial de la côte) a fait exécuter les travaux suivants :

1^e Travaux de pavage entre le pont sur le nouvel avant-port et l'écluse de chasse, au droit du garage du Yacht Club. fr. 6,390.00

2^e Travaux de pavage de la zone de la Place Vanderzweep occupée par les voies ferrées du chemin de fer de l'Etat. » 11,673.66

3^e Etablissement d'une clôture métallique à la limite Sud des dépendances de la route d'Ostende au Vosseslag. » 4,527.54

4^e Remblais nécessaires à la formation de l'assiette de l'Avenue Elisabeth » 62,118.29

§ 3. — Entretien.

Les routes ont été bien entretenues.

Les frais de l'entretien à forfait du pavage et de l'empierrement se sont élevés, pendant l'année de bail 1905-1906, à 6.170,99 francs.

La dépense des travaux exécutés en dehors du forfait a été de 25.057,87 francs.

**CHAPITRE II.
VOIRIE URBAINE.**

SECTION I.

Plans d'Alignement.

Pendant l'année 1906, le Conseil a adopté les plans généraux d'alignement désignés ci-après :

Numéros	Dates des délibérations du Conseil	Date de l'arrêté royal d'approbation	OBJET.
1	16 janvier et 18 mars 1906.	5 juillet 1906.	Plan général d'alignement et d'expropriation par zones pour les rues aux abords de l'église des SS. Pierre et Paul comprenant : 1 ^e Crédit d'une nouvelle rue entre la rue du quai et la rue du Prince Baudouin. 2 ^e Modification ; a) au tracé de la rue du Prince Baudouin adopté par Arrêté Royal du 11 mai 1897 ; b) de la partie Est de la rue du quai comprise entre la petite rue du quai et l'ancienne place du commerce ; c) de la rue de l'église, cotés Est et Ouest. 3 ^e Élargissement de la petite rue du quai ; 4 ^e Suppression du tronçon de rue créé en prolongement de la rue de l'église par Arrêté Royal du 11 mai 1897.
2	20 février et 10 avril 1906.	9 Octobre 1906.	Plan général d'alignement et d'expropriation par zones pour l'élargissement des rues Wellington et du Sport modifiant les alignements décrétés par Arrêtés Royaux des 5 février 1879 et 5 mai 1898.
3	8 mai et 17 juillet 1906.	22 avril 1907.	Plan général d'alignement des voies publiques du quartier Ouest, approuvé par Arrêté Royal du 20 février 1901 (partie située à l'Est de l'établissement de la propreté publique, des rues hydraulique et des peupliers).

SECTION II.

Ouverture de voies publiques. Remblais.

Dans le courant des années 1905 et 1906 ont été effectués les travaux de remblai de l'Avenue Albert, comprise entre le chaussée de Thourout et l'Avenue de la Reine.

La dépense occasionnée par ce travail a été prélevée sur le crédit spécial de 5.000.000 francs, mis à la disposition de la ville d'Ostende par la loi du 24 octobre 1902. Elle se résume comme suit :

	QUANTITÉS	PRIX UNITAIRES	PRIX
Changement, transport et déchargement de terres, leur mise sous profil, drainage et régâlage	137.369m ³	fr. 1.45	199.485,05
Changement, transport et déchargement de terre végétale	19.790m ³ 032	1.15	22.758,54
Modification de l'inclinaison de la rue latérale (côté Nord), reprise de terres	2.296m ³ 875	0.70	1.607,81
Conduites en béton armé de 0 ^m 60 de diamètre intérieur y compris le placement, les terrassements et les époulements	187 m.	13.00	2.421,00
Conduites en béton armé de 0 ^m 50 de diamètre intérieur y compris le placement, les terrassements et les époulements	104 m. 30	10.00	1.043,00
Conduites en béton armé de 0 ^m 30 de diamètre intérieur, y compris le placement, les terrassements et les époulements	22 m.	6.00	132,00
Maconnerie de briques de la localité dites « heelbak » au mortier de ciment, y compris le jointolement et le crépiage du côté des terres	11m ³ 206	20.00	224,12
Béton composé de 1m ³ de briquailles et de 0m ³ 600 de mortier de ciment avec mise en œuvre	4m ³ 644	16.50	76,63
Total francs.			227.458,15

SECTION III.

Travaux de pavage.

§ 1. — Pavages neufs.

Des pavages en pavés neufs de porphyre de Quenast ont été établis aux endroits suivants :

1^o Rue des Sœurs blanches, entre la rue archiduchesse et l'avenue Henri Serruys . . m² 789,83
2^o Rue Archiduchesse (partie) m² 182,08

L'échantillon mis en œuvre a été le pavé oblong de 10/16/13 demi-retailé.

3^o Entrée latérale sud de l'église des SS.
Pierre et Paul m² 134,75

L'échantillon mis en œuvre a été le pavé 13/20/13 retailé.

Les travaux de pavage neuf ci-dessus ont été exécutés par la Société anonyme des carrières de Quenast, aux conditions de la convention intervenue entre l'administration Communale et la Société précitée en date du 12 mai 1903.

4^o Jusqu'au 31 décembre 1906, les pavages neufs des terre-pleins des nouvelles installations maritimes, payables par annuités et aux mêmes conditions de la convention susmentionnée, sont les suivants :

Terre-plein du bassin à flot, rive Est . .	m ² 4881,51
Idem. rive Ouest. . .	7500,92
Terre-plein du bassin au bois rive Est . .	4422,50
Idem. rive Ouest. . .	813,34
Ensemble	m ² 17618,27

Les pavés oblongs utilisés pour ces pavages sont de l'échantillon 10/16/13 demi-retailés.

Le montant de l'annuité est de 1,14 fr. par m², soit donc 20084,83 francs à payer annuellement à partir du premier juillet 1907.

§ 2. — Pavages en pavés de remploi sans terrassement.

	<i>Superficie.</i>		<i>Superficie.</i>
Abords des bassins de commerce . . .	m ² 4.050,00	Rue de Flandre . . .	462,00
Au boulevard van Iseghem	100,00	Rue des Sœurs blanches	230,00
Chaussée de Ghislain	1.158,00	Boulevard du Midi . . .	2.516,00
Rue du Chemin de fer	412,00	Rue Marie-Thérèse . . .	465,00
Quai des Pêcheurs	758,00	Rue de Stockholm . . .	385,00
Rue de Berlin	1.057,00	Avenue de la Reine . . .	180,00
Rue et rampe du Cerf	1.385,00	Rue du Vélodrome . . .	575,00
Rue Christine	1.494,00	Rue de l'Orphelinat . . .	157,00
Rue des Deniers	1.825,00	Rue du Moulin	378,00
Rue Traversière	269,00	Rue de l'Avenir	314,00
Rue Léopold II	1.400,00	Rue des Cordiers . . .	2.350,00
Rue St-Paul	668,00	Rue des Chariots . . .	960,00
Rue Christine	940,00	Rue des Briquetiers . . .	540,00
Rue d'Est	355,00	Rue du Port franc . . .	670,00
Rue de Leffinghe	2.475,00	Rue des Charpentiers . . .	480,00
Rue Archiduchesse	360,00	Rue Cour Marie	244,00
Square Marie-José	220,00	Chaussée vers le Contredam	590,00
Rue d'Ouest	2.520,00	Rue Peter Benoit . . .	1.450,00
Rue de Liège	225,00	Rue Wellington . . .	152,00
Rue de Constantinople	1.200,00	Rue de l'Hippodrome . . .	1.810,00
Rue d'Amsterdam	2.200,00	Rue François Musin . . .	870,00
Rue du Polder	580,00	Rue Muscar	1.040,00
Rue de la Gare	576,00	Rue des Champs	590,00
Rue des Champs	590,00	Rue de Raversyde	4.842,00
Rue Euphrosine Beernaert	475,00	Rue du Caire	307,00

§ 3. — Travaux exécutés à la pince.

Rue du Caire	285,00	Rue de Bruxelles . . .	166,00
Rue du Chemin de fer	874,00	Rue de Berlin . . .	64,00
Rue des Briquetiers	900,00	Rue de Babylone . . .	100,00
Rue Christine	1.018,00	Rue des Sœurs Blanches	77,00
Rue de Leffinghe	198,00	Rue E Beernaert . . .	66,00
Rue du Cerf	154,00		

Superficie.

Rue St Petersbourg	m ²	1.000,00
Place Léopold I	m ²	160,00
Rue de la Corderie	m ²	168,00
Rampe Est du Kursaal	m ²	168,00
Rue Wellington	m ²	385,00
Rue de Flandre	m ²	50,00
Digue de mer	m ²	80,00
Rue Marie-Thérèse	m ²	158,00
Rue du Quai	m ²	50,00
Boulevard du Midi	m ²	85,00
Quai du Chantier	m ²	592,00
Rue du Caire	m ²	120,00
Rue du Vélodrome	m ²	524,00
Rue du Polder		m ² 164,00
Chauss. de Ghisteilles		m ² 1.028,00
Rue Peter Benoit		m ² 126,00
Rue des Deniers		m ² 648,00
Rue du Village		m ² 336,00
Rue des Brigantins		m ² 154,00
Rue des Hospices		m ² 155,00
Chaussée vers le Con-		
tredam		m ² 1.540,00
Chaussée de Thourout		m ² 200,00
Rue d'Amsterdam		m ² 625,00
Rue de Constantinople		m ² 135,00
Rue Frère-Orban		m ² 966,00
		m ² 13.425,00

SECTION IV.

Service des égouts.

Nouveaux égouts. — Dans la rue du Sport, l'égout existant a été prolongé sur une longueur de 50 mètres.

Embranchements d'égouts. — Pendant le présent exercice, il a été établi 41 raccordements reliant les nouvelles constructions à l'égout public.

8 raccordements ont été placés pour des immeubles reconstruits.

9 conduits d'égout ont été modifiés ou abaissés.

Il a été introduit 8 demandes pour l'établissement d'un branchement d'égout à des anciens immeubles qui n'étaient pas raccordés.

SECTION V.

Entretien des trottoirs

Les trottoirs placés devant les nouvelles constructions sont au nombre de 53 ; le développement en est de 545,73 mètres courants et la superficie de 1317,13 mètres carrés.

43 trottoirs ont été établis à la suite de modifications apportées aux immeubles. Ce développement représente une longueur de 268,51 mètres. La superficie en est de 774,39 mètres carrés.

CHAPITRE III.

SERVICE D'ENTRETIEN DE LA COTE.

SECTION I.

Port d'Ostende.

§ 1^e. — *Entretien.*

L'entretien des ouvrages du Port d'Ostende et de ses dépendances a occasionné pendant l'année de bail 1905-06, une dépense de 176.043,77 francs.

Les dragages d'entretien du port ont atteint, pendant la dernière année de bail, un volume de 551.568 mètres cubes, représentant une dépense de 234.310,53 francs.

L'entretien de la passe directe du Stroombank a exigé l'enlèvement de 349.997 mètres cubes, soit une dépense de 97.999,16 francs.

L'entretien de la passe Est du Stroombank a réclamé le dragage de 249.994 mètres cubes, soit une dépense de 69.998,32 francs.

§ 2. — *Travaux d'amélioration.*

Les travaux suivants ont été exécutés aux frais de l'Etat : administration des Ponts et chaussées.

1. Reconstruction de la batterie établie sur l'estacade Est du chenal du port d'Ostende, fr. 89.880.

2. Appropriation des postes d'accostage de la rive Est du nouvel avant-port, fr. 12.075.

3. Transformation du 4^e poste du débarcadère des paquebots, fr. 55.000.

4. Fourniture de 4 vases ornementaux à placer au pont viaduc de l'Avenue de Smet de Naeyer, fr. 3.600.

5. Fourniture d'un grand candélabre à sept lanternes en bronze pour la même Avenue, fr. 4.400.

6. Fourniture du piédestal de ce candélabre en granit poli et pierre bleue, fr. 3.750.

7. Fourniture de 2 plaques commémoratives en bronze

à placer au pont en arc sous l'avenue de Smet de Naeyer, fr. 3.360.

8. Travaux de pavage sur les dépendances des nouvelles installations maritimes, fr. 85.195.

9. Fourniture et mise en place de bronzes décoratifs et des lanternes à appliquer aux masts à placer le long de l'avenue de Smet de Naeyer, fr. 191.798.

10. Aménagement des rués situées sur la rive gauche de la dérivation du canal de Bruges à Ostende, fr. 20350,50.

11. Fourniture des modèles des lions en bronze à placer au pont tournant amont sur l'écluse maritime, fr. 9.000.

12. Fourniture de 4 socles en pierre de taille destinés à supporter ces lions, fr. 6.400.

13. Fourniture et placement de 4 lions en bronze, fr. 20.000.

14. Mise en dépôt du sable nécessaire à la charge d'essai à placer à l'arrière du mur de quai à marée aux installations maritimes, fr. 24.480.

15. Fourniture et mise en place des lanternes à appliquer aux candélabres à placer sur la rampe reliant le quai Ouest du bassin à flot à l'avenue de Smet de Naeyer, fr. 1.325.

16. Construction, montage et mise en état de parfait fonctionnement des engins mécaniques et des équipements nécessaires à la manœuvre des vannes de la nouvelle écluse de chasse (travaux en construction), fr. 238.900.

17. Installation d'une cloche de brume sur l'estacade Est du chenal du port (travaux en construction), fr. 14.600.

18. Prolongement du poste d'accostage du grand remorqueur de l'Etat (travaux en construction), fr. 22.300.

19. Construction d'un gril en charpente devant le garage du yacht-club (travaux en construction), fr. 8.020.

SECTION II.

Côtes et dunes.

§ 1. — Travaux d'amélioration et d'entretien.

A. En 1904 avaient été achevés les travaux de construction d'un perré avec promenoir reliant l'un à l'autre les

ouvrages construits à l'ouest d'Albertus et à l'est de Middelkerke. Ces travaux ont coûté fr. 1.001.956,80.

B. En 1905, l'administration des Ponts et Chaussées décida la construction d'un nouveau perré avec promenoir reliant les perrés existants à Middelkerke et à Westende. Cette entreprise constituait un marché à bordereau de prix et les travaux y relatifs ont donné lieu aux dépenses suivantes .

en 1905 : fr. 340.000

en 1906 : fr. 260.000

L'achèvement du travail se poursuit.

C. En 1906, le service spécial de la côte a adjugé la construction de deux épis d'ensablement entre les jetées n° 6 et 7 à Ostende. Ce travail a coûté fr. 12.157,22.

D. L'entretien de la côte entre Ostende et la frontière française a donné lieu pendant l'année de bail 1905-1906 à une dépense de fr. 81.364,81.

Celui de la côte comprise entre notre ville et la frontière néerlandaise a occasionné une dépense de fr. 187.206,09.

§ 2. — Phares et fanaux.

L'entretien des installations du phare d'Ostende a donné lieu à une dépense de 2791,29 francs.

Une amélioration très notable a été apportée en 1906 aux appareils d'éclairage des phares d'Ostende, de Blankenbergh et de Knocke ; elle a coûté la somme de 58.818 francs.

§ 3. — Marées extraordinaires.

Au cours de l'année 1906, les marées qui ont dépassé la hauteur de la marée haute moyenne des vives eaux ordinaires, soit à la côte 4^{me} au-dessus du zéro d'Ostende, sont les suivantes :

Le 11 janvier à 0 h. 15 — 4,70	Le 27 janvier à 14 h. 05 — 4,80
12 " 13 h. 20 — 4,90	29 " 3 h. 05 — 4,70
13 " 1 h. 40 — 4,70	8 février 23 h. 55 — 5,30
13 " 14 h. 00 — 4,80	9 " 12 h. 15 — 4,90
14 " 2 h. 25 — 4,70	12 " 2 h. 05 — 4,70
25 " 12 h. 35 — 4,75	28 " 3 h. 05 — 4,75
26 " 1 h. 00 — 4,85	9 mars 11 h. 05 — 4,70

Le 9 mars	23 h. 30 — 4.90	Le 3 octobre	12 h. 35 — 4.85
12 »	14 h. 25 — 6.30	4 »	0 h. 50 — 4.70
13 »	1 h. 40 — 5.60	18 »	12 h. 05 — 4.85
13 »	14 h. 05 — 5.00	19 »	0 h. 30 — 4.80
14 »	2 h. 25 — 4.75	19 »	12 h. 50 — 4.75
25 »	0 h. 15 — 4.70	20 »	1 h. 15 — 4.70
11 avril	1 h. 15 — 4.75	21 »	2 h. 00 — 4.85
11 »	13 h. 40 — 4.75	21 »	14 h. 25 — 4.75
12 »	2 h. 05 — 4.75	13 novembre	21 h. 40 — 4.70
8 mai	11 h. 35 — 4.75	15 »	23 h. 15 — 4.75
8 »	24 h. 00 — 4.75	16 »	11 h. 40 — 4.90
9 »	12 h. 30 — 4.90	17 »	0 h. 05 — 4.75
10 »	0 h. 55 — 4.95	17 »	12 h. 30 — 4.75
10 »	13 h. 20 — 4.85	18 »	0 h. 55 — 4.75
11 »	1 h. 45 — 4.75	18 »	13 h. 20 — 4.90
12 »	2 h. 40 — 4.70	19 »	1 h. 45 — 4.75
8 juin	13 h. 00 — 4.70	19 »	14 h. 10 — 4.85
9 »	1 h. 30 — 4.75	20 »	15 h. 05 — 4.75
7 juillet	0 h. 25 — 4.70	30 »	11 h. 35 — 4.70
8 »	1 h. 15 — 4.70	30 »	23 h. 55 — 4.90
9 »	2 h. 10 — 4.75	1 décembre	12 h. 15 — 5.40
6 août à	1 h. 00 — 4.75	4 »	1 h. 45 — 5.00
21 »	13 h. 00 — 4.70	5 »	14 h. 25 — 4.75
23 »	14 h. 25 — 4.80	14 »	10 h. 20 — 4.75
6 septembre	14 h. 20 — 4.85	14 »	22 h. 45 — 4.90
20 »	13 h. 15 — 4.70	15 »	11 h. 15 — 4.75
21 »	14 h. 00 — 4.70	18 »	14 h. 00 — 4.75
3 octobre	0 h. 15 — 4.95		

SECTION III.

Canaux et Rivières.

§ 1. — Travaux d'entretien.

L'entretien des voies navigables fait l'objet d'une entreprise à bordereau de prix et tombe à charge de l'Etat.

Pendant l'année de bail 1905-1906, l'entretien du Canal de Bruges à Ostende a donné lieu à une dépense de 55.284,89 francs.

§ 2. — Travaux d'amélioration.

4. Le 29 avril 1905 ont été adjugés les travaux de construction de murs de quai et d'un bassin en aval du pont

de la porte de Bruges en cette ville et d'appropriation de l'écluse et du syphon du Contredam, situés sur la dérivation du canal de Bruges à Ostende.

Le devis estimatif de ces travaux s'élevait à fr. 779.261,65. Il fut adjugé à M. Storms Ernest, entrepreneur de travaux publics, à Bruges, moyennant la somme de fr. 699.000.

Les travaux exécutés au 31 décembre 1906 représentent une valeur de fr. 350.000.

B. Modifications aux passerelles de halage, établies au pont en arc sur la dérivation du canal de Bruges à Ostende, au passage de l'avenue de Smet de Naeyer, fr. 7590.

§ 3. — Chômage de la navigation. Baisse des eaux.

Le chômage de la navigation sur la dérivation du canal de Bruges à Ostende (partie comprise entre l'origine aval du bassin d'évolution et le premier bassin de commerce) prévu pour permettre l'exécution des travaux à cette partie du canal a été prolongée jusqu'au 1 octobre 1907.

CHAPITRE IV.

SERVICE DES BATIMENTS COMMUNAUX.

SECTION I.

Travaux extraordinaires.

§ 1. — Installations maritimes. Entrepôt et trois hangars.

En séance du 30 janvier 1906, le Conseil communal approuva les cahier des charges, métré descriptif et plans relatifs aux travaux de construction d'un entrepôt et de trois hangars à ériger sur les terre-pleins du nouveau bassin à flot, ainsi que des travaux de terrassement pour l'élargissement du terre-plein Ouest du même bassin.

L'adjudication a eu lieu le 14 janvier 1906.

Le plus bas soumissionnaire, M. H. Smis-Valcke, a été déclaré adjudicataire des travaux moyennant la somme globale de fr. 747.506,52.

§ 2. — *Musée d'antiquités.*

Par suite du projet de construction d'un groupe scolaire sur les propriétés communales situées rue de l'Est et rue de l'Eglise, il a été nécessaire de déplacer le musée ancien qui se trouvait installé provisoirement dans une de ces propriétés, dénommée « La Plume ».

Le Conseil Communal, eu séance du 8 Mai 1906, a décidé de construire un bâtiment assez simple sur une parcelle de terrain du parc Marie-Henriette, à proximité de l'atelier de la Ville, et a approuvé les plans, métré et cahier des charges relatifs à cette construction.

Les travaux adjugés publiquement ont été confiés à MM. Demeester et Verkempinck pour la somme de 17.924,03 francs.

§ 3. — *Athénée Royal. — Nouvelles classes.*

Par suite de la nécessité d'augmenter le nombre des classes de l'Athénée Royal, le Conseil Communal, en sa séance du 8 Mai 1906, a décidé l'aménagement de 5 nouvelles classes. Le projet avait pour but de permettre le dédoublement des cinquième et sixième des humanités modernes.

Les travaux y relatifs ont fait l'objet d'une adjudication à laquelle il a été procédé le 6 Juillet 1906. Les plus bas soumissionnaires : MM. Demeester et Verkempinck ont été déclarés adjudicataires au prix de 13.995 francs.

§ 4. — *Etablissement des Bains.*

En vue de réaliser les modifications à apporter à l'établissement des bains, au sujet desquelles un accord était intervenu avec Monsieur le Ministre des Finances et des Travaux publics, le Conseil Communal avait autorisé, le 12 Juillet 1904, les travaux à effectuer aux écuries, etc. de l'établissement précité.

Ces travaux comportaient :

1^o La suppression de l'entrée vers la rue Royale et, par suite, le déplacement de la conciergerie vers la rue de Varsovie ;

2^o La construction d'une partie de nouvelles écuries sur les terrains excédents et sur celui à acquérir de l'Etat ;

3^o L'érection du Commissariat de police de la 2^{me} division sur le parc de la place Léopold I.

L'adjudication publique des travaux eut lieu le 9 novembre 1906. Ils ont été confiés aux sieurs C. Engelbrecht et Reynders au prix de leur soumission, s'élevant à la somme de 80.221,40 francs.

§ 5. — *Démolition de l'ancien théâtre.*

L'adjudication publique des travaux de démolition de l'ancien théâtre a eu lieu le 23 novembre 1906. Ces travaux ont été exécutés par le sieur Lust Victor, moyennant un versement dans la caisse communale de la somme de 806 francs.

SECTION II.

Travaux de restauration et d'aménagement.

§ 1. — *Renouvellement des toitures de l'école de garçons n° 1.*

A diverses reprises, le service technique avait fait ressortir la nécessité de faire renouveler les toitures du groupe scolaire comprenant l'école de pêche et l'école de garçons n° 1.

En séance du 8 mars 1906, le Collège échevinal a autorisé d'adjuger les travaux y relatifs, aux clauses et conditions du cahier des charges, qui fut approuvé par le Conseil communal en séance du 23 février 1904.

Le 10 avril 1906 le sieur Delorge Léon, entrepreneur à Gand, a été déclaré adjudicataire, moyennant la somme de 4980 francs. Les travaux ont été entamés immédiatement.

§ 2. — *Etablissement des services de la propreté publique.
Construction d'une citerne.*

Le 30 mars 1906, il fut procédé à l'adjudication publique des travaux de construction d'une citerne à l'établissement

des services de la propriété publique rue Frère-Orban.

Ils ont été effectués par le sieur Aug. Boncquet au prix de son offre, dont le montant était de 7395 francs.

§ 3. — *Fournitures de volets au Kursaal.*

A la suite des tempêtes qui ont éclaté au mois de décembre du présent exercice, il fut constaté que les châssis de fenêtre de la façade Nord du Kursaal souffraient énormément, à un tel point que même un de ces châssis s'était défait.

Dans l'intérêt de la conservation du bâtiment, le Collège échevinal autorisa le placement de volets-fermetures en bois.

En suite de l'adjudication publique à laquelle il fut procédé le 4 janvier 1907, les travaux de fourniture et de mise en place de 364,93 m. de fermetures ont été confiés au sieur Florent Galleyen, à Ostende.

SECTION III.

Service d'entretien.

Le bordereau général des prix relatifs aux travaux à effectuer pour l'entretien des bâtiments communaux, etc. et aux fournitures à faire aux divers services communaux se composait de 11 lots.

Le détail se trouve indiqué dans le tableau ci-après :

Date de l'adjudication	NATURE DE L'ENTREPRISE	Montant de la soumission	Adjudicataires
23 Déc. 1906	Fournitures et travaux à effectuer pour le service d'entretien des bâtiments communaux, etc. pendant l'année 1906.		
Lot I. — Terrassements, transports, etc. Lot II. — Maçonnerie, briques, chaux, etc. Lot III. — Manuscrie et bâts. Lot IV. — Brosserie et divers. Lot V. — Fer, fontes, acier, etc. Lot VI. — Zinc, plomb, articles sanitaires. Lot VII. — Vitrerie. Lot VIII. — Peintures, couleurs, huiles, etc. Lot IX. — Tapisserie. Lot X. — Éclairage et chauffage au gaz. Lot XI. — Badigeonnage.	Rabais 17,65 % " 15,55 % Augm. 6,00 % Rabais 45 % Augm. 5 %	Lootens Léon Verkempinck François Deweert Louis Nefra Jules Valcke frères pas adjugé Trybou Charles Trybou Charles David Va Mignolet Octave Goes Gustave	

SECTION IV.

Adjudications publiques.

Voici les différentes adjudications de travaux et fournitures qui ont eu lieu dans le courant de l'exercice 1906 :

Date de l'approbation du cahier des charges, etc.	Date du dépôt du devis, etc.	Description des travaux	Adjudicataire	Montant de la soumission
1 16 Janv. 1906	6 févr. 1906	Etablissement de la distribution d'eau aux installations marines.		63.807,79
2 26 janv. 1906	15 févr. 1906	Construction d'un entrepot et de 3 hangars sur les terrains pleins d'un nouveau bassin à flot.		747.506,32
3 8 mars 1906	8 mars 1906	Clairafage pour la vapeur de la saule des fûtes etc., du Kursaal.		29.400,00
4 20 mars 1906	—	Démolition d'immunités, avenue Henri Servys (à verser à la caisse communale).		1.750,00
5 23 févr. 1906	10 avril 1906	Renouvellement des toitures en zinc, délivrance de pêche et de l'école de garçons n. 1, rue des Belges.		6.941,41
6 30 avril 1906	5 avril 1906	Construction d'une clinique à l'établissement de la propriété publique, rue Frère-Orban.		4.980,00
7 8 mai 1906	12 juin 1906	Construction d'un massif d'antiquités à l'arc Marie-Henriette.		7.935,60
8 8 mai 1906	10 juill. 1906	Aménagement de six nouvelles classes à l'Athénée Royal Ixelles.		11.124,03
9 21 août 1906	—	Fourniture de carrioles et classes de Ghisléville (à verser à la caisse communale).		13.395,60
10 11 sept. 1906	27 sept. 1906	Fourniture de charbons anglo-néerlandais pour le chauffage des bâtiments communaux en 1906-1907.		1.170,00
11 25 sept. 1906	20 oct. 1906	Fournitures de pavés et bordures pour l'entretien des rues et des trottoirs en 1906.		16,87 par tonne
12 16 oct. 1906	3 nov. 1906	Lot I. Enfournement de 10.000 tuiles de 14x16 et 500 bouteilles de 100,000 platines et 10.000 corns.		2.467,75
13 12 juill. 1906	1 déc. 1906	Lot II. Vingt autres caisses de jardines.		13.154,60
14 28 oct. 1906	4 déc. 1906	Lot III. Démolition de trois maisons nées châssise de Ghisléville (à verser à la caisse communale).		1.157,00
15 28 oct. 1906	—	Construction d'un bureau de police, place Léopold I et travaux d'aménagement de l'établissement des bains.		2.043,04
16 23 oct. 1906	4 déc. 1906	Fourniture de tuyaux, appartenus, objets divers pour le service de la distribution d'eau en 1907.		550,00
17 27 nov. 1906	—	Lot 1. Travaux et pierres appartenus en limite.		2.935,00
18 27 oct. 1906	1 déc. 1906	Lot 2. Rabattees ou envoies.		1.532,40
19 15 déc. 1906	—	Lot 3. Travaux en pierre.		355,00
20 15 déc. 1906	—	Lot 4. Bourrages, etc.		Id.
21 15 déc. 1906	—	Lot 5. Fers et vis.		19,66
22 15 déc. 1906	—	Fourniture des châssises pour machines à laver de la distribution d'eau pour 1907.		la tonne
23 15 déc. 1906	10 janv. 1907	Démolition de l'ancien théâtre, rue d'Oncet. — Somme à verser à la Caisse Communale.		806,00
24 15 déc. 1906	—	Fourniture de volets à cau.		4.906,00
25 15 déc. 1906	—	Fourniture et mise en place de fermetures pour le Kursaal.		1.671,00

CHAPITRE V.

CONSTRUCTIONS PRIVÉES.

§ 1. — *Constructions nouvelles.*

A. -- Relevé des constructions érigées sur terrains vagues, dans les rues suivantes.

	Nombre de maisons.		Nombre de maisons.
Rue d'Amsterdam	9	Rue de Liège	2
Rue d'Angleterre	5	Rue des Moissons	2
Rue de l'Archiduc	3	Rue des Moutons	1
Rue de l'Aviso	4	Rue Muscar	3
Rue des Briquetiers	1	Chaussée de Nieuport	11
Rue des Capucins	1	Rue de l'Orge	4
Rue des Charpentiers	8	Rue Peter Benoit	4
Rue des Deniers	4	Rue des Plafonneurs	1
Avenue de Smet de Naeyer	2	Rue du Rabot	1
Digue de Mer	6	Rue de Raversyde	1
Rue François Musin	1	Avenue de la Reine	11
Rue du Fort	1	Rue des Rentiers	1
Rue Frère-Orban	9	Rue St François	1
Rue de Gand	1	Rue du Sport	7
Rue du Gouweloose	3	Chaussée de Thourout	7
Rue Edouard Hamman	2	Place Vandersweep	1
Avenue Henri Serruys	2	Rue de la Vanne	1
Rue des Hospices	2	Rue du Vélodrome	1
Rue Jacobsen	1	Avenue Victoria	6
Rue Joseph II	4	Rue Wellington	1
Rue Léopold II	2		
		Total 138	

B. — Liste des immeubles démolis et reconstruits dans les alignements existants :

Rue Christine	1	Rue St Nicolas	1
Rue d'Espagne	1	Rue St Sébastien (p. 4 m.)	4
Rue d'Ouest (p. 5 maisons)	5	Petite rue du Quai	1
Rue St François	2		
		Total 15	

C. — Relevé des murs de clôture établis à des terrains vagues.

Rue des Briquetiers	1	Rue Léopold II	1
Rue d'Angleterre	1	Boulevard Van Iseghem	1
Digue de Mer	1	Rue du Village	1
		Total 6	

§ 2. — *Changements de façades.*

Relevé des maisons auxquelles des changements et modifications ont été exécutés :

Rue de l'Archiduc	2	Rue Muscar	1
Rue des Bateliers	1	Chaussée de Nieuport	8
Rue de Blankenberghe	1	Rue du Nord	1
Avenue Ch. Janssens	3	Rue de l'Ouest	1
Rue du Cerf	3	Quai des Pêcheurs	2
Rue de la Chapelle	6	Rue Perdue	1
Rue du Chemin de fer	1	Rue Peter Benoit	1
Rue Christine	7	Chaussée du Phare	1
Rue Courte	1	Rue du Rabot	1
Digue de mer	2	Rue de Raversyde	1
Quai de l'Empereur	2	Avenue de la Reine	1
Rue Euphrosine Beernaert	3	Boulevard Rogier	1
Rue de l'Est	1	Rue Royale	2
Rue de Flandre	2	Rue St François	1
Rue François Musin	1	Rue St Paul	2
Rue de l'Hôpital	1	Rue St Pétersbourg	2
Rue Joseph II	2	Rue des Sœurs Blanches	1
Avenue Léopold	2	Chaussée de Thourout	6
Rue de Londres	1	Boulevard van Iseghem	6
Rue Longue	2	Rue de Varsovie	1
Rue Louise	2	Rue du Vélodrome	1
Boulevard du Midi	5	Rue de Vienne	1

Total 94

§ 3. — *Statistiques.*

Tableau récapitulatif des autorisations de bâtir, etc., délivrées par le Collège échevinal pendant les cinq dernières années.

	1902	1903	1904	1905	1906
Nouvelles constructions	101	130	175	104	138
Reconstructions	10	17	9	5	15
Murs de clôture			6		6
Changements de façade	81	82	105	102	94

CHAPITRE VI.

EXTENSION DES INSTALLATIONS MARITIMES D'OSTENDE.

SECTION I.

Travaux de l'Etat.

Voici un résumé des travaux exécutés en 1906 :

§ 1. — Travaux du port.

1^e Mur du quai à marée du nouvel avant-port.

En 1905, on a échoué, au pied du mur, des plates-formes de fascinage, recouvertes de dalles en béton armé. Ce travail a été parachevé en 1906.

De plus, on a établi une bande pavée de 6^m00 de largeur à l'arrière du mur et on a nivélé une partie du terre-plein de celui-ci.

On sait que cet ouvrage avait une tendance au glissement et au redressement du côté du chenal. Tant que des mouvements de l'espèce se manifestaient, l'Administration des Ponts et Chaussées jugeait inopportun de construire les hangars prévus à cet endroit.

Pour obliger ce mur à prendre sa position définitive, on l'a soumis à des efforts de surcharge en établissant, sur son terre-plein, au dessus du prisme de plus grande poussée, un bourrelet en sable exerçant une pression de 3500 kgr. par mètre carré.

A l'heure actuelle, cette expérience n'a pas encore pris fin, bien que l'on constate, depuis plusieurs mois, que le mur n'accuse plus aucun mouvement.

2^e Pont de l'avant-port.

L'instabilité du mur précité a provoqué également l'avancée de la culée Ouest du pont avec lequel elle fait corps. De là, à diverses reprises, des difficultés pour la manœuvre de cet ouvrage d'art dont l'extrémité de la partie mobile était calée par le rapprochement du garde grève de la pile culée correspondante.

Pour mettre fin à un tel inconvénient, on va ancrer cette culée ainsi que le tronçon de mur qui la prolonge du côté amont.

On a complété les abords de cet ouvrage d'art en achevant l'estacade en charpente qui en protège la pile centrale et en établissant quatre ducs d'Albe, également en bois, en amont et en aval des deux piles-culées de ce pont.

Trois autres ducs d'Albe ont été construits dans l'avant-port, au droit du garage du « Yacht Club ». Ils ont pour effet de protéger les bateaux de plaisance, qui séjournent à cet endroit, contre toute collision avec les bateaux naviguant dans le port. De plus, ils servent de guide aux embarcations qui doivent passer par le pont et pourront être utilisés comme point d'attache et d'amarrage aux bateaux qui voudront déhaler, après avoir accosté au mur de quai à marée.

3^e Écluse de chasse.

On a complété le faux-radier de cette écluse en le chargeant, en amont, de dalles en béton armé identiques à celles dont il vient d'être parlé. Dans les joints qu'elles laissaient entre'elles, on a placé des sacs de béton.

La partie aval de ce faux radier a reçu son complément d'enrochements.

4^e Bassin de chasse.

Le nivelingement des digues et talus a été complété et on a fermé la dernière brèche de la digue par laquelle passaient les trains qui transportaient les terres extraites du bassin.

5^e Démolitions.

On a fait sauter à la tonite et on a enlevé les derniers vestiges des écluses dites « française et militaire ».

6^e Dragages.

Les passes du pont de l'avant-port, les dernières parties de l'avant-port, notamment aux emplacements des écluses française et militaire démolies, devant les 3^e et 4^e postes d'accostage des malles de l'Etat, ont été draguées aux profondeurs voulues.

7^e Redressement du 3^e poste d'accostage des malles et construction d'un 4^e poste.

La charpente de ces installations a été terminée en 1906.

Quelques affaissements se sont produits dans les perrés, à l'arrière de ces postes. Ils ont été réparés.

8^e Perrés et estacades du chenal d'entrée de l'écluse maritime.

On a démolie et reconstruit une partie du perré Ouest qui s'était affaissé, immédiatement en amont du 4^e poste d'accostage des malles.

On a achevé la construction de l'estacade qui s'appuie sur le perré Est, au droit du môle qui relie l'écluse maritime au mur de quai à marée.

Toutes les estacades ont été peintes et goudronnées.

9^e Pont-Barrage.

On a comblé la dérivation provisoire qui a permis à la navigation de s'opérer pendant la construction de ce pont.

Les abords de celui-ci ont été nivelés et pavés.

On a échoué des plates-formes de fascinages au pied des perrés reliant le pont au bassin d'évolution.

Les portes de cet ouvrage d'art ont été complétées par leur mécanisme de manœuvre.

§ 2. — Construction de l'Avenue de Smet de Naeyer.

1^e Viaduc au-dessus du chemin prolongeant la rue de l'Abattoir.

On a complété ce pont en le munissant de garde-corps en fonte et cuivre ornementés.

2^e Pont en arc au-dessus du canal de dérivation de Bruges à Ostende.

On a placé les ornements en fonte décorant les longerons de rive et placé les garde-corps en fonte et en cuivre.

Dans la base d'un des pylônes on a fixé le haut relief en bronze représentant le « Timonier. »

De part et d'autre du pont, sur les talus du canal, on a construit des perrés de 40 mètres de longueur, surmontés de garde-corps.

On a aussi construit les passerelles de halage sous le pont.

3^e Pont à bêquilles au-dessus du chemin de fer.

On a muni cet ouvrage de garde-corps.

4^e Ponts au-dessus de l'écluse-maritime.

On y a fixé des motifs décoratifs en fonte.

Divers travaux accessoires consistant en pavages, murette, grillage, etc... ont été exécutés sur le terre-plein élevé de l'Avenue, à l'Ouest de l'écluse maritime.

SECTION II.

Travaux de la ville.

§ 1^e — Travaux du port.

1^e Ecluse maritime.

Cet ouvrage d'art était terminé à la fin de l'année 1905.

En 1906, on l'a complété par le pavage de ses terre-pleins et par le placement, dans des chambres spéciales, des treuils nécessaires à la manœuvre des portes.

On a également modifié les bajoyers de cette écluse pour le logement des chaînes de commande des portes en question.

2^e Bassin à flot.

On n'a fait que compléter ce bassin par le nivellement de ses terre-pleins.

3^e Bassin au bois et bassin d'évolution.

On a achevé la reconstruction de l'appontement qui s'était affaissé, on a réparé une brèche qui s'était produite dans le talus de la rive droite du bassin au bois un peu en amont du pont du bassin à flot. On a également complété les dragages de celui-ci.

A la rive Sud du bassin d'évolution, on a achevé les perrés et, au pied de ceux-ci, on a échoué, sous eau, des plates-formes de fascinage lestées d'enrochements.

Enfin, on a nivelé les remblais de la rive Est du bassin au bois, exécutés par sédimentation.

4^e Coût total des travaux.

A la fin de l'année 1906, le montant des travaux exécutés s'élevait à :

Part de l'Etat	fr. 16.597.369,76
Part de la Ville :	fr. 6.408.361,12
Ensemble	fr. 23.005.730,88
A cette somme, il faut ajouter le prix des portes d'écluse, des fondations de l'entrepôt, des hangars, etc. etc... soit	818.824,00
Total général	fr. 23.824.554,88

§ 2 — Hangars et Entrepôt.

(Entreprise de M. Smis-Valcke.)

En 1906, la ville d'Ostende a mis en adjudication la construction de trois hangars et d'un entrepôt sur les terre-pleins du nouveau bassin à flot.

Disons sommairement que ces bâtiments ont été établis sur des fondations construites par les entrepreneurs Coppieters et consorts et rattachés à l'entreprise des travaux d'extension des installations maritimes d'Ostende.

Chaque hangar mesure 100 mètres de longueur et 25 mètres de largeur.

L'entrepôt a également la même largeur, mais n'a que 40 mètres de longueur et pourra être prolongé dans l'avenir, si les besoins s'en font sentir.

Ces bâtiments ont tous un étage. Les murs extérieurs sont en briques de la localité avec parements vus en briques flamandes de Nieuport, système Geldens. Le rez-de-chaussée est pavé en dalles d'usine, posées au mortier de ciment sur le sol. Le plancher du premier étage et celui qui supporte le toit sont en béton armé, du système Hennebique. Les fenêtres sont en fer avec vitres en verre armé. Toutes les portes intérieures et extérieures sont en fer.

On s'est entouré de précautions pour rendre ces constructions incombustibles, autant que possible.

Ces travaux, qui sont sur le point d'être achevés, auront occasionné une dépense de plus de 750.000 francs.

§ 3. — Pavages.

(Entreprise de la Société anonyme des Carrières de Quenast).

Pendant la même année, la ville a également fait exécuter des chaussées payées sur les terre-pleins de ses installations maritimes.

Les travaux ont été entrepris par la Société anonyme des Carrières de Quenast. Les pavés mis en œuvre sont en porphyre du 4^e échantillon.

Des chaussées ont été établies sur les deux rives du bassin au bois et du bassin à flot.

Au point de vue des transports par axe, le commerce, le long de ces bassins, n'éprouve plus aucune gène, mais la situation s'améliorera encore lorsque tous les pavages projetés seront terminés.

Ceux-ci se poursuivent à l'heure actuelle et pourront être terminés complètement en 1908.

La surface de pavage exécutée en 1906 a été de 17620 m². Elle a entraîné une dépense de plus de 185.000 francs.

CHAPITRE VII.

SERVICE DE LA DISTRIBUTION D'EAU.

SECTION I.

Exploitation.

§ 1. — Tarif-Règlement.

Le tarif-règlement, approuvé en séance du Conseil Communal du 3 janvier 1905, n'a subi aucune modification pendant l'année 1906.

§ 2. — Concessions nouvelles.

Au 31 décembre 1906, le nombre des abonnés au service des eaux s'élevait à 1764 se répartissant comme suit :

Abonnements pour usage domestique.	1747
Abonnements pour usage d'eau de construction.	17
Total	1764

Il a été donné dans le courant de l'année 1906, 156 nouvelles concessions.

Quarante-cinq abonnés ont résilié leur abonnement pour le même exercice.

§ 3. — Compteurs.

Cent cinquante-huit compteurs ont été emmagasinés pour l'hiver, ce qui fait que le nombre des compteurs, qui ont fonctionné durant toute l'année, s'élève à 1606.

Le nombre de compteurs entrés a été de 587 savoir :

Compteurs réparés par le personnel du service	845
Nouveaux compteurs Siemens-Halske	4
Nouveaux compteurs Trident	80
Compteurs emmagasinés pour l'hiver	153
Total	588

Neuf abonnés ont acheté leur compteur au service des eaux.

Les compteurs suivants, achetés à des particuliers, sont entrés en service après vérification sur le banc d'épreuve.

Un compteur Siemens 3/4.

Un compteur Trident 12 m/m.

Un compteur Berhaut 3/4.

Le nombre des compteurs, propriétés des abonnés, est porté ainsi à 136 dont voici la liste.

Siemens	1/2	4	Compteurs	Galasse	3 1/2	2
»	3/4	62		Oesten	3/4	1
»	4/4	3		Belge	3/4	2
»	5/4	2		Schinzel	3/4	1
»	60 m/m	1		Trident	3/4	27
»	75 m/m	3		»	4/4	1
»	100 m/m	1		»	30 m/m	3
»	200 m/m	1		»	100 m/m	1
Siemens-Halske	20 m/m	2		Meinecke	3/4	6
»	65 m/m	2		»	65 m/m	1
Berhaut	3/4	9		Berhaut	3/4	43
»	30 m/m	1		»	30 m/m	2
				Galasse	3/4	52
				Van Loey	3/4	1
				Oesten	3/4	67
				Excelsior	3/4	5
			Total comp. propriétés			136

Voici la liste des différents compteurs qui ont fonctionné chez les abonnés pendant l'exercice 1906, ainsi que dans les bâtiments communaux, bornes-fontaines, etc.

Comme l'année dernière, ces derniers ont été alimentés par des compteurs défectueux, et par ce fait il nous a été impossible d'évaluer, même approximativement, la consommation d'eau de chaque service de la ville.

Compteurs	Siemens	1/2	6	Compteurs	Calwaert	3/4	6
	»	3/4	830		Brunn	3/4	0
	»	4/4	21		Bopp et Reuther	3/4	1
	»	5/4	13		Belge	3/4	30
	»	6/4	10		Schinzel	3/4	4
	»	50 m/m	9		Trident	3/4	552
	»	60 m/m	2		»	4/4	42
	»	75 m/m	11		»	30 m/m	14
	»	100 m/m	2		»	40 m/m	27
	»	150 m/m	5		»	60 m/m	3
	»	200 m/m	1		»	75 m/m	1
	Siemens-Halske	20 m/m	4		»	100 m/m	1
	»	65 m/m	2		Meinecke	3/4	68
	Berhaut	3/4	43		»	50 m/m	1
	»	30 m/m	2		»	65 m/m	1
	Galasse	3/4	52		Andria	3/4	1
	Van Loey	3/4	1		Samain	3/4	1
	Oesten	3/4	67	Ville d'Ostende	50 m/m	2	
	Excelsior	3/4	5	Total des Compteurs			1839

§ 4. — Nouveaux raccordements.

Les raccordements suivants ont été placés par le personnel du service dans les différentes rues de la ville.

Chaussée de Nieuport	4	rue de l'Ouest	2
rue Peter Benoit	8	boulevard van Iseghem	3
rue du Vélodrome	7	rue François Musin	4
rue Christine	3	rue des Sœurs Blanches	1
avenue de Smet de Naeyer	3	rue Euph. Beernaert	4
rue Joseph II	3	rue Muscar	3
rue Royale	1	rue de Norwège	1
Digue de mer	4	place Marie-José	1
rue des Hospices	3	rue Wellington	1
		avenue A. Serruys	3

rue St-Pétersbourg	2	quai des pêcheurs	1
rue Marie-Thérèse	1	rue de l'Archiduc	1
rue du Sport	4	rue de Stockholm	1
avenue Ch. Janssens	1	rue de l'Hippodrome	1
avenue de la Reine	3	rue Longue	1
rue du Quai	1	rue de Gand	1
boulevard du Midi	4	rue Courte	2
chaussée de Thourout	1	rue de Flandre	1
rue d'Amsterdam	6	rue des Rentiers	1
rue de Rome	1	rue S. François	2
rue de Raversyde	1		
installations Maritimes	1	Total :	97

Ce nombre est supérieur de treize unités à celui de l'année 1905.

Le coût total de ces 97 nouveaux placements a été de 6359 francs 19 centimes, soit une moyenne de 65 francs environ par placement.

§ 5. — Adjudications.

A) Le 5 décembre 1905 eut lieu l'adjudication publique pour la fourniture de tuyaux, appareils et objets divers nécessaires au service de la distribution d'eau.

En voici les résultats :

Lot I. — Tuyaux en fonte ;

MM. Simon Frères, Ciney	Prix non global
Valcke Frères, Ostende	fr. 7611,55

Lot II. — Robinetterie :

MM. Soubre J., Ostende	1794,90
Vliegen M., Bruxelles	1641,00 + x.
Valcke Frères, Ostende	2627,10

Lot III. — Tuyaux en plomb ;

MM. Valcke Frères, Ostende	2823,75
----------------------------	---------

Lot IV. — Fers, aciers et boulons ;

MM. Valcke Frères, Ostende	1429,55
Soubre J., Ostende	Prix non global

Le Collège en séance du même jour décida :

1^o De ne pas donner suite aux offres faites pour le lot I et de comprendre cette fourniture dans l'entreprise relative à la fourniture de tuyaux en fonte nécessaires pour la nouvelle canalisation à établir aux nouvelles installations maritimes.

2^o D'accepter les soumissions suivantes :

Lot II. M. J. Soubre,	moyennant la somme de fr. 1794,90
Lot III. MM. Valcke Frères	» 2823,75
Lot IV.	» 1429,55

B) L'adjudication relative à la fourniture du charbon pour machines, nécessaire à l'usine de la distribution d'eau du 1 janvier 1906 au 31 décembre 1906 eut également lieu le 5 décembre 1905 et donna les résultats suivants :

MM. L. Van Weddingen, Gand	fr. 19,55 la tonne
G. Rigaux, Bruxelles	21,45 »

Le Collège, en séance du 23 décembre, approuva l'offre de M. L. Van Weddingen moyennant le prix de fr. 19,55 la tonne et aux clauses et conditions du cahier des charges.

C) L'adjudication pour la fourniture des tuyaux en fonte, etc., nécessaires au placement d'une canalisation d'eau aux nouvelles installations maritimes, a eu lieu le 6 février 1906.

MM. Valcke Frères d'Ostende, étaient seuls soumissionnaires pour la somme de fr. 63.807,70.

Cette soumission fut approuvée.

D) Le Collège, en séance du 1 décembre 1906, a procédé à l'ouverture des soumissions pour la fourniture des compteurs d'eau.

Voici les résultats :

MM. Cloes et Gernsbacher, Bruxelles	fr. 4230,00
Société Meinecke, Liège	4395,00
Compagnie Belge, Schaerbeek	4640,00
E. Bockstaal, Bruxelles	5430,00
Siemens-Schuckert, Bruxelles	5542,00

La soumission de la Société Meinecke de Liège fut approuvée.

E) Des adjudications restreintes furent faites pour la

fourniture des produits chimiques nécessaires au service de l'épuration pendant le courant de l'année 1906 et donnèrent les résultats suivants :

I. — *Fourniture de 10000 kg. de sulfate d'aluminium anglais en morceaux.*

MM. Hildebrand, Bruxelles, franco { en futs 8,50 fr. % kg.
en vrac 8,25 fr. % kg.

Société Anonyme Filiale Belge-Néerlandaise, à Selzaete, non
franco, en sacs 7,50 fr. % kg.
V° L. de Naeyer et C° à Willebroeck » 7,50 fr. % kg.
Georges Kamp, Bruxelles, franco » 8,50 fr. % kg.
G. Fromm, Anvers, » 9,00 fr. % kg.

La Société anonyme Filiale Belge-Néerlandaise d'aluminium à Selzaete fut déclarée adjudicataire.

II. — *Fourniture de 2500 kg. chlorate de potasse en poudre.*

MM. Hildebrand, Bruxelles, franco 81,50 fr. % kg.
David et C° à Moustier s/Sambre » 79,00 fr. % kg.
Usine Corbin à Grenoble, » 78,25 fr. % kg.
G. Fromm à Anvers, » 82,50 fr. % kg.

La soumission de M. David et C° à Moustier s/Sambre fut approuvée.

III. — *Fourniture de 1500 kg. d'acide sulfurique 66° et 60°.*

MM. Hildebrand, Bruxelles, franco 66° 8,75 fr. %
60° 6,75 fr. %

Société des produits chimiques à Laeken, non franco 66° 7,00 fr. %
60° 5,25 fr. %
G. Fromm, Anvers, 66° 10,50 fr. %

Hildebrand de Bruxelles fut déclaré adjudicataire.

IV. — *Fourniture de 600 kg. d'acide oxalique en petits cristaux de 3 à 4 mm.*

MM. Hildebrand, Bruxelles, 60 fr. % kg.
G. Fromm, Anvers, 64 fr. % kg.

La soumission de M. Hildebrand de Bruxelles fut approuvée.

Toutes les quantités prescrites suffirent pour le fonctionnement régulier du service de l'épuration pendant le courant de l'exercice 1906.

F) D'autres adjudications eurent encore lieu au mois de décembre, mais elles étaient relatives à des fournitures à effectuer pendant le courant de l'exercice 1907.

SECTION II.

Travaux.

§ 1. — *Nouvelles canalisations.*

Il a été placé 2752,50 mètres courants de canalisations nouvelles de 100 millimètres de diamètre, par le service d'entretien, dans les rues suivantes :

Rues de Norvège, d'Est, Raversyde et de Constantinople, Digue de mer (Galerie Royale) et Installations maritimes.

Il a été placé 589,60 m. de canalisations nouvelles de 75 mm., dans la rue d'Est, la Place Marie José et les travaux maritimes.

Tuyaux de 150 mm.: 2188,90 m., placés aux installations maritimes.

Tuyaux de 250 mm.: 1591,60 m., placés aux installations maritimes.

§ 2. *Enlèvement de conduites.*

Dans les rues de Constantinople et de Bruges, et dans l'Avenue des Courses, il a été enlevé 422,50 m., de conduites de 75 millimètres de diamètre.

A la digue de mer à Mariakerke, il fut procédé à l'enlèvement de 899 m. courant de conduites de 100 mm.

§ 3. — *Restauration de fuites.*

Il a été réparé 117 fuites d'eau diverses.

§ 4. — *Vannes.*

Il a été placé sur les conduites du réseau (y compris les nouvelles conduites) 46 vannes de divers diamètres.

1906.

Service des eaux.

Consommation d'eau m³ 770127.

— 220 —

a été placé 11 vannes sur branchements particuliers.
4 vannes ont été enlevées.

§ 5. — Bornes-fontaines.

Le nombre des bornes-fontaines se trouvant en divers endroits de la ville est de 25.

Il a été fait 68 restaurations aux mouvements de manœuvre, avec renouvellement de différentes pièces.

§ 6. Bouches d'incendie.

Il a été procédé au placement de 75 nouvelles bouches d'incendie, dont 61 pièces type ville d'Ostende, 10 bouches de 60 mm. et 4 bouches système Galasse.

Diverses pièces des anciennes bouches ont été renouvelées, 10 courbes, 10 couvercles, 1 niple en bronze, 23 soupapes en bronze et 250 soupapes en cuir.

§ 7. — Branchements particuliers.

Il a été placé par le service 101 nouveaux placements d'eau pour particuliers ; pour ces placements il a été employé 895,70 mètres courants de tuyaux en plomb de 16/26.

6 branchements particuliers ont été renouvelés.

104 réparations ont été faites aux branchements particuliers (entre le compteur et la prise en charge).

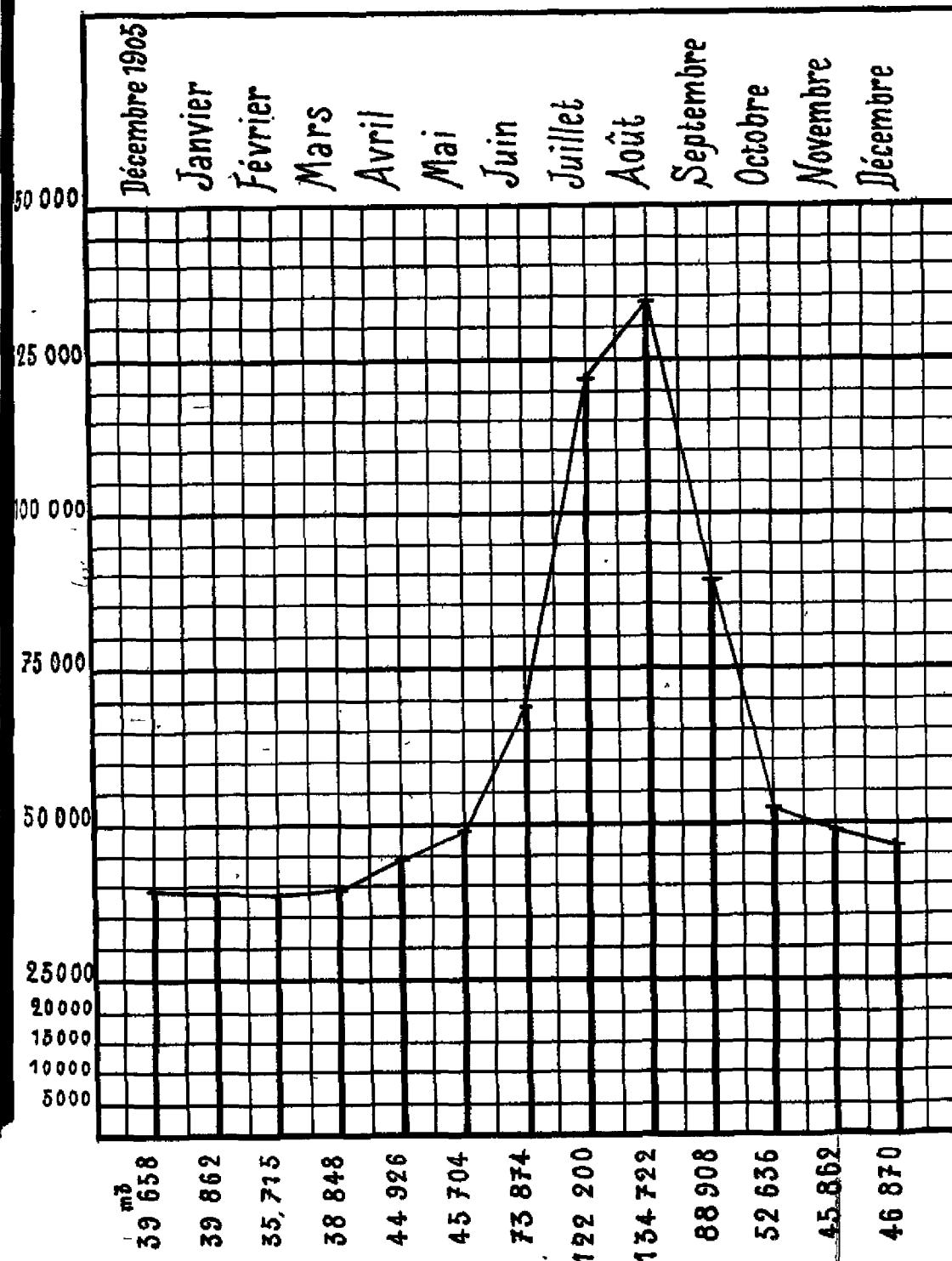
Il a été posé 23 mètres de conduites en fonte de 100 mm. pour branchements particuliers, au Phare (piste d'entraînement) ; 45 m. de conduites de 60 mm. ont été placés pour l'école des mousses et la nouvelle Poste.

SECTION III.

Consommation d'eau.

Le compteur général de consommation d'eau a fonctionné depuis le 1 Janvier jusqu'au 31 Décembre.

Il a donné 770.127 mètres cubes à l'enregistrement, soit une moyenne journalière de 2,110 m³.



Le plus fort débit journalier a été de 5060 m³ le 31 Juillet.

Le plus faible débit journalier de 868 m³ le 29 Janvier.

Les trois mois de juillet, août et Septembre donnent une consommation de 345,830 m³ en 92 jours ; soit un débit de 3759 m³ par jour.

Pour les 770,127 mètres cubes d'eau, 794,155 kgr. de charbon ont été consommés par l'usine hydraulique.

Etat comparatif des consommations d'eau et de charbon.

MOIS	ANNÉE 1905		ANNÉE 1906	
	m ³ d'eau	kg char.	m ³ d'eau	kg. char.
Janvier . . .	33,386.—	50,822.50	39,862.—	65,525.—
Février . . .	30,594.—	51,540.—	35,715.—	58,150.—
Mars. . . .	36,332.—	49,145.—	38,848.—	63,175.—
Avril. . . .	34,188.—	62,452.—	44,926.—	56,150.—
Mai	50,959.—	66,510.—	45,704.—	46,150.—
Juin	56,286.—	59,990.—	73,874.—	84,125.—
Juillet	94,164.—	82,905.—	122,200.—	96,655.—
Août. . . .	113,822.—	90,460.—	134,722.—	104,675.—
Septembre . .	65,962.—	66,618.—	88,908.—	82,850.—
Octobre. . . .	37,888.—	49,277.—	52,636.—	52,125.—
Novembre . .	34,456.—	60,375.—	45,862.—	49,975.—
Décembre . .	39,658.—	67,300.—	46,870.—	56,400.—
Total	827,695.—	758,594.50	770,127.—	794,155.—
	m ³	kg.	m ³	kg.

SECTION IV.

Comptabilité.

§ 4. — Compte de 1906.

Nous laissons suivre ici le compte de l'exercice 1906 :

RÉCETTES.

	Réelles en 1905	Prévues pour 1906	Réelles en 1906
1. Produit des concessions	95.501,01	94.000,00	112.971,12
2. Produit de la location des compteurs	13.376,80	11.500,00	14.212,60
3. Placement de conduites et réparation	8.725,79	11.000,00	9.578,92
4. Produits divers	520,00	500,00	26,00
Total des Récettes Fr.	118.123,60	117.000,00	136.788,64
DÉPENSES.			
1. Installations :			
A. Intérêts et amortissement du capital de l'établissement avant 1898	27.745,63	27.745,63	27.745,63
B. Intérêts et amortissement du capital de l'établissement depuis 1898	29.454,18	29.454,18	29.454,18
2. Usine :			
A. Charbons	13.065,95	10.000,00	16.023,07
B. Graisse, huile et coton	845,87	500,00	24,50
C. Eclairage	684,82	300,00	792,67
D. Entretien des bâtiments et machines	7.374,36	6.000,00	7.787,27
E. Produits chimiques	4.985,33	5.000,00	5.090,55
3. Réseau, bouches d'incendie, vannes et bornes-fontaines	11.255,70	10.000,00	10.073,77
4. Acquisition de Compteurs	3.721,83	3.000,00	6.058,34
5. Placement de conduites privées	6.443,93	5.000,00	5.772,04
6. Assurances et contributions	420,71	1.200,00	726,21
7. Personnel :			
A. Directeur	1.200,00	1.200,00	1.200,00
B. Comptable	350,00	400,00	400,00
C. 2 machinistes	2.880,00	2.880,00	2.750,50
D. Chauffeurs	1.200,00	1.200,00	1.183,53
E. Encaisseur	1.500,00	1.500,00	1.500,00
F. Fontainiers et ouvriers	10.843,12	11.000,00	10.457,94
8. Frais imprévus	894,36	620,19	470,64
Total des dépenses fr.	124.865,79	117.000,00	127.510,87
Récapitulation			
Recettes	118.123,60	117.000,00	136.788,64
Dépenses	124.865,79	117.000,00	127.510,87
Différence : .	6.742,19	000.000,00	9.277,77

§ 2. — Statistique.

Le tableau suivant indique les recettes et dépenses effectuées depuis l'établissement de ce service en régie distincte de celle du gaz (7 novembre 1893.)

ANNÉES	NOMBRE D'ABONNÉS	RECETTES	DÉPENSES	BONI	MALI
1893	657	25.547,77	38.242,29	—	12.694,52
1894	694	34.829,89	37.331,42	—	2.507,53
1895	720	40.931,85	40.879,24	52,61	—
1896	678	55.734,07	55.032,07	702,00	—
1897	856	56.059,94	56.392,75	—	332,81
1898	965	72.085,66	60.638,30	11.397,36	—
1899	1107	97.688,82	84.552,55	13.136,27	—
1900	1217	101.887,88	106.916,59	—	5.029,11
1901	1321	96.905,48	125.586,45	—	28.780,97
1902	1394	97.070,39	105.037,69	—	7.967,30
1903	1466	104.056,81	91.547,56	12.509,29	—
1904	1580	118.491,23	116.044,01	2.447,21	—
1905	1648	118.423,60	124.829,76	—	6.706,16
1906	1764	136.788,64	127.510,87	9.277,77	—

CHAPITRE VII.

SERVICE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIQUE.

SECTION I.

Eclairage au gaz.

Au 31 décembre 1906, cet éclairage comprenait 540 becs principaux, brûlant toute la nuit, et 295 becs spéciaux brûlant pendant la soirée. L'éclairage supplémentaire pendant la saison d'été était réalisé par 7 becs principaux et 184 becs spéciaux.

Les becs sont du système dit « rationnel » à veilleuse. Ils consomment 200 litres de gaz par heure, et les veilleuses 10 litres, à l'exception toutefois :

1^o de 50 becs principaux et de 106 becs spéciaux installés à la digue de mer pendant la saison d'été, à raison de 2 becs par réverbère, et qui consomment 160 litres de gaz par heure ;

2^o de 10 becs spéciaux de saison, non pourvus de veilleuse, installé à la digue de mer devant le chalet Royal et qui consomment 100 litres de gaz par heure.

Au cours de l'année 1906, les becs principaux ont brûlé chacun pendant 3655 heures et les becs spéciaux pendant 1583 1/2 heures.

L'éclairage supplémentaire de la saison d'été a fonctionné du 2 juin au 1 novembre.

L'éclairage public des quais avoisinant l'avant-port est à charge de l'Etat. Celui-ci nous a remboursé, de ce chef, une somme de fr. 2815,36, pour l'année 1906.

L'éclairage public au gaz a donné lieu en 1906 à une dépense totale de fr. 43 254,11.

SECTION II.

Eclairage électrique.

L'éclairage électrique comprend 4 foyers à la place d'Armes et 5 foyers autour du Kursaal ; les lampes à arc sont de 15 ampères.

Cet éclairage a fonctionné du 2 juin au 1 novembre, aux mêmes heures que l'éclairage au gaz par becs spéciaux.

Il fonctionne également dans des circonstances exceptionnelles telles que carnaval, foire d'octobre, etc. La dépense a été de fr. 2833,25 en 1906.

SECTION III.

Consommation de gaz et d'électricité.

Le tableau suivant indique les consommations de gaz et d'électricité faites, pendant chaque mois, en 1906. Il est

dressé en vue du calcul des redevances dues à la ville par le concessionnaire, et il ne renseigne pas les catégories qui ne sont pas soumises à des redevances, notamment, le gaz fourni pour le chauffage et pour la force motrice, ainsi que l'électricité consommée pour l'éclairage public.

Tableau des consommations.

MOIS	GAZ			ELECTRICITÉ		
	Bâtiments communaux et gare M ³	Particuliers M. C.	Eclairage public. M ³	à 0,105 H. W.	à 0,085 H. W.	Gare et Poste. 0,012 H. W.
	1	2	3	4	5	6
Janvier . . .	24504	126515	58675	5748	6382	38420
Février . . .	18599	102748	47833	3468	11712	30170
Mars . . .	14842	83022	45887	3730	7758	25620
Avril . . .	10786	73014	36540	4572	8168	16340
Mai . . .	9444	63233	31278	6940	10000	12020
Juin . . .	13033	73120	31574	28488	166318	20706
JUILLET. . .	13275	419605	37627	90089	448438	26860
Août . . .	16837	190060	46341	156782	649846	36784
Septembre . .	17923	167940	53633	99930	426610	39670
Octobre . .	18829	117015	60798	13539	127750	39090
Novembre . .	21741	118608	56983	10926	14862	45160
Décembre . .	24564	128039	62326	13196	11910	51880
	204377	1362917	569445	437408	1889754	382720

SECTION IV.

Redevances payées à la Ville.

Les redevances suivantes ont été payées à la ville en vertu de l'art. 3 du cahier des charges de la concession.

A. GAZ, ECLAIRAGE :	
Col. 2 + col. 3	1.567,294 m. c. x 0. 025 fr. 39.182,35
Supplément de redevance sur les cubes au delà de 1.000.000	567,294 m. c. x 0, 01 » 5.672,94
Supplément de redevance sur les cubes au delà de 1.500.000	67,294 m. c. x 0, 01 » 672,94
Eclairage des particuliers convention de 1903, 4° col. 3.	1 362,917 m. c. x 0, 025 » 20.443,76
B. ÉLECTRICITÉ col. 5	437,408 H. W. x 0, 025 » 10.935,20
Décision du 9 Août 1898 col. 6.	1.889,754 H. W. x 0,0177- » 33.448,65
Supplément de redevance au delà de 500.000 H. W.	1.827,142 H. W. x 0, 071 » 4.592,64
C. GAZ, éclairage public col. 4.	569,445 m. c. x 0, 005 » 2.847,23
TOTAL . . . FR. 130.767,56	

Les redevances annuelles suivantes ont été payées à la ville depuis le commencement de la concession.

1894 . . . 24221.31	1901 . . . 65935.97
1895 . . . 26798.88	1902 . . . 75207.05
1896 . . . 34876.22	1903 . . . 73275.36
1897 . . . 42491.75	1904 . . . 86472.66
1898 . . . 49347.80	1905 . . . 99808.46
1899 . . . 55128.34	1906 . . . 130768.56
1900 . . . 60559.07	

SECTION V.

Eclairage au pétrole.

Cet éclairage fonctionne dans la partie rurale du territoire de la ville, ainsi que dans les quartiers excentriques où les canalisations du gaz n'existent pas encore.

Au 31 décembre 1905 il y avait :

Quartier du Port	38 lanternes
» du Phare	38 »
» du Sud	28 + 4 »
» de l'Ouest	20 »
Contredam.	6 »
Avenue de Smet de Nayer.	26 + 10 »

Ces lanternes ont brûlé toute la nuit aux mêmes heures que l'éclairage au gaz par becs principaux, c'est-à-dire pendant 3655 heures. Cet éclairage est payé à raison de 2 centimes par lanterne et par heure à l'exception des 6 lanternes du Contredam et des 26 lanternes de l'Avenue de Smet de Nayer, qui sont payées à raison de 2 1/2 centimes. Ce prix comprend la fourniture de pétrole, de mèches et de verres, ainsi que les frais d'allumage, d'extinction et d'entretien.

L'éclairage au lusol de l'avenue de Smet de Naeyer n'a pas donné les résultats qu'on en avait attendus ; l'allumage et l'entretien sont trop difficiles surtout en un endroit aussi exposé, et nous avons remplacé ces lampes par des becs Hugo au pétrole ordinaire. Depuis le 1 septembre 1906, l'éclairage de l'avenue comporte 26 de ces becs, ainsi que 10 becs plats ordinaires.

L'éclairage au pétrole a donné lieu en 1906 à une dépense totale de 10.790,67 francs.

SECTION VI.

Eclairage du territoire de l'ancienne Commune de Mariakerke.

Le hameau de Mariakerke est éclairé par 25 lampes à incandescence de 16 bougies, éteintes à 11 heures du 16 octobre au 14 juin et à 1 heure du matin du 15 juin au 15 octobre. Cet éclairage donne lieu à une dépense à forfait de 1000 francs par an.

La digue d'Ostende-Extension et Albertus est éclairée en hiver, par 4 foyers et pendant la saison d'été par 16 foyers de 6 ampères. Ces lampes sont allumées pendant les mêmes heures que les becs spéciaux de l'éclairage public au gaz et le courant électrique est payé à raison de 0,06 fr. par Hectowatt.

Cet éclairage a donné lieu en 1906 à une dépense totale de 6706,46 francs.

CHAPITRE VIII.

SERVICE DU NETTOYAGE DE LA VOIRIE.

Le service comprend cinq parties :

- 1° Le balayage de la voirie, qui est à la charge de la Ville ;
- 2° L'enlèvement des produits du balayage public, cendres et résidus de ménage ;
- 3 Nettoyage des réservoirs-siphons des égouts ;
- 4° L'arrosage des rues ;
- 5° Le nettoyage et l'arrosage des différents marchés.

SECTION I.

Personnel.

Le personnel attaché à ce service se composait au 31 décembre 1906 :

NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE d'entrée en service	
Van Steenkiste, Victor.	Directeur,	23 janv. 1900	2.000,00
François, Valentin.	Chef-ouvrier	16 juin 1889	

Le tableau ci-dessous indique l'importance du personnel ouvrier attaché au service :

DATES 1906	Chef ouvrier	Palefrenier, charpentier, ferron, conducteurs	Aides-charretiers	Balayeurs	SOMMES payés
Janvier	1 au 15	1	16	29	1349,51
	16 au 31	1	25	30	1405,01
février	1 au 15	1	16	32	1364,51
	16 au 28	1	16	32	1159,13
mars	1 au 15	1	16	32	1364,13
	16 au 31	1	16	31	1536,40
avril	1 au 15	1	16	31	1579,00
	16 au 30	1	17	32	1626,00

DATES 1906	Chef-ouvrier	Palefrenier, charpentier, ferron, conducteurs	Aides-charretiers	Balayeurs	SOMMES payés
mai	1 au 15	1	17	31	1650,00
	16 au 31	1	17	30	1692,00
juin	1 au 15	1	17	31	1639,25
	16 au 30	1	17	31	1784,75
juillet	1 au 15	1	16	35	1715,75
	16 au 31	1	17	36	2080,75
août	1 au 15	1	17	36	1875,75
	16 au 31	1	17	36	2103,25
septembre	1 au 15	1	17	35	1920,75
	16 au 30	1	17	35	1721,25
octobre	1 au 15	1	16	35	1523,63
	16 au 31	1	16	35	1637,13
novembre	1 au 15	1	16	36	1472,13
	16 au 30	1	16	35	1512,00
décembre	1 au 15	1	16	33	1611,38
	16 au 31	1	16	33	1490,84

SECTION II.

Exploitation.

Au 1^{er} janvier 1906, vingt-deux chevaux se trouvaient à l'écurie ; trois ont quitté le service, dont deux ont été vendus à M. Al. Verstraete pour les sommes respectives de 100 et 90 fr. ; le troisième tombé mort a été vendu à Dewulf de Ghislelles pour la somme de 20 fr. Deux chevaux ont été achetés pour remplacer les disparus ; l'un a coûté 750 fr. et l'autre 825 fr.

La quantité des boues et immondices transportés pendant l'année 1906 a été de 25494,417 mètres cubes ; la moyenne par mois est de 2124 m³ 535 et par jour 60m³ 847. Soit 6m³ 722 mètres cubes par jour de plus qu'en 1905.

Le tableau-ci-dessous donne par mois le nombre des chariots et charrettes transportés aux différents dépôts :

DATES	CHARIOTS	CHARRETTES DE BALAYURES	CHARRETTES ÉGOUTS	VOLUME	
Janvier	234	370	57	83	1782 m ³ 460
Février	214	319	51	72	1600, 800
Mars	250	376	59	82	1873, 345
Avril	260	363	91	77	1963, 165
Mai	276	393	113	82	2123, 262
Juin	299	396	110	81	2217, 930
Juillet	355	429	120	80	2520, 476
Août	405	507	119	89	2844, 736
Septembre	349	459	113	84	2505, 886
Octobre	317	396	95	101	2256, 877
Novembre	258	385	85	97	1960, 725
Décembre	254	349	70	79	1844, 755
	3471	4742	1083	1007	25.494, 417

Le poids est environ 900 kil.
le mètre cube.

De la minque et de l'abattoir on a transporté 704 charrettes de fumier et d'entrailles.

SECTION III.

Durée du service.

Le service d'été commence le 1 avril pour finir le 30 septembre.

Pendant cette période, les conducteurs commencent leur service à 5 h. du matin par le nettoyage de leurs chevaux ; à 6 h. ils sortent avec les chevaux et les chariots pour rentrer ordinairement entre 10 et 11 h. du matin, excepté les samedis, où ils ne rentrent qu'à 11 h., même à midi. L'après-midi, ils commencent leur service à 1 h. 1/2 pour finir à 7 h. du soir.

Les balayeurs et aides-charretiers travaillent de 6 h. à 11 h. 1/2 le matin et de 1 h. 1/2 jusque 7 h. du soir.

Le service d'hiver commence le 1 octobre pour finir le 31 mars.

Pendant cette période les conducteurs commencent leur service à 6 h. du matin pour le nettoyage de leurs chevaux ; à 7 h. ils sortent avec les chevaux et les chariots

pour rentrer ordinairement vers les mêmes heures qu'en été ; les après-midis ils sortent à 1 h. 1/2 pour rentrer vers le soir.

Les balayeurs et aides-charretiers travaillent de 7 h. à 11 h. 1/2 du matin et les après-midis de 1 h. jusqu'à 5 h. du soir.

Nettoyage d'égouts. Une équipe de trois ouvriers conducteurs travaillent la nuit pendant toute l'année pour faire le curage des réservoirs-syphons d'égouts ; ils commencent à travailler en été à minuit pour rentrer à 5 h. et l'hiver ils commencent à 2 h. pour rentrer à 6 h. du matin ; pendant les fortes chaleurs il y a eu une équipe de deux ouvriers conducteurs qui ont arrosé les rues pendant la nuit.

SECTION IV.

Arrosage des rues.

Pour l'arrosage des rues on a employé :

En avril	196	tonneaux à 17 hectol.	=	3332	hectol.
mai	102	»	=	1734	»
juin	293	»	=	4981	»
juillet	983	»	=	16711	»
août	1024	»	=	17408	»
sept.	574	»	=	9758	»
	3172			53924	

Soit 2008 tonneaux à 17 hectol. = 34136 hectol. de plus qu'en 1905.

SECTION V.

Autres services.

Le service du nettoyage de la voirie a été appelé à diverses reprises à prêter ses chevaux et son matériel à d'autres services communaux, ainsi qu'aux organisateurs de fêtes.

Le tableau ci-dessous renseigne le nombre des journées employées au service d'autres administrations.

DATES	PARCS & JARDINS			SERVICE DE VOIRIE			SERVICE BATIM' COMMUNAUX			SERVICE D'HYGIÈNE		
	chevaux	journées	hommes	chevaux	journées	hommes	chevaux	journées	hommes	chevaux	journées	
Janvier	55	12	3	6	3		19	8 1/2	19			
Février	46	11 1/2		24	11 1/2	1	21	7 1/2	21			
Mars	24	7 1/2		27	12 1/2	1	19	8	19			
Avril	30	7 1/2		26	11		16	6	16	6	3	
Mai	8	2		40	12 1/2		6	3	6	1	1 1/2	
Juin	10	2 1/2		36	9				6	3	1 1/2	
Juillet				1	1/2		1	1/2	1	1	1 1/2	
Août									3			
Septembre												
Octobre	46	11 1/2		11	4 1/2					3	1 1/2	
Novembre	52	12		12	4	4				2	1	
Décembre	47	8		6	2 1/4					1	1/2	
	318	74 1/2	3	189	71	6	82	33 1/2	82	20	10	

SECTION VI.

Matériel.

Ce matériel comprenait au 31 décembre 1906 :

- | | |
|---|---|
| 3 tonneaux à 4 roues pour l'arrosage des rues. | 4 raccords pour prise d'eau. |
| 11 chariots dont 4 avec timons. | 4 clefs. |
| 8 charrettes à 4 roues dont 3 à brancard. | 2 leviers. |
| 4 charrettes à 3 roues. | 4 cuillères pour le curage. |
| 2 charrettes à couvercle (1 à 4 roues et 1 à 2 roues). | 25 harnais complets. |
| 3 charrettes pour le curage des syphons d'égouts (1 à 4 r. et 2 à 3 roues). | 29 licols. |
| 5 brouette. | 1 bricol. |
| 11 charrettes à bras pour le balayage à 2 roues. | 6 sellettes complètes. |
| 19 charrettes à bras pour le balayage à 3 roues | 29 palonniers. |
| 2 charrettes en tôle pour le balayage à 3 roues. | 11 volées. |
| 5 charrettes en tôle pour le balayage à 2 roues. | 4 doubles volées. |
| 1 charrette à 2 roues avec 25 mètres de tuyaux en caoutchouc. | 9 tridents. |
| 3 lances (2 grandes, 1 petite) | 9 fourquets. |
| | 3 bêches. |
| | 20 lanternes. |
| | 18 couvertures. |
| | 13 sonnettes. |
| | 2 cuvelles. |
| | 20 seaux. |
| | 2 gerbières. |
| | 12 couvertures pour chariots et charrettes. |

SECTION VII.

Fourrages.

La dépense pour fourrages pendant les douze mois de cet exercice s'est élevée à :

Avoine	53500 kil.	9.934,95 fr.
Foin	62380 id.	6.238,00 »
Drêche melasse	25000 id.	3.750,00 »
Tourbe litière	40750 id.	652,25 »
Trèfles	1800 id.	673,00 »
Divers.		62,75 »
		TOTAL. 21.310,95 »

Le nombre total des journées cheval pendant cet exercice a été de 8137, soit une moyenne de 22 3/10 chevaux présents à l'écurie par jour.

Par conséquent, le coût moyen de la nourriture et litière des chevaux a été par jour et par cheval de 2,62 frs.

Voici le résultat des adjudications auxquelles il a été procédé pour la fourniture des divers fourrages :

	en 1905	en 1906
Avoine les 100 kil.	17,85 fr.	18,57 fr.
Paille id.	5,47 »	5,14 »
Le foin à coûte	10,00 frs.	les 100 kilos
Le drêche mélasse id	15,00 frs.	id.
La tourbe litière id.	22,00 frs.	les 1000 kilos
Le trèfle vert id.	0,25 frs.	la botte.

SECTION VIII.

Comptabilité.

La vente des balayures des rues a produit.	fr. 70,00
Prêts des chevaux, etc	178,50
Vente de fumier	437,50
» » tourbe	654,00
» des chevaux et de chevaux morts . . .	210,00
Arrosage et nettoyage des marchés. . . .	2000,00

Les recettes totales se sont donc élevées à fr. 3.550,00

Le tableau ci-dessous indique les recettes et dépenses faites depuis la reprise de ce service par la ville.

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	DÉFICIT
1889	2.930,00		
1890	2.940,15	27.362,40	24.422,25
1891	2.537,80	27.396,29	24.858,49
1892	2.928,70	40.988,60	38.064,90
1893	4.555,93	42.421,74	39.365,81
1894	3.702,85	44.478,63	40.775,78
1895	3.598,85	44.523,69	40.928,84
1896	1.687,70	50.079,47	48.391,77
1897	708,50	48.524,53	47.816,03
1898	813,50	56.688,44	55.874,94
1899	635,00	52.540,27	51.905,27
1900	865,00	84.750,24	83.885,24
1901	589,00	78.355,09	77.766,09
1902	566,00	79.753,91	79.187,91
1903	317,50	76.030,81	75.713,31
1904	2.250,00	73.181,00	70.931,00
1905	1.200,50	74.442,43	73.241,93
1906	3.550,00	74.135,08	70.585,08

CHAPITRE IX.

SERVICE DES VIDANGES.

Pour ce service, la ville est partagée en trois sections.

- 1^o L'ancienne ville,
- 2^o La partie annexée de Mariakerke,
- 3^o Le quartier du Phare.

Dans les deux derniers quartiers, le service était assuré jusqu'ici par des particuliers ; depuis le 1 juillet 1906, il est fait par le personnel du service de la ville.

SECTION I.

Personnel.

Voici la composition du personnel attaché à ce service au 31 décembre 1906 :

NOMS & PRÉNOMS	QUALITÉ	Date de Nomination	TRAITEMENT	
Van Steenkiste Victor	Directeur	1 Janvier 1905	500 00	par an
Van Heege Henri	Chef-Ouvrier	1 octobre 1893	5 00	par jour
Damman Camille	Mécanicien	1 janvier 1897	120 00	par mois

Le service comprend en outre :

1 haleur	fr. 4.00	par jour
1 2 ^e mécanicien	fr. 3.50	»
3 bateliers	fr. 3.50	»
10 conducteurs	fr. 3.50	»
2 veilleurs	fr. 2.50	»
1 palefrenier	fr. 2.50	»

Le tableau ci-après donne par mois le coût du personnel :

Mois de Janvier	fr. 1513 75
» Février	fr. 1477 50
» Mars	fr. 1812 38
» Avril	fr. 1754 00
» Mai	fr. 1952 25
» Juin	fr. 1920 25
» Juillet	fr. 2016 50
» Août	fr. 2163 50
» Septembre	fr. 1915 38
» Octobre	fr. 1915 50
» Novembre	fr. 1925 25
« Décembre	fr. 1906 75
Indemnité au Directeur	fr. 500 00
	22 773 01

SECTION II

Immeubles et Matériel.

Le service possède trois propriétés :

1. Un établissement servant pour maison, buraux, écuries, magasins, forge, etc., qui a couté	110,307.38
2. Une fosse, (réserveur)	7,870.12
3. Terrain id.	
4 Bâtiment (fosse) située à Steene id.	7,000.00
5. id. id. Jabbeke id.	6,000.00

Le service emploie le matériel suivant :

2 machines à vapeur, système Tallard.
2 fourgons,
8 voitures avec tonnes en tôle,
2 anciennes voitures id. id.
2 id. id. en bois, dont un mauvais,
2 pompes à bras,
3 bateaux de transport,
3 vieilles pompes à bras (hors service),
4 grandes roues de derrière (réserve),
2 petites roues de devant id.
2 grandes roues (fourgon N° 1) id.
9 tuyaux en caoutchouc,
8 id. id. pour les pompes à bras,
7 id. en zinc,
22 id. en fer courbé,
7 verres (indicateur) pour les tuyaux (réserve),
3 id. id. chariots id.
17 id. (rond pour les lanternes) id.
4 timons,
8 palonniers (petits),
10 id. (grand),
13 harnais complets,
13 sellettes,
11 couvertures,
7 paires de trait avec chaîne (réserve)
1 cuveille,

SECTION III.

Chevaux et Fourrages.

Au premier janvier 1906, il y avait dix chevaux à l'écurie ; un nouveau cheval a été acheté par M. Alois Verstraete le 3 février pour la somme de 750,00 fr.

Le nombre total des journées-cheval pendant l'exercice 1906 a été de 3982, soit une moyenne de 11 chevaux présents par jour à l'écurie.

La dépense pour fourrages et litières pendant les douze mois de cet exercice s'est élevée à :

Avoine, drèche, etc.	fr. 7183,15
Foin,	3118,50
Trèfle,	325,00
Tourbe-litière,	266,10
Total : fr. 10892,75	

Par conséquent, le coût moyen de la nourriture et litière des chevaux a été par jour et par cheval de 2,74 fr.; en 1905, le coût d'un cheval par jour était de 2,66 fr.; donc une différence de 0,08 fr. par suite de l'augmentation du prix de l'avoine.

Voici le résultat de l'adjudication à laquelle il a été procédé et les prix des fourrages non stipulées par le cahier des charges.

		1905	1906
Avoine,	les 100 kil.	17,85	18,57
Paille,	»	5,47	5,14
Foin,	»	10,00	10,00
Trèfle,	par botte	0,25	0,25
Drèche-melasse	les 100 kil.	15,00	15,00

SECTION IV.

Exploitation.

Le tableau ci-après donne la quantité d'hectolitres de matières enlevées dans les différentes sections pendant l'exercice 1906 :

	Bateaux	fosse de Steene	fosse de Jabbeké	fosse de l'établissement	Eau	TOTAL.
Ville	50142	34595	10103	4823	48215	147878
Mariakerke	55	1575	145		20660	22435
Phare	2285		220		1520	4025
Caserne	2385	215	970	20	1150	4740
Hôpital Militaire	130	140	10		2890	3170
	54997	36525	11448	4843	74435	182248

La moyenne (dimanche et jours de fête déduits) a été de 586 hectolitres par jour; en 1905 elle était de 535 hectolitres, soit 51 hectolitres par jour de plus qu'en 1905.

SECTION V.

Comptabilité.

Recettes.

	Prévues p. 1905	Réelles
Art. 1° Produit de la vente . .	38000 00	35482 06
id. 2° Recettes diverses . .	100 00	325 00
	38100 00	35807 06

Le déficit dans la vente augmente annuellement parce que la matière première utilisable diminue de plus en plus, par la généralisation de l'emploi du système dits Water-closets au lieu des anciens lieux d'aisances.

Le purin des fosses sur lesquelles sont installés des Water-closets est de qualité très inférieure, parfois nulle.

Aussi pouvons-nous classer le purin en trois catégories, savoir :

1° Le purin proprement dit, et qui pèse 9 à 10 degrés et plus. Cette matière est chargée au fur et à mesure dans les trois bateaux qui sont expédiés aux laboureurs ;

2° Le purin de qualité secondaire, pesant de 4 à 8 degrés, matière expédiée aux réservoirs de Steene et Jabbeké ;

3° Le purin de qualité inférieure pesant de 0 à 4 degrés; il est déversé comme eau dans les égouts. Toutefois si un 4^{me} bateau était à la disposition du service, celui-ci pourrait mélanger le purin de qualité inférieure à celui de 8 degrés. Ce produit se vendrait facilement à Jabbeké ainsi qu'à Steene.

Dépenses.

1. Direction : Indemnité	500,00	500,00
2. Personnel : Salaire	23.000,00	22.768,00
3. Immeubles et Matériel :		
A. Intérêt du Capital	2.000,00	2.000,00
B. Entretien du matériel	3.000,00	2.931,00
4. Traction :		
A. Achat de Chevaux	2.000,00	750,00
B. Fourrages	9.500,00	10.892,78
C. Sellerie	500,00	574,46
D. Ferrage	500,00	616,60
5. Achat de charb. pompe vapeur	750,00	791,10
6. Dépenses diverses	1.000,00	1.836,44
	42.750,00	43.560,38

Le déficit s'élève donc à 910,00 frs.

Ce résultat provient de ce que :

1° La somme de 500 frs., tenant lieu d'indemnité au directeur pour l'exercice 1905 a été mise au compte de cette année-ci.

2° Qu'il a été payé au personnel une somme de 822,25 frs. de plus qu'en 1905.

CHAPITRE X.

SERVICE DES PARCS ET PROMENADES.

Les travaux concernant le service des plantations pendant l'année 1906, se sont bornés à l'entretien ordinaire. Nous pouvons cependant citer quelques réparations importantes aux chemins et routes carrossables du parc Marie-Henriette. C'est ce qui a nécessité quelques dépenses supplémentaires sur le budget ordinaire, notamment en ce qui concerne l'achat d'une assez notable quantité de gravière et de briquejillon.

Nous avons encore à mentionner que le nombre de plantes fleuries préparées en pots et destinées à l'ornementation des squares et jardins de la ville augmente d'année en année. Ce nombre s'est élevé pour cette année à 80.000 répartis comme suit :

<i>Avenue Léopold</i> : Geraniums variés	9000
Pyrethrum	1075
Authemis	225
Capucines doubles	125
Lobelia	720
Guaphalium	540
Veronica	50
Phormium agave	14
Total	11746
<i>Place Marie-José</i> : Geraniums variés	1500
Pyrethrum	1115
Guaphalium	140
Phormium, d'halia, Lavatera	43
Total	2798
<i>Parc Léopold</i> : Rosace : Geraniums.	4150
Pyrethrum	860
Gazania.	150
Agave	10
Total	5170

<i>Kursaal</i> : Alternanthera rouge	3110
» jaune	2150
Echeveria glauca	1015
» metallica	17
Geranium's variés	4575
Pyrethrum	1970
Lobelia.	2150
Ageratum.	120
Gazania	175
Mesembryanthenum	975
Guaphalium	280
Total	16537
<i>Kursaal</i> : Digue de mer : Geranium's	2000
Pyrethrum	650
Lavatera	36
Total	2686
<i>Triangle devant le café Neptune</i> : Geranium's variés	450
Gnaphalium	170
Lobelia	160
Lavatera	7
Total	787
<i>Place Léopold I</i> : Geranium's	500
Lobelia	1040
Pyrethrum.	290
Total	1830
<i>Rue Royale</i> : les deux triangles : Geranium's	735
Pyrethrum.	170
Total	905
<i>Boulevard van Iseghem</i> : Geranium's	2990
Pyrethrum	1130
Cinéraire maritime	112
Lavatera	13
Dahlia.	13
Total	4288

<i>Parc Léopold : Geranium's</i>	1790
Canna	510
Pyrethrum.	90
Cineraire maritime.	125
Total	<u>2515</u>
<i>Parc Léopold : Avenue Serruys : Geranium's</i>	910
Pyrethrum	175
Veronica	42
Evonymus.	18
Total	<u>1145</u>
<i>Square de l'Eglise St-Joseph : Geranium's</i>	870
Pyrethrum	825
Canna's	225
Total	<u>1920</u>
<i>Square de l'Eglise SS. Pierre et Paul : Geranium's</i>	870
Cinéraire maritime	235
Petunia	185
Ageratum	170
Lavatera	6
Total	<u>1466</u>
<i>Square Stéphanie Av. de la Reine : Geranium's</i>	1140
Petunia's	100
Pyrethrum	500
Total	<u>1540</u>
<i>Square Place Vander Sweep : Geranium's</i>	1140
Pyrethrum.	800
Lobelia	360
Lavatera	5
Total	<u>2305</u>
<i>Square Avenue North : Geranium's</i>	1990
Lobelia	315
Pyrethrum	815
Total	<u>3120</u>

<i>Ars. de Smet de Nayer : (Rond Point) : Capucines</i>	2160
Geranium's	1125
Petunia's	850
Pyrethrum	420
Gazaria.	225
Total	<u>4780</u>
<i>Laiterie du Parc Marie-Henriette : Geranium's</i>	1070
Petunia's	340
Pyrethrum	90
Belle de nuit	125
Total	<u>1625</u>
<i>Square Hazegras : Geranium's</i>	490
<i>Ecole Mme Vereruyce : Geranium's</i>	380
Pyrethrum	220
Petunia	225
Total	<u>825</u>
<i>Ecole du Phare : Geranium's</i>	400
<i>Bacs à fleurs (balcon du Kursaal) Geranium's</i>	1200
<i>Plantes de recharge :</i>	<u>9000</u>
Total de plantes	<u>79078</u>

Le service des plantations s'est effectué comme l'année précédente par un personnel composé de :

- un directeur chef de service.
- 3 chefs jardiniers.
- 10 jardiniers.
- 20 ouvriers jardiniers.

TITRE XI.

BEAUX-ARTS. SCIENCES. LETTRES.

CHAPITRE I.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SECTION I.

Personnel enseignant.

Voici la composition du personnel enseignant au 31 décembre 1906 :

NOMS ET PRÉNOMS	FONCTIONS	DATE DE LA NOMINATION	ATTRIBUTIONS
Rinskopf Léon	Directeur	11 avril 1891	Piano, Harmonie.
Pierrot Ernest	Professeur	10 novembre 1879	Solfège, Instruments à vent en cuivre, classe d'ensemble instrumental
Macken Emile	Professeur	16 mars 1895	Solfège, Violon, Musique de chambre
Van Acker Hippolyte	Id.	18 décembre 1883	Solfège, Violoncelle et Contrebasse.
Vander Ae Désiré	Id.	29 octobre 1895	Solfège, Violon
Mathys Médard	Id.	29 octobre 1895	Flûte.
Detaeye Ernest	Id.	29 octobre 1895	Solfège, Hautbois et Basson.
Keurveld Joseph	Id.	17 novembre 1896	Solfège, Piano, Basse chiffrée, ensemble vocal
Fremaut Thérèse	Id.	16 novembre 1899	Piano.
Cardinael Angelique	Id.	Collège 1 oct. 1892	Piano.
Van Breuseghem Félix	Moniteur	» 2 janv. 1893	Piano.
Rookers Augusta	Répétiteur	» 1 oct. 1897	Violon.
Beencxens Blanche	Id.	» 3 nov. 1898	Piano.
Pierrot Jeanne	Id.	» 23 nov. 1899	Piano.
Dubois Marie	Id.	» 23 nov. 1899	Piano.
Vercoullie Bernard	Surveillant bibliothécaire	4 janv. 1900	Piano.
		21 janvier 1893	

SECTION II.

Commission administrative.

En séance du 29 décembre 1906, le Conseil a procédé au renouvellement de la Commission administrative de l'académie de musique. Celle-ci est composée comme suit :

NOMS ET PRÉNOMS	QUALITÉ	DATE DE LA 1 ^{re} NOMINATION	FIN DU MANDAT
Liebaert Auguste	Président	1 janvier 1900	31 décembre 1912
Kockenpoo Arthur	membre	25 août 1891	»
De Ridder Louis	»	5 mai 1896	»
De cock Achille	»	29 décemb. 1906	»
Rinskopf Léon	directeur de l'académie	11 avril 1891	membre de droit

SECTION III.

Comptabilité.

Les tableaux suivants indiquent le montant des budgets et des comptes approuvés par la Députation permanente pour la dernière période quinquennale :

A. — Budgets.

	1902	1903	1904	1905	1906
Allocation de la Commune . . .	18760.00	18055.76	17480.66	19040.27	20735.78
Rétribution des élèves . . .	800.00	800.00	1000.00	1000.00	900.00
Subside de la Province . . .	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00
» de l'Etat . . .	4500.00	4500.00	4500.00	4500.00	4500.00
Total des recettes . . .	24560.00	24660.00	25360.00	27460.00	27510.00
» des dépenses . . .	24560.00	24660.00	25360.00	27460.00	27510.00

B. — Comptes,

	1902	1903	1904	1905	1906
Allocation de la Commune	19560.00	18855.76	16780.66	19040.27	21635.78
Rétribution des élèves .	981.00	990.00	930.00	1017.00	1095.00
Subside de la Province .	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00
» de l'Etat . . .	4500.00	4500.00	4500.00	4500.00	4500.00
Total des recettes . . .	26345.24	26725.10	25130.39	25931.49	28332.40
» des dépenses . . .	24465.90	24305.37	24256.17	25329.87	24489.85

SECTION IV.

Enseignement.

La population de l'Académie de Musique pendant l'exercice 1905-1906 a été comme suit :

Solfège.

	Jeunes gens.	Demoiselles.
classe de M. E. De Taeye	65	
» » D. Vander Aa		67
» » H. Van Acker	30	73
» » E. Macken	23	43
» » J. Keurvels	13	21
» » E. Pierkot	2	6
» » E. De Taeye	1	
» » D. Vander Aa	2	
» » H. Van Acker	3	
TOTAUX	139	210

a) Piano.

classe de M. le Directeur	3 élèves.
» » J. Keurvels	6 »
» » M ^{me} A. Cardinael	7 »
» » Th. Fremaut	9 »

classe de M ^{me} A. Rookers	répétiteurs	8 élèves.
» » B. Beenckens		10 »
» » J. Pierkot		10 »
» » M. Dubois		10 »

b) Violon.

classe de M. D. Vander Aa	8 »
» » E. Macken	7 »

c) Violoncelle.

classe de M. H. Van Acker	3 »
---------------------------	-----

d) Instruments à vent en bois.

classe de M. M. Matthys	5 »
» » E. De Taeye	4 »

e) Instruments à vent en cuivre.

classe de M. E. Pierkot	4 »
-------------------------	-----

Basse chiffrée.

Professeur M. J. Keurvels	3 »
---------------------------	-----

Musique de chambre.

Professeur M. E. Macken	4 »
-------------------------	-----

Ensemble vocal.

Professeur M. J. Keurvels	105 »
---------------------------	-------

Ensemble instrumental.

Professeur M. E. Pierkot	12 »
--------------------------	------

CHAPITRE II.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE.

Mouvement. — Les chiffres statistiques de la circulation des livres pendant l'année 1906, ne comportent aucun changement notable, ni dans l'un, ni dans l'autre sens. (Annexe A).

Visiteurs. — Des étrangers de différentes nationalités ont visité la bibliothèque et y ont fait des recherches, surtout au point de vue historique.

Acquisitions. — Un chapitre important entre tous, dans une bibliothèque, est celui des acquisitions. Conserver n'est pas la seule mission d'un bibliothécaire, accroître sans cesse les collections, en tenant compte des demandes et des besoins scientifiques, est un devoir qu'il doit s'attacher à remplir.

Le crédit inscrit au budget de la ville pour l'acquisition et la reliure des livres, n'est pas toujours suffisant pour donner satisfaction à toutes les curiosités, à toutes les exigences.

Dons. — Parmi les dons, il y a en premier lieu ceux du Gouvernement, qui nous favorise dans la plus large mesure du possible. En fait de dons de particuliers, en dehors de quelques ouvrages de minime importance, il n'y a rien de particulier à signaler.

Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique envoie régulièrement des publications soigneusement reliées du Smithsonian Institution. Les autres pays étrangers ne nous font pas d'envois.

Reliure. -- La reliure est de première nécessité pour une bibliothèque publique. Les ouvrages fréquemment consultés, les livraisons de publications périodiques se détériorent rapidement et cessent de pouvoir être communiqués sous peine d'une perte absolue.

Indépendamment des périodiques, il faudra faire relier modestement, mais solidement, à partir de l'année prochaine, un plus grand nombre d'ouvrages brochés ou en mauvais état.

Périodiques. — La salle de lecture possède actuellement une soixantaine de publications périodiques très variées.

Catalogue. — Les travaux du catalogue (supplément) ont été terminés dans le courant de cette année.

Les fiches manuscrites ont été transcris à la machine à écrire au mois de Juin dernier.

Statistique de la circulation des livres pour l'année 1906.

CHAPITRE III.

COURS PUBLICS ET CONFÉRENCES.

SECTION I.

Ostende Centre d'Art.

La direction générale du Kursaal a continué en 1906 l'œuvre des conférences inaugurée en 1905 à l'occasion du LXXV^e anniversaire de l'indépendance nationale. Ces séances ont eu lieu dans le salon des Beaux-Arts et dans la grande rotonde du Kursaal et ont obtenu le plus vif succès.

Voici les titres des conférences données :

- 4 Juin : Conférence inaugurale, EDMOND PICARD : *Le But et l'Esprit d'Ostende Centre d'Art.*
- 13 Juin : GEORGES VIRRÈS : *La Belgique, Pays de la Couleur.*
- 20 Juin : CÉLESTIN DEMBLON : *Shakespeare.*
- 27 Juin : ANDRÉ FONTAINAS : *La Femme et la Littérature belge.*
- 30 Juin : GEORGES EEKHOUD : *Max Waller et la Jeune Belgique.*
- 4 Juillet : MAURICE DES OMBIAUX : *Les Ecrivains et la Vie sociale.*
- 7 Juillet : LÉON HENNEBICQ : *Ostende à travers les âges.*
- 11 Juillet : LÉOPOLD LACOUR : Conférencier de l'Odéon. *La Famille en France au XIX^e siècle.*
- 13 Juillet : PAUL ANDRÉ : *Les Grandes Amoureuses.*
- 14 Juillet : Ouverture du Salon du Livre, PAUL OTLET : Président du Musée du Livre. *La 1^{re} Exposition du Livre belge d'Art et de Littérature.*
- 18 Juillet : Ouverture du Salon des Beaux-Arts. CAMILLE LEMONNIER : *Constantin Meunier et sa place dans l'Art belge.*
- 23 Juillet : EDMOND PICARD : *Auguste Rodin et sa place dans la Statuaire.*
- 25 Juillet : PAUL ADAM : *La Morale des Sports.*
- 27 Juillet : POL DE MONT (en flamand) : *Le poète flamand Guido Gezelle.*

28 Juillet : BRUEUX : *Le Théâtre à thèse.*

- 1 Août : ROBERT SAND : *Une famille d'artistes au XIX^e siècle, les Cladel.*
- 3 Août : M^{me} LACROIX, Évêque de Tarantaise, à Moustiers, Haute-Savoie. *La nouvelle organisation du Culte Catholique en France.*
- 4 Août : FIERENS-GEVAERT : *L'Art au XX^e siècle et son expression en Belgique.*
- 8 Août : Le Docteur DOYEN de Paris. *La Psychologie du malade et du médecin.* (Le soir, projections lumineuses d'opérations chirurgicales.)
- 11 Août : EDMOND PICARD : *La Belgique à vol d'oiseau.*
- 14 Août : PAUL DOUMER, ancien Gouverneur de L'Indochine, ancien Président de la Chambre des Députés. *L'activité Européenne dans l'Extrême-Orient.*
- 18 Août : JULES CLARETIE, Administrateur de la Comédie Française, Membre de l'Académie. *La Comédie, les Comédiens et la mise en scène.*
- 22 Août : M^{me} JUDITH CLADEL : *La Musique, expression de l'Amour.*
- 25 Août : VALÈRE GILLE : *Quelques Poètes belges.*
- 28 Août : L'ABBÉ LEMIRE : Membre de la Chambre des Députés de France. *Le Coin de terre, foyer de l'Art.*
- 29 Août : ALBERT GIRAUD : *Le Théâtre de Sardou.*
- 31 Août : PIERRE BAUDIN, ancien Ministre, ancien Président du Conseil municipal de Paris. *France et Allemagne.*
- 1 Septembre : PAUL DE FRANCHEMONT : *Le Conflit des races au siège d'Ostende, 1601-1604.*
- 5 Septembre : CHARLES CHEUDE : *Les chants populaires belges.*
- 8 Septembre : EMILE VERHAEREN : *La multiple Splendeur.*
- 12 Septembre : JULES BOIS, du Gil Blas. *La Femme et l'Amour dans le Roman contemporain.*
- 15 Septembre : GEORGES BOYER : Secrétaire général de l'Opéra à Paris. *La Vie à Paris : La Danseuse.*

- 19 Septembre : HENRI LIEBREGHT : *L'Histoire de la Renaissance Latine en Belgique.*
22 Septembre : M^{me} FRÉDÉRIC DELVAUX (CHRISTIANE) : *Alfred de Musset.*
26 Septembre : ANDRÉ RUYTERS : *Le sentiment de l'Exotisme.*

CHAPITRE IV.

MUSÉE ET COLLECTIONS.

SECTION I.

Musée de peinture.

En 1906, la Ville et le Gouvernement firent les acquisitions suivantes pour le musée :

1^e *L'Éclairecie*, marine par Spilliaert Emile ; tableau sur toile acquis par la ville.

2^e *La corderie*, intérieur par Halle Oscar, tableau sur toile acquis par la ville et le Gouvernement.

3^e *La jeune mère*, intérieur Halle Oscar, tableau sur toile, don de l'auteur.

4^e *Palingbrug Nieuport*, par Gilsoul Victor, tableau sur bois, acquis par la Ville et le Gouvernement à l'exposition du Kursaal en 1905.

5^e *La Boucherie de Bou-Saada*, par Bastien Alfred, tableau sur toile, même provenance et exposition.

6^e *Eau dormante*, (bords de canal) par Picard Robert, tableau sur toile, même provenance.

7^e *Le Bassin de carénage à Ostende*, par Swyncop Philippe, tableau sur toile, même provenance.

8^e *Temps de pluie à Bruges*, par Sohie Albert, tableau sur toile, même provenance.

9^e *Pêcheur Ostendais*, figure en bronze par Constantin Meunier, même provenance.

10^e *Femme au chapeau* figurine en bronze par Rousseau Victor, même provenance.

Ces tableaux et bronzes ont dû être placés dans les cabinets de M. le Bourgmestre, de M. l'Échevin des Beaux-Arts et autres dépendances de l'hôtel de Ville, en attendant la réalisation d'un vœu souvent exprimé, tendant à la construction d'un musée des Beaux-Arts, où les œuvres pourraient être facilement vues et placées en leur jour favorable.

SECTION II.

Musée Historique et Ancien.

En présence de l'augmentation très notable de la collection du musée ancien, soit par les dons généreux de l'Etat, de la Ville et des particuliers et de la démolition imminente du local dit « La Plume » pour la construction d'écoles nouvelles, le Collège a décidé, en mai 1906, de construire le musée d'antiquités au Parc Marie-Henriette. — L'adjudication en eut lieu le 8 juin suivant, et la pose de la 1^{re} pierre le 17 du même mois. — Le transfert des diverses collections fut terminé au mois de janvier 1907 et l'ouverture du nouveau musée eut lieu à Pâques 1907.

TITRE XII.

JUSTICE ET SECURITE PUBLIQUE.

CHAPITRE I.

POLICE.

§ 1. — COMPOSITION.

Au 31 décembre 1906, la police locale comprenait :

- 1 Commissaire en chef
- 1 Commissaire.
- 5 Commissaires-adjoints.
- 8 Brigadiers.
- 11 Agents de 1^{re} classe.
- 16 Agents de 2^{me} classe.
- 43 Agents de 3^{me} classe.
- 6 Agents provisoires.
- 1 Garde parc.

CHAPITRE II.

CRIMES, DÉLITS, CONTRAVENTIONS.

En 1906, il a été constaté 1726 délits et 2679 contraventions. 126 causes pour délits ont été renvoyées en simple police.

Le nombre des jugements de condamnations prononcés en 1906 par le Tribunal de simple police a été de 2438 à charge de 1912 personnes, dont une condamnation à l'emprisonnement fixe et à l'amende, et 2070 à l'amende. Il a été rendu 367 jugements d'acquittement en faveur de 367 personnes.

Tableau des délits et contraventions jugés en simple police et pour lesquels il y a eu condamnation.

N ^o d'ordre	NATURE DES DÉLITS ET CONTRAVENTIONS	Nombre des condamna- tions	N ^o d'ordre	NATURE DES CONTRAVENTIONS	Nombre des conda- mna- tions
	DÉLITS	19		Muselières et médailles chiens	31
1	Diffamation	16	20	Divagation animaux	7
2	Menaces	3	21	Pris du sable	89
3	Coups et blessures	79	22	Infraction règlement commissionnaires	123
4	Destruction volontaire	13	23	Contr ⁿ chem. de fer Etat	16
5	Soustraction frauduleuse	12	23	» chem. de fer Vicin.	11
6	Outrage police	6	24	Colportage	607
7	Outrage aux mœurs	2	25	Uriné sur voie publique	37
8	Chants obscènes	5	26	Contravent ⁿ population	12
	Total	126	27	Elevage lapin	2
			28	Bateaux excursion expertise	9
	CONTRAVENTIONS			Infraction bains	18
9	Injures	107	30	Contravention règlement chenal du port	4
10	Bruits nocturnes	97	31	Taxes provinciales	5
11	IVresse	150	32	Contr ⁿ loi échardonnage	2
12	Police, cabarets, salles de danse, logements	39	33	Transport fumier	1
13	Prostitution	161	34	Témoins défaillants	6
14	Jet d'ordures	18	35	Contravention batisses	22
15	Battre tapis	3	36	Expertise viandes	3
16	Roulages et cont ^s cochers	625	37	Jeux de hasard	6
17	Attelages à chiens	42		Total	2438
18	Autos et vélos	43			
19	Mauvais traitements animaux	16			

Il a été rendu 63 condamnations pour vagabondage.

Au cours de la même année, 88 ordres d'écrou ont été délivrés.

CHAPITRE III.

ACCIDENTS ET SINISTRES.

En 1906, il a été constaté 18 morts accidentelles. Il n'y a pas eu de suicides.

CHAPITRE IV.
Service des Pompiers.

§ 1. — Renseignements divers.

Le nombre des sorties du matériel s'est élevé à 43. Ce nombre se compose de 10 incendies de quelque importance, de 19 insignifiants et de 14 fausses alertes. Le corps a été requis en outre plusieurs fois pour des chaloupes, qui menaçaient de sombrer et pour vider des caves inondées.

Les feux de cheminées ont été éteints au moyen de sulfure de carbone.

§ 2 — Personnel et Attributions.

Voir le rapport des années antérieures.

§ 3. — Mouvement du corps en 1906.

Il y a eu 3 hommes engagés, 2 congédiés et 1 rayé.

§ 4. — Service téléphonique et télégraphique.

Les circuits ont subi peu de réparations. Quelques pertes de courant ont été provoquées par des fils téléphoniques de l'Etat.

§ 5. — Matériel.

Le matériel est en bon état.

§ 6. — Nature des incendies.

NATURE DES INCENDIES	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Cave, fournie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rez-de-chaussée	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 ^{re} étage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2 ^{me} étage	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Combles, greniers mansardés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Charpentes	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Bateaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bâtiments	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fourrages, meubles, fumiers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Paillassons de briquetier	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Hangar	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Pile de bois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Charrette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tas de charbon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	2	1	3	2	*	3	4	3	2	3	3	3	29

§ 7. — Etat indiquant par mois les incendies pour lesquels les pompiers ont été requis en 1906.

MOIS DE	INCENDIES		TOTAL	FAUSSES ALERTES	FEUX DE CHEMINÉES	TOTAL
	Éteints à l'aide du matériel bouches d'eau ou pompes à bras	Éteints avec la petite pompe à main ou par les habitants				
Janvier	»	2	2	»	2	4
Février	1	»	1	»	1	2
Mars	2	1	3	1	1	4
Avril	»	»	»	»	»	4
Mai	»	»	»	1	1	2
Juin	»	»	»	1	1	2
Juillet	1	»	1	»	1	2
Août	1	»	1	»	1	2
Septembre	1	—	1	1	1	4
Octobre	3	3	3	1	3	6
Novembre	»	3	3	1	3	6
Décembre	1	2	3	14	14	57
	10	19	29			

§ 8. — Mode d'avertissement.

Avertisseurs	Téléphones de la ville	Téléphones de l'Etat	Personnes accourues au poste	Nombre de sorties du matériel
35	4	1	3	43

§ 10. — Causes des incendies.

CAUSES	NOMBRE
Explosion, chute de lampe ou de réchaud à pétrole	5
Explosion de naphte	1
Explosion de gaz	1
Charbon ardent tombé d'un four	1
Débris d'allumette enflammée jetée dans des loques	1
Surchauffage	1
Vice de construction	2
Poêle placé defectueusement	1
Combustion spontanée	1
Cheminée en mauvais état	1
Bouteille de térbenthine placée trop près du feu	1
Enfants jouant avec des allumettes	1
Malveillance	1
Inconnues	10
	29

DATES	ENDROIT OU L'INCENDIE A ÉCLATÉ MEILLEURS OCCUPANTS DES IM- MÉDIALES	PROPRIÉTAIRES OU OCCUPANTS DES IM- MÉDIALES	OBJETS INGRÉDIENS	DIGATS	ASSURÉ OU NON	OBSERVATIONS
12 janvier	rue du Caire, 39	De Bru, Louis	Réchaud à pétrole.	Insignifiants	non	
14 »	Av. Hr. Serrays, 23	Verheyde, Jules	Objets de literies, plancher.	"	oui	
1 février	Nouvel Avant-Port	Coppieiers, Raar, Cox	Huager, dynamos, outils, huiles		oui	
2 mars	Bassin des Pêcheurs	et Warin	et graisses.		oui	
18 »	rue Archiduchesse	Morel, Eléenne	Réservoir de naphto (60 litres).		non	
23 »	Avant-Port-Paquebot « La Flandre »	Beernaerts-Hoorens	Magasins d'épiceries.		non	
10 avril	rue du Quai, 29	Van Sevenant, Ch. ^{es}	Mobilier de la salle de restaurant.		non	
24 »	rue du Caire, 27	Haegeman, Louis	Caisse de livres, déchets de bois.	Insignifiants	»	
1 juin	q. de l'Empereur, 29	Kockuit, Gustave	Caisse contenant des longues.	"	»	
20 »	rue Peter Benoit, 5	Deurzecker, Casimir	Bouteille de téraphentine.		»	
22 »	rue des Fèvres, 11	Van Eeckoutte, Théod.	Rideaux et stores.		»	
2 juillet	Avenue Léopold, 21	Banque-Française	Panacher.		»	
5 »	rue de Stockholm	De Buck & Deweerdt	Effets d'habillement.		»	
8 »	Av. Hr. Serrays, 7	Seynaeve, Pierre	Pile de bois.		»	
30 »	r. de la Fortune, 25	Van Haecht, Joseph	Literies.		»	
22 août	Chaus. de Newport	De Vriendt, Isidore	Lampe à pétrole.		»	
23 »	quai des Pêcheurs	Fumier.	Charrette de maraîcher.		»	
30 »	Digue de Mer, 3	Bessire.	Charrette.		»	
10 septem.	rue Courte, 16	Depré, Charles	Réduit servant de garde-manger.		»	
10 octobre	rue de l'Hôpital	Heismortel, Oscar	Tas de charbon.		»	
16 »	rue des Deniers, 54	Verniere, Médard	Mobilier — Pafond — Pancher.	840,00	oui	
21 »	rue de Lefringhe	Kesteloot, Pierre	Paillassons.	300,00		
2 novem.	Chaus. de Thourout	Pottier, Charles	Paille.			
	Coin r. St. Paul et St. François	Vve Vandenberghe	Lampe à pétrole			
19 »	rue des Champs, 6	Gaeckecker, Leon	Rideaux et stores.		»	
24 »	route du Phare, 11	Van Loo, Louis	Literies.		»	
3 décem.	rue du Ruisseau, 14	Boussy, Prosper	Un établi de menuisier, outils,			
6 »	rue de la Chapelle	Maison Daveluy.	pancher.	220,00	non	
7 »	Bredene, Stykens	V ^e Deswef	Plancher, boiseries.			
			Charbon — matériaux de construction — hangar.			

TITRE XIII.

GARDE CIVIQUE. MILICE. GARNISON.

CHAPITRE I.

GARDE CIVIQUE.

§ 1. — Levée de 1906.

301 jeunes gens, nés en 1886, ont été inscrits, dont 60 désignés et 241 exemptés.

Ces inscriptions ont toutes été opérées d'office.

§ 2. — Effectif de la Garde au 31 Décembre 1906.

A. Etat major du régiment : Officiers	9
sous-officiers	4
Etat-major des bataillons : Officiers	4
sous-officiers	4
B. Infanterie 1 ^{er} ban : Officiers	11
Troupes	360
Idem, 2 ^e ban : Officiers	3
Troupes	180
C. Artillerie : Officiers	3
Troupes	109
D. Infanterie : musique	30

§ 3. Conseil civique de recensement.

	1902	1903	1904	1905	1906
Gardes ayant comparu devant le Conseil	70	78			
Exemptés définitivement	11	15			
Exemptés pour une année.	19	17			
Dispensés	40	21			
Rayés du chef de services.					
militaires	1	6			
Désignés d'office pour le service	7	55			
Exclus	0	0			

§ 4. — Conseil de discipline.

	1902	1903	1904	1905	1906
Nombre des séances .	5	6	6	3	3
Nombre de gardes traduits.	—	—	235	56	97
Causes appelées.	900	621	586	94	193
Acquittement	233	111	125	29	63
Condamnés à la réprimande	158	88	53	7	40
» à l'amende.	509	422	90	51	64
» à l'amende avec emprisonnement.	0	0	0	0	0
Nombre d'affaires remises	—	—	—	7	26

§ 5. — Comptabilité.

En séance du 7 Juillet 1905, le conseil communal a arrêté le budget de la garde civique pour 1906, se montant en dépenses à 10.658 francs. Cette dépense est entièrement à charge de la ville.

Le compte de l'exercice 1906 a été approuvé par le conseil communal en séance du 28 Mai 1907 : en recettes à 10.648 francs et en dépenses à 9.781.27 francs, soit avec un boni de 876.73 francs.

CHAPITRE II

MILICE NATIONALE

§ 1. — Levée annuelle.

Années	Nombre des inscrits											
	Volontaires de currière	Appelés au tirage au sort	Militaires ajournés des 3 classes antérieures	Idem désignés pour le service	Nouvelles d'hommes à fournir	Volontaires de carrière à déclarer du contingent à fournir	Restic à fournir	Militaires appelés et remplacés par la députation de la Guerre	No le plus bas	No le plus haut	Dernier numéro appelé au service	
1905	17	368	93	7	80	6	74	65	65	101	468	209
1906	22	343	87	8	77	12	65	65	88	431	176	

ANNÉES

	1902	1903	1904	1905	1906
Exemptés définitivement.	21	19	27	15	13
Exemptés pour un an	43	38	39	27	20
Volontaires du contingent.	—	—	—	—	1
Désignés pour le service actif	76	61	54	66	53
Dispensés en temps de paix	2	—	1	1	3
Non appelés.	240	203	210	269	253
Jeunes gens inscrits	382	321	331	368	343
Miliciens ajournés des 3 classes antérieures désignés pour le service	13	7	7	7	8
Volontaires du contingent.	—	—	—	—	1
Miliciens appartenant à la classe de la levée de l'année, et désignés pour le service	65	61	55	67	56
Contingent fourni par la ville.	78	68	62	74	65

§ 2. — Degré d'instruction.

La tableau suivant indique le degré d'instruction de miliciens appelés à tirer au sort :

ANNÉE	Miliciens inscrits	Sachant lire, écrire et calculer	Sachant lire et écrire seulement	Sachant lire seulement	Illétrés	Degré d'instruction inconnue
1900	318	237	16	10	51	4
1901	364	278	24	9	51	2
1902	382	295	39	8	37	3
1903	328	237	31	4	56	—
1904	354	271	32	10	40	1
1905	368	280	33	4	51	—
1906	343	255	38	5	45	—

§ 3. — Engagements en 1906.

Nombre des jeunes gens ayant levé les pièces requises :

24		8	
VOLONTAIRES DE CARRIÈRE		VOLONTAIRES AVEC PRIME	
ADMIS	NON ADMIS	ADMIS	NON ADMIS
21	3	5	3

§ 4. — Militaires en congé

Les militaires en congé, des 15 classes de milice, sont au nombre de 896 répartis comme suit :

CLASSE DE MILICE	NOMBRE
1892	77
1893	66
1894	68
1895	58
1896	52
1897	78
1898	75
1899	88
1900	74
1901	62
1902	80
1903	77
1904	36
1905	1
1906	4
	896

Classes de milice
appelées
à la revue annuelle

CHAPITRE III.

GARNISON.

La force de la garnison de notre ville était, au 3 Janvier 1906 de 45 officiers et 515 hommes de troupes, non compris le bataillon d'administration.

Elle se composait pendant la dite année de l'Etat-major, des 2^e et 3^e bataillons actifs, du 1^{er}, 2^e et 3^e compagnie du 4^e bataillon de réserve, et de 5^e et 6^e bataillon de forteresse du 3^e régiment de ligne.

Ces chiffres ont été sujets à de nombreuses fluctuations pendant l'année 1906.

TITRE XIV.

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ PUBLIQUE

CHAPITRE I.

COMMISSION MÉDICALE LOCALE

Voici le rapport que nous a fait parvenir cette institution sur ses travaux pendant l'exercice 1906.

SECTION I.

Partie administrative.

§ 1. — *Personnel.*

Etat des personnes autorisées à exercer l'art de guérir, qui se sont établies à Ostende, ont quitté Ostende ou ont cessé de pratiquer pendant l'année 1906 :

NOMS ET PRÉNOMS	DOMICILE	LIEU ET DATE DE L'ADMISSION A LA PRATIQUE
A. — <i>Pharmacien nouveaux.</i>		
Devriese Hector	place d'Armes	Jury central Liège 1 septembre 1898
Legros, pharmacie-dro- guerie économique	boulev. du Midi, 101	Liège 20 octobre 1888
Considérant, pharmacie- droguerie, V ^e Ardou	rue de l'Eglise	Gérante
<i>Docteurs nouveaux.</i>		
Hoebrechts	rue de la Chapelle	Louvain 16 juillet 1904
Kesteloot Michel	boul. van Iseghem	Gand, 22 juillet 1905
Glaudot Edouard	rue Euph. Beernaert	Louvain août 1877
<i>Dentistes nouveaux.</i>		
Garnier Eugène	rue Royale, 30	Candidat en médecine 20 juillet 1906. Huy
Coelho Raphaël	r.des sœurs blanch.45	17 août 1906 Anvers, 11 sept. 1901
<i>B. — Départ ou cessant la pratique: Pharmacien.</i>		
Lanszweert Ed.	rue de la Chapelle	Décédé
Smolders	place d'Armes	Cesse
Hoebrechts	rue de la Chapelle	Cesse
Van Bastelaere Léon	boulev. du Midi, 101	A quitté Ostende

§ 2. — Personnel de la commission.

Notre président, M. Ed. Lanszweert, est décédé en 1906. Il a été remplacé en qualité de membre de la Commission par M. G. Serruys, membre de la Commission administrative des hospices civils, et en qualité de président par M. Léon Thoma.

§ 3. — Surveillance.

La Commission a signalé l'irrégularité du cas Hoebrechts; celui-ci exerçait simultanément les professions de médecin et de pharmacien.

Au cours de l'exercice 1906, il a abandonné la pharmacie et s'est établi comme médecin.

Elle a signalé aussi les agissements du pharmacien Van Bastelaère, Boulevard du midi, qui distribuait à ses clients des tickets à 0.50 fr. valables pour une consultation

Le sieur Van Bastelaere a, depuis lors, quitté Ostende

Enfin, notre Commission a insisté sur la nécessité d'interdire la vente libre des têtes de pavots, qui causent tant de ravages parmi les enfants du peuple.

§ 5. — Séances.

Nombrē des séances tenues par la Commission

SECTION II.

Partie Scientifique.

§ 1. — Service de la Vaccination.

Service de MM. Seeuwen et Kaisergrüber. — L'indemnité payée par la ville aux parents est de 0,50 fr. par vaccination ou revaccination.

960 vaccinations ont été faites dans les différents locaux de la Ville, soit : 273 opérations à la salle de milice (hôtel de ville); 320 au bureau de police du quartier-de l'hôpital; 437 à l'école Communale de Mariakerke et 219 à l'école Communale du phare. La presque totalité des inoculations ont réussi, car sur 960 cas nous n'avons eu que 11 insuccès.

Nous sommes en progrès sur l'année dernière par le nombre d'enfants qui ont été présentés pour l'inoculation puisque nous en avons eu 86 en plus ; ce chiffre, eu égard au total des naissances, pourra, nous l'espérons, encore être amélioré.

§ 2. — Service de la prostitution.

Le service de la prostitution a été fait par MM. les Drs. Kaisergrüber, Goffin, Kockenpoo, Pleyn et Seeuwen et ce à raison d'une visite par semaine.

Le nombre des femmes inscrites a été en moyenne de 22 pour le mois de janvier, février, mars et avril, de 30 en mai, de 45 pour juin, juillet et août, de 30 en septembre, de 17 en octobre, novembre et décembre.

Onze femmes atteintes d'affections vénériennes ont été envoyées à l'hôpital et, de même que les années précédentes, la plupart de celles-ci sont des femmes qui viennent ici faire la saison.

Parmi ces 45 femmes inscrites pendant les mois de saison, nous en trouvons 35 qui sont pensionnaires dans les maisons publiques de la rue Courte, 3 ou 4 femmes éparses habitant ici hiver et été, et il n'y en a que 6 ou 8 d'inscrites parmi cette légion de femmes qui s'abattent en été sur notre ville, pour y vivre de la prostitution. Nous n'ignorons

pas qu'il est quelquefois très difficile de faire soumettre ces femmes à des visites sanitaires, qu'elles usent de tous les moyens possibles pour s'y soustraire, mais nous ferons remarquer que jamais la prostitution, dite clandestine, ne s'est étalée d'une façon plus scandaleuse que la saison dernière à la digue, aux bains et surtout devant et autour du Kursaal.

Abstraction faite de la déplorable renommée que ferait à notre Ville pareille situation, si elle se renouvelait la saison prochaine, il est de notre devoir de signaler le danger au point de vue de l'hygiène.

Plusieurs cas de maladies vénériennes ont été signalés, dont les porteurs avaient été contaminés par des femmes qui rôdaient à la digue ou aux bains.

Nous demandons donc au Collège échevinal que la surveillance de ce côté soit bien plus sévère ou faite par des préposés plus experts.

§ 3. — Service du contrôle medical des employés communaux.

Le service du contrôle médical des employés communaux en congé s'est fait très régulièrement pour les départements de l'Instruction, de la police et des pompiers. Les autres services communaux ne nous ont communiqué aucun cas de congé pour maladie, nous n'avons donc pu intervenir dans ces services. Là où nous indiquons que cette mesure est régulièrement observée, nous devons constater que ses résultats sont très satisfaisants ; les certificats médicaux qui nous parviennent sont parfaitement justifiés, et les demandes de congé ne sont plus que sérieusement formulées.

§ 4. — Boîtes de secours (Dr Goffin).

Nous pouvons également dire cette année que les boîtes de secours sont beaucoup mieux entretenues, depuis que nous en avons élagué nombre de matériaux inutiles, qui malgré leur manque d'emploi, y figuraient. Ces boîtes ne

devant servir qu'à un premier pansement d'urgence, doivent être aussi simples que possible pour la facilité de leur usage et la commodité des recherches. A cet égard, les cartouches de pansement, contenant ce qui est nécessaire à un premier pansement, rendent d'utiles services tout en réalisant une notable économie.

§ 5. — *Hygiène et salubrité publique (Dr Moreaux).*

A. — TRAVAUX DU BUREAU D'HYGIÈNE.

1. Services des transferts.

Transferts à l'hôpital, 52. (En 1905, 71).

2. Service de désinfection.

a/ Désinfections au chlorure de chaux. Il a été fait usage de 930 kilos. (En 1905 : 749 seulement).

b/ Désinfections à la formaline (Appareil Hoton). Il a été désinfecté : 22115 m³. (En 1905, 16880 m³).

Augmentation pour 1906 : 5235 m³.

Le service a été absolument gratuit.

c/ Désinfections par badigeonnage à la chaux :

Il a été donné suite à 500 demandes de brosses à badigeonner.

En 1905 - 718 demandes.

Les ouvriers du bureau d'hygiène ont badigeonné d'office au lait de chaux 4487 m². En 1905 il n'y avait que 4757 m²

3. — Service du laboratoire communal. — Il y a été pratiqué 364 analyses.

Section des travaux microscopiques. — Il y fut procédé à l'analyse de :

a) 41 échantillons de crachats, dont 11 furent reconnus tuberculeux ;

b) 6 échantillons d'eau : 3 échantillons furent déclarés bons, 3 autres mauvais : présence du bactérium coli.

c) 6 échantillons de pièces anatomiques : un endothéliome du sein ; un cystosarcome de l'ovaire, une endométrite hémorragique, un carcinome du rectum, un fibromyome utérin, des tubercules d'arthrite fongueuse.

d) 8 échantillons de sang : dont un fourni par un pseu-

doleucémique et les deux autres par des chloro-anémiques simples.

e) 1 échantillon d'urine, renfermant du pus, du sang et des gonocoques de Neisser.

Section des travaux chimiques. — Il y fut procédé à l'analyse de :

a) 2 échantillons de suc gastrique : provenant de carcinomateux ;

b) 13 échantillons d'eau, dont 7 de mauvaise qualité ;

c) 7 échantillons de peinture, dont 2 contenant de la céruse, 60 %;

d) 2 échantillons de vernis, tous 2 constitués d'huile résinifiée au moyen d'un sei de plomb ;

e) 1 échantillon de farine, vendu sous le nom de farine de froment et constitué de farine de riz et d'avoine, avec une forte proportion de son, mais sans substances minérales ;

f) 281 échantillons de lait.

La teneur en graisse a été recherchée au moyen du lacto-butyromètre de Gerber, la densité prise au lacto-densimètre ; la plupart des autres données ont été calculées, faute de personnel, d'après les formules de Fleischmann, de Reich et de Herz.

Les résultats de l'expertise portant sur 281 échantillons prouvent que l'écrémage et le mouillage sévissent d'une manière générale aussi bien en hiver qu'en été.

Voici les moyennes qui ont été obtenues :

Densité du lait entier	1.32
Id., serum	1.25
Teneur en graisse 2,3 %	2,3 %
Teneur en résidu sec	11.55 %
Teneur en résidu sec dégraissé	8.00 %

Il importe qu'une surveillance très active s'exerce chez certains débitants de la ville, qui vendent du lait falsifié et appauvri sous le couvert d'une Société Commerciale puissante.

4. *Service des habitations insalubres.*

Il a été déposé :

- A) 15 rapports ayant trait à la mauvaise qualité des eaux alimentaires, à l'existence d'infiltrations suspectes, ou de dépôts de substances fermentescibles ;
- B). 2 rapports se rapportant à des phénomènes d'insalubrité pour cause de manque d'entretien ;
- C). 1 rapport collectif englobant dix habitations de construction vicieuse ;
- D). 1 avis relatif à une demande d'autorisation visant l'installation d'un établissement insalubre.

5. — *Service de prophylaxie des maladies contagieuses.*

Au cours de l'année 1906, il a été organisé :

- A). D'accord avec la Commission des Hospices, un service régulier de renseignements sur le mouvement nosologique de l'hôpital ;
- B). D'accord avec l'Administration Communale, un service mensuel d'analyses des eaux alimentant les parcs à huîtres, avec fourniture aux ostréiculteurs de certificats sanitaires.

Il a été remis, enfin, aux différents médecins de la Ville, un carnet de 50 feuillets, permettant à chacun d'eux d'obtenir la désinfection gratuite des locaux qu'ils jugeraient contaminés ou l'examen des produits alimentaires ou autres sur la composition desquels ils désireraient recevoir des détails analytiques.

§ 6. — *Service de la bibliothèque.*

Ce service a été créé pendant l'année qui vient de finir. La bibliothèque compte actuellement 153 ouvrages d'hygiène, livres de fonds, revues et documents officiels.

§ 7. — *Esquisse démographique.*

Le bureau d'hygiène ne possède pas de section s'occupant de l'étude collective de notre groupe social.

Les éléments statistiques manquent en général. Il n'en est que deux dont l'invocation positive soit permise : l'un

a trait à la statique, l'autre à la dynamique sociale ; le premier nous apprend que la population de la ville s'est accrue, en 1906, de 148 unités, 34 hommes et 114 femmes. Au 31 décembre 1906, Ostende comptait 41.846 habitants, 19.909 hommes, 21.937 femmes ; le second se rapporte au chiffre des naissances, 1515 en 1906, dont 747 ont fourni des sujets du sexe masculin, et 768 des sujets du sexe féminin, dont 1375 furent légitimes et 140 illégitimes. Constatons à l'honneur de nos concitoyennes, que ce dernier coefficient est inférieur à la moyenne (10.93 % naissances) observée en Belgique pour la période décennale 1891-1900.

Les autres chiffres sur lesquels nous allons tabler n'ont rien que de conventionnel et ne répondent nullement aux valeurs que l'on obtiendrait, si l'on était en mesure de baser les calculs sur les états comparatifs, tels qu'ils ont été définis par Bertillon.

Nous ne les donnerons, par conséquent, qu'à titre documentaire. En 1906, la mort frappa 1080 individus, soit 25 % de la population totale. Ce chiffre dépasse de près de 6 % le taux moyen de la mortalité générale dans le royaume. Il convient, toutefois, de considérer l'amplification que lui donne la dîme obituaire payée par l'enfance, dîme qui fut toujours énorme à Ostende ; c'est ainsi qu'en 1906, sur 1515 naissances, il disparut ici, au cours de leur première année, 482 individus, soit 31,8 % ou 11 % de plus que dans les autres régions du pays.

La physionomie générale des tableaux statistiques se caractérise par la prédominance des affections gastro-intestinales (302 décès chez des enfants âgés de moins de deux années) et des maladies des voies respiratoires (193 décès) la tuberculose pulmonaire exclue. Suit le groupe des affections du système nerveux, avec 171 décès. Vient ensuite, le groupe des affections cardiaques, avec 73 décès. Enfin signalons la tuberculose pulmonaire qui emporta 28 malades, la tuberculose méningée avec 5 décès, et les autres localisations tuberculeuses avec 10.

Les affections de nature infectieuse proprement dite ont

fait, au total, en 1906, 84 victimes. Dans ce chiffre, la grippe intervient une fois, le crève 12 fois, la coqueluche 15 fois, la scarlatine 4 fois, la rougeole 39 fois et la fièvre typhoïde 13 fois. *Ce dernier coefficient n'avait plus été atteint depuis 1886.*

Les statistiques forcent l'attention sur le développement des affections cancéreuses, notées 20 fois sur un total de 1080 décès de toute nature.

Défalquons de ce dernier chiffre le taux de la mortalité, qui frappe les premières années de la vie, époque où les affections cancéreuses sont d'une extrême rareté, et nous ne tarderons pas à embrasser toute l'ampleur de la situation qu'occupe le cancer dans notre cadre nosologique, et à comprendre la nécessité de mesures prophylactiques urgentes.

De cette esquisse rudimentaire et combien superficielle, résulte toutefois la conclusion positive que voici :—

C'est qu'à l'heure actuelle, la situation sanitaire d'Ostende reste encore ce qu'elle était, il y a trente ans (à cette époque, la mortalité générale atteignait la proportion de 24,1 %) et qu'elle est incomparablement plus mauvaise qu'il y a 10 ans, où la mortalité générale ne dépassait pas 20,6 %, et où la fièvre typhoïde ne frappait de mort que 5 individus.

Il convient d'en déduire :

a) Qu'il est urgent de procéder aux grands travaux d'assainissement, dont tout le monde reconnaît la nécessité, mais dont la réalisation demeure sous le coup de constants retards ;

b) Qu'il est indispensable de réorganiser, sur un pied moderne, les divers services communaux, qui s'occupent de l'hygiène publique, de développer leurs attributions, d'étendre leurs pouvoirs, de soutenir leur prestige et leur autorité par l'application rigoureuse des sanctions qu'ils réclament.

Ces divers services devraient fonctionner sous une direction unique, à responsabilité effective.

La surveillance des eaux et des denrées alimentaires gagnerait en valeur, si l'Administration Communale voulait encourager les travaux du Laboratoire Communal, dont l'existence et le fonctionnement sont l'œuvre d'une bonne volonté secondée par deux dévouements de mérite. Que vaut le geste ? Des remerciements ou la réprobation édilitaire ?

L'absence de tout bureau d'études statistiques, (casiers sanitaires, des habitations, etc., etc.) au sein de la commission médicale locale, est une lacune. Il serait essentiel de la combler. La création d'un service de statistique démographique ne donnerait lieu qu'à une dépense insignifiante. Les renseignements à coordonner se trouvent actuellement épars dans les bureaux de l'Administration et il suffirait de les collectionner.

La connaissance du bilan démographique d'une ville est indispensable à l'autorité qui régit cette ville. L'éloquence des chiffres secoue les indifférences placides, signale les intempéries morbides de notre climat sanitaire, éloigne les catastrophes en dictant avec une remarquable clarté les origines et les causes du péril, ainsi que les mesures d'évitement les plus propres à écarter sans peine le danger.

A Ostende, au surplus, si le maintien intégral de la santé publique est, comme partout ailleurs, une nécessité humanitaire d'ordre général, il s'y complique, et singulièrement, de considérations économiques d'ordre essentiellement primordial : notre réputation hygiénique doit rester intacte, comme gage obligatoire de notre pain quotidien, de notre prospérité, de notre fortune.

Ce n'est pas nous qui faillirons à notre tâche.

§ 8. — Service de la morgue communale.

Dix-huit cadavres ont été reçus au dépôt mortuaire de la Ville. Les causes de décès sont renseignés ci-après.

N°	NOM ET PRÉNOM	AGE	CAUSE	DATE
1	Inconnu masculin	30 ans	noyade	19 janvier
2	Desmet Arthur	41 ans	brûlures	1 février
3	Allaert Joseph	31 ans	asphyxie	19 février
4	Kreuger Georges	15 ans	chute	19 mars
5	Degroote Rudolphe	23 ans	noyade	1 avril
6	Terryn Adolphe	17 ans	écrasé	4 avril
7	Vanhoenacker G. ^e	45 ans	noyade	29 mai
8	Malss Augusta	53 ans	noyade	10 juin
9	Leleu Philomène	29 ans	brûlures	20 juin
10	Couwyzer Constant	96 ans	noyade	30 juin
11	Van Aken Victor	29 ans	chute	3 juillet
12	Demunck Hubert	29 ans	noyade	9 juillet
13	Decombel Louis	59 ans	assassiné	12 juillet
14	Hazarja Ham	26 ans	écrasé	28 juillet
15	Freund Emilie	72 ans	affection purulente dépôt	1 août
16	Vander Brugge Jean	30 ans	néphrite aiguë dépôt	10 novemb.
17	Vanheessen Eugénie	56 ans	hémorragie cérébrale	30 novemb.
18	Inconnu masculin	inconnu	noyade	1 décemb.

§ 9. — Cimetières.

Notre commission a fait connaître à l'administration communale que de nombreuses constructions ont été érigée à proximité du Cimetière de Mariakerke. Elle a demandé la suppression de ce cimetière.

D'autre part, le cimetière communal de la chaussée de Nieuport est devenu trop exigu, à tel point qu'on doit retourner les parcs, avant que les cadavres soient consumés.

Nous avons, en conséquence, demandé que la ville mette à l'étude l'aménagement du cimetière de l'Est, dont le terrain est acquis depuis longtemps, avec l'approbation de l'autorité supérieure.

Cette affaire est restée sans suite. Nous insistons pour qu'elle soit prise en considération.

§ 10. — Hygiène des écoles. /Service de M. le Dr Plein/.

Dans l'école dirigée par Monsieur Van Elslande, j'ai

constaté deux cas de gale. Les élèves ont été envoyés à l'hôpital pour y suivre le traitement nécessaire.

A la fin de l'année scolaire, ayant été averti que trois élèves de nos écoles étaient atteints de scarlatine, nous avons jugé nécessaire de profiter de la semaine de Noël pour demander à l'administration communale d'accorder un congé d'une huitaine de jours, afin de pouvoir procéder à la désinfection de tous les locaux. Grâce à cette mesure nous avons été assez heureux de pouvoir enrayer une épidémie qui aurait pu être néfaste à notre population scolaire.

Je me plaît à reconnaître que, à part les cas signalés plus haut, je n'ai eu à constater, dans les écoles soumises à ma surveillance, qu'une dizaine de cas de blépharite et d'eczéma de la joue, chiffre très minime eu égard au grand nombre d'enfants fréquentant nos écoles.

Service de M. le Dr Kockenpoo. — Dans les écoles soumises à mon contrôle, je dois, d'une façon générale, signaler au début de l'année, de nombreuses absences dues aux épidémies combinées de rougeole et de coqueluche, et vers la fin de l'exercice, de non moins grands vides produits par la sérieuse épidémie d'oreillons qui a régné sur la ville et sa banlieue.

J'ai pu constater que les règles de l'hygiène sont parfaitement observées dans tous les locaux que j'ai parcourus.

Concernant mes visites faites aux écoles séparément, j'ai à noter dans les écoles de MM. Broucke, Tabary et de M^e Burvenich des cas constants de blépharite, de conjonctivite et d'eczéma impétigineux du cuir chevelu. Tous les enfants atteints de ces affections aiguës ou chroniques ont été régulièrement envoyés chez eux jusqu'à complète guérison, afin d'éviter la contamination des élèves indemnes. Rien de particulier à relever dans les écoles de M. Defever et de M^e Meseure.

TITRE XV.

CONTRIBUTIONS ET PATENTES.

EXERCICE 1906.

§ 1. — Contribution foncière.

	Bureau Est	Bureau Ouest
<i>A. Cadastre :</i>		
1. Nombre de parcelles.	—	—
2. Nombre de propriétaires.	—	—
3. Contenance imposable.	—	—
4. Contenance non imposable.	—	—
5. Revenu imposable des propriétés bâties.	1.702.154,98	270.977,73
6. Revenu imposable des propriétés non bâties.	—	—
<i>B. Contingent de la ville :</i>		
1. Nombre des imposés.	2.328	860
2. Le contingent de la Ville dans la contribution foncière pour l'exercice 1906 s'est élevé :		
a/ En principal pour le trésor.	fr. 119.150,98	18.968,99
b/ En centimes additionnels pour la province fr.	19.064,12	3.034,99
c/ En centimes additionnels pour la commune fr.	95.320,62	15.174,93
Total fr.	233.535,67	37.178,31

§ 2. — Contributions personnelles.

1. Le montant des rôles s'est élevé à :		
a/ En principal fr.	171.928,64	24.935,15
b/ En centimes additionnels pour le trésor fr.	39.577,31	5.547,50

	Est	Ouest
c/ En centimes additionnels pour la province fr.	46.420,35	6.732,42
d/ En centimes additionnels pour la commune fr.	137.541,78	19.947,88
2. La valeur locative a été de fr.	1.379.589,50	180.845,00
3. Le nombre des portes et fenêtres imposées en 1906 s'est élevé à fr.	55.386,00	8.701,50
4. Produit des portes et fenêtres des rez-de-chaussées et des deux étages suivants . . . fr.	62.704,85	9.741,55
5. Produit des portes et fenêtres des étages plus élevés et de caves habitées fr.	7.866,71	1.328,80
Total fr.	70.571,56	11.070,35
6. La valeur du mobilier d'après les rôles de 1906 a été de . fr.	2.270.679,50	371.802,00
7. Le nombre des domestiques soumis à l'impôt personnel s'est élevé :		
a/ pour l'année entière.	611	55
b/ pour six mois.	8	3
8. Le nombre des chevaux imposés a été :		
a/ pour l'année entière :		
Chevaux de luxe.	13	1
id. de louage	40	8
id. mixtes	26	8
b/ pour 6 mois :		
Chevaux de luxe.	—	—
id. de louage	75	50
id. mixtes	6	—

§ 3. — Patentés.

	Est	Ouest
1. Le droit en principal s'est élevé à fr.	63.782,61	9.282,11

	Est	Ouest
2. En centimes additionnels		
a/ pour le trésor . . . fr.	12.759,54	1.857,17
b/ pour la province . . . fr.	7.652,01	1.113,85
c/ pour la commune . . . fr.	<u>25 506,77</u>	<u>3.712,75</u>
	fr.	

§ 4. — *Débits de boissons alcooliques.*

Le montant du rôle de cet impôt,
qui est perçu au profit de la
province, a été de . . . fr. 11.747,50 1.256,00

§ 5. — *Débits de tabacs et cigarettes.*

Le montant du rôle de ce droit,
qui est perçu au profit de la
province, a été de . . . fr. 4.093,50 372,00

Arrêté en séance du 15 octobre 1907.

PAR LE COLLÉGE :

Le Secrétaire,
FR. THONÉ.

Le Bourgmestre,
PIETERS

TABLE DES MATIÈRES

TITRE I. — Etat-Civil. — Population. — Listes Electorales.

PAGES.

Chapitre I. — Service de l'Etat-Civil.

Mouvement	4
Tableau indiquant le mouvement de l'Etat Civil sous le rapport des naissances, décès, mariages et divorces	4bis
Mariages	5
Décès	6
Inhumations	6
Concessions à perpétuité au cimetière	6
Inhumations et transports funèbres	7
a) Transports payants	7
b) Transports gratuits	7

Chapitre II. — Service de la population.

s 1 Statistiques	8
s 2 Changements de domicile.	8
s 3 Mutations de la population à l'intérieur de la ville	9
s 4 Livrets d'ouvriers	9
s 5 Certificats de résidence	10
s 6 Certificats d'indigence.	10
s 7 Indigénat	10
s 8 Pensions	10
s 9 Allocations de pensions de vieillesse.	11

Chapitre III. — Service des listes électorales.

SECTION

I Listes électorales	11
s 1 Listes électorales générales 1907-08	11
s 2 Liste des électeurs pour le Tribunal de Commerce .	12
s 3 Listes électorales du Conseil des Prud'hommes .	12

SECTION	PAGES.
I	s 4 Liste des électeurs pour le Conseil de l'Industrie et du Travail 12
	s 5 Liste des jurés 12
II	<i>Liste des éligibles au Sénat</i> 13
III	<i>Des élections.</i>
	s 1 Elections législatives 14
	s 2 Elections pour le Conseil des prud'hommes 18

TITRE II. — Administration.

Chapitre I. — Du Collège Echevinal.

s 1 Composition du Collège	19
s 2 Travaux du Collège	19
s 3 Mouvement des affaires	20
s 4 Personnel des services	20
s 5 Personnel ouvrier et employés subalternes	20

Chapitre II. — Du Conseil Communal.

s 1 Composition	21
s 2 Commissions permanentes	21
s 3 Travaux du Conseil	22
s 4 Règlements communaux	23
s 5 Biens communaux	23
s 6 Contentieux	23

TITRE III. — Instruction Publique.

Chapitre I. — Instruction moyenne.

SECTION	
I	<i>Athénée royal.</i>
	s 1 Population 24
	s 2 Concours général 24
	s 3 Mutation dans le personnel 24
	s 4 Enseignement 25
	s 5 Matériel 26
	s 6 Bâtiments 27
	s 7 Discipline 27
II	<i>Ecole moyenne pour filles</i> 27

Chapitre II. — Enseignement primaire.

SECTION	
I	<i>Personnel enseignant</i> 28
II	<i>Création d'écoles et de classes</i> 33
III	<i>Nominations</i> 33

SECTION	PAGES.
IV	<i>Intérinaires</i> 33
V	<i>Circonscriptions scolaires</i> 34
VI	<i>Population scolaire</i> 34
	s 1 Ecoles primaires 34
	s 2 Ecole et sections gardiennes 34
	s 3 Cours d'adultes 35

Chapitre III. — Ecole industrielle.

SECTION	
I	<i>Commission administrative</i> 35
II	<i>Enseignement</i> 35

Chapitre IV. — Ecole de navigation.

s 1 Commission administrative	40
s 2 Personnel enseignant	41
s 3 Fréquentation	41
s 4 Cours spécial de machines à vapeur	42

Chapitre V. — Ecole de pêche communale.

Ecole de pêche communale	43
------------------------------------	----

Chapitre VI. — Ecole ménagère communale.

Ecole ménagère communale	46
------------------------------------	----

TITRE IV. — Finances Communales.

Chapitre I. — Emprunts et Dettes.

s 1 Emission du solde de l'emprunt de 1898	48
s 2 Tableau des dettes au 31 décembre 1906	49

Chapitre II. — Taxes communales.

s 1 Modifications aux tarifs-règlements	49
s 2 Tableau des centimes additionnels	50 ^{ter}
s 3 Tableau des impositions communales	50 ^{bis}
s 4 Taxes perçues à l'abattoir	50
s 5 Droits de minque	51
s 6 Taxes sur les dépôts de bois	52
s 7 Droits de bassins	52
s 8 Produit des taxes communales en 1906	53

PAGES

Chapitre III. — Compte de 1906.

SECTION

I Recettes	54
II Dépenses	55

Chapitre IV. — Budget de 1907.

SECTION

I Recettes	56
II Dépenses	57

TITRE V. — Cultes.

Chapitre I. — Culte Catholique.

SECTION

I Conseils de Fabrique	59
II Délimitation des Paroisses	60
III Bâtiments du Culte.	
§ 1 Eglise des SS. Pierre et Paul	60
§ 2 Eglise S ^{te} Marie des Dunes	61
§ 3 Autres églises	61
IV Biens des fabriques d'église.	
§ 1 Eglise S ^{te} Marie des Dunes	61
§ 2 Eglise des SS. Pierre et Paul.	61
§ 3 Autres églises	61
V Comptabilité	62

Chapitre II. — Culte Anglican.

SECTION

I Conseil de fabrique	63
II Comptabilité	63
III Bâtiments du Culte	64

Chapitre III — Culte Israélite.

SECTION

I Conseil d'administration	64
II Comptabilité	65
III Bâtiment du Culte	65

TITRE VI. — Bienfaisance publique.

PAGES.

Chapitre I. — Bureau de bienfaisance.

SECTION	
I Administration	67
II Biens meubles et immeubles	68
III Comptabilité	69
IV Distribution de secours	71
V Statistique de l'indigence.	71

Chapitre II. — Hospices civils.

SECTION	
I Administration	73
II Biens meubles et immeubles.	74
III Locations et adjudications	75
IV Legs et donations	76
V Acquisitions, Aliénations, Echanges	76
VI Remboursements et remplacement de capitaux	76
VII Comptabilité	76
VIII Contentieux	78
IX Contestations	78
X Statistique de l'hospice des vieillards	79
XI Statistique des orphelins.	79
XII Statistique de l'hôpital	79

Chapitre III. — Aliénés et fonds commun.

SECTION	
I Fonds commun	80
II Statistique des aliénés.	81

Chapitre IV. — Mont de Piété

SECTION	
I Administration	82
II Personnel	83
III Opérations.	83
IV Comptabilité	83
V Situation	84
VI Etat comparatif des opérations	85

Chapitre V. — Loteries et Tombolas.

Loteries et tombolas	86
--------------------------------	----

TITRE VII. — Institutions de prévoyance.

PAGES

Chapitre I. — Caisse de prévoyance des pêcheurs		
SECTION		
I	<i>Administration</i>	87
II	<i>Statuts</i>	87
III	<i>Comptabilité</i>	87
IV	<i>Situation de la Caisse</i>	88
V	<i>Statistique</i>	88

Chapitre II. — Caisse de secours aux victimes des accidents de la mer.

SECTION		
I	<i>Administration</i>	89
II	<i>Comptabilité</i>	89
III	<i>Statistique</i>	89

Chapitre III. — Grèche Louise-Marie.

SECTION		
I	<i>Administration</i>	90
II	<i>Comptabilité</i>	92

Chapitre IV. — Comité de patronage des habitations ouvrières.

SECTION		
I	<i>Commission administrative</i>	93
II	<i>Habitations ouvrières</i>	93
	Chapitre V. — Sociétés de Mutualité	96
	Chapitre VI. — Pensions de vieillesse	98
	Chapitre VII. — Fonds de chômage	101

TITRE VIII. — Industrie.

Chapitre I. — Conseil des Prud'hommes.

SECTION		
I	<i>Composition</i>	105
II	<i>Travaux</i>	106
	s 1 Bureau de conciliation	106
	s 2 Travaux de Conseil	107
	s 3 Séances du conseil	109

Chapitre II. — Pêche maritime.

SECTION		Pages
I	<i>Mouvement de la pêche</i>	110
II	<i>Flotille de pêche</i>	112
III	<i>Changements survenus dans la flotille de pêche d'Ostende pendant l'année 1906</i>	116
	s 1 Bateaux qui ont obtenu le certificat de nationalité	116
	s 2 Bateaux qui se sont perdus	117
	s 3 Bateaux qui ont changé de nom	117
	s 4 Bateaux démolis	117
	s 5 Bateaux qui ont changé de port d'attache	118
	s 6 Bateaux qui ont cessé de naviguer sous pavillon belge	118
	s 7 Chaloupes en construction	118

SECTION		
IV	<i>Pêche à la morue</i>	119
V	<i>Petite pêche du hareng</i>	120
VI	<i>Pêche de marée</i>	121
VII	<i>Tableau comparatif des différents ports de pêche</i>	122

Chapitre III — Œuvres de protection et d'encouragement de la pêche

SECTION		
I	<i>Des primes à la pêche</i>	
	s 1 Concours d'été 1906	123
	s 2 Concours d'hiver 1906-1907	125
II	<i>Ecole des pupilles de la pêche</i>	127
	s 1 Fondation de l'œuvre	128
	s 2 Statuts de l'école des pupilles de la pêche	130
	s 3 Administration de l'école des pupilles de la pêche	139
III	<i>Œuvres des bourses d'apprentissage du Gouvernement</i>	
	s 1 Origine et règlement	140
	s 2 Résultats généraux	147
IV	<i>Institution d'une commission d'études</i>	149

Chapitre IV. — Etablissements insalubres, dangereux et incommodes

156

TITRE IX. — Commerce et moyens de transport.

Chapitre I. — Tribunal de Commerce d'Ostende.

SECTION		
I	<i>Année judiciaire 1905-1906 (du 1^{er} Août 1905 au 1^{er} Août 1906)</i>	159

	PAGES
Chapitre II. — Entrepôt public	162
Chapitre III. — Commerce de poisson	162
Tableau synoptique du produit des ventes de poisson faites à la minge pendant l'année 1906	162
Chapitre IV. — Des transports par voie de terre	163

SECTION

I Transports par chemins de fer vicinaux.	
§ 1 Voies et travaux	163
§ 2 Exploitation	163
§ 3 Tableau récapitulatif	164
§ 4 Dates d'ouverture des lignes	164
§ 5 Lignes concédées en construction	165
§ 6 Voies et travaux	165
§ 7 Traction et matériel	166

SECTION

II Des transports par chemin de fer.	
§ 1 Marchandises arrivées à Ostende	166
§ 2 Marchandises expédiées d'Ostende	168

Chapitre V. — Des transports par eau.

SECTION

I Navigation intérieure	170
II Navigation maritime	175
III Service des paquebots entre Ostende-Douvres	185
IV Services réguliers de navigation	186

Chapitre VI. — Des opérations postales.

Recettes	187
Dépenses	189

TITRE X. — Services communaux.

Chapitre I. — Grande voirie.

§ 1 Classification	190
§ 2 Travaux d'amélioration	191
§ 3 Entretien	191

Chapitre II. — Voirie urbaine.

SECTION	
I Plans d'alignement	192
II Ouverture de voies publiques. Remblais	193
III Travaux de pavage	194

	PAGES
VI	
§ 1 Pavages neufs	194
§ 2 Pavages en pavés de remploi sans terrassement	195
§ 3 Travaux exécutés à la pince	195
V	
Service des égouts	196
Entretien des trottoirs	196

Chapitre III. — Service d'entretien de la côte.

	PAGES
I	
Port d'Ostende	197
§ 1 Entretien	197
§ 2 Travaux d'amélioration	197
II	
Côtes et dunes	
§ 1 Travaux d'amélioration et d'entretien	198
§ 2 Phares et fanaux	199
§ 3 Marées extraordinaires	199
III	
Canaux et Rivières	
§ 1 Travaux d'entretien	200
§ 2 Travaux d'amélioration	200
§ 3 Chômage de la navigation. Baisse des eaux	201

Chapitre IV. — Service des bâtiments communaux.

	PAGES
I	
Travaux extraordinaires	
§ 1 Installations maritimes. Entrepôt et trois hangars	201
§ 2 Musée d'antiquités	202
§ 3 Athénée royal : Nouvelles classes	202
§ 4 Etablissement des Bains	202
§ 5 Démolition de l'ancien théâtre	203
II	
Travaux de restauration et d'aménagement	
§ 1 Renouvellement des toitures de l'école de garçons n°1	203
§ 2 Etablissement des services de la propriété publique	
Construction d'une citerne	203
§ 3 Fourniture de volets au Kursaal	204
III	
Service d'entretien	204
IV	
Adjudications publiques	205

Chapitre VI. — Constructions privées.

§ 1 Constructions nouvelles	206
§ 2 Changements de façades	207
§ 3 Statistiques	207

Chap. VI. — Extension des installations maritimes d'Ostende.

SECTION	PAGES
I Travaux de l'Etat	
§ 1 Travaux du port	208
§ 2 Construction de l'avenue de Smet de Nayer	210

SECTION	
II Travaux de la ville	
§ 1 Travaux du port	211
§ 2 Hangars et Entrepôt	212
§ 3 Pavages	213

Chapitre VII. — Service de la distribution d'eau.

SECTION	
I Exploitation	
§ 1 Règlement et tarif.	213
§ 2 Concessions nouvelles	213
§ 3 Compteurs	214
§ 4 Nouveaux raccordements	215
§ 5 Adjudications	216
II Travaux	
§ 1 Nouvelles canalisations	219
§ 2 Enlèvement de conduites	219
§ 3 Restauration de fuites	219
§ 4 Vannes	219
§ 5 Bornes-fontaines	220
§ 6 Bouches d'incendie	220
§ 7 Branchements particuliers	220
III Consommation d'eau	220
IV Comptabilité	
§ 1 Compte de 1906	222
§ 2 Statistiques	223

Chapitre VII. — Service de l'éclairage public.

SECTION	
I Eclairage au gaz	223
II Eclairage électrique	224
III Consommation de gaz et d'électricité	224
IV Redevances payées à la Ville	225

SECTION	PAGES
V Eclairage à pétrole	226
VI Eclairage du territoire de l'ancienne Commune de Mariakerke	227

Chapitre VIII. Service du nettoyage de la voirie.

SECTION	
I Personnel	228
II Exploitation	229
III Durée du service	230
IV Arrosage des rues	231
V Autres services	231
VI Matériel	232
VII Fourrages	233
VIII Comptabilité	233

Chapitre IX. — Service des vidanges.

SECTION	
I Personnel	235
II Immeubles et matériel	236
III Chevaux et fourrages	237
IV Exploitation	237
V Comptabilité	238

Chapitre X. — Service des parcs et promenades . 240

TITRE XI. — Beaux-Arts, Sciences, Lettres.

Chapitre I. — Académie de musique.

SECTION	
I Personnel enseignant	244
II Commission administrative	245
III Comptabilité	245
IV Enseignement	246

Chapitre II. — Bibliothèque communale . 247

Chapitre III. — Cours publics et conférences.

SECTION	
I Ostende Centre d'Art	250

Chapitre IV. — Musée et collections.

I Musée de peinture	252
II Musée Historique et Ancien	253

PAGES	
TITRE XII. — Justice et Sécurité publique.	
Chapitre I. — Police.	
s 1 Composition	254
Chapitre II. — Crimes, Délits et Contraventions.	254
Chapitre III. — Accidents et Sinistres.	255
Chapitre IV. — Service des pompiers.	
§ 1 Renseignements divers	256
§ 2 Personnel et attributions	256
§ 3 Mouvement du corps en 1906	256
§ 4 Service téléphonique et télégraphique	256
§ 5 Matériel	256
§ 6 Nature des incendies	256
§ 7 Etat indiquant par mois les incendies pour lesquels les pompiers ont été requis en 1906	257
§ 8 Mode d'avertissement	257
§ 9 Causes des incendies	257
TITRE XIII. — Garde Civique. Milice. Garnison.	
Chapitre I. — Garde civique.	
s 1 Levée de 1906	259
s 2 Effectif de la Garde au 31 décembre 1906	259
s 3 Conseil civique de recensement	259
s 4 Conseil de discipline	260
s 5 Comptabilité	260
Chapitre II. — Milice Nationale.	
s 1 Levée annuelle	260
s 2 Degré d'instruction	261
s 3 Engagements en 1906	262
s 4 Militaires en congé	263
Chapitre III. — Garrison	

PAGES	
TITRE XIV. — Hygiène et Salubrité publique.	
Chapitre I. — Commission médicale locale.	
SECTION	
I	<i>Partie administrative.</i>
s 1 Personnel médical	264
s 2 Personnel de la commission	265
s 3 Surveillance	265
s 4 Séances	265
II	<i>Partie Scientifique.</i>
s 1 Service de la vaccination	266
s 2 Service de la prostitution	266
s 3 Service du contrôle médical des employés communaux	267
s 4 Boîtes de secours	267
s 5 Hygiène et Salubrité publique	268
s 6 Service de la bibliothèque	270
s 7 Esquisse démographique	270
s 8 Service de la morgue communale	273
s 9 Cimetières	274
s 10 Hygiène des écoles	274
TITRE XIV. — Contributions et Patentés.	
Exercice 1905.	
s 1 Contribution foncière	276
s 2 Contributions personnelles	276
s 3 Patentés	277
s 4 Débits de boissons alcooliques	278
s 5 Débits de tabacs et cigarettes	278